

**LA SITUATION ACTUELLE
DES
ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME
EN
AFRIQUE SUB-SAHARIENNE**

Le Programme International de Stages sur les Droits de l'Homme

et

La Fondation Suédoise pour les Droits de l'Homme

La Fondation Suédoise pour les Droits de l'Homme soutient des organisations et des individus travaillant pour les droits de l'homme, surtout en Afrique, en Amérique Latine et aux Antilles. On donne la priorité aux initiatives de groupes à but non-lucratif qui mettent en valeur la participation populaire et qui travaillent en dehors des Etats. La coordination et les échanges sud-sud sont encouragés. En Suède la Fondation participe au débat des droits de l'homme, en proposant au public des séminaires et des carrefours, et en inaugurant des études stratégiques.

Le Programme International de Stages sur les Droits de l'Homme (IHRP) vise à renforcer les organisations des les droits de l'homme moyennant un soutien logistique pour la formation du personnel et des possibilités d'échange. L'IHRIP seconde les efforts de développement de la part d'organisations dans les pays du sud, ainsi que dans les pays de l'Europe centrale et de l'est, y compris les anciennes Républiques Soviétiques. L'IHRIP fait partie de l'Institut d'Education Internationale (IIE).

La Fondation Suédoise pour les Droits de l'Homme
Drottninggatan 101
S-113 60 Stockholm
Suède
Tél: (46)(8) 30 31 50
Fax:: (46)(8) 30 30 31

Programme International de Stages
sur les Droits de l'Homme
Institut d'Education Internationale
1400 K Street, N.W., Suite 650
Washington, D.C. 20005

E.U.A.

Tél: (1) (202) 682-6540
Fax: (1) (202) 962-8827

TABLE DES MATIERES

Préface	i
Aperçu	1
Introduction	1
Environnement économique et politique	2
Certains problèmes affrontant les groupes africains sub-saharienne des droits de l'homme	3
Caractéristiques et problèmes des organisations non-gouvernementales des droits de l'homme	5
Les besoins de formation des organisations non-gouvernementales des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne	9
Ressources pour la formation en Afrique sub-saharienne	11
Afrique centrale et orientale	17
Erytrée	19
Ethiopie	21
Kenya	27
Rwanda	34
Tanzanie	41
Uganda	46
Zaire	53
Afrique méridionale	67
Afrique du Sud	69
Malawi	80
Mozambique	83
Namibie	91
Zambie	94
Zimbabwe	98
Afrique de l'ouest	103
Bénin	105
Burkina Faso	111
Côte d'Ivoire	116
Gambie	122
Ghana	125
Guinée	130
Guinée-Bissau	134
Libéria	139
Mali	144
Mauritanie	150
Nigéria	154
Sénégal	163
Togo	175
Annexe 1: Procédé du projet et méthodologie	181
Annexe 2: Information pour contacter les organisations incluses dans l'étude	189
Annexe 3: Liste des individus interviewés	209
Index	217

PREFACE

La Situation Actuelle des Organisations des Droits de l'Homme en Afrique Sub-Saharienne est le fruit d'un effort de collaboration enrichissant auquel ont participé plusieurs organisations et activistes des droits de l'homme. Le projet a été lancé à un moment historique pour la protection des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne, à la suite de la naissance d'un grand nombre d'organisations des droits de l'homme dans la région au cours des dernières années. C'était un moment propice pour tenter de dégager les tendances principales dans ces développements.

La Fondation Suédoise pour les Droits de l'Homme et le Programme International de Stages sur les Droits de l'Homme (IHRIP) sont les parrains du projet. Cependant le gros du travail pour rédiger le rapport est retombé sur les épaules des neuf individus qui servaient d'enquêteurs pour le projet. A la fin de chaque rapport sur un pays donné figure le nom de l'enquêteur qui l'a rédigé. C'est un des enquêteurs, Richard Carver, qui a écrit la première section de l'Aperçu tandis que la dernière section sur les moyens de formation a été rédigée par le personnel de l'IHRIP. L'Aperçu reflète les échanges entre les enquêteurs et parrains du projet avant et après les voyages d'étude.

Les participants directs au projet--les parrains et les enquêteurs--ont déjà beaucoup appris de cet effort. Ce rapport nous offre la possibilité de partager les renseignements recueillis et analysés par des enquêteurs avec les organisations des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne. Les représentants des nombreuses organisations avec lesquels les enquêteurs se sont entretenus ont été invariablement généreux de leur temps et très accueillants, et nous leur en sommes reconnaissants. Notre plus grand espoir quant à ce rapport est qu'il aidera ces organisations ainsi que d'autres s'occupant des droits de l'homme dans la région à mieux saisir l'importance critique de leur travail au jour le jour dans un cadre plus large. Ce rapport vise également à faciliter leurs contacts avec d'autres organisations dans la région qui travaillent dans des domaines d'un intérêt particulier. Nous espérons aussi qu'il stimulera un dialogue entre donateurs et organisations des droits de l'homme, tout en créant une meilleure compréhension et une participation plus active de la part des donateurs. Enfin, nous espérons--et c'est d'ailleurs notre intention--que le rapport améliorera le travail des deux organisations chargées du projet, surtout quant aux programmes de formation.

Ce rapport n'a pas l'intention de faire un inventaire complet des organisations des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne. A cause des limites budgétaires nous n'étions pas en mesure de viser tous les pays de la région dans le projet. Cependant, puisque les organisations des droits de l'homme dans la région ont des difficultés de communication à cause des barrières linguistiques reflétant l'héritage colonial varié des pays respectifs, nous avons fait un effort particulier pour présenter des pays anglophones, francophones et lusophones. En plus nous avons tenu à ce que le rapport soit disponible tant en français et qu'en anglais. Toutefois, à cause des ressources limitées, les enquêteurs n'ont pu visiter chaque pays que pendant un temps limité. Généralement ils n'ont pas pu se réunir avec toutes les organisations des droits de l'homme dans chaque pays. Il faut donc voir ce rapport plutôt comme un tour d'horizon qui présente une vue d'ensemble, et non pas un compte-rendu détaillé. Le rapport, pour reprendre ainsi la métaphore, serait un "instantané", c'est à dire une photo rapide des pays et des organisations à un moment précis--entre novembre 1993 et mars 1994, le moment où les enquêteurs ont voyagé aux divers pays. Inutile de dire que la situation a beaucoup évolué depuis dans certains de ces pays, notamment en Afrique du Sud et au Rwanda.

Nous distribuerons le rapport non seulement aux organisations nationales en Afrique sub-saharienne, mais aussi aux autres agences internationales de donateurs et aux organisations non-gouvernementales. Un certain nombre de ces organisations et institutions ont apporté une aide au projet, surtout dans les phases initiales où l'on rassemblait des renseignements préliminaires sur les organisations dans les différents pays de l'Afrique sub-saharienne. Nous sommes reconnaissants de leurs apports et leur envoyons le rapport dans l'espoir de stimuler certaines initiatives et des discussions approfondies sur un nombre de problèmes critiques identifiés dans le rapport.

En tant qu'organisateur du projet, nous sommes dans l'obligation de présenter nos plus grands

remerciements aux neuf enquêteurs très compétents qui, en plus d'un engagement profond au développement des organisations des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne, ont été généreux de leur temps, de leur énergie et de leur dévouement au cours de l'année dernière. Ils ont collaboré dans un esprit de solidarité plein de bonne humeur. Travailler avec eux a été un rare privilège pour nous. Ce rapport représente un effort collectif, toutefois chaque enquêteur assume la responsabilité pour la précision de chaque rapport qui porte son nom. Les enquêteurs sont:

Olisa Agbakoba, co-fondateur et Président de la *Civil Liberties Organisation* (Organisation des Libertés Civiques), Nigéria;

Nana K.A. Busia, Jr., ancienne responsable du Programme, Procédures Internationales des Droits de l'Homme et des Affaires Non-gouvernementales, le Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme, Gambie;

Richard Carver, journaliste au Royaume-Uni, et consultant pour plusieurs organisations internationales des droits de l'homme, y compris *Africa Watch* et *l'Article XIX*;

Seny Diagne, avocat du Sénégal et membre du Comité Exécutif des Femmes, Droit et Développement en Afrique (WILDAF);

Peter Fry, professeur du Département des Sciences Sociales, Université Fédérale de Rio de Janeiro, Brésil;

Binaifer Nowrojee, avocate du Kenya, actuellement chercheur-professeur invité à *Harvard School of Law* (Ecole de Droit) et ancien Directeur du programme africain au sein du *Lawyers Committee for Human Rights* (Comité des Avocats pour les Droits de l'Homme), USA;

Clément Nwankwo, fondateur et Directeur Exécutif du *Constitutional Rights Project* (Projet des Droits Constitutionnels), Nigéria;

Joe Oloka-Onyango, Faculté de Droit, Université Makerere, Uganda, et Coordinateur, HURIPPEC;

Peter Rosenblum, conseiller juridique principal du *International Human Rights Law Group* (Groupe International de Droit pour les Droits de l'Homme), USA.

Nous sommes aussi reconnaissants à Danida qui a apporté un soutien financier à l'IHRIP pour son secrétariat pour réaliser le projet. Nous attendons avec impatience de lire vos réactions et vos commentaires sur le rapport.

Birgitta Berggren
Secrétaire Générale
**Fondation Suédoise
pour les Droits de l'Homme**

D.J. Ravindran
Président du Conseil Consultatif et
Ann Blyberg
Directrice Exécutive
**Programme International de Stages
sur les Droits de l'Homme**

Septembre 1994

APERÇU

INTRODUCTION

2 APERÇU

L'activisme en faveur des droits de l'homme existe depuis longtemps en Afrique. Voilà des décennies que des individus engagés, avocats, journalistes, syndicalistes et membres d'organisations religieuses, suivent de près l'évolution des droits de l'homme et en dénoncent les abus, souvent dans des circonstances très hasardées. Cependant, ce qui est nouveau pour beaucoup de pays africains est l'apparition d'organisations des droits de l'homme qui se sont déclarées comme telles au cours des dernières années. Surtout depuis les dernières années 80, ces associations volontaires de citoyens ont pris sur elles la tâche de contrôler les abus des droits de l'homme, en informant les populations de leurs droits sous le droit internationale et nationale, et en faisant des recommandations aux gouvernements pour améliorer la protection des droits de l'homme.

C'est désormais une banalité de faire allusion aux changements démocratiques qui ont déferlé sur l'Afrique, surtout depuis la fin de la Guerre Froide, et à l'élargissement des possibilités pour les institutions et les sociétés civiles--non seulement les organisations des droits de l'homme, mais aussi les organisations politiques, les syndicats, les organisations de femmes, les sociétés de droits et d'autres. Cela a été le modèle dans des pays aussi variés que le Bénin, l'Ethiopie, le Malawi et la Zambie.

Hélas, cette démocratisation ne représente qu'une partie du panorama. A l'autre extrême il y a des pays tels que le Rwanda et l'Angola, où les organisations naissantes des droits de l'homme ne peuvent pas fonctionner dans des situations chaotiques qui vont de la paralysie politique à la guerre civile. Au Libéria et au Mozambique, qui sortent à peine de guerres civiles qui avaient entraîné des abus grossiers des droits de l'homme, les organisations font toujours face à d'énormes obstacles--y compris la crainte de voir sombrer leurs pays dans une nouvelle vague de violence incontrôlée, à la suite du Rwanda et de l'Angola. Dans d'autres pays, tels que le Kenya et le Sénégal, où la société civile a une histoire plus solide, les groupes des droits de l'homme sont néanmoins entravés dans leurs efforts pour contrôler la violence politique et les abus des droits de l'homme.

Par contre, dans quelques pays, notamment en Afrique du Sud et au Zimbabwe, les organisations des droits de l'homme remontent avant la fin de la Guerre Froide. Une organisation sud-africaine, par exemple, a été fondée en 1955. Il est probable que dans ces deux exemples les contradictions liées à une société dominées par des colons blancs ont obligé des gouvernements répressifs à permettre un certain espace politique pour leurs adversaires au sein de la communauté blanche, afin de légitimer leurs prétentions d'être des bastions de la démocratie occidentale. Les activistes politiques et ceux des droits de l'homme ont su tirer parti de cet espace pour développer des organisations civiles plus fortes que dans la plupart des pays africains où l'on évoluait rapidement vers des régimes autoritaires à parti unique ou des dictatures militaires succédant aux répressions des régimes coloniaux.

Ainsi il devrait être évident que malgré l'origine récente de beaucoup d'organisations non-gouvernementales pour les droits de l'homme, chaque organisation a sa propre histoire et doit fonctionner dans des circonstances particulières. L'objet de cette introduction est de définir certaines préoccupations communes à toutes ces organisations partout en Afrique à l'égard des droits de l'homme. Cependant il faut lire cette introduction sans perdre de vue que ces organisations-mêmes diffèrent beaucoup entre elles. Bien que le respect pour les droits de l'homme a fait des progrès dans beaucoup de pays au cours des dernières cinq années et les activistes des droits de l'homme travaillent dans un environnement beaucoup plus favorable, c'est encore loin d'être la tendance dominante. Hormis les exemples extrêmes du Rwanda et de l'Angola, le respect pour les droits de l'homme reste

fragile et la situation reste précaire pour la société civile dans un grand nombre d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, de la Mauritanie et du Tchad jusqu'au Swaziland et Lesotho, en passant par le Zaïre et le Burundi. Dans beaucoup de cas les groupes des droits de l'homme peuvent élaborer des projets raffinés pour l'avenir, puisqu'ils peuvent compter sur une aide financière venant de l'étranger et un personnel toujours mieux formé. Mais pour bien d'autres groupes, l'avenir est précaire. La communauté internationale doit encore à ces organisations des droits de l'homme une solidarité élémentaire afin de sauvegarder leur existence même.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET POLITIQUE

De toute évidence, la transition à un environnement politique plus démocratique dans certains pays africains offre de nouvelles possibilités aux organisations des droits de l'homme. En même temps cette transition force plusieurs organisations à redéfinir leurs liens avec les partis politiques. Dans le passé, quand les partis d'opposition politique ne pouvaient pas fonctionner, la démarcation entre une critique politique du gouvernement et la défense des droits de l'homme s'estompait ou disparaissait totalement. Puisque la transition a bien eu lieu, beaucoup d'activistes des droits de l'homme ont émergé comme personnages proéminents dans les partis politiques--souvent, bien sûr, dans un parti politique qui vient au pouvoir dans des élections démocratiques. C'est ainsi que de nombreux groupes des droits de l'homme se trouvent dans la nécessité de redéfinir leur mission avec une plus grande clarté dans plusieurs pays--par exemple en Afrique du Sud, au Malawi et en Zambie--afin de mettre en évidence l'impartialité politique de leur oeuvre. Dans d'autres pays, on n'a pas encore réussi à réaliser une telle séparation entre les droits de l'homme et l'engagement politique actif.

Dans d'autres pays--le Rwanda, l'Angola, le Tchad et la Somalie en sont les exemples les plus flagrants --les moniteurs africains des droits de l'homme s'efforcent toujours de fonctionner sous les vieilles conditions de répression extrême.

Beaucoup d'autres pays appartiennent à une catégorie moyenne dans laquelle l'activité en faveur des droits de l'homme est tolérée mais où les activistes sont constamment harcelés et travaillent dans des conditions difficiles.

Dans un petit nombre de pays--au Libéria, au Mozambique, en Somalie et tout dernièrement au Rwanda -- l'état a presque cessé d'exister et la plupart de ses fonctions ont été assumées par des agences intergouvernementales. Dans un nombre d'autres pays--par exemple, en Afrique du Sud jusqu'à récemment--il y a une forte présence d'organisations intergouvernementales qui cherchent à promouvoir le rapprochement ou à faciliter la transition politique. Cependant, ces organes intergouvernementaux sont devenus à leur tour des acteurs politiques qui doivent faire l'objet d'un examen minutieux et d'un contrôle indépendant. Les troupes des Nations Unies en Somalie et les forces de l'Afrique occidentale pour le maintien de la paix au Libéria (ECOMOG), par exemple, ont été accusés de violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire international, tandis que les forces de l'ONU au Mozambique auraient aussi commis des abus contre la population civile. En même temps, il est peu clair qui contrôle ces corps ou par quelles normes ils doivent être jugés; les forces de l'ONU en Somalie ont indiqué qu'elles ne se considèrent pas soumises aux dispositions de la Convention de Genève, et au Libéria, les groupes des droits de l'homme locaux ont eu du mal à critiquer ECOMOG parce qu'ils voient ces forces comme le garant principal de leur sécurité.

Ces exemples brefs soulignent la variété des contextes politiques dans lesquelles opèrent les groupes africains des droits de l'homme. La conjoncture économique est à beaucoup d'égards plus uniforme. Le continent se trouve dans une crise économique profonde résultant de la dégradation des termes de commerce, du fardeau croissant de l'endettement et du surpeuplement. Les mesures prises pour s'adresser à cette crise--le plus souvent il s'agit d'une forme "d'ajustement structural"--comportent des coûts sociaux énormes supportés par les couches les plus pauvres de la société. Dans la plupart des pays africains, par suite de la tendance d'institutions financières internationales (IFI) telles que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International qui dictent le programme politique, tant les partis d'opposition que le gouvernement supportent des mesures d'ajustement structural, ce qui constitue une démission de leur responsabilité de formuler la politique économique en faveur des institutions financières internationales. Une des conséquences de cette abdication est que les partis politiques n'offrent pas d'alternative à la population quant au choix de l'orientation de la politique économique. A défaut de tels choix, les partis tendent à s'attirer le soutien populaire en faisant appel aux appartenances ethniques et régionales.

En outre, le consensus politique international--dont plusieurs groupes africains des droits de l'homme se font l'écho--tend à voir un lien étroit entre l'introduction du multipartisme, le respect pour les droits de l'homme et l'économie du marché libre sous le mot d'ordre général de "bonne gouvernance". Dans la pratique, les mouvements pour le changement politique et pour le respect des droits politiques et civiques dans des pays

4 APERÇU

tels que la Zambie et le Nigéria ont souvent été stimulés par l'échec de l'état à faire respecter les droits sociaux et économiques. Cependant, la liaison formel de droits de l'homme à une seule doctrine économique empêche les groupes africains des droits de l'homme de s'adresser à l'impact des mesures d'ajustement structural de la perspective des droits économiques et sociaux. Ceci ne veut pas dire que les groupes des droits de l'homme devraient s'aligner sur une seule alternative économique, mais plutôt qu'ils devraient prendre comme point de départ l'impact humain de toute politique. Par conséquent, un aspect vital de leur travail doit viser à jauger l'impact des politiques économiques sur le bien-être social et économique de la population. Le mouvement des droits de l'homme risque de se marginaliser s'il est incapable de s'adresser aux problèmes d'une telle importance primordiale.

On peut citer deux grandes exceptions où des organisations des droits de l'homme ont analysé des questions sociales et économiques d'une perspective des droits et ont mené des campagnes dans ce sens. D'abord, il y a l'Afrique du Sud où, pour des raisons historiques particulières, des questions telles que le logement, les pensions, l'éducation et la propriété figurent comme des éléments essentiels dans la lutte pour les droits de l'homme. L'autre exception est le grand nombre d'organisations africaines faisant campagne pour les droits des femmes, qui ont manifesté un activisme tant sur le plan des droits individuels que sur celui des problèmes économiques et sociaux. Nous avons observé que dans ce domaine--comme dans plusieurs autres--le mouvement africain des femmes peut offrir des leçons importantes à la communauté plus large des droits de l'homme.

CERTAINS PROBLEMES AFFRONTANT LES GROUPES AFRICAINS SUB-SAHARIENNE DES DROITS DE L'HOMME

Dans cette section on s'efforcera d'identifier certains problèmes particuliers des droits de l'homme confrontant des organisations dans un nombre de pays africains dans le contexte actuel de transition politique et en vue de l'intérêt croissant que porte la communauté internationale aux droits de l'homme. Cette section n'a pas l'intention de faire l'inventaire de tous ces problèmes, mais plutôt d'en analyser un certain nombre qui posent des défis ou des problèmes particuliers aux agences non-gouvernementales africaines.

Beaucoup de pays africains sont tourmentés par la violence politique, ce qui crée des difficultés énormes pour le travail des organisations des droits de l'homme. Dans un nombre croissant de cas cette violence est initiée par des agences de gouvernement et exécutée par d'autres éléments à la place du gouvernement. En partie, cette tactique vise à échapper au contrôle de ceux qui veillent aux droits de l'homme, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale. Il s'agit peut-être du côté négatif d'une transition au multi-partisme que plusieurs gouvernements africains ont fait un peu à contrecœur. En présentant la violence actuelle comme "traditionnelle" en quelque manière et résultant de rivalités ethniques profondément assises, les gouvernements africains flattent basement la caricature occidentale du "continent noir" et esquivent ainsi la responsabilité de leurs propres actions.

Le fait même de qualifier de tels abus de "violence" au lieu de les dénoncer comme des "violations des droits de l'homme" sert à dissimuler leur nature réelle et implique que tous portent une responsabilité égale pour leur résolution. Ainsi, en Afrique du Sud "la violence" a été incitée en grande partie par le mouvement Inkatha soutenu par le gouvernement contre les partisans de l'Assemblée Nationale Africaine (ANC), qui était illégale en ce temps. On prétendait à tort que la violence dérivait de la rivalité "tribale" entre les Zoulous d'Inkatha et d'autres ethnies. En réalité, comme les élections récentes l'ont démontré, beaucoup de Zoulous soutenaient l'ANC, et la violence était largement d'inspiration politique.

Au Kenya, le gouvernement a encouragé des membres de l'ethnie Kalenjin à attaquer des communautés de la Vallée Rift qui allaient voter, pensait-on, pour l'opposition dans les premières élections multi-partis du pays en 1992. On a privé beaucoup d'électeurs de leur droit de vote en les chassant de leurs domiciles. Par conséquent seize candidats du parti du gouvernement ont été réélus au Parlement sans opposition. Toutefois on s'obstine à présenter cette répression comme "des disputes tribales". L'ancien parti gouvernant au Malawi, qui a des liens étroits proches avec son homologue kényan, a essayé d'employer une tactique similaire dans

la campagne pour les élections multi-parti en mai 1994. On a aussi signalé la répression succédant au Zaïre et au Nigéria, parmi d'autres pays. L'exemple le plus clair de l'aboutissement éventuel de ces tactiques peut être vu au Rwanda, où un gouvernement qui était obligé d'accepter une transition vers le multipartisme a fait appel à des milices de parti pour harceler et réprimer l'opposition. Dans ce cas, les tactiques du gouvernement ont été bien documentées par les groupes des droits de l'homme. Toutefois la communauté internationale ne tenait aucun compte du problème jusqu'à ce que la "violence" ait versé dans le génocide.

Ce nouvel emploi de répression succédant ou "privatisée" a posé des problèmes particuliers pour les groupes de droits de l'homme. Mais un souci majeur consiste à faire comprendre à la communauté internationale la complicité des gouvernements qui incitent la violence. Cela exigera une plus grande coopération parmi les groupes des droits de l'homme des pays affectés pour arriver à une meilleure compréhension de ces nouvelles méthodes répressives. Les groupes devront aussi développer et raffiner leurs techniques de recherche afin d'assurer que ces abus soient pleinement documentés.

Ce n'est pas la seule technique employée par des gouvernements pour détourner la pression internationale. La plupart des gouvernements africains comprennent que la communauté internationale ne tolérera pas les détentions sans procès. Les autorités policières--conscientes du refrain inlassable des organisations des droits de l'homme que prisonniers politiques doivent être "accusés ou mis en liberté"--ont recouru de plus en plus aux accusations criminelles contre les adversaires, les journalistes et les activistes politiques des droits de l'homme. Dans certains pays un pouvoir judiciaire est prêt à se plier aux vœux de l'exécutif en emprisonnant des critiques du gouvernement dans une parodie de la procédure judiciaire en bonne et due forme. Cela a été le cas, par exemple, au Togo, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et parfois au Kenya. Ailleurs, on a fait un usage frivole d'accusations criminelles, sans aucune intention de faire passer l'accusé en jugement. Au contraire, les hommes politiques d'opposition, les journalistes et d'autres doivent vivre sous la menace d'accusations de subversion ou de sédition. Dans les pires des cas, l'accusé se voit refuser la mise en liberté sous caution et passent ainsi des mois ou des années en prison avant que les accusations soient retirées. Par exemple, au cours de ces dernières années en Uganda plus d'une centaine de personnes ont été accusés de trahison--un délit pour lequel les tribunaux n'ont pas le droit d'accorder la mise en liberté sous caution. Il n'y a que peu de ces cas qui soient passés en jugement.

L'efficacité de cette tactique des accusations criminelles pour punir les dissidents politiques se situe dans le fait que la communauté internationale est peu disposée à "intervenir" dans les affaires intérieures d'un pays en critiquant le fonctionnement de son système judiciaire. S'ils font l'objet de critiques, ces gouvernements peuvent prétendre que ceux qui leur reprochent des abus des droits de l'homme "changent les règles du jeu" en invoquant le droit pénal plutôt que la détention administrative. En même temps, les procédures juridiques peuvent embrouiller les avocats et les organisations des droits de l'homme dans une défense coûteuse de cas qui ne passent jamais en jugement.

Un développement plus positif sur le front légal dans certains pays africains a été l'adoption récente d'un garanti réel des droits de l'homme soit dans les constitutions soit par la législation d'institutions chargées de la protection des droits de l'homme, tels que des commissions nationales ou des protecteurs des citoyens. La possibilité de faire appel à un organe prévu par la loi pour entamer des procès constitutionnels ou pour poursuivre des plaintes donnent une légitimité aux activités des organisations non-gouvernementales des droits de l'homme tout en leur dotant d'un nouvel instrument efficace.

CARACTERISTIQUES ET PROBLEMES DES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES DES DROITS DE L'HOMME

D'abord, il convient de répéter que les organisations africaines des droits de l'homme varient beaucoup quant à leur histoire, leur structure et leurs objectifs. Par exemple, plusieurs organisations mettent l'accent sur l'aspect juridique et ont certainement évolué à partir de comités de la société de droit locale ou du barreau

6 APERÇU

d'avocats. D'autres--y compris certaines des plus efficaces--proviennent des organisations religieuses et peuvent faire appel aux ressources et à la structure de l'église. Encore d'autres sont des associations d'adhésion volontaire, mais il y en a beaucoup qui ne sont pas. Certaines ont une mission bien précisée, comme celles qui se penchent sur des problèmes liés à la santé des femmes, tandis que la plupart ont une mission beaucoup plus large et moins précise.

La croissance et les réalisations du mouvement africain des droits de l'homme en peu de temps sont remarquables. Si cette section semble mettre l'accent sur les défauts des organisations non-gouvernementales des droits de l'homme--comme identifiés tant par les groupes eux-mêmes que par les enquêteurs du projet--c'est parce que cette étude vise à renforcer le mouvement.

Le manque de collaboration et de coordination régionale: Un des problèmes principaux est que l'expression qu'on vient d'évoquer--"le mouvement africain des droits de l'homme"--relève plus du désir que de la réalité. Les activistes des droits de l'homme le reconnaissent eux-mêmes: il y a un manque de contact et d'échange d'expérience et de matériels parmi les groupes dans des différents pays africains. Il s'agit là d'une insuffisance difficile à surmonter. On pouvait observer ce manque d'articulation entre les activités des groupes des droits de l'homme--"la création de réseaux" selon le vocabulaire spécialisé--même à l'intérieur d'un même pays. Les organisations sont trop rarement en consultation les unes avec les autres pour coordonner leurs activités, sans parler d'une coordination avec d'autres secteurs de la société qui ont des intérêts et des activités en commun, tels que les médias ou les avocats.

Un exemple particulièrement frappant de ce manque de contact et de coordination c'est le décalage entre les groupes des droits de l'homme francophones et anglophones. (Les groupes des droits de l'homme dans les pays lusophones ont été traditionnellement faibles--à une exception près, la Guinée-Bissau qui tend à s'associer au bloc francophone). C'est triste et gênant de constater que les rivalités politiques coloniales, perpétués par des gouvernements même après avoir accédé à l'indépendance, pourraient continuer à répercuter sur le mouvement des droits de l'homme. Ici, comme dans plusieurs autres domaines, les groupes de femmes ont fait un plus grand effort pour surmonter la division linguistique.

Même là où des organes régionaux des droits de l'homme existent--tels que l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme, dont le siège est au Burkina Faso--ils tendent à être entravés par des rivalités personnelles et politiques, ainsi que des faiblesses structurales. On a rencontré un nombre de groupes régionaux des droits de l'homme au cours de l'enquête. C'était ceux qui se concentraient sur les droits des femmes qui étaient les mieux organisés, avec les missions les plus définies et ils étaient moins déchirés par les conflits politiques et personnels. Cependant il est évident qu'aucun des groupes qui prétendent s'adresser aux droits de l'homme d'une perspective régionale n'a réussi à le faire. C'est en partie un problème de ressources, mais qui tient aussi au mode inorganique "du haut en bas" dont ils se sont développés, sans évaluer d'abord les stratégies à adopter dans la poursuite du but, ou sans une consultation préalable avec les groupes qui étaient censés bénéficier de l'opération d'un mécanisme de coordination régionale.

Le séminaire organisée par la Commission Internationale de Juristes avant chaque séance de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été identifiée par nos enquêteurs comme un forum dont la plupart des organisations non-gouvernementales africaines pourraient bénéficier, même tout simplement pour se rencontrer.

L'imprécision des objectifs et des buts envisagés: Pour beaucoup d'organisations visitées, l'absence d'objectifs et de buts définis entravaient leur développement. Les efforts de plusieurs organisations sont trop diffus. Cela se comprend, étant donné l'ampleur des problèmes des droits de l'homme qui se posent dans beaucoup de pays africains. Cependant, au lieu d'avoir un impact dans un domaine particulier, les organisations tendent à s'occuper de problèmes de tout genre, sans aucun effet. Dans certains cas, les organisations locales se disent pan-africaines, alors que leurs activités sont concentrées uniquement dans le pays où elles se trouvent. En plus leurs méthodes de travail sont difficilement applicables ailleurs. Il n'y a que peu des organisations étudiées qui aient un sens de planification, et même quand elles font des projets, il s'agit essentiellement de projets à court-terme et de réactions immédiates. Rares sont les organisations qui évaluent l'efficacité de leurs

opérations afin d'appliquer les leçons qu'elles en tirent à la phase suivante de leur opération et développement. Un grand nombre de groupes définit leur fonction principale comme "l'éducation sur les droits de l'homme"--une rubrique qui regroupe une grande variété d'activités. Malheureusement, la méthodologie et le contenu de beaucoup de ces programmes sont mal définis et mal adaptés au public visé. Il est évident que les organisations des droits de l'homme doivent mieux concevoir et exécuter ces programmes de formation, non seulement pour qu'ils soient adaptés à la communauté adressée, mais aussi pour qu'on puisse les maintenir à long terme.

La priorité aux droits politiques et civiques: Le travail de la plupart des groupes des droits de l'homme en Afrique a donné la priorité, sinon l'exclusivité, aux droits dans le domaine politique et civique--la liberté d'expression et d'association, la participation politique, la protection contre la torture et la détention arbitraire, et ainsi de suite. Cette priorité s'explique peut-être en partie par une participation prépondérante dans les initiatives pour les droits de l'homme de la part de ceux dont les activités sont visées par ce genre d'abus: les avocats et les journalistes. Cependant, comme on l'a dit plus haut, il est indispensable pour leur efficacité future que les organisations des droits de l'homme en Afrique élargissent leur travail pour incorporer les droits sociaux et économiques. En même temps, les groupes qui ont fait des efforts dans ce sens sont souvent gênés par le manque d'individus--assistants sociaux, statisticiens, médecins et infirmiers, économistes--qui possèdent l'expertise dont les organisations ont besoin pour suivre de près l'évolution et pour rédiger des rapports cohérents. En outre, beaucoup de groupes ont l'idée que les donateurs s'intéressent moins à la promotion de travail en faveur des droits sociaux et économiques.

Le manque de collaboration et de coordination à l'échelle nationale: Dans beaucoup de pays, les groupes tendent à faire double emploi de ce qu'on a déjà fait et empiètent les uns sur les autres à cause d'un manque de coordination dans leurs activités. Tandis qu'il est évident qu'il faudrait accroître la communication, l'échange d'information et la collaboration, le plus souvent, c'est la concurrence et le désir de dominer qui priment plutôt que la coopération: "Tout le monde devrait s'associer à nous" est un refrain qu'on entend trop souvent. A cet égard--comme à bien d'autres--il paraît que les organisations de femmes ont fait mieux que les autres organisations des droits de l'homme et on pourrait tirer des leçons utiles de leur expérience.

Le décalage entre les villes et la campagne: La plupart des groupes sont basés dans les villes--et surtout dans la capitale--ceci dans un continent où la majorité de la population habite toujours à la campagne. Les villes capitales ont leur propre dynamique et le plus souvent ne reflètent pas les problèmes des droits de l'homme qui affectent la plupart des gens dans les régions rurales ou mêmes dans des villes provinciales. Quelques rares organisations ont essayé de créer des filiales en dehors de la capitale mais avec un succès limité. Les groupes d'église ont généralement été plus efficaces dans cet égard--probablement parce qu'ils possèdent un réseau tout fait à l'échelle nationale--et les autres organisations des droits de l'homme feraient bien d'étudier cette expérience pour l'adapter à leurs capacités et à leurs propres objectifs.

Divisions sociales: Les groupes des droits de l'homme ne sont pas à l'abri des divisions ethniques, raciales et sociales qui affectent les sociétés où ils opèrent. Ceci est plus manifeste dans les organisations des droits de l'homme dans l'Afrique du Sud qui reflètent forcément la division de travail imposée par les états racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie. Les blancs--et à un moindre degré les Asiatiques et les "gens de couleur"--ont profité de leur plus grande liberté politique pour se mobiliser en faveur des droits de l'homme. L'efficacité du mouvement des droits de l'homme en Afrique du Sud sera renforcée dans la mesure où les groupes qui ont fait l'objet d'une plus grande discrimination auront un rôle plus actif dans les organisations.

Ailleurs, on pouvait percevoir que les groupes des droits de l'homme reflètent les préjugés ethniques, surtout dans les situations où le conflit ethnique violent a un impact majeur sur les droits de l'homme. Il peut s'avérer difficile de contrôler ces situations, surtout si un des collaborateurs appartient à l'une ou l'autre des ethnies impliquées dans le conflit; on pourrait remettre en question l'impartialité d'un tel individu.

Dans d'autres situations les groupes des droits de l'homme peuvent aussi refléter les intérêts des groupes dominants (et partiellement urbanisés) dans la société plutôt que les groupes marginalisés tels que ceux qui

8 APERÇU

vivent de l'élevage, ou de la chasse et de la pêche ou qui pratiquent la cueillette, ou bien d'autres minorités.

Des structures organisationnelles non-démocratiques: Un autre problème visible partout dans la région est le manque de procédures au sein des organisations qui permettraient une plus grande participation dans la prise de décisions de la part du personnel de tout niveau: avocats, journalistes et chercheurs. On a visité de nombreuses organisations où un seul homme menait le jeu. C'était parfois le résultat de contraintes budgétaires, mais même dans plusieurs organisations dotées d'un personnel nombreux, c'était visiblement le chef qui dominait. Dans un nombre de groupes, c'est le chef de l'organisation qui prend toutes les décisions sans consulter personne. Il faut que les groupes inventent des moyens pour renforcer et démocratiser leurs structures internes pour la prise de décisions. Certes, ce n'est pas un problème limité à l'Afrique, mais il peut affaiblir la croissance et la stabilité d'une institution, parce qu'il n'y a aucun investissement dans la formation d'un personnel professionnel compétent.

Le déséquilibre entre les sexes: Il y a une pénurie visible de femmes dans les cadres des organisations des droits de l'homme en Afrique, à l'exception de celles qui se spécialisent dans les problèmes des femmes. Dans les grandes organisations des droits de l'homme, les femmes dans les cadres s'occupent normalement des "questions relatives aux femmes". Il faut que les organisations cherchent des moyens pour amener les femmes à occuper des postes d'influence dans le mouvement.

L'accès au financement: Le manque d'argent pour les opérations quotidiennes est également un problème sérieux. Toute organisation a des problèmes financiers, à l'exception de celles qui sont associées à des églises. De nombreuses organisations fonctionnent sans le matériel rudimentaire nécessaire à un bureau. Dans une organisation qu'un des enquêteurs a visité, un ordinateur était rangé par terre parce que le groupe n'avait pas assez d'argent pour acheter une table. Chez un autre groupe les forces de sécurité avaient volé plusieurs ordinateurs, et il n'y avait pas de moyens pour les remplacer.

Dans ces pays il n'y a qu'un très petit nombre de philanthropes sur place. Les organisations des droits de l'homme au Nigéria et quelques autres, par exemple, ont essayé de trouver un soutien local, mais les quantités d'aide ne suffisent pas encore à les maintenir. Toutefois il faut signaler que dans beaucoup de cas les apports personnels de petits nombres d'individus, souvent débordés eux-mêmes, ont été indispensables pour la survie des groupes pendant les moments difficiles.

Malgré tout, tous les groupes, quelle que soit leur importance ou la longévité de leurs opérations, ou le nombre d'années qu'ils ont existé, se trouvent devant le même problème de leur dépendance envers les donateurs. Cette dépendance, même si elle n'est pas ouverte, exerce une influence croissante sur l'orientation et les programmes des organisations africaines des droits de l'homme. Ce qui est plus important, bien sûr, c'est que les organisations des droits de l'homme doivent développer des programmes qui prennent comme point de départ les besoins de la communauté qu'elles desservent. En même temps, elles doivent être capables de concevoir et d'exécuter les programmes souhaités par la communauté, plutôt que ceux que dictent les agences donateurs--que ce soit subtilement ou directement.

Plusieurs groupes restent ignorants des diverses organisations donateurs dont ils pourraient solliciter une aide financière. Ce qui est tout aussi important, les groupes doivent apprendre à rédiger leurs projets et à formuler leurs demandes de financement. Même s'il est probable que les groupes africains des droits de l'homme continuent à être dépendants de financement provenant de l'étranger, ils devront développer des stratégies pour faciliter ce financement. En même temps ils doivent définir leurs programmes des droits de l'homme tout en établissant les priorités pour eux-mêmes.

Les relations avec les organisations non-gouvernementales internationales: Il faut qu'il y ait des liens étroits entre les organisations africaines des droits de l'homme et leurs contreparties internationales. Les organisations internationales peuvent donner une ampleur aux campagnes des groupes africains en proposant leur expérience et leur savoir-faire. Toutefois, beaucoup d'activistes africains des droits de l'homme avaient l'impression d'être exploités dans leurs rapports avec les organisations internationales, car celles-ci profitaient

du travail des groupes locaux sans aucune reconnaissance. Comme le nombre d'organisations non-gouvernementales africaines a augmenté au cours de ces dernières années, les organisations internationales se trouvent en concurrence avec des organisations locales pour les mêmes sources de financement. Par conséquent il y a eu des occasions où certaines organisations internationales ont employé des groupes locaux des droits de l'homme pour collecter des fonds pour elles-mêmes sans les consulter. Nous recommandons qu'on élabore un code de conduite quant aux demandes de financement formulées par les organisations non-gouvernementales internationales et locales.

LES BESOINS DE FORMATION DES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Pour les jeunes groupes des droits de l'homme, il y a évidemment plusieurs domaines où la formation est nécessaire. La section suivante vise à identifier certaines catégories générales de besoins quant à la formation, à la base des commentaires des groupes eux-mêmes ou des observations relevées au cours de cette étude. La liste présente certaines des priorités qui ont fait surface dans l'étude de chaque pays; les chapitres sur chaque pays font un examen plus détaillé de ces besoins.

Les enquêtes, l'investigation et le contrôle: C'est curieux, un des aspects le plus fondamentaux de la lutte pour les droits de l'homme--à savoir les enquêtes sur les abus et le reportage--est rarement identifié comme un domaine qui exige une formation et attire rarement le financement. La raison la plus probable est que les donateurs préfèrent opérer dans des domaines moins controversés, tels que l'éducation sur les droits de l'homme. Les groupes des droits de l'homme eux-mêmes peuvent choisir de commencer à travailler dans des domaines tels que l'éducation ou la défense des droits dans les tribunaux où il y a moins de possibilité de venir en conflit direct avec les autorités locales. Néanmoins, une des conclusions de cette étude est que la formation dans la réalisation des enquêtes et les techniques de recherche est une priorité importante, puisque c'est un élément si important dans le travail pour les droits de l'homme et un domaine où les capacités de la plupart des organisations africaines restent sous-développées.

Les besoins précis varient d'organisation en organisation. Un grand nombre des groupes pourrait bénéficier d'une formation dans l'investigation des abus des droit sociaux et économiques. Quelques groupes ont besoins d'une formation avancée dans les techniques de la médecine légale, tandis que d'autres pourraient bénéficier d'une formation fondamentale dans la réalisation des enquêtes et la vérification des faits. En particulier, le phénomène de la répression officieuse exige la mise en oeuvre de techniques avancées de recherche. Certains groupes ont déjà mis au point des approches sophistiquées et ont élaboré du matériel didactique sur la réalisation des enquêtes et d'autres domaines. D'autres groupes ailleurs pourraient profiter de cette expertise.

La vérification exige des techniques et des capacités différentes. Cette catégorie comprend l'observations des manifestations, des élections, des procès et des reportages aux médias.

Les normes régionales et internationales et les mécanismes: L'emploi éventuel de normes internationales sur les droits de l'homme et des mécanismes internationaux dans le travail d'une organisation dépend de la susceptibilité du gouvernement à la pression internationale et du statut du droit international dans le système judiciaires du pays. Toutefois ce genre de formation a une certaine valeur partout. Une formation sur l'application de normes internationales aux droits sociaux et économiques pourrait être particulièrement utile. Cependant, dans beaucoup de pays, on comprend si peu les emplois potentiels des mécanismes et des normes internationales que les groupes n'ont même pas conscience de la valeur d'une telle formation. Dans beaucoup des pays francophones, par exemple, la constitution permet l'application du droit international dans les tribunaux locaux, mais on ne le fait que rarement. Pourtant, au Nigéria, où la Charte Africaine est applicable au même titre que la loi locale, les groupes des droits de l'homme ont réussi à s'instruire eux-mêmes et à informer le judiciaire sur ses applications. En Afrique du Sud on songe maintenant à l'emploi possible des instruments et des procédures des Nations Unies mais pas encore de la Charte Africaine des Droits de

10 APERÇU

l'Homme et des Peuples. En général, les groupes des femmes en Afrique se sont montrés plus sophistiqués quant à l'emploi de mécanismes internationaux.

Les voies de droit: Il y a un grand potentiel largement inutilisé pour communiquer les stratégies ainsi que la jurisprudence sur les voies de droit pour les droits de l'homme à travers le continent. Ce genre d'échange est développé plus facile et mieux parmi les régions anglophones avec une tradition commune basée sur le droit coutumier. Par contre, les régions francophones offrent un grand potentiel, surtout là où la constitution permet l'application du droit international par traité par les tribunaux nationaux. Généralement, les groupes ne sont pas suffisamment informés sur les expériences des autres, la jurisprudence existante et les stratégies potentielles pour articuler les besoins. Encore une fois, les groupes des femmes constituent une exception limitée, puisqu'ils ont initié des échanges d'idées sur la jurisprudence même à travers les frontières nationales et linguistiques.

Services juridiques: Bien qu'un grand nombre d'organisations en Afrique sub-saharienne offre des consultations juridiques gratuites, la demande dépasse de loin la capacité existante, surtout dans les régions rurales. Un des problèmes majeurs qui se posent à ceux qui se sont engagés pour mettre la consultation juridique à la portée de tous est la pénurie d'avocats prêts à offrir des consultations juridiques gratuites. Dans ce contexte, certaines organisations ont fait appel à des parajuristes--non-avocats formés à fournir une variété de conseils sur les problèmes juridiques--et ceci est devenu un instrument qui permet aux organisations de répondre à la demande que la population leur adresse.

Les besoins de formation dans ce domaine comprennent les techniques nécessaires à la mise en place et à l'administration d'une organisation et à l'emploi d'avocats bénévoles. Il faut apprendre des techniques pour assurer que les services juridiques soient mis à la disposition des populations rurales. Il faut aussi apprendre comment former des individus pour offrir des services efficaces en tant que parajuristes.

La gestion, l'administration et le développement des organisations: En général, il faut renforcer les techniques de gestion et développer et contrôler les structures administratives. Il faut étayer ce développement moyennant la formation de travailleurs spécialisés dans le domaine des droits de l'homme, parce que l'engagement n'est pas suffisant pour la mise en place d'une organisation efficace. Cette rubrique regroupe toute une série de domaines où les organisations africaines des droits de l'homme ont de grands besoins de formation. Les domaines où une telle formation s'impose sont: la formulation d'une mission et d'une stratégie faisable pour développer l'organisation; la mise au point de modèles de gestion qui assurent la responsabilité financière et un esprit démocratique dans la prise des décisions; la sensibilisation sur le rôle des femmes, tant au sein de l'organisation que dans l'exécution de la mission et de la stratégie; la collecte des fonds, à l'échelle nationale et internationale, et la comptabilité et la rédaction de rapports financiers; le développement des communications peu coûteuses, le courrier électronique, par exemple; la connaissance des procédures administratives fondamentales appropriées aux petites organisations non-gouvernementales; des connaissances d'informatique. Cette liste est loin d'être complète, mais ces compétences fondamentales et ces techniques administratives sont généralement indispensables pour le développement des organisations à longue échéance.

Les campagnes publiques et la pression politique: L'efficacité des efforts organisés pour influencer la législation ou l'emploi de campagnes publiques dépend des conditions particulières dans le pays et les groupes des droits de l'homme. Les communiqués de presse, les panneaux et les lobbys qui pourraient être des instruments utiles dans un pays avec un gouvernement relativement stable et une population engagée seraient peu efficaces dans un pays, comme le Zaïre, où ces conditions n'existent pas. La planification ainsi stratégique est donc cruciale, et il est surtout important d'identifier comment les informations peuvent être utilisées avec la plus grande efficacité. Ceci fait, une formation dans les techniques spécifiques applicables aux campagnes pourrait être utile.

La documentation: La documentation, dans une forme ou une autre, est une nécessité pour tous les groupes, qu'il s'agisse de documenter les enquêtes menées par le groupe ou de créer un centre de documentation au service de la communauté. Dans certains pays un groupe déterminé a acquis la capacité d'agir comme centre

de documentation pour l'ensemble du mouvement des droits de l'homme. La formation devrait comprendre les techniques de documentation aussi bien que les applications de la documentation.

L'éducation populaire: C'est peut-être le domaine où les groupes africains des droits de l'homme ont la plus grande expérience et expertise, puisque presque tous les groupes sont engagés dans l'éducation sur les droits de l'homme à un niveau ou un autre. Les insuffisances de la formation sont ainsi moindres dans ce domaine, bien que la nécessité de l'éducation populaire sur les droits de l'homme reste énorme. Un échange d'information parmi les groupes africains des droits de l'homme sur les stratégies et les techniques, ainsi qu'un échange de matériel didactique serait très utiles.

RESSOURCES POUR LA FORMATION EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Cette section s'adresse aux ressources disponibles dans la région elle-même qui pourraient aider les groupes à mettre en place la formation dont ils ont besoin. Certes il y a des ressources en dehors de l'Afrique sub-saharienne à la portée des groupes dans la région, mais il y a un nombre de raisons qui indiquent qu'il convient désormais de faire appel aux ressources qui existent dans la région. Puisqu'il y a souvent des ressemblances dans les contextes économiques, sociaux et politiques dans les différents pays de la région, l'expérience d'une organisation dans un pays en Afrique sub-saharienne a souvent une application plus directe au travail d'une autre organisation dans un autre pays de la région que celle d'organisations qui travaillent ailleurs. A la lumière des ressources financières limitées dans le domaine, la formation interrégionale a en plus l'avantage d'un rendement accru, puisque les dépenses pour les voyages et le logement à l'intérieur de la région sont généralement moindres que celles qu'entraînerait la formation d'un participant en dehors de la région.

Dans le contexte de ce projet le terme "formation" a généralement été employé pour désigner l'instruction qui met l'accent sur le développement des techniques pratiques. Puisque les meilleurs formateurs potentiels pour ce qui est des techniques indispensables pour le travail des droits de l'homme sont les praticiens de ces techniques, les enquêteurs ont cherché à identifier pendant leurs voyages ceux qui possédaient la capacité pour la formation ou ceux qui en avaient le potentiel dans les organisations activistes mêmes. Pour des raisons similaires, les enquêteurs n'ont pas exploré de programmes strictement académiques. Cependant, ils ont rencontré de nombreux programmes des droits de l'homme en Afrique ayant un fondement académique. Ces programmes avaient un composant activiste sous forme de stages ou de programmes de formation juridique vulgarisée dans le domaine des droits de l'homme. Etant donné que de tels programmes sont souvent étroitement liés au travail réalisé par les organisations non-gouvernementales en dehors de l'université et puisqu'ils sont souvent une filière importante pour introduire de nouveaux individus au mouvement des droits de l'homme ainsi que pour leur formation, les programmes de ce genre ont figuré dans la recherche de "ressources de formation".

La variété de méthodologies de formation

La formation dans les aspects pratiques du travail des droits de l'homme peut prendre des formes différentes. Les méthodes vont des ateliers et des séminaires jusqu'aux voyages d'études et la formation sur place, en passant par les stages ou "les détachements professionnels temporaires". Ce projet s'est penché sur la capacité actuelle ou potentielle de formation avec l'application d'une des méthodes citées plus haut. Voici quelques explications de ces diverses méthodes:

On a considéré *les séminaires et les ateliers* comme ressources de formation dans la mesure où ces séances se focalisaient sur le développement d'une technique précise. Si, par exemple, le thème d'un séminaire était le droit international sur les droits de l'homme et si ce séminaire se concentrait sur les applications pratiques dans le travail plaidoyer de l'organisation en faveur des droits de l'homme, on pourrait le considérer comme ressource de formation.

12 APERÇU

Les *stages* ou les "*détachements professionnels temporaires*" constituent un deuxième type de formation. Les enquêteurs ont rencontré des représentants de nombreuses organisations qui avaient accueilli des stagiaires et qui ont exprimé des opinions partagées sur l'efficacité des stages et l'utilité des stagiaires pour leur travail courant. En même temps ces mêmes organisations manifestaient leur intérêt pour des échanges "sud-sud" avec leurs homologues et exprimaient leur volonté de participer à de tels échanges. En revoyant les résultats des enquêteurs, on a constaté qu'il fallait éclaircir ces contradictions apparentes pour déterminer la capacité et la volonté des organisations quant à la formation des défenseurs des droits de l'homme en provenance d'autres pays.

Quand les organisations parlaient de "stagiaires", elles se référaient généralement aux étudiants universitaires venant des Etats-Unis ou d'Europe Occidentale qui passaient en moyenne deux à trois mois avec les organisations. Les réserves des organisations semblaient porter le plus souvent sur le manque de préparation de certains stagiaires, le manque de sérieux que manifestaient certains stagiaires à l'égard du travail à faire, ainsi que le fait que les stagiaires n'étaient pas en mesure d'apporter une contribution significative au travail courant de l'organisation dans un délai si limité.

Par contre, la plupart des organisations paraissaient très prêtes à partager leurs connaissances et leurs capacités par rapport aux droits de l'homme avec des défenseurs expérimentés venant d'autres pays d'Afrique ou d'autres régions du sud. Tout en reconnaissant que les visites de tels individus exigeraient aussi beaucoup de planification et qu'il faudrait consacrer pas mal de temps considérable pour gérer le programme du visiteur, on a eu l'impression que les organisations d'accueil auraient également la possibilité de tirer profit de l'expérience des visiteurs dans la plupart des cas. En plus ce genre d'échange constitue une manifestation de solidarité avec les efforts en faveur des droits de l'homme ailleurs.

A cause de la confusion engendrée par le mot "stagiaire", il est peut-être préférable d'employer un terme tel que "détachement professionnel temporaire" pour désigner ces visites plus longues de la part d'activistes expérimentés des droits de l'homme. Tandis que ces visites peuvent servir à plusieurs fins, elles peuvent aussi être un moyen important pour approfondir les capacités des individus. Par exemple, les détachements professionnels temporaires peuvent être un instrument de formation d'une grande valeur pour la communication de techniques dans la réalisation d'enquêtes sur les droits de l'homme ou dans la mise en place de services juridiques pour les communautés.

Les "*voyages d'études*" sont des visites à court-terme à une ou plusieurs organisations pendant quelques jours ou quelques semaines. Les voyages d'études donnent au visiteur un aperçu d'un problème donné ou d'un aspect du travail de l'organisation d'accueil. Ces visites peuvent servir à élargir la perspective du visiteur quant aux approches qu'on adopte en réalisant le travail, mais parce qu'elles sont brèves, ces visites ne permettent que rarement un développement approfondie de techniques précises.

La *formation sur place* a lieu quand un individu ayant une certaine expérience acquise dans un domaine de travail déterminé par rapport aux droits de l'homme instruit le personnel, les bénévoles ou les membres d'une organisation sur place. En fonction de la portée de l'instruction, la formation sur place est souvent le moyen le moins coûteux et le plus efficace pour mettre à jour les techniques de plusieurs travailleurs dans une organisation donnée.

Le soutien infrastructural pour développer les capacités de formation

Ce projet a cherché à identifier non seulement les capacités ou les ressources de formation à l'heure actuelle, mais aussi les capacités potentielles. Il convient de s'arrêter un moment sur cette question des capacités potentielles de formation. Les enquêteurs du projet ont identifié de telles capacités potentielles dans un nombre d'organisations qui sont plus établies dans la région, où certains effectifs ou certains bénévoles ont cumulé une expérience considérable dans un domaine déterminé, par exemple, le litige des cas d'essai ou les

techniques d'investigation. Cependant, il est important de souligner certains obstacles significatifs à la réalisation de ce potentiel.

Quand, par exemple, une organisation accueille un activiste d'une organisation d'un autre pays pour lui permettre de développer ses connaissances et ses techniques moyennant un "détachement professionnel temporaire", il y a un déploiement considérable des ressources de l'organisation d'accueil. Celle-ci est obligé de concevoir un plan d'activités et de travail pour le visiteur qui lui permettra d'apprendre ce qu'il veut apprendre. Pour que le programme aille bien, l'organisation d'accueil doit aussi assigner un membre du personnel ou un bénévole clé pour aider le visiteur, afin que le programme réponde aux intérêts du visiteur et se déroule comme prévu. En même temps cet élément doit rester à la disposition du visiteur pour répondre à ses questions ou pour faire toute modification qui s'impose au cours du séjour, ainsi de suite. En plus, dans la mesure où le visiteur s'intéresse à un aspect du travail d'un membre du personnel, le temps de ce membre du personnel est aussi détourné de son travail courant.

Pour que les organisations expérimentées identifiées par les enquêteurs comme des entraîneurs potentiels puissent réaliser pleinement leur potentiel à cet égard, il leur faudra un plus grand soutien financier et les moyens qui leur permettent d'assumer cette tâche en plus.

Il y a d'autres méthodes de formation qui exigeraient d'autres types de soutien qui manquent actuellement. Par exemple, les enquêtes constituent un instrument critique dans le travail des droits de l'homme. Il y a des enquêteurs chevronnés dans un nombre d'organisations différentes en Afrique sub-saharienne qui pourraient apporter une aide importante aux autres organisations en les visitant et en réalisant une formation sur place pour leur personnel sur la réalisation des enquêtes. Cependant, il est généralement reconnu que l'expertise dans un certain domaine de travail n'implique pas forcément l'excellence quand il s'agit d'enseigner les autres à faire ce travail, et cette évidence s'applique au domaine des droits de l'homme aussi bien qu'à d'autres domaines. En plus, il y a actuellement très peu de programmes en Afrique, ou même ailleurs, qui préparent ceux qui ont une grande expérience dans le travail pour les droits de l'homme à produire du matériel didactique ou à concevoir des programmes de formation pour transmettre leur expérience aux autres.

Si on veut réaliser le potentiel de formation d'organisations expérimentées dans les droits de l'homme ou celui d'activistes individuels en Afrique sub-saharienne, il faudra établir des programmes visant une pédagogie adaptée à la communication de techniques pour aider les activistes expérimentés à mettre au point leurs techniques pour former les autres. Il serait plus logique et moins coûteux de développer ces programmes en Afrique-même.

Ressources existantes ou potentielles en Afrique sub-saharienne

Cette section présente les ressources que les enquêteurs ont identifiées qui répondent actuellement aux besoins de formation dans les domaines principaux ainsi que le potentiel dans ce sens pour l'avenir.

La réalisation d'enquêtes, l'investigation et le suivi: Actuellement il n'y a aucun programme de formation dans la réalisation d'enquêtes relatives aux droits de l'homme en Afrique sub-saharienne. Cependant plusieurs organisations dans un nombre de pays ont accumulé pas mal d'expérience dans ce domaine. Il est peut-être temps que ces organisations se rencontrent pour échanger leurs expériences dans ce domaine en vue de développer du matériel pédagogique pour aider d'autres organisations à améliorer leur techniques dans la réalisation d'enquêtes. Parmi les organisations qui possèdent une expérience dans la réalisation d'enquêtes il y a le **Independent Board of Inquiry into Informal Repression (IBIIR)**, **Peace Action**, **Diakonia**, et

Lawyers for Human Rights en Afrique du Sud. Les organisations dans d'autres pays ayant une expérience étendue dans la réalisation d'enquêtes sont la **Catholic Commission for Justice and Peace** et le **Bulawayo Legal Projects Centre** au Zimbabwe; la **Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme** et la **Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre** au Zaïre; la **Civil Liberties Organisation (CLO)** et le **Constitutional Rights Project** au Nigéria; le **Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples** au Burkina Faso; la **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** au Sénégal; et la **Liga Guineense dos Direitos do Homem** en Guinée-Bissau.

Les normes régionales et internationales et les mécanismes: A part les cours internationales sur les droits de l'homme qui sont disponibles dans les universités et les facultés de droit, il y a bon nombre de séminaires et d'ateliers que proposent les organisations des droits de l'homme à l'échelle nationale. Dans la plupart des cas les activistes n'ont pas besoin de sortir de leurs propres pays pour obtenir des renseignements élémentaires sur les normes régionales et internationales.

Il y a aussi, cependant, des journées d'études ou des séminaires occasionnels qui attirent des participants de plusieurs pays d'une région ou d'une sous-région. Le **Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme**, en collaboration avec la Commission Internationale de Juristes et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, a organisé une série de séances avant les réunions semestrielles de la Commission où l'on traite des normes régionales et des mécanismes. Le Centre propose aussi un programme sur les normes et les procédures internationales régissant les droits de l'homme. **Human Rights Africa** au Nigéria a organisé des séminaires sur les droits de l'homme à l'échelle internationale pour les journalistes et les fonctionnaires du gouvernement de plusieurs pays différents. La **Catholic Commission for Justice and Peace** au Zimbabwe a proposé des journées d'études pour des commissions justice et paix dans d'autres pays.

Une fois qu'elles connaissent ces normes régionales et internationales, les organisations non-gouvernementales peuvent s'en servir de plusieurs façons. Elles peuvent analyser les lois et les pratiques dans leur propre pays pour les comparer aux normes établies à l'échelle régionale ou internationale. En conséquence elles peuvent revendiquer une réforme des lois et des pratiques pour les rendre conformes aux normes régionales ou internationales. Il n'y a que très peu d'organisations en Afrique qui se servent actuellement d'une telle stratégie. Trois organisations ayant une grande expérience à cet égard sont la **Civil Liberties Organisation**, la **National Association of Democratic Lawyers**, et le **Constitutional Rights Project** au Nigéria.

Une autre application des normes internationales et régionales consiste à se servir des voies de droit pour contester les insuffisances des lois et des pratiques devant les tribunaux en utilisant ces normes comme étalon. La **Legal Resources Foundation** au Zimbabwe possède une riche expérience à cet égard, ainsi que la **National Association of Democratic Lawyers**, le **Constitutional Rights Project**, et la **Civil Liberties Organisation** au Nigéria.

Les organisations peuvent aussi employer les mécanismes établis par les traités et les conventions internationales ou régionales sur les droits de l'homme. Quelques organisations ont une expérience relative à la présentation de plaintes ou de réfutations de rapports rédigés par le gouvernement à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. On peut citer la **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)** au Sénégal, et le **Committee for the Defence of Human Rights** et la **Civil Liberties Organisation** au Nigéria.

Les groupes visités n'avaient relativement peu d'expérience pratique avec les mécanismes et les organisations des Nations Unies qui ont affaire aux droits de l'homme, à l'exception de **Women in Law and Development in Africa (WILDAF)** au Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les voies de droit: Dans un nombre de pays de l'Afrique anglophone les organisations et les défenseurs individuels des droits de l'homme ont eu recours aux instances d'essai en général et en droit constitutionnel

comme tactiques afin de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. Pour plusieurs raisons, il paraît que l'on a peu employé cet instrument jusqu'à présent dans les pays francophones et lusophones.

Dans une instance d'essai il s'agit de mettre en cause une loi ou une certaine pratique qui pourrait affecter un grand nombre de personnes en se pourvoyant en justice en faveur d'un individu. C'est à dire, on n'intente pas le procès uniquement en faveur de cet individu, mais plutôt en vue du plus grand nombre. Parmi les organisations qui possèdent une certaine expertise dans ce genre d'instances d'essai on peut citer: le **Legal Resources Centre** en Afrique du Sud; le **Legal Assistance Centre** en Namibie; le **Bulawayo Legal Projects Centre** au Zimbabwe; l'**International Association of Women Lawyers-Ghana (FIDA-Ghana)**; et la **National Association of Democratic Lawyers**, le **Constitutional Rights Project**, et la **Civil Liberties Organisation** au Nigéria. Un nombre de défenseurs individuels dans ces pays et ailleurs, au Kenya par exemple, se servent également de cet instrument.

Les instances constitutionnelles servent à mettre en cause des lois et des pratiques qui violent les droits de l'homme en faisant appel aux dispositions mêmes de la constitution d'une nation donnée. Les **Bulawayo Legal Projects Centre** au Zimbabwe, ainsi que la **Civil Liberties Organisation**, le **Constitutional Rights Project** et la **National Association of Democratic Lawyers** au Nigéria ont tous une grande expérience dans ce domaine. La **Law Society of Kenya** a prévu un cours de formation sur les pourvois constitutionnels pour le milieu de 1994.

Les services juridiques: Dans les pays que nous avons visités il y a un grand nombre d'organisations de services juridiques ainsi que des organisations qui ont une composante services juridiques. Dans certains cas ces services existent déjà depuis plusieurs années et ont accumulé une grande expérience dans plusieurs aspects des services juridiques. On peut citer **Kituo Cha Sheria** au Kenya, la **Legal Resources Foundation** au Zimbabwe, ainsi que **Black Sash** et **Lawyers for Human Rights** en Afrique du Sud.

La plupart des organisations de services juridiques que nous avons visitées proposent des consultations juridiques gratuites et aident les individus à se pourvoir en justice. Une autre stratégie employée couramment par ces organisations consiste à faire appel à des parajuristes. Le travail des parajuristes varie au gré des organisations, certaines se limitent à proposer des consultations juridiques sur demande, d'autres s'occupent plus directement de la formation juridique des masses et de projet pour "l'habilitation" des communautés. Parmi les organisations qui ont une expérience considérable dans ce domaine on peut citer: l'**Association pour le Développement des Initiatives Villageoises (ASSODIV)** et **AHAVA** au Bénin, le **Comité Africain pour le Droit et le Développement (CADD)** et le **Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré (CIJ-RADI)** au Sénégal; le **Legal Resources Foundation**, le **Bulawayo Legal Projects Centre** et **Women in Law and Development in Africa (WiLDAF)** au Zimbabwe; le **Legal Assistance Centre** en Namibie; **Kituo Cha Sheria** au Kenya; le **Legal Research and Resource Development Centre (LRRDC)** au Nigéria; **Black Sash**, le **Community Law Centre** (Durban), **Diakonia**, **Lawyers for Human Rights**, le **Legal Resources Centre** et le **Street Law Programme** en Afrique du Sud. Le **Legal Education Action Project (LEAP)** à l'Institut de Criminologie de l'Université de Capetown en Afrique du Sud a une riche expérience dans la formation d'animateurs pour former les parajuristes. Un document intéressant à ce sujet est *A Paralegal Trainer's Manual for Africa (Manuel des techniques de formation de parajuristes en Afrique)*, rédigé par Amy S. Tsanga et Olatokunbo Ige, publié récemment par la Commission Internationale de Juristes à Genève.

Un grand nombre d'organisations a développé du matériel pour l'éducation juridique populaire en forme d'abécédaires ou de bandes dessinées dans les langues vernaculaires. Ces matériels circulent déjà parmi des groupes en Afrique sub-saharienne, et cet échange d'information est utile à l'amélioration des connaissances et des techniques des groupes qui travaillent dans ce domaine. Une organisation qui possède une vaste expérience dans ce domaine est le **Street Law Programme** au **Centre for Socio-Legal Studies** en Afrique du Sud, qui travaille avec les écoles, les organisations de communauté, les prisons, les groupes de jeunes, les organisations de bénévoles, les syndicats, les organisations d'ouvriers domestiques et les projets de développement.

Le travail sur les droits sociaux et économiques: En général, ce sont les organisations en Afrique du Sud qui ont l'expérience la plus étendue dans ce domaine. Parmi les organisations avec cette expertise il y a **Black Sash**, le **Community Law Centre** et le **Legal Resources Centre**. Les organisations qu'on peut citer dans d'autres pays sont: le **Catholic Commission for Justice and Peace** au Zimbabwe; la **Comissão Católica de Justiça e Paz** et le **Conselho Cristão de Moçambique** au Mozambique; et la **Civil Liberties Organisation** et le **Constitutional Rights Project** au Nigéria.

La stratégie et le développement organisationnel: Dans la plupart des pays visités, les enquêteurs ont constaté qu'il existe des ressources pour la formation des effectifs dans la comptabilité et d'autres tâches administratives spécifiques. Par conséquent les organisations n'ont généralement pas besoin de chercher à l'étranger pour trouver des programmes de formation dans ces domaines.

Ce n'est pas toujours le cas en ce qui concerne les problèmes de gestion à un niveau plus global chez les organisations non-gouvernementale, y compris le développement et la stratégie. Il y a certaines ressources de ce genre à la portée des organisations non-gouvernementales, par exemple, en Afrique du Sud. En plus, certaines organisations associées à des églises dans un nombre de pays en Afrique se servent d'un manuel mis au point en Afrique, *Training for Transformation: A Handbook for Community Workers*, pour former leurs effectifs sur le développement organisationnel et les techniques de gestion. Le **Gorée Institute Centre for Democracy, Development and Culture in Africa** au Sénégal a proposé des journées d'études bien conçues sur ces problèmes pour les organisations non-gouvernementales des droit de l'homme de différents pays. **Women in Law and Development in Africa (WILDAF)**, qui a son siège au Zimbabwe, travaille régulièrement avec des groupes sur les problèmes liés à la construction d'institutions, aussi bien que la sensibilisation sur le rôle des femmes au sein des organisations et dans des sociétés.

AFRIQUE CENTRALE ET ORIENTALE

ERYTREE

CONTEXTE HISTORIQUE

L'état d'Erytrée a été établi le 27 avril 1993 par suite d'un référendum des Nations Unies où 99,8 pour cent de sa population a voté la séparation de l'Ethiopie qui l'avait annexée en 1962. Le pays, avec 3,2 million d'habitants, qui a un régime de parti unique, est gouverné par le Front de Libération Populaire Erythréen (EPLF) dirigé par Isaias Afewerki. On n'envisage pas encore des élections.

En Erytrée les droits de l'homme fondamentaux sont garantis par la loi et la plupart des violations des droits de l'homme sont liées à des abus non-systématiques de la part de la police, des conditions pauvres des prisons, etc. Cependant, il existe des pressions fortes pour que les citoyens respectent les autorités au lieu de les défier. Il y a une impression répandue qui est encouragée par des allusions officielles que la dissidence politique est "anti-patriotique", surtout en ce moment où l'indépendance politique en est encore à ses débuts. A présent, le gouvernement a suspendu les activités de plusieurs organisations non-gouvernementales, y compris le *Regional Centre for Human Rights and Development* à Asmara, sous le prétexte qu'il n'y aucune loi qui régisse leurs opérations. On s'attend à ce que l'ordre de suspension soit révoqué au début de 1994 au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Ci-dessous, on présente des détails sur le seul groupe des droits de l'homme évalué dans ce rapport.

LA SITUATION DES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

A présent, le seul groupe des droits de l'homme connu dans le pays n'est pas en mesure de proposer des programmes de formation aux autres organisations non-gouvernementales des droits de l'homme et aux activistes dans la région, parce qu'il en est encore à ses débuts et il ne fonctionne pas encore.

Regional Centre for Human Rights and Development **(Centre Régional pour les Droits de l'Homme et le Développement)**

Histoire

Le *Regional Centre for Human Rights and Development* a été établi en avril 1992 pour promouvoir les droits de l'homme et le développement économique et social. Il envisage l'éducation, les recherches, les communications et la défense des droits.

Structure

Le *Centre* est dirigé par un Directeur Exécutif, Paulos Tesfagiorgis et a le personnel suivant: Karen Hausser, Coordinatrice du Programme; Abebe Kidane, Directeur adjoint; un Directeur de Communications et un Secrétaire Exécutif. Le Conseil Administratif du *Centre* n'est pas encore établi complètement.

Le *Centre* est actuellement situé dans un bureau de sept pièces.

Situation actuelle

Au début de 1993, le gouvernement intérimaire de l'Erytrée a suspendu les opérations du *Centre*. Depuis lors, ses activités sont limitées. On s'attend à ce que le *Centre* reprenne complètement ses activités dès que le gouvernement promulguera une loi pour régir les activités des groupes non-gouvernementaux dans le pays. Cette loi sera promulguée, on l'espère, à la fin de 1993 ou au début de 1994.

Programme

En 1992, le *Centre* a tenu une journée d'étude sur la "Consultation sur les lignes des non-gouvernementales, les politiques multilatérales et le crédit rural en Erytrée". La journée d'étude visait à faciliter et à promouvoir l'analyse et le développement des stratégies non-gouvernementales. En 1993, le *Centre* a initié un projet indépendant qui s'appelait le *Citizens' Referendum Monitoring Group*, qui a formé 215 effectifs pour contrôler et observer le déroulement du référendum pour l'indépendance tenu en Erytrée.

En Novembre 1993 le *Centre* a présenté une journée d'étude sur les "Stratégies pour la construction institutionnelle des organisations des droits de l'homme et des organisations pour les droits des femmes en Afrique orientale" en coopération avec *Human Rights Internet* du Canada et le Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme basé à Banjul. Le *Centre* envisage d'établir un journal et une imprimerie au début de 1994 dès que le gouvernement promulguera une loi sur la presse, comme prévu. Le *Centre* envisage également à promouvoir l'instruction sur les droits de l'homme dans les écoles.

- Clement Nwankwo

ETHIOPIE

CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE

En 1974, Mengistu Haile Mariam a mené une rébellion qui a renversé le régime monarchique de l'empereur Haile Selassie qui avait régné en Ethiopie pendant des décennies. Mengistu a gouverné pendant plus de dix-sept ans d'une manière répressive, perpétrant des abus graves des droits de l'homme sous un régime de style marxiste qui ne tolérait ni dissidence ni opposition. Ceci a entraîné la factionalisation du pays et une guerre civile prolongée.

En mai 1991, des rebelles dirigés par le Front Révolutionnaire Démocratique du Peuple Ethiopien (EPRDF) ont renversé le régime Mengistu. L'EPRDF, dirigé par Meles Zenawi et plusieurs autres coalitions de rebelles y compris le Front de Libération Oromo (OLF) et le Front Populaire de Libération Tigrayan (TPLF), ont établi un gouvernement de coalition connu comme le Gouvernement transitoire de l'Ethiopie.

L'Ethiopie comprend plus d'une soixantaine d'ethnies. Le Conseil Transitoire ou Parlement est composé de plus d'une trentaine partis politiques dont la plupart sont basés sur les ethnies. Le pays est divisé en quatorze régions ethniques autonomes; chaque région a sa propre police locale. Les Oromos, l'ethnie la plus nombreuse, sont organisés autour d'un parti politique, l'OLF, qui a boycotté les élections régionales en juin 1992 pour protester contre une prétendue subversion de la part de l'EPRDF et le trucage du scrutin, abandonnant ainsi ses douze sièges au conseil composé de quatre-vingts-sept membres.

Une nouvelle constitution nationale est en préparation et les élections d'abord fixées pour janvier 1994 ont été remises à plus tard. Les conflits ethniques abondent. Les Amharas, composés surtout d'élites habitant Addis Abeba, se voient comme perdants sous la domination actuelle de la politique par l'EPRDF, et contestent le gouvernement de Zenawi.

Les conditions de vie sont mauvaises, les salaires sont bas et le taux de chômage est élevé. Par conséquent, la prostitution s'est répandue et les enfants abandonnés dans la rue constituent un problème inquiétant.

Bien que le respect pour les droits de l'homme soit garanti par la Charte du gouvernement transitoire, les abus des droits de l'homme sont courants. La torture de suspects en garde à vue par la police et le refus d'accorder des permis pour les manifestations sont censés être parmi les problèmes liés aux droits de l'homme en Ethiopie à l'heure actuelle. On remet en question l'indépendance du système judiciaire. Pourtant, la presse, qui jouit d'une liberté relative, est peu entravée par le gouvernement.

LA SITUATION DES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Depuis la chute de Mengistu Haile Mariam, les organisations des droits de l'homme commencent à apparaître. Par suite de l'établissement de l'*Ethiopian Human Rights Council* (Conseil Éthiopien des Droits de l'Homme) (EHRCO) en 1991, de nouveaux groupes sont nés, y compris le *Human Rights and Peace Center* (l'Université d'Addis Abeba), A-Bu-Gi-Da, le *Centre for Human Rights and Democracy, Forum-84*, le *Inter-Africa Group*, et l'*Anti-Red Terror Committee*.

L'EHRCO est le groupe principal des droits de l'homme et la seule organisation qui met l'accent sur le contrôle du respect des droits de l'homme. Les autres organisations s'occupent du civisme et de l'éducation sur les droits de l'homme. Plusieurs groupes n'ont pas de point de concentration. Il y a très peu de coordination ou de coopération, et des rivalités intenses existent souvent entre les groupes.

BESOINS

Parmi les besoins des organisations des droits de l'homme dans le pays:

22 ETHIOPIE

- i. L'équipement de bureau, ordinateurs, machines à écrire, photocopieuses, télécopieurs, livres et matériels juridique, etc.
- ii. Le personnel: La plupart des effectifs des groupes éthiopiens des droits de l'homme ont reçu très peu de formation dans les droits de l'homme et comptent sur leur bon sens et leurs connaissances générales. La formation de ce personnel serait un apport important au développement du centre et à la mise au point des activités de ces groupes. Le personnel doit être formé dans les domaines suivants: la rédaction des rapports, les techniques de défense des droits, l'application des normes internationaux, des chartes et des procédures, la documentation, l'opération des ordinateurs, les stratégies de pression politique, la gestion interne et les techniques d'administration, et les techniques liées à la collecte de fonds.

A-Bu-Gi-Da-Ethiopian Congress for Democracy **(A-Bu-Gi-Da-L'Assemblée Ethiopienne pour la Démocratie)**

Histoire

L'A-Bu-Gi-Da, un mot vernaculaire qui signifie la deuxième étape dans la récitation de l'alphabet soit un début dans la lutte pour la démocratie, a été fondé en juin 1991 par Abraham Abebe, un consultant et expert de gestion qui avait été congédié d'un centre de gestion du gouvernement pour ces opinions. L'A-Bu-Gi-Da, connu aussi comme la *Ethiopian Congress for Democracy*, a été établi pour l'éducation civique fondamentale de la population et la communication de techniques d'animation aux jeunes. L'A-Bu-Gi-Da perçoit des droits minimums pour ces cours. Tout récemment il a commencé à proposer des cours de démocratie et de civisme.

Structure

Le Président d'A-Bu-Gi-Da est Abraham Abebe. Il travaille avec un Coordinateur de programmes, deux secrétaires et trois effectifs non rémunérés. Un Conseil de cinq membres établit les lignes directrices pour le groupe.

Programme

L'A-Bu-Gi-Da organise des programmes sur l'animation des groupes et la démocratie qui visent à promouvoir une culture démocratique. Selon le Président d'A-Bu-Gi-Da, l'objectif de l'organisation est d'aider les individus, les entrepreneurs et ceux qui travaillent dans l'administration publique à créer un climat démocratique, en les amenant à prendre conscience qu'une organisation peut fonctionner au mieux si elle est gouvernée par une doctrine démocratique mise en oeuvre par un dirigeant à l'esprit démocratique.

L'A-Bu-Gi-Da a conduit sept cours de deux semaines sur la direction des groupes et la démocratie, et à peu près 500 personnes ont terminé ces cours jusqu'à présent. Les objectifs des cours sont les suivants: communiquer des valeurs démocratiques aux participants, faire connaître aux participants les valeurs et les pratiques liés aux droits de l'homme à l'échelle internationale, et enseigner des techniques pour l'animation des groupes. Les thèmes des cours comprennent les droits de l'homme et la démocratie ainsi que la théorie et la pratique de l'animation des groupes. Le composant qui vise à développer des animateurs approfondit les notions sur les fonctions d'un dirigeant, la psychologie des groupes et le rôle du responsable, la prise de décisions, la communication, la délégation de responsabilités, l'évaluation, la résolution de conflits, la conduite de réunions, la gestion des changements, l'influence et le pouvoir, le travail en équipe, la gestion des ressources et des finances.

Ad-Hoc Committee on Peace **(Comité Provisoire sur la Paix)**

Histoire

L'*Ad-Hoc Committee on Peace* a été établi au début de février 1991 pour arbitrer les affrontements et les conflits ethniques en Ethiopie.

Structure

Le *Committee* a un Conseil d'administration composé de cinq membres pour fixer les orientations générales. Trois membres de ce Conseil résident aux Etats-Unis. Deux cadres et deux secrétaires s'occupent des opérations quotidiennes de l'organisation. Le *Committee* a fait une demande au Département de Sécurité Publique pour s'enregistrer.

Programme

Le *Committee* a réalisé quatre journées d'études sur la paix jusqu'à présent. Le cinquième journée d'étude est prévue pour janvier 1994. Les journées d'étude visent à explorer les méthodes pacifiques pour la résolution de conflits.

Anti-Red Terror Committee (Comité d'Enquête sur la Terreur Rouge)

Histoire

L'*Anti-Red Terror Committee* a été établi en 1991 comme organisation non-gouvernementale pour représenter les victimes et les familles des victimes de la torture et des abus des droits de l'homme perpétrées par la Terreur Rouge sous le régime du dictateur déposé Mengistu Haile Mariam. Le gouvernement de Mengistu avait lancé la Terreur pour purger les membres de l'opposition, à savoir du Parti Populaire Révolutionnaire Ethiopienne (EPRP).

Structure

Le *Committee* travaille sous les auspices du Bureau du Procureur Spécial et cherche à seconder les efforts du Procureur Spécial à traduire en justice les anciens fonctionnaires qui ont pris part à la campagne de la Terreur Rouge. Le *Committee* est inscrit au bureau du Premier Ministre et auprès du Ministère de l'Intérieur. Ses 21 membres travaillent sans rémunération. Le *Committee* a un conseil exécutif de sept personnes élues par les membres pour un mandat de deux ans.

Programme

L'activité principale du *Committee* est la collection de renseignements sur les abus perpétrés pendant le régime de Mengistu et l'acheminement de ces renseignements au Bureau du Procureur Spécial. Le *Committee* estime que presque 54.000 personnes ont été tuées à Addis Abeba au cours de la campagne de la Terreur Rouge. Le *Committee* travaille à faire ériger un monument ou un musée à la mémoire des victimes de la Terreur Rouge. En outre, le *Committee* mène une campagne pour indemniser les victimes de la Terreur Rouge. Le *Committee* aide aussi à dédommager les survivants de leurs pertes matérielles et pour payer leurs soins médicaux, en plus de les aider à récupérer leurs propriétés, y compris voitures et maisons, saisies par la campagne de la Terreur Rouge.

Centre For Human Rights and Democracy (Centre pour les Droits de l'Homme et la Démocratie)

Histoire

Fondé en 1992, le *Centre for Human Rights and Democracy* documente les abus des droits de l'homme qui ont été perpétrés sous le régime de Mengistu Haile Mariam. Il travaille étroitement avec l'*Anti-Red Terror Committee* pour recueillir des renseignements à l'intention du Bureau du Procureur Spécial.

Structure

Le *Centre* a été établi par l'*Ethiopian Community Development Council* (ECDC) basé aux Etats-Unis d'Amérique. Il a actuellement un Enquêteur à mi-temps, M. Fantahone, ainsi qu'un Secrétaire à temps plein, et a un bureau indépendant.

Ethiopian Human Rights Council **(Conseil Ethiopien des Droits de l'Homme)** **(EHRCO)**

Histoire

L'*Ethiopian Human Rights Council* (EHRCO) a été établi en 1991 pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit en Ethiopie. Depuis son établissement, l'EHRCO participe au contrôle des abus des droits de l'homme et propose des services juridiques.

Structure

L'EHRCO est une organisation gouvernée par ses membres, qui sont actuellement environ 200. Ces membres composent l'Assemblée Générale de l'organisation. L'Assemblée Générale élit un Comité Exécutif composé de sept membres qui ont un mandat de deux ans. Actuellement le comité a un Secrétaire Général et un Enquêteur, tous les deux avocats. Il y a aussi trois effectifs à temps plein: un comptable, un secrétaire et un employé de bureau. Le bureau de l'EHRCO est situé dans une grande pièce du centre d'Addis Abeba.

Programme

L'EHRCO a rédigé cinq rapports jusqu'à présent sur les abus des droits de l'homme en Ethiopie. Son cinquième rapport sur la situation des droits de l'homme en Ethiopie suit de près la conformité du gouvernement aux normes internationales sur les droits de l'homme. Le rapport cite des exemples de meurtres extrajudiciaires, des tortures, des disparitions, des détentions illégales et d'autres violations des droits de l'homme par le gouvernement éthiopien. L'EHRCO offre des consultations juridiques aux victimes d'abus des droits de l'homme, enregistre des plaintes relatives aux abus des droits de l'homme et intervient administrativement pour demander réparation. Il considère actuellement l'éventualité de pourvois en justice pour demander réparation pour les abus des droits de l'homme. En plus, le Conseil prévoit la publication d'un bulletin d'informations.

Forum-84

Histoire

Le *Forum-84* a été établi en 1991 pour promouvoir une prise de conscience à l'égard des droits de l'homme et pour mener une campagne d'instruction civique et électorale.

Structure

Le *Forum-84* est inscrit auprès du Conseil de Représentants. Il a environ 200 membres qui élisent le Comité Exécutif de 13 membres qui dirige l'organisation. Le Président, Teshome Asrat, dirige le Comité Exécutif. Un secrétaire à temps plein gère le bureau.

Programme

Le *Forum-84* organise des discussions publiques sur des problèmes actuels. On tient ces discussions dans des endroits publics où des experts sont invités à répondre aux questions posées par le public. La plupart du temps ces discussions sont télévisées. Les thèmes de discussion focalisent sur les droits de l'homme et le gouvernement. L'organisation participe au contrôle des élections et a participé au contrôle du référendum sur l'indépendance de l'Erytrée.

Human Rights and Peace Center
Université d'Addis Abeba
(Centre de Droits de l'Homme et la Paix)

Histoire

Le *Human Rights and Peace Center* à l'Université d'Addis Abeba a été établi en 1991, 10 ans après que l'idée avait été proposée pour la première fois par Dr. Fasil Nahim, ancien professeur de droit à l'Université et actuellement Ministre du cabinet du Premier Ministre du Gouvernement transitoire de l'Ethiopie.

Structure

Le Directeur du Centre est Ibrahim Idris, doyen de la Faculté de Droit. Daniel Wuobishete, un avocat, est le Directeur des Programmes et le seul employé à temps plein du Centre. Son bureau est situé dans l'école de droit à l'Université d'Addis Abeba. Il n'y a aucun Conseil d'administration, mais on prévoit d'en organiser un. Le Centre a été établi par une Charte et est affilié à l'université.

Programme

Les objectifs du Centre visent la promotion des droits de l'homme par:

- l'enseignement sur le droit international relatif aux droits de l'homme et la législation humanitaire internationale;
- la préparation de matériel didactique, de manuels et de publications sur des droits de l'homme et la législation humanitaire;
- la formation du personnel moyennant des séminaires, des congrès, des ateliers;
- la collection et le classement de livres et de documents sur les droits de l'homme, et l'expansion de la bibliothèque de la Faculté de Droit.

Le 19 et le 20 août 1993, le Centre a organisé un atelier pour les juges de la cour supérieure sur le système judiciaire en Ethiopie. Au Centre de la Croix Rouge à Addis Abeba, un grand nombre de juges et d'avocats ont assisté à la séance.

Une autre séance pour les professeurs des écoles secondaires est prévue pour le 30 et le 31 décembre 1993. L'objectif sera de développer un programme pour l'enseignement du civisme dans les écoles secondaires. Le Centre encourage aussi les recherches sur droits de l'homme et la publication de ces recherches dans le bulletin de la Faculté de Droit. Le Centre a établi une collection de publications sur les droits de l'homme dans la bibliothèque de la Faculté de Droit. C'est une petite collection surtout de publications des Nations Unies sur les droits de l'homme.

Inter-Africa Group
Center for Dialogue on Humanitarian Peace and Development Issues in the Horn of Africa
(Groupe Interafricain-Centre de Dialogue sur les Questions Humanitaires liées au Développement et à la Paix dans la Corne d'Afrique)

Histoire

L'*Inter-Africa Group* est une organisation régionale travaillant sur les pays de la Corne d'Afrique, à savoir, l'Éthiopie, l'Érytrée, le Soudan, la Somalie et le Djibouti. Il a été établi en 1991 pour fournir une aide humanitaire et sociale aux victimes de guerre et de violence civile dans la région.

Structure

Le *Group* a environ dix effectifs, dont quatre sont des cadres. Le Directeur Exécutif du Groupe est Abdul Mohammed; un employé à mi-temps, Jalal Abdel Latif, est le Directeur de Programmes. Il y a aussi une chargée de la formation des femmes qui travaille à temps plein.

Le *Group* est enregistré comme un groupe d'instruction civique auprès du Ministère des Affaires Étrangères.

Programme

Depuis son établissement, le *Group* travaille pour sensibiliser le public sur les problèmes de la démocratie et des droits de l'homme par des réunions publiques et des séminaires à l'intention du grand public. Le *Group* réalise aussi des émissions de radio pour le public sur les problèmes humanitaires. Le *Group* a participé au contrôle des élections législatives de juin 1992 qui ont eu lieu en Éthiopie.

- Clement Nwankwo

KENYA

CONTEXTE HISTORIQUE ET POLITIQUE

Le Kenya, avec 25 millions d'habitants, a obtenu son indépendance politique de Grande-Bretagne en 1960. Peu après l'indépendance, le parti gouvernant, le *Kenya African National Union* (KANU), a rendu illégale l'existence de tout autre parti dans le pays. La démocratie à plusieurs partis a été réintroduite en décembre 1991 et une élection a eu lieu le 29 décembre 1992. L'élection, gagnée par le Président titulaire Daniel Arap Moi, était critiquée comme déloyale. Bien que la démocratie multi-parti existe maintenant, le gouvernement ne s'est encore adapté pleinement aux libertés que cela devrait impliquer.

Les affrontements ethniques, dont les premiers ont éclaté en 1991, ont émergé comme l'un des problèmes les plus graves pour les droits de l'homme au Kenya. Le Kenya est composé d'une quarantaine d'ethnies différentes, dont les Kikuyu (21 pour cent), les Luhya (14 pour cent) et les Luo (13 pour cent) représentent la majorité. D'autres ethnies moins nombreuses sont les Kamba, les Kalenjin (la tribu de Moi), les Kisii, les Meru, les Maasai, les Turkana et les Teso, qui, avec les colons immigrés tels que les indiens, les arabes et les européens, constituent le reste de la population.

La plupart des affrontements ethniques ont eu lieu dans la Vallée Rift, au Nyanza et dans les provinces occidentales et sont la conséquence de disputes séculaires sur les terrains parmi les différentes tribus qui vivent dans la région. On craint que ces affrontements ethniques soient politiquement motivés et soutenus par le gouvernement et les fonctionnaires de KANU.

Les cas de torture, les mauvaises conditions des cellules des commissariats et des prisons, la brutalité de la police, les arrestations illégales et la détention, le viol, et les abus des femmes sévissent. Bien que la liberté de la presse soit garantie par la constitution, et bien que les journaux indépendants et les médias électroniques puissent fonctionner, le gouvernement a souvent arrêté et détenu des journalistes ou bien a saisi des publications d'actualités. Le gouvernement a aussi été accusé d'utiliser les tribunaux pour nier les libertés à ses adversaires politiques, en les accusant de délits pour lesquels la mise en liberté sous caution n'est pas admise, même si les preuves fournies manquent de crédibilité.

Les conditions sociales et économiques au Kenya se détériorent. L'inflation et le chômage sont à la hausse, et beaucoup de gens ont de plus en plus de mal à vivre dans les conditions économiques dures imposées par le programme d'ajustement structural conçu pour stimuler l'économie.

LA SITUATION DES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Le gouvernement de Daniel Arap Moi hésite encore sur le degré de liberté qu'il peut tolérer, même sous un régime démocratique multi-parti au Kenya. Cela a créé un dilemme sérieux pour les groupes kenyans des droits de l'homme, qui réagissent avec prudence dans leurs activités. Ils évitent les aspects plus controversés du suivi des droits de l'homme et les pourvois en justice pour l'intérêt public qui pourraient engendrer des contentieux politiques. En effet, il n'y a que la *Kenya Human Rights Commission*, formée tout récemment, qui puisse faire valoir qu'elle contrôle les droits de l'homme. A l'heure actuelle la Commission propose de contester dans les tribunaux des violations des droits de l'homme de la part du gouvernement.

Certains groupes, cependant, ont une vaste expérience dans les domaines de la sensibilisation, l'éducation du public, l'habilitation des communautés, ainsi bien que dans la prestation de services juridiques aux masses. *Kituo Cha Sheria* est un des meilleurs exemples d'un groupe expérimenté dans ces domaines et il est bien placé pour fournir une formation aux autres groupes dans la sub-région.

BESOINS

Les besoins des organisations des droits de l'homme dans le pays sont surtout:

- i. L'équipement de bureau, tel qu'ordinateurs, machines à écrire, photocopieuses, télécopieurs, livres et matériel juridique, etc.
- ii. Le personnel: La plupart du personnel travaillant dans les groupes kenyans des droits de l'homme ont peu ou pas de formation dans les droits de l'homme. La formation du personnel sera une contribution importante au développement du centre et la préparation intellectuelle des groupes. La formation du personnel s'impose dans les domaines de la rédaction des rapports, les techniques de la défense des droits, l'application des normes internationales, des chartes et des procédures, la documentation, l'emploi des ordinateurs, les stratégies de pression politique, la gestion interne et les techniques administratives, et les techniques liées à la collecte de fonds.

International Commission of Jurists-Kenya
(Commission Internationale de Juristes-Kenya)
(ICJ-Kenya)

Histoire

L'*International Commission of Jurists-Kenya (ICJ-Kenya)* est affilié à l'organisation internationale principale, l'ICJ, qui a son siège à Genève. L'ICJ-Kenya est enregistré depuis 1974 selon les dispositions du *Societies Act* (Loi sur les sociétés). Les objectifs de l'ICJ-Kenya comprennent la promotion des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie au Kenya.

Structure

L'ICJ-Kenya est composé d'à-peu-près 160 membres avocats et est gouverné par un Conseil d'administration dirigé par un Président. Il y a cinq effectifs, et le Secrétariat est dirigé par le Directeur Exécutif, Christopher Mulei.

Programme

Les activités de l'ICJ-Kenya portent sur la défense des droits et l'articulation des droits de l'homme et des problèmes de démocratie. Le groupe produit des publications sur les problèmes des droits de l'homme. Parmi ses publications il y a les livres *Law and the Administration of Justice in Kenya (Le Droit et l'Administration de Justice au Kenya)* et *Law and Society (Le Droit et la Société)*. Une revue trimestrielle, *The Kenyan Jurist (Le Juriste Kenyan)* contient des analyses, ainsi que des informations relatives aux droits de l'homme et des opinions exprimées à ce sujet. Le groupe a organisé des journées d'étude, des conférences et des séances de formation pour les parajuristes. L'ICJ-Kenya a joué un rôle important dans l'observation des élections récentes au Kenya. L'organisation envisage de commencer un programme de pourvois en justice pour l'intérêt public dans un proche avenir.

International Federation of Women Lawyers-Kenya
(Fédération Internationale des Femmes Juristes-Kenya)
[FIDA(K)]

Histoire

L'*International Federation of Women Lawyers-Kenya [FIDA(K)]* a été établi au Kenya en 1985 pour fournir les services juridiques pour les femmes, pour contrôler les abus des droits fondamentaux des femmes et pour analyser le statut des femmes dans la loi et le développement.

Structure

Une organisation d'environ cinquante femmes avocates, FIDA(K) est gouvernée par un conseil qui trace les lignes directrices. Le conseil est composé de neuf personnes et dirigé par Grace Githu, et dispose de trois effectifs, dirigés par le Directeur Exécutif, Jean Kamau.

Programme

Les activités principales de FIDA(K) visent la prestation de services juridiques aux femmes. Les dossiers ont traité de problèmes tels que la liberté d'expression, la violence contre les femmes, les mariages forcés, la mutilation génitale et les obstacles au héritage. La FIDA(K) intervient aussi pour fixer au niveau administratif en faveur des droits des femmes.

Kenya Anti-Rape Organization (Organisation Kenyane Anti-Viol)

Histoire

La *Kenya Anti-Rape Organization* a été enregistrée en 1992 selon les dispositions de la loi sur les organisations non-gouvernementales pour sensibiliser le public sur la violence contre les femmes, surtout le viol et le harcèlement sexuel des femmes.

Structure

L'organisation a un Conseil de douze membres qui prend les décisions sur les lignes directrices. Le Chef du Conseil est Professeur Yusuf Eraj. C'est la Directrice Exécutive, Mme. Anyanzwa, qui gère les affaires quotidiennes de l'organisation; il n'y a pas actuellement d'autres effectifs. L'organisation a son siège actuel dans la résidence de sa Directrice Exécutive.

Programme

En mai 1993, la Directrice Exécutive de la *Kenya Anti-Rape Organization* a dirigé une manifestation devant la Cour Suprême à Nairobi contre l'assaut sexuel et le meurtre de six écolières. Entre le 25 novembre et le 10 décembre 1993, l'organisation a parrainé un séminaire où des experts ont présenté des rapports et des avis sur les effets psychologiques du viol sur la victime. Les assistants sociaux ont parlé des dossiers qu'ils traitaient. Le Ministre de Culture du Kenya a prononcé le discours d'ouverture au séminaire. L'organisation a aussi proposé des consultations psychologiques et de la rééducation pour les victimes de viol. On envisage de publier un rapport sur les abus des femmes au Kenya.

Kenya Human Rights Commission (Commission Kenyane des Droits de l'Homme) (KHRC)

Histoire

La *Kenya Human Rights Commission (KHRC)* a été établie en 1992 avec l'objectif de veiller à la protection des droits de l'homme. L'organisation cherche encore à s'enregistrer suivant les dispositions de la loi sur l'enregistrement des organisations non-gouvernementales.

Structure

L'organisation a un Conseil composé de sept membres dirigé par Dr. Makau Wa Mutua, qui est basé aux États Unis d'Amérique. Le Vice-Président du Conseil est Dr. Willy Mutunga, Président de l'Association des Juristes du Kenya. Maina Kiai est le Directeur Exécutif de l'organisation et gère les activités du groupe au jour le jour, secondé par un personnel administratif.

Programme

KHRC a publié les quatre rapports suivants:

- *Academic Freedom in the Universities* (La Liberté Académique dans les Universités)
- *Violence during the 1993 Kenyan Presidential Election* (La Violence dans les Présidentielles de 1993 au Kenya)
- *Show Torture* (documente le refus de soins médicaux aux détenus politiques)
- *Amos Wako - The Fallen Angel* (Amos Wako - L'Ange Déchu)

Le groupe prévoit une série de programmes sur la promotion de la sensibilisation sur les droits de l'homme.

Kituo Cha Sheria **(Legal Advice Centre)** **(Centre de Consultation Juridiques)**

Histoire

Kituo Cha Sheria, le nom en swahili veut dire Centre de consultation juridique, a été établi en 1973 pour offrir des services juridiques aux pauvres et pour sensibiliser la population sur la loi par la publication de matériel didactique sur la loi et par l'organisation de réunions et de journées d'étude. *Kituo* travaille aussi pour améliorer les structures démocratiques et l'état de droit.

Structure

Kituo est une organisation officiellement enregistrée qui a environ 400 membres. Elle est gouvernée par un Conseil d'Administration qui prend les décisions sur les lignes directrices qui sont exécutées par le personnel. Il y a dix-huit effectifs, y compris un Directeur Exécutif, quatre avocats, un administrateur, deux organisateurs de communauté et trois secrétaires.

Programme

Les services juridiques proposés par *Kituo* comprennent la représentation des pauvres devant les tribunaux et les consultations juridiques sur les aspects suivants de la loi: la législation sur la famille, les disputes sur les terres, les conflits de travail, les disputes entre propriétaires et locataires, les accusations criminelles, les demandes des indemnités par suite d'accident, les cas de viol, les atteintes aux droits des femmes, ainsi de suite.

Kituo organise des programmes de formation pour les parajuristes dans les régions rurales pour instruire la population sur la loi et lui donner accès à la loi dans ces communautés. *Kituo* a imprimé une Carte des Droits Civiques en anglais et en kiswahili qui esquisse les pouvoirs de la police tout en informant le peuple sur leurs droits. *Kituo* a aussi encouragé l'établissement de clubs des droits de l'homme dans les écoles pour sensibiliser les élèves à ce sujet.

Law Society of Kenya
(Association des Juristes du Kenya)

Histoire

La *Law Society of Kenya* a été établie par une loi votée par le Parlement en 1949. Tous les avocats kenyans inscrits au barreau deviennent automatiquement membres de l'association. La *Society* a été principalement établie pour protéger le bien-être des avocats ainsi que pour contrôler l'état de droit au Kenya et son effet sur l'exercice de la profession. Tout dernièrement, l'organisation s'est penchée sur les problèmes liés aux droits de l'homme, et a établi deux comités à cet effet--le Comité des droits de l'homme et le Comité de services juridiques.

Structure

L'organe délibératif de la *Society* est le Comité Exécutif, qui est élu tous les ans et qui est dirigé par le Président. Les opérations quotidiennes de l'association sont dirigées par le Secrétaire, un avocat qui est secondé par trois effectifs administratifs.

Programme

Le Comité des Droits de l'Homme de la *Society* explore l'idée d'écrire une nouvelle constitution pour le Kenya. Il coopère avec d'autres groupes des droits de l'homme à cet égard. La *Society* ne représente pas de clients et ne propose pas de services juridiques; cependant, le Comité de services juridiques renvoie les causes méritantes à d'autres groupes des droits de l'homme qui proposent de tels services.

Legal Education and Aid Programme
(Programme d'Éducation Juridique et des Services Juridiques)
(LEAP)

Histoire

Le *Legal Education and Aid Programme (LEAP)* a été établi en juillet 1990 comme une unité de l'Association kenyane pour l'éducation des Adultes de l'Église de Kenya. L'organisation est maintenant un organe indépendant, qui travaille pour aider les personnes défavorisées de la société en leur proposant une formation juridique élémentaire.

Structure

Le LEAP est gouverné par un Conseil de huit membres qui fixe les lignes directrices et une équipe administrative dirigée par le Directeur, Chiuri Ngugi, et par la chargée d'affaires juridiques, Violet Maribi. Il y a actuellement cinq effectifs administratifs. A présent, le LEAP fait une demande d'enregistrement sous la loi sur les organisations non-gouvernementales.

Programme

LEAP propose des services juridiques à ceux qui en ont besoin et organise des programmes de formation et d'instruction juridique pour rendre la population plus consciente de la loi. L'organisation envisage d'intenter des procès devant les tribunaux et de se pourvoir en justice pour l'intérêt public.

Peace Foundation (Africa)
[Fondation pour la Paix (Afrique)]

Histoire

La *Peace Foundation (Africa)* a été fondée par le Révérend Dr. Benjamin Mwangi en 1990 comme un programme d'études oecuménique qui visait à habiliter l'église et la société civile. La Fondation a débuté avec des cours sur l'environnement, la sensibilisation de l'église et la transformation sociale. En 1991, le centre s'est tournée vers les questions économiques et la justice sociale, et en 1992, à l'éducation sur les droits de l'homme.

Structure

La *Foundation* a un Conseil d'administration composé de treize personnes, y compris des hommes d'église, des avocats et d'autres professionnels, qui déterminent les lignes directrices. Un Secrétaire Général à temps plein dirige le personnel, secondé par un chargé de programmes, un chargé d'administration, un comptable et un secrétaire.

Programme

La *Foundation* a commencé son programme d'instruction sur les droits de l'homme en 1992 et a organisé un programme de formation en janvier 1993. Depuis ce temps, quatre programmes ou cours ont été réalisés, avec à-peu-près 100 participants. Chaque cours dure environ huit semaines et est réalisé dans les locaux de la *Peace Foundation* qui sont situés dans un endroit spacieux dans la banlieue de Nairobi. On a aussi réalisé quatre ateliers sur les droits de l'homme à Mombasa et à Nakuru.

Les programmes de la *Foundation* sont conçus pour être régionaux. Les cours sont basés sur les enseignements bibliques et les valeurs religieuses, et pas forcément sur les normes des droits de l'homme internationales.

La *Foundation* a contrôlé les élections de 1992 au Kenya et a rédigé un rapport. La *Foundation* prévoit la publication de *Peace Monitor (Contrôleur de la Paix)* qui paraîtra régulièrement, pour suivre l'évolution des droits de l'homme au Kenya.

Public Law Institute Institut de Droit Public (PLI)

Histoire

Le *Public Law Institute (PLI)* a été créé par le Conseil National des Églises du Kenya (NCCCK) et la *Law Society of Kenya* (Association des Juristes du Kenya) (LSK). *L'Institute* a été enregistré comme une entité juridique en 1981, et selon les dispositions de la loi sur les organisations non-gouvernementales (la loi de Co-ordination) de 1990, pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et l'état de droit au Kenya. En plus il avance la protection des consommateurs et la défense écologique et propose des services juridiques aux pauvres et aux défavorisés au Kenya.

Structure

Le Conseil Conjoint, composé du Conseil d'Administration et d'un Comité Exécutif, est l'organe qui fixe les lignes directrices de l'organisation. La LSK et le NCCCK nomment conjointement le Conseil. Au niveau de la gestion se trouve le Directeur Exécutif qui, avec le personnel, dirige les affaires quotidiennes de *l'Institute*. *L'Institute* a un total de vingt-trois effectifs, dont douze sont des cadres et onze sont des assistants administratifs. Tout récemment *l'Institute* a acquis un bureau où l'on a l'intention de s'installer bientôt.

Programme

Dans les causes liées aux droits de l'homme l'*Institute* donne la priorité aux procès intentés pour l'intérêt public. En 1988 le PLI a représenté la famille de Peter Karatija, un prisonnier politique, arrêté et torturé à mort dans la garde de la police. L'intervention du PLI a entraîné la poursuite en justice des policiers impliqués dans l'affaire.

Le PLI s'occupe aussi d'affaires juridiques plus courantes. Il s'occupe, par exemple, de causes liées aux droits des consommateurs. En 1988, avec la *Kenya Consumer Organization* (Organisation des Consommateurs du Kenya), l'*Institute* a eu gain de cause dans un procès intenté contre la *Kenya Power Lighting Company* (Compagnie d'Electricité du Kenya). La compagnie d'électricité s'est vu obligée de rembourser ses clients pour une hausse de tarifs injustifiée. Sur le front écologique l'*Institute* a intenté un procès sans succès contre la construction projetée d'un gratte-ciel à Uhuru Park, un centre de loisirs public dans la ville de Nairobi, mais en exerçant de la pression sur le gouvernement et les promoteurs du projet il a réussi à faire abandonner le projet.

Le PLI s'est également engagé dans l'initiation juridique du grand public, au moyen de publications, de colloques et de programmes pour la formation de parajuristes. Le centre de services juridiques parrainé par le PLI a une permanence d'avocats et de bénévoles qui reçoivent ceux qui demandent des services juridiques afin de déterminer l'admissibilité de leurs dossiers.

- Clement Nwankwo

RWANDA

[La situation au Rwanda a changé dramatiquement après que ce rapport a été complété. Le 6 avril 1994, l'avion du Président Habyarimana a été descendu et les milices rwandaises ont commencé à massacrer les Tutsis et les membres de l'opposition modérée rwandaise. Toutes les organisations citées dans ce rapport ont été affectées par les massacres et la guerre qui ont suivi. Elles ont tous perdu des membres importants de leur personnel ou conseil. Toutes les adresses et tous les numéros de téléphone/télécopie des organisations cités dans l'Annexe 2 ne fonctionnaient plus au moment où ce rapport a été mise sous presse.]

CONTEXTE HISTORIQUE

Selon les descriptions de ses propres activistes des droits de l'homme, le Rwanda est un petit pays surpeuplé et isolé en Afrique Centrale. La population d'environ huit millions est presque entièrement partagée entre Hutus (85%) et Tutsis (14%), deux catégories--pas nécessairement des "ethnies"--qui ont une grande signification historique, mais qui sont beaucoup moins distinctes qu'on le pense généralement. Tout en reconnaissant qu'il existe des caractéristiques typiques "Hutu" ou "Tutsi", il s'agit de caractéristiques sociales plutôt qu'ethniques. Les colonisateurs belges ont changé la situation relativement flexible entre ces catégories par l'emploi des cartes nationales d'identité, et ont mis en place un système où les Tutsis qui étaient moins nombreux gouvernaient les Hutus. Le Rwanda, qui a été administré comme un territoire sous tutelle par la Belgique, est devenu indépendant en 1962. En 1973, le Général Majeur Juvenal Habyarimana, un Hutu originaire du nord du pays, a saisi le pouvoir dans un coup militaire, et a marginalisé les Tutsis et les Hutus du sud. Habyarimana a établi un seul parti légal, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND). En 1988, il a été "élu" à un nouveau mandat de cinq ans par presque 99% de l'électorat.

Cent cinquante mille Rwandais, presque tous des Tutsi, se sont enfuis du pays en 1959 lors d'un soulèvement contre la domination des Tutsi. Ils se sont réfugiés en Ouganda, au Zaïre, au Burundi et en Tanzanie où ils ont vécu depuis plus de trente ans sans aucune possibilité de rentrer chez eux. Dans les années 90, le nombre de réfugiés sans état a atteint 400.000-500.000. Pendant un discours en 1988 aux Nations Unies, le Président Habyarimana a laissé entendre qu'il n'y avait pas de place au Rwanda pour les réfugiés.

Le 1er octobre 1990, des réfugiés basés en Ouganda, dont beaucoup avaient combattu avec Yoweri Museveni quand il a saisi le pouvoir en 1986, se sont insurgés contre le régime Habyarimana. L'attaque par ces forces, connues sous le nom de Front Patriotique Rwandais (FPR), est survenue à un moment où la pression pour le changement s'était accrue dans le pays. En juillet de l'année précédente, le Président Habyarimana avait promis une réforme qui aboutirait à une démocratie multi-partie avant 1992. Beaucoup d'Hutus marginalisés ont adhéré aux forces rebelles dont la majorité étaient des Tutsis. Le gouvernement a réagi avec des rafles de milliers de sympathisants et, comme on a découvert plus tard, des massacres de grands nombres de citoyens. Des troupes Zaïroises se sont unies à l'attaque. La Belgique et la France ont aussi envoyé des troupes au pays pour soutenir le régime de Habyarimana.

En avril 1992, le Président Habyarimana a élargi son gouvernement pour intégrer quatre partis de l'opposition interne: le Mouvement Démocratique Républicain (MDR), le Parti Libéral (PL), le Parti Démocratique Chrétien (PDC) et le Parti Social Démocratique (PSD). Le 4 août 1993, le gouvernement Rwandais a signé un accord de paix avec les rebelles à Arusha en Tanzanie. Cet accord, qui, avec la Constitution de 1991, constitue la loi fondamentale de Rwanda, préconise l'établissement des droits de l'homme et la justice. A l'arrivée des forces de l'ONU, prévue pour le 11 septembre 1993, le traité envisageait un transfert de l'autorité présidentielle à un cabinet composé des trois blocs politiques principaux. Cependant, les forces ONU ont été retardées jusqu'à la fin de 1993. Et plus récemment, à la fin de février 1994, la transition était toujours bloquée et tendue, due surtout à l'assassinat de Gatasazi le 2 février, et des affrontements ethniques et politiques à Kigali. En attendant, la coalition de l'ancien parti unique et l'opposition interne formée en avril continue à gouverner.

LA NATURE DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Avant l'invasion d'octobre 1990, le Président Habyarimana avait pris des mesures pour élargir la liberté de la presse, aussi bien que celle du rassemblement et celle de la religion. Néanmoins, au début de 1990, le gouvernement avait déjà commencé à sévir contre plusieurs éléments qui s'étaient vus de leurs droits récemment reconnus. L'invasion a donné lieu à un état d'urgence qui a mené à la suspension de toutes les procédures normales pour l'arrestation et la détention. A peu près 10.000 personnes étaient détenues en 1990 et en 1991, surtout des Tutsis. Au moins 2.000 étaient tués dans des attaques individuelles ou des massacres organisés.

Les combats ont continué en 1991, et le gouvernement soutenait la violence contre les Tutsis, surtout dans les régions de Gisenyi et de Ruhengeri au nord. En même temps, des journaux indépendants ont commencé à prospérer et, malgré des mesures de répression périodique, le gouvernement a continué à céder à la pression pour la libéralisation politique.

Les abus des droits de l'homme étaient de plus en plus "privatisés" à mesure que des partis politiques établissaient leurs propres milices, qui étaient tolérées par le gouvernement d'autant plus qu'elles servaient de prétexte qui permettait au Président de plaider l'ignorance. A la fin le gouvernement a limogé certains fonctionnaires locaux pour avoir participé à la violence, mais il n'y a pas eu de poursuites en justice importantes. De toute façon, on a dissimulé l'implication de hauts responsables du gouvernement.

La guerre a créé un immense problème de réfugiés et de personnes déplacées. Environ un million de Rwandais étaient déplacés. A peu près 300.000 restaient dans les camps à la fin de 1993.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Il y a quatre groupes principaux des droits de l'homme au Rwanda, organisés dans une coalition appelée le Collectif des Liges et Associations de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (CLADHO). Tous les groupes sont nés peu avant ou pendant la guerre, et sont passés par une évolution similaire:

- l'Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme (ARDHO) a été formée le 30-31 septembre 1991;
- l'Association des Volontaires de la Paix (AVP) a été formée le 6 août 1991;
- la Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (LIPRODHOR) a été formée en 1991;
- l'Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la Personne et des Libertés Publiques (ADL) a été formée le 4 septembre 1991.

Tous les quatre groupes sont reconnus comme associations sans but lucratif ("ASBL").

La guerre a servi de catalyseur pour les groupes des droits de l'homme et a déterminé l'orientation de leur travail pendant leur première année d'existence. En 1992, les groupes Rwandais ont revendiqué une enquête internationale sur les violations des droits de l'homme commises pendant la guerre. L'enquête a été finalement réalisée en janvier 1993 par une Commission Internationale avec la collaboration étroite des groupes Rwandais. C'est une confluence de forces politiques et du moment opportun qui a permis à l'enquête de se dérouler sans incident, mais la menace de violence pesait sur les participants et a éclaté aussitôt que les investigateurs internationaux ont quitté le pays le 23 janvier 1993.

La réponse du gouvernement au rapport de la Commission Internationale émis le 8 mars 1993 a été compliquée. D'une part le gouvernement a répondu en "reconnaissant et regrettant" les abus qui avaient eu lieu et a promis une réforme en dix points qui correspondait aux recommandations de la Commission. D'autre part, le gouvernement a soutenu la création de quatre nouveaux groupes des droits de l'homme--tous avec des noms et des sigles similaires aux quatre groupes légitimes qui avaient participé à la création de la Commission--dont l'objectif principal a été de dénoncer le rapport à l'échelle internationale. Il y a même un comité coordinateur concurrent--la Fédération Rwandaise pour les droits de l'homme. Cependant, depuis qu'ils

se sont efforcés de contrecarrer l'impact du rapport, on n'a plus eu de nouvelle des quatre nouveaux groupes--ARDVI, ARHO, LIDEL et Miséricordia--et la Fédération.

Il y a eu diverses représailles contre des activistes des droits de l'homme et des citoyens qui ont collaboré avec les groupes des droits de l'homme. Monique Mujawamaliya, organisatrice de l'ADL qui avait participé activement à l'organisation de la Commission Internationale (et qui est actuellement la Secrétaire Permanente de la Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs) a été blessée dans un accident de voiture suspect peu avant l'arrivée de la Commission. Quand la Commission est parti du pays, elle a reçu des menaces de mort en public de la part du Capitaine Pascal Simbikangwa, un fonctionnaire militaire dont on sait qu'il a participé à des actes de violence et de torture. Plus récemment, en janvier et février 1994, Mlle. Mujawamaliya a été interpellée, menacée et volée par des membres d'Interhamwe, la milice associée au parti dominant.

Plusieurs autres activistes et membres d'autres groupes importants des droits de l'homme ont été menacés ou attaqués. Le 14 novembre 1993, Alphonse Marie Nkubito, Président du CLADHO, un personnage éminent dans le mouvement des droits de l'homme--il est actuellement le Procureur Général du pays--a été attaqué par plusieurs agresseurs. Des grenades lancées par les agresseurs ont atteint d'abord sa voiture et puis sa personne. Malgré des blessures permanentes, il a pu reprendre son travail au début de 1994.

Chaque groupe des droits de l'homme a adopté la même structure fondamentale. Il y a un Secrétaire Permanent et une série de comités spécialisés composés de membres actifs. A la différence des organisations au Zaïre, par exemple, les personnages principaux qui ont contribué à créer les groupes des droits de l'homme tendent à rester à l'écart de leurs opérations quotidiennes. Par exemple, Abbé André Sibomana, Président de l'ADL, et Alphonse Nkubito, Président de CLADHO et d'ARDHO, bien qu'actif, laisse les opérations quotidiennes aux Secrétaires Permanents, principalement des juristes, qui ne sont pas généralement des personnages bien connus avec une grande expérience dans les droits de l'homme.

Chaque groupe est engagé dans toute une gamme d'activités, y compris l'observation, l'éducation et l'aide aux victimes dans des cas particuliers. Chaque groupe maintient une permanence pour recevoir des plaintes pendant les heures ouvrables. Il y a un projet général pour les groupes qui prévoit une plus grande spécialisation, mais il n'a pas encore été mis en oeuvre. Selon le projet, l'ARDHO se concentrerait sur le développement d'un réseau à l'intérieur du pays; l'AVP développerait un programme d'assistance juridique; l'ADL dirigerait une campagne majeure d'instruction et de sensibilisation; et LIPRODHOR se spécialiserait dans les cas de détention arbitraire.

En général, les groupes donnent l'impression d'avoir un bon esprit de coopération et d'avoir de bons liens avec la communauté internationale et avec d'autres institutions nationales. Tandis que certains accusent les ONG d'avoir des liens trop étroits avec les partis politiques, tous se rendent compte de la nécessité--et, je crois, de l'effort sincère--dans le sens de l'impartialité politique et l'équilibre sur la question des Hutus et des Tutsis. Il y a un autre groupe, l'Association pour l'Union et la Justice Sociale, qui reste en dehors du comité coordinateur, CLADHO. On le considère un groupe essentiellement Tutsi, mais toutefois crédible. L'église catholique a joué un rôle important dans le mouvement des droits de l'homme. Autrefois LIPRODHOR était connu sous le nom la Ligue Chrétienne pour les Droits de l'Homme. Le mandataire légal de l'AVP est un prêtre, ainsi que le Président de l'ADL.

Tous les groupes ont essentiellement exprimé les mêmes intérêts à l'égard de la formation:

- le droit des droits de l'homme et les institutions;
- l'organisation de bureaux et la production de documents;
- la rédaction de demandes de subvention.

Ils aimeraient avoir des échanges avec la communauté internationale et d'autres groupes en Afrique.

LES ORGANISATIONS INDIVIDUELLES

L'Organisation régionale

La Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs (LDGL)

La Ligue est une organisation coordonnée, actuellement composée de membres du Rwanda, du Burundi et de l'est du Zaïre. La Ligue a été créée lors d'une réunion qui avait lieu le 28-30 mai 1993 à Kigali. Tandis qu'elle envisage d'ouvrir l'association aux groupes des droits de l'homme dans chaque pays de la région des Grands Lacs (Ouganda, Tanzanie, Burundi, Rwanda et Zaïre), elle est actuellement limitée aux trois anciennes colonies belges francophones. Les trois responsables principaux sont associés avec des organisations dans leurs pays respectifs: Joseph Mudumbi, le Président, est de GRACE dans le nord du Kivu; le Vice-Président est d'Iteka au Burundi; et Monique Mujawamaliya, la Secrétaire Permanente et membre du personnel permanent, est la Secrétaire Permanente de l'ADL au Rwanda.

La Ligue a ouvert un bureau au Rwanda sous la direction de Monique Mujawamaliya et avec un effectif principal. Les activités de la Ligue sont limitées jusqu'à présent surtout à la promotion et la planification de ses activités futures.

Les six objectifs principaux de la Ligue sont:

- Coordonner les activités de la promotion et de la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- Elaborer la justification et le fondement des actions réalisées par la Ligue et les associations qui en sont membres;
- Chercher et mobiliser des ressources pour promouvoir et soutenir les actions entreprises par les membres;
- Développer des stratégies communes pour garantir l'exercice des droits de l'homme;
- Travailler pour renforcer activement les liens parmi les populations de la région au-delà des barrières ethniques, tribales, professionnelles ou d'autres;
- Coopérer pour réaliser les objectifs préconisés par les instruments internationaux pertinents relatif aux droits de l'homme et à la sécurité.

La Ligue a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire les 17-19 janvier 1994 à Lwiro dans le sud du Kivu au Zaïre. Plus de trente personnes ont participé à la réunion, y compris des membres des trois pays et des observateurs de groupes des droits de l'homme (VSV et LIZADHO de Kinshasa), d'organisations de développement (Oxfam-Goma, CNONGD-KINSHASA), et d'organisations de soutien (PREFED-Bujumbura, IRED-Bukavu) (Voir les descriptions de ces organisations dans la section sur le Zaïre). Les membres ont échangé des renseignements sur leurs pays et ont révisé les activités proposées pour l'année prochaine. La réunion a été extrêmement bien organisée malgré les limites de l'infrastructure. Les propositions ont été bien préparées et présentées. En voici quelques-unes:

- La formation sur les droits de l'homme pour les activistes;
- La diffusion d'informations et d'instruction populaire sur les lois relatives aux droits de l'homme;
- L'investigation, la recherche et l'éducation des régions occupées par des réfugiés Rwandais;
- Un colloque sur le problème du Banyarwanda;
- Un mois d'événements interculturels pour la promotion des droits de l'homme dans la région de Grands Lacs; et
- La structure et l'organisation de bureaux.

L'avantage de la Ligue est qu'elle a une large participation de groupes des trois pays, y compris des individus possédant une grande variété de talents et d'expérience. Les liens de communications sont relativement bons parmi les quatre régions (les deux Kivus au Zaïre, le Rwanda et le Burundi) et les responsables de la Ligue ont déjà mis au point un bon modèle de collaboration.

Les Organisations nationales

Association des Volontaires de la Paix (AVP)

L'AVP a son bureau permanent dans deux pièces. Mme. Kanzayire, qui a été formée comme juriste, est la première Secrétaire Permanente de l'organisation. Il y a environ dix membres actifs d'un total de quatre-vingts membres. L'AVP est engagée dans les activités éducatives, les services juridiques, l'investigation et le reportage.

Parmi les programmes d'AVP il y a un programme pour l'éducation et la sensibilisation qui vise des fonctionnaires publics, des gens d'église et leurs propres membres, et un programme de services juridiques pour aider les victimes des massacres de la guerre.

Association "Haguruka" pour la Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant

Haguruka a été créée en juin 1991 et a été enregistrée en décembre 1992. Elle est membre du collectif des femmes, Pro-Femme/Twese Hamwe.

L'Association a un bureau à Nyamirambo où elle propose de l'information, des programmes de formation et des services juridiques. Ses projets envisagent d'élargir la gamme de services juridiques à l'intention des femmes, de proposer une formation sur les droits de femmes par d'autres associations, et d'entreprendre une étude des lois de succession et de régimes maritaux.

Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme (ARDHO)

ARDHO a un espace de bureau parmi les mieux équipés qu'elle partage avec CLADHO. Le Président d'ARDHO, Alphonse Nkubito, est aussi le Président de CLADHO. Il y a 260 membres dont 70 sont dans les commissions. Néanmoins, beaucoup de membres sont inactifs. Le Secrétaire Permanent d'ARDHO a été aussi formé comme juriste. Il est secondé par un Secrétaire/Investigateur. ARDHO travaille activement pour ouvrir des bureaux en dehors de la capitale. Il a maintenant des branches à Butare, à Cyangugu et à Kibuye. Un grand projet d'ARDHO à l'heure actuelle consiste à recueillir et diffuser de l'information partout dans le pays par les branches qu'elle envisage de créer et par un bulletin d'information. Un autre projet vise la formation et l'instruction parmi des professeurs et des étudiants.

Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la Personne et des Libertés Publiques (ADL)

Le Secrétaire Permanent actuel d'ADL, Rosalie Mukarukaka, a remplacé Monique Mujawamaliya (actuellement Secrétaire Permanente pour la LDGL) en décembre 1993. Comme Mme. Mujawamaliya, elle a été formée comme assistante sociale. Il y a 104 membres dont seulement le Bureau exécutif est actif. Le Secrétaire Permanent est secondé par un avocat qui revoit les cas individuels qui se présentent.

L'ADL est mieux située que d'autres organisations, occupant un grand espace en plus d'un bureau plus petit. Il y a un ordinateur mais peu d'autres machines de bureau. L'ADL a publié un important rapport annuel sur les droits de l'homme dans le pays. Par ailleurs, son programme de travail ressemble beaucoup à celui des autres organisations. Il a un projet de travailler sur la formation et l'éducation avec un collectif agricole, "Imbaraga." L'ADL cherche activement à accroître le nombre de ses adhérents dans les régions en dehors de la capitale.

Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (CLADHO)

CLADHO a été formé en mars 1992, suivant le massacre à Bugesera le 8 mars 1992. Ses objectifs sont les suivants:

- servir de structure pour soutenir et favoriser la collaboration parmi ses membres;
- renforcer la collaboration parmi les groupes des droits de l'homme;
- promouvoir une conscience nationale des droits de l'homme;
- établir des contacts avec des organisations et des institutions qui poursuivent les mêmes objectifs;
- entreprendre toute mission que ses membres lui attribuent.

CLADHO est beaucoup plus qu'un forum pour la collaboration. C'est l'agent exécutant des actions importantes pour les droits de l'homme. On pourrait le voir comme une organisation indépendante des droits de l'homme dont les membres sont les groupes des droits eux-mêmes. Il a la crédibilité parmi tous les groupes et, à son tour, il renforce leur crédibilité. En outre, il a les moyens--dont aucun des groupes ne dispose individuellement--de réaliser des investigations sérieuses et de rédiger des rapports.

Parmi ses projets pour l'avenir:

- un bulletin d'information diffusé à l'échelle nationale sur les droits de l'homme;
- la création et la mise-en-oeuvre d'un programme d'études sur les droits de l'homme;
- la publication régulière des investigations.

Comme partie du dernier projet, CLADHO envisage de développer une imprimerie qui pourrait rendre service à d'autres groupes des droits de l'homme. CLADHO reconnaît aussi la nécessité de proposer des programmes de formation à tous les groupes des droits de l'homme et de les aider à améliorer leurs bureaux et les capacités de leur personnel.

Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (LIPRODHOR) (anciennement LICHREDHOR ou Ligue "Chrétienne")

LIPRODHOR a son bureau permanent dans une petite pièce. Le Secrétaire Permanent a été formé comme avocat et est un ancien magistrat. Il a occupé ce poste depuis le milieu de 1993. Il est secondé par un secrétaire à temps plein. Il y a environ 70 membres de l'organisation, mais il n'y a que peu qui participent activement aux commissions. Une grande partie de ses membres principaux sont originaires de la région Cyangugu dans le sud-ouest du pays, une région avec une tradition d'hostilité au régime du Président Habyarimana.

LIPRODHOR fait des recherches sur les dossiers, publie des communiqués et des déclarations, et poursuit des réclamations tant au niveau judiciaire qu'administratif. Il a un bulletin périodique qui est publié dans la langue Kinyarwanda. Il accueille des plaintes écrites présentées par des individus, quoique il n'y ait aucun système défini pour déterminer comment s'occuper des plaintes. L'organisation a tenu plusieurs séminaires et congrès pour discuter des droits de l'homme et pour publier son travail avec la population locale. Dans ce cadre, il travaille souvent avec l'aide de l'église catholique locale ou des groupes missionnaires.

- Peter Rosenblum

TANZANIE

CONTEXTE HISTORIQUE

La Tanzanie a obtenu son indépendance politique de Grande-Bretagne en 1964 et a été gouvernée pendant plusieurs années par Julius Nyerere sous un régime à parti unique. En 1985, Nyerere a démissionné comme Président et a remis le pouvoir à Ali Hassan Mwinyi. En 1992, le parti dominant Chama Cha Mapinduzi (CCM) a établi un comité qui a recommandé un système multi-parti. Mwinyi, dont le mandat de cinq ans expire en 1995, rivalisera alors avec environ vingt autres partis dans une élection générale. Avec à-peu-près dix millions d'habitants sur une superficie de 362.820 mètres carrés, la Tanzanie est un des pays les plus pauvres du monde.

Plusieurs années de mesures économiques socialistes ont entravé la croissance et l'investissement. Ces mesures ont maintenant été renversées en faveur d'un ajustement structural et un programme de libéralisation.

On espère que le pays, qui est actuellement le plus stable de la sous-région, attirera de nouveaux investissements étrangers qui aideront à redresser sa situation économique.

La nouvelle Constitution contient une déclaration des droits. Cependant, il y a des abus fréquents des droits de l'homme, tels que des arrestations et des détentions illégales, des conditions atroces dans les prisons et la torture par la police. La presse est libre, mais elle ne fait que commencer à savourer la liberté qu'elle vient de retrouver.

LA SITUATION DES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Depuis l'introduction d'un système multi-parti en 1992, la Tanzanie est devenue une société plus tolérante et ouverte. Les organisations des droits de l'homme fonctionnent librement et ne sont pas soumises à des restrictions pour s'enregistrer. Le groupe le plus actif du pays est la *Tanzania Media Women Association* (Association Tanzanienne des femmes des médias) (TAMWA), dont les activités sont bien définies et focalisées. TAMWA est peut-être le seul groupe dans le pays qui ait une expérience suffisante et la structure nécessaire pour proposer des programmes de formation aux autres organisations dans la sous-région, bien qu'il ait quelques problèmes propres de croissance. La plupart des autres groupes sont nouveaux et auront besoin de beaucoup d'encouragement pour faire un impact significatif. Il n'y a aucune organisation pour l'observation ou la défense des droits dans le pays puisque tous les groupes se concentrent avant tout sur l'éducation sur les droits de l'homme et la sensibilisation civique.

BESOINS

Parmi d'autres les besoins des organisations des droits de l'homme dans le pays sont:

- i. L'équipement de bureau: Ordinateurs, machines à écrire, photocopieuses, télécopieurs, livres et matériels juridiques.
- ii. Les besoins de personnel: La plupart des effectifs qui travaillent avec des groupes Tanzaniens des droits de l'homme ont eu peu de formation ou pas du tout dans les droits de l'homme et n'ont souvent que des connaissances fondamentales. La formation de ce personnel sera une contribution importante pour développer le centre et la sophistication des groupes. Il faudra une formation du personnel dans les domaines suivants: la rédaction de rapports, les techniques de la défense des droits, l'emploi de normes internationaux, de chartes et de procédures, la documentation, l'emploi des ordinateurs, des stratégies de pression politique, la gestion interne et les techniques administratives, et les techniques liées à la collecte de fonds.

Legal Aid Committee
[Comité de Services Juridiques (Université de Dar es Salaam)]

Histoire

Le *Legal Aid Committee* est un Comité de la Faculté de Droit de l'Université de Dar es Salaam. Etabli en 1967, il était inactif pendant un certain temps avant d'être relancé en 1978.

Structure

Le *Committee* est dirigé par un Président et un comité de sept membres, tous membres du corps enseignant de la Faculté de Droit. Le *Committee* n'a ni un bureau indépendant ni personnel permanent. Les membres du comité sont élus annuellement par le corps enseignant de la Faculté de Droit.

Programme

Dernièrement, le *Committee* a été de nouveau inactif. Dans sa période active, le *Committee* s'est concentré sur les conseils juridiques, «l'alphabétisation sur la loi», à savoir l'initiation à la loi destinée au grand public et les pourvois en justice. Dans ce but le *Committee* a parrainé des journées d'étude chaque semaine, animées par deux membres du *Committee*, pour fournir des conseils juridiques aux clients pauvres. Ces journées d'étude ont fonctionné dans deux centres--Magomeni et Temeke.

La méthode dite «alphabétisation sur la loi» consistait à publier des brochures d'information générale et à organiser des séminaires dans des villages et des camps d'assistance juridique. On a sensibilisé le grand public sur les problèmes relatifs aux droits de l'homme et aux droits de propriété, la succession, etc. Le *Committee* a entamé des poursuites en justice sur des dossiers tels que les droits de propriété, l'emploi, les conflits entre propriétaires et locataires et les causes matrimoniales (on mettait l'accent sur la conciliation).

SUWATA Legal Aid Project
(Projet SUWATA des Services Juridiques)

Histoire

SUWATA est une organisation de femmes qui propose des plans de crédit et d'autres services aux femmes en Tanzanie. Elle a été enregistrée en 1984 comme société à responsabilité limitée. Son projet consiste à fournir des conseils juridiques aux femmes qui sont ses membres.

Structure

Le projet de services juridiques de SUWATA est animé par une Coordinatrice, Mme. Tenga, qui cumule cette responsabilité avec d'autres boulots au sein de SUWATA. SUWATA a son propre Conseil d'Administration composé de dix femmes et de quatre hommes, un Directeur Général qui est le chef exécutif de l'organisation et deux chefs de département--affaires juridiques/administratives et finances/opérations.

Programme

Les activités de l'organisation comprennent les services juridiques et la représentation des femmes devant les tribunaux et aux audiences administratives. On se concentre sur les dossiers matrimoniaux, les héritages, les dossiers qui vont devant les tribunaux de succession, etc. En 1993 le projet a entamé à peu près quatorze procès devant les tribunaux. Le projet organise aussi des campagnes d'alphabétisation sur la loi et la formation pour les parajuristes. Il y a une unité de services juridiques qui offre aux femmes des orientations et des conseils sur les problèmes légaux. Cette unité visite les régions rurales pour fournir ses services.

Tanganyika Law Society
(Association des Juristes de Tanganyika)

Histoire

La *Tanganyika Law Society* a été établie conformément à la loi, et est composée de tous les avocats agréés devant le barreau en Tanzanie (environ 230). Il n'y a qu'une quarantaine de ces avocats qui exercent vraiment.

Structure

La *Tanganyika Law Society* a un Comité des droits de l'homme et un Comité de services juridiques, qui a environ six avocats comme membres.

Programme

Le Comité des droits de l'homme surveille les abus des droits de l'homme dans le pays, tandis que le Comité de services juridiques s'occupe des dossiers relatifs aux droits de l'homme devant les tribunaux. La *Law Society* représente des victimes d'abus commis par Sungu Sungu, une milice d'autodéfense. On a déposé devant les tribunaux des plaintes liées aux excès de ce groupe et on a demandé des dommages-intérêts.

Tanzania Media Women Association
(Association Tanzanienne des Femmes dans les Médias)
(TAMWA)

Histoire

La *Tanzania Media Women Association (TAMWA)* a été formée en 1987 et enregistrée comme organisation non-gouvernementale l'année suivante ayant pour objectif de promouvoir des images positives de femmes dans les médias.

Structure

Les structures de TAMWA comprennent une Assemblée Générale d'environ soixante-cinq membres et un Conseil Exécutif. Le Conseil Exécutif, l'organe décideur de TAMWA, est dirigé par Fatima Alloo. Pili Mtambalike est la Secrétaire Générale de l'Association. Il y a aussi des Coordinateurs d'unité qui exécutent les projets de l'organisation.

Programme

TAMWA dirige un projet des droits des femmes et des enfants et maintient un centre d'accueil d'urgence où les femmes peuvent venir chercher des conseils juridiques et de l'assistance psychologique. L'organisation propose des services juridiques aux femmes sur les problèmes relatifs à la garde d'enfants, aux droits d'héritage, au viol et aux agressions. Des avocates et des assistantes sociales viennent proposer leur aide au centre. TAMWA organise la formation de parajuristes et des carrefours pour les femmes pour les sensibiliser sur la loi et ses remèdes. L'organisation publie un magazine en swahili, *Santi Ya Siti*, pour informer les femmes rurales. Le magazine est publié en swahili et contient des articles et des histoires intéressantes sur les droits des femmes. Une vingtaine de numéros a déjà paru.

L'organisation a une division chargée de publication qui a publié environ onze brochures, sur les conditions de travail pour les femmes, la violence contre les femmes, la thérapie en cas de viol, la grossesse des jeunes filles et la toxicomanie. L'unité envisage de produire des livres en anglais sur la gestion d'ONG, la santé

reproductive, la violence contre les femmes et les problèmes relatifs aux droits des femmes. La division chargée de vidéo a aussi produit du matériel relatif aux femmes et des documentaires--cinq jusqu'à présent.

La division de radiodiffusion de TAMWA a produit plusieurs émissions sur les femmes et la violence sexuelle. Dans le domaine de la santé, TAMWA a mené des campagnes sur le SIDA, l'exploitation des enfants, l'harcèlement sexuel dans le milieu du travail, la régulation des naissances, le viol et d'autres sujets. TAMWA a une division économique qui propose un programme sur l'épargne. Une entreprise à but lucratif, le projet de couture produit des batiks, des tissus et des objets d'artisanat qui portent des messages sur les droits des femmes.

Welfare Through Law
(Bien-être à travers le Droit)
(WTL)

Histoire

Welfare Through Law (WTL) a été établi en 1992 et est enregistré selon les dispositions de la loi tanzanienne, la *Tanzanian Trustees Incorporation Ordinance*. Les objectifs de WTL sont: diffuser de l'information sur les droits de l'homme et la loi, et proposer des conseils et des consultations juridiques aux nécessiteux, aux enfants et aux femmes.

Structure

La structure de WTL comprend un Conseil des membres et un Conseil d'Administration qui a actuellement cinq membres. Mme. Hamida Sheikh, une des administratrices, est aussi Secrétaire Générale de WTL et, avec un Comité de Gestion, dirige l'organisation au jour le jour.

Programme

La seule activité de l'organisation connue est un séminaire sur les droits de l'homme organisée pour les fonctionnaires de la police en octobre 1993 auquel ont assisté des juges, des magistrats, des policiers, des activistes des droits de l'homme et des avocats. L'organisation envisage de réhabiliter et de réinsérer des enfants de la rue et des jeunes prostituées. En outre, il y a aussi des projets d'organiser plus de séminaires et de carrefours et d'étudier le système de justice et les pratiques de la police.

Zanzibar Legal Services Centre
(Centre Zanzibar des Services Juridiques)

Histoire

Le *Zanzibar Legal Services Centre* a été établi à Zanzibar en février 1992 comme une organisation non-gouvernementale dont l'objectif est de proposer des services juridiques aux pauvres, aux femmes, aux enfants, aux handicapés et aux autres marginaux de la société. Le *Centre* cherche aussi à instruire et à sensibiliser le public sur les responsabilités et les droits fondamentaux des citoyens.

Structure

Le *Centre* est situé à Zanzibar, en Tanzanie. Sa structure consiste en un Conseil d'Administration de trois membres, dont le chef est Haroub Othman, avocat et fondateur du *Centre*. Le Secrétariat du Centre est assuré par un personnel dirigé par le Directeur, Hassan Mze, un avocat qui travaille à mi-temps. Le Centre a aussi des membres associés qui coopèrent avec le *Centre* dans ses activités.

44 TANZANIE

Programme

Au milieu de décembre, le *Centre* a organisé un programme de formation pour les parajuristes à Zanzibar, sa première activité. A l'avenir le *Centre* envisage de réaliser des campagnes d'alphabétisation sur la loi, de proposer des services juridiques, de former des parajuristes, de publier un bulletin d'information, et d'organiser des congrès, des carrefours et des séminaires.

- Clement Nwankwo

UGANDA

CONTEXTE HISTORIQUE

L'Uganda, avec environ 17 millions d'habitants, a obtenu son indépendance politique de Grande-Bretagne en 1963. Le pays est actuellement gouverné par le Président Yoweri Museveni, qui a saisi le pouvoir en janvier 1986, après cinq ans de guérilla contre le régime de Milton Obote et Tito Okello. Un Conseil de la Résistance Nationale, composé essentiellement des partisans de Museveni, domine le processus législatif. Les partis d'opposition sont suspendus, et l'Armée de la Résistance Nationale (NRA) a la responsabilité de maintenir la sécurité.

Le gouvernement poursuit une guerre dans les régions du nord et du nord-est contre les insurgés qui s'opposent à Museveni. Cependant, on ne vit guère les effets de cette guerre dans le reste du pays. Il y a eu beaucoup d'allégations d'abus des droits de l'homme, surtout de la part de la NRA et les soldats rebelles, avec un bon nombre de dénonciations de torture et de meurtres extra-judiciaires. En plus, on a accusé le gouvernement d'utiliser la loi contre la trahison comme stratagème pour justifier les détentions administratives, puisque les tribunaux doivent refuser la libération sous caution pour un délai allant jusqu'à six mois à ceux qui sont accusés de trahison. On s'attend à ce que l'Assemblée Constitutive, qui doit être élue en mars 1994, tienne des débats sur la constitution provisoire actuelle, après lesquels une nouvelle constitution doit entrer en vigueur. La presse jouit d'une liberté considérable, et quelques journaux d'opposition sont publiés. Il y a des stations indépendantes de télévision et de radio. Cependant, de temps à autre, le gouvernement a porté des accusations de sédition et d'autres délits contre des journalistes.

Sur le front économique, les fortunes du pays ont parcouru un long chemin durant le régime de Museveni. Le pays met en oeuvre un programme d'ajustement structural et a reçu le soutien de la communauté internationale. Toutefois la pauvreté reste un problème majeur. Dans l'ensemble, il existe un fort sentiment de patriotisme et un soutien pour Museveni parmi la population.

LA SITUATION DES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Les *Uganda Human Rights Activists (UHRA)*, l'*Uganda Law Society* et l'*Uganda Association of Women Lawyers (FIDA-U)* sont les trois organisations des droits de l'homme qui remontent le plus loin. La FIDA-U s'est penchée sur les problèmes des droits des femmes et a réalisé de nombreux programmes éducatifs. Cette association, semble-t-il, a une organisation suffisante et une expérience qui lui permettent de donner une formation à d'autres groupes dans la région. Des groupes plus récents, tels que la *Foundation for Human Rights Initiative* et l'*Uganda Gender Resource Centre*, essaient encore d'établir une orientation précise pour leurs activités. Il paraît qu'il y a une certaine mesure de coopération parmi les groupes ici, bien que la coordination parmi eux soit aussi encore vague.

BESOINS

Les besoins des organisations des droits de l'homme dans le pays sont les suivants:

- i. Equipement de bureau: Ordinateurs, machines à écrire, des photocopieuses, des télécopieurs, livres et matériel juridique.
- ii. Personnel: La plupart des effectifs travaillant avec des groupes ugandans des droits de l'homme ont peu ou pas du tout de formation dans les droits de l'homme et n'ont que des connaissances rudimentaires. La formation de ce personnel serait un apport majeur à l'amélioration de l'efficacité de ces groupes. Il faudra une formation du personnel dans la rédaction de rapports écrits, les techniques de la défense des droits, l'application des normes internationales, des chartes et des procédures, la documentation, l'emploi des

ordinateurs, les stratégies de pression politique, la gestion interne et les techniques administratives, et les techniques liées à la collecte de fonds.

Action for Development
(Action pour le Développement)
(ACFODE)

Histoire

L'*Action for Development (ACFODE)* a été formée en 1985 pour sensibiliser la population d'Uganda aux besoins et aux droits des femmes. ACFODE s'engage à soutenir les efforts pour améliorer la qualité de vie des femmes en Uganda.

Structure

ACFODE est une organisation qui a environ 500 femmes qui y font part. Un Comité de Programmes planifie et réalise des programmes pour l'organisation. Un Comité Exécutif constitue l'organe délibératif de l'organisation. C'est ce comité qui formule les lignes directrices et qui approuve les programmes proposés par le Comité de Programmes. Un Secrétaire Exécutif dirige le Secrétariat d'environ 20 personnes, y compris deux avocats, deux investigateurs et un responsable de la formation.

Programme

ACFODE milite pour la représentation et la participation des femmes à tous les niveaux de décision--et pour la réforme des lois défavorables aux femmes, en plus de travailler pour l'égalité des sexes à tous les niveaux. ACFODE aide aussi les femmes à améliorer leurs capacités de générer des revenus en proposant des programmes de formation et l'assistance technique, ainsi qu'en les mettant en contact avec des donateurs et en fournissant un soutien matériel.

ACFODE réalise des recherches sur les problèmes concernant les femmes, y compris des projets des femmes pour générer leurs revenus, des causes de l'abandon des études de la part des écolières, et des obstacles à la réalisation des droits des femmes. On réalise aussi des recherches sur les entraves culturelles et légales aux droits légaux de femmes. La pratique répandue de l'excision des filles, les restrictions diététiques, l'ignorance et l'héritage des veuves sont d'autres domaines de préoccupation pour ACFODE. ACFODE organise des carrefours et des séminaires pour parler de ces problèmes.

En outre, ACFODE publie un journal trimestriel appelé *Arise (Levez-vous)*, qui met en lumière des questions liées à la loi et aux droits de l'homme ayant un intérêt particulier pour les femmes. L'éducation sur la vie en famille et les problèmes de santé des femmes, particulièrement le SIDA, sont des autres thèmes traités par ACFODE.

Foundation for Human Rights Initiative
(Fondation pour l'Initiative des Droits de l'Homme)(FHRI)

Histoire

La *Foundation for Human Rights Initiative (FHRI)* a été établie en 1992 pour promouvoir les recherches et l'éducation sur les droits de l'homme, et pour avancer la réforme des lois en Uganda.

Structure

FHRI est une organisation avec un Conseil d'administration composé de huit membres. La *Foundation* a actuellement environ 100 membres. L'organisation est enregistrée comme une organisation non-gouvernementale selon les dispositions du *NGO Registration Act* de 1991. L'organisation a été également constituée en société limitée par ses réserves. Le groupe a un Secrétariat avec dix effectifs, y compris un Directeur Exécutif, un chargé de programmes, un Rédacteur de publications, un assistant social et un adjoint chargé de recherches. Le personnel administratif comprend deux secrétaires, un chauffeur, un cuisinier et un gardien chargé de l'entretien.

Programme

FHRI a huit activités de projet:

- Formation de Parajuristes: Les personnes sont formées pour offrir des consultations juridiques au public. Deux carrefours importants ont eu lieu jusqu'ici, le plus récent en octobre 1993;
- Publications: Une revue publiée deux fois par an;
- Bureau de Consultation pour les Citoyens: Reçoit des plaintes et propose des consultations juridiques. Là où il s'agit d'un pourvoi en justice, on renvoie le dossier à l'*Uganda Association of Women Lawyers* ou au *Legal Aid Project*;
- Le Projet pour la Réforme du Code Pénal: Etabli pour s'occuper des droits des prisonniers et pour enquêter sur les conditions dans les prisons; et
- Le Projet sur la Constitution: Dans ce projet, FHRI envisage de faire une critique des dispositions fondamentales de la Constitution relatives aux droits, d'organiser une conférence pour la commission chargée de la rédaction de la Constitution, et de suivre l'évolution des débats au sein de la commission.

En outre, FHRI envisage d'établir un réseau d'avocats pour les droits de l'homme pour encourager les avocats à participer au travail pour les droits de l'homme.

Human Rights and Peace Centre (Centre des Droits de l'Homme et de la Paix) (HUR�PEC)

Histoire

L'*Human Rights and Peace Centre (HUR�PEC)* a été établi le 2 décembre 1993 après l'approbation du Conseil de l'Université Makerere à Kampala. Les objectifs de HUR�PEC vont de la promotion et le développement systématique des programmes académiques sur les droits de l'homme destinés aux écoles ainsi qu'au grand public.

Structure

Le *Centre* a le statut d'un Département sous la direction du Comité des Droits de l'Homme de la Faculté de Droit. Ce statut vise à rendre le *Centre* indépendant de la Faculté de Droit. Le Président du Conseil du *Centre* est le Doyen de la Faculté de Droit. Les trois autres chefs de département dans la Faculté de Droit sont membres, et il y a des représentants des départements d'études féministes, de sociologie et d'histoire et du Centre des sciences sociales de l'université. Joe Oloka-Onyango, un Conférencier Supérieur dans la Faculté de Droit, est le Coordinateur du Centre. Le Centre a l'intention d'embaucher son propre personnel aussitôt qu'il sera établi.

Programme

HURIPEC a publié deux numéros d'une revue, *East African Journal of Peace and Human Rights* (Revue de l'Afrique Orientale sur la Paix et les Droits de l'Homme). La revue servira de tribune pour des articles et des commentaires sur les projets de loi, et de source de documentation sur les problèmes liés aux droits de l'homme. Elle paraîtra deux fois par an. On mènera aussi des enquêtes sur les pratiques de la police, le système judiciaire et d'autres institutions démocratiques.

HURIPEC ouvre aussi une bibliothèque et une unité de documentation pour compiler, collationner et développer du matériel et de la littérature sur les droits de l'homme et sur la paix. Actuellement il y a un projet, le *Constitutional Digest*, qui est un résumé de toute la documentation remise au Comité Constitutionnel Ugandan par des universitaires, des politiciens, des comités de résistance, des anciens, des femmes, etc. Le Centre publiera aussi une bibliographie des documents publiés et non-publiés sur les droits de l'homme.

Le Centre envisage d'organiser des stages pour les étudiants où ils pourront travailler avec des groupes des droits de l'homme. Il entreprendra aussi des révisions régulières des cours sur les droits de l'homme à la Faculté de Droit, dans le but d'accroître l'enseignement des droits de l'homme à tous les niveaux de l'instruction. Le Centre a l'intention d'organiser des séminaires, des congrès et des conférences afin de réaliser ses buts.

Legal Aid Project (Projet des Services Juridiques) (LAP)

Histoire

Le *Legal Aid Project (LAP)* a été établi en 1992 en vertu d'un accord entre l'Association Norvégienne de Juristes et l'*Uganda Law Society* (Association des Juristes Ugandanes). Les objectifs de LAP sont la prestation de services juridiques aux personnes indigentes et l'éducation juridique du public. LAP a actuellement des succursales à Jinja, dans le District de Kabarale, et dans l'Est du pays. Il a son siège social à Kampala.

Structure

Le projet a un Conseil d'Administration dirigé par le Président de l'*Uganda Law Society* (ULS). Son Secrétariat est dirigé par un Directeur qui est secondé par deux professionnels et quatre adjoints administratifs. Son statut juridique est dérivé de celui de l'ULS.

Programme

Le Projet reçoit des plaintes de ses clients et les représente devant les tribunaux. Dans le seul mois d'octobre 1993, LAP a reçu 23 nouveaux dossiers, dont 13 concernaient des femmes. Jusqu'à présent, 82 dossiers ont été reçus; certains de ces dossiers ont affaire à des problèmes tels que la détention à long terme sans procès et les licenciements injustifiés. Le LAP a aussi participé à des séminaires sur la formation juridique continuée, le droit successif et les testaments, le SIDA, et les enfants. Le LAP a aussi émis plusieurs publications afin de sensibiliser le public, y compris un livret, *Making a Will* (La Confection d'un Testament), un manuel pour les tribunaux des comités de résistance, un bulletin et un livret, *Know Your Rights* (Connaissez Vos Droits).

Uganda Association of Women Lawyers (Association Ugandane des Femmes Juristes) (FIDA-U)

Histoire

L'*Uganda Association of Women Lawyers (FIDA-U)* a été fondée à Kampala en 1974, mais n'a commencé ses activités qu'en 1988. L'*Association* vise à promouvoir la connaissance de la loi et à aider les femmes (surtout veuves) et les enfants à se valoir de la protection prévue par la loi.

Structure

La FIDA-U est une organisation ouverte à toute femme juriste. A présent, il y a 100 membres. Les organes de l'*Association* sont l'Assemblée Générale, le Comité Exécutif et le Secrétariat.

L'Assemblée Générale élit le Comité Exécutif, qui à son tour surveille les programmes de l'*Association*. Le Comité Exécutif est composé de sept membres--un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier, un Secrétaire de publicité et deux autres membres. La FIDA-U s'est enregistrée comme organisation non-gouvernementale suivant les dispositions du *NGO Registration Act* en 1993. L'*Association* a une succursale à Mbale. Une Secrétaire administrative, Deodatha Namusoke, dirige le Secrétariat à temps plein, secondée par deux adjoints juridiques à temps plein. Il y a aussi une chargée de programmes, et des bénévoles viennent l'aider.

Programme

La FIDA-U dirige un centre de services juridiques en coopération avec une banque, *Uganda Finance and Credit Trust*. La plupart des activités de l'*Association* sont des projets qui vont de la rédaction des testaments et la formation juridique générale à un projet pour des enfants.

Il y a un projet sur la confection de testaments à Mukono et à Mpigi. On y instruit les gens sur la nécessité de rédiger un testament. Le SIDA est un problème grave en Uganda et les gens meurent souvent sans testament. Dans de telles situations, la famille d'un époux défunt saisit souvent sa propriété sans égard pour la veuve ou les enfants. Ainsi, la FIDA-U encourage les époux à rédiger leur testament. La FIDA-U propose aussi des consultations juridiques, surtout aux femmes, en ce qui concerne l'héritage, l'immobilier, l'entretien, et d'autres affaires semblables.

Uganda Gender Resource Centre **(Centre de Ressources Ugandanes de Genres)**

Histoire

L'*Uganda Gender Resource Centre* a été établi en 1992 pour analyser la situation des femmes, surtout en milieu rural, dans les domaines de la santé, les droits sous la loi et les droits culturels, et pour habiliter les femmes à participer à tous les aspects de la vie nationale en Uganda.

Structure

Le *Centre* est une organisation qui dépend de ses membres. En outre, il y a un Conseil Consultatif et un Conseil d'Administration, qui fixe les lignes directrices et surveille le personnel. Le personnel du Centre comprend deux cadres, le Directeur Exécutif et le Chargée de Programmes, Yeri Wakabi, et le personnel de soutien. Le *Centre* est hébergé dans un bureau de deux pièces à Kampala.

Programme

La plupart des activités du *Centre* consiste à proposer des consultations, c'est à dire que le *Centre* reçoit des demandes formulées de la part de groupes de femmes pour organiser la formation de groupes ou de communautés dans les questions liées à l'égalité des sexes et l'analyse sociale. En 1993, deux groupes de femmes à Kabari et à Nganga ont été formés. Le *Centre* enseigne aussi les femmes sur divers aspects de la loi, et réfère les plaintes des femmes à d'autres groupes.

Le *Centre* a aussi lancé un projet d'instruction sur les procédures de vote, et a publié une brochure pour les élections récentes pour l'Assemblée Constituante en Uganda, *Know Your Voting Rights for the Constituent Assembly (Connaissez Vos Droits de Vote pour l'Assemblée Constituante)*. Le *Centre* réalise aussi des programmes de formation parajuriste en conjonction avec ACFODE. Il travaille actuellement sur une étude des besoins des femmes en milieu rural et sur de nouvelles orientations possibles.

Uganda Human Rights Activists
(Activistes Ugandans des Droits de l'Homme)
(UHRA)

Histoire

L'*Uganda Human Rights Activists (UHRA)* a été établi en 1985 comme organisation non-gouvernementale afin de sensibiliser le grand public et de promouvoir le respect pour les droits de l'homme en Uganda.

Structure

La structure d'UHRA comporte une Assemblée Générale de tous les membres, un Conseil d'Administration de neuf membres, et un Secrétariat. Le Président du Secrétariat est le Secrétaire Exécutif qui travaille à mi-temps et est secondé par un Secrétaire Exécutif Adjoint. Le groupe a treize effectifs. UHRA en est actuellement à une nouvelle étape dans son existence. Après quelques années d'activité limitée, le groupe est en train de se rétablir. Le groupe a fait un pas décisif dans ce sens en s'installant dans de nouveaux bureaux.

Programme

Les méthodes d'UHRA comprennent l'éducation, l'habilitation et le contrôle des droits de l'homme. Il publie une revue trimestrielle *The Activist* et un bulletin d'informations. L'organisation publie également une série de livrets, *Know Your Rights (Connaissez Vos Droits)*, pour diffuser les connaissances des droits de l'homme. UHRA publie aussi un rapport trimestriel sur les abus des droits de l'homme en Uganda.

UHRA organise des séminaires, des carrefours et des cours de formation pour les parajuristes. Il a aussi établi des clubs UHRA des droits de l'homme et des succursales dans les écoles et les universités et les instituts. Il propose des services juridiques au public.

Uganda Law Society
(Association des Juristes Ugandane)
(ULS)

Histoire

L'*Uganda Law Society (ULS)* a été établie pour protéger les intérêts d'avocats en Uganda et pour conseiller le public et l'administration publique sur la loi. L'ULS agit comme groupe de défense.

Structure

L'ULS a un Comité Exécutif de dix membres, dirigé par le Président. Tous les avocats en Uganda sont membres de la Société. L'association n'a pas de bureaux indépendants, et opère du cabinet de son Président et celui du *Legal Aid Project*. Un Administrateur dirige actuellement le bureau.

Programme

C'est le *Legal Aid Project (LAP)*, constitué en société indépendante par l'ULS, qui réalise les activités principales de l'*Uganda Law Society* en ce qui concerne les droits de l'homme. La ULS publie une revue, *Uganda Law Society Newsletter* (Bulletin de l'Association des Juristes Ugandane). L'association envisage de lancer un projet de droits des l'homme dans un proche avenir qui contrôlera les abus des droits de l'homme.

La ULS organise actuellement un programme de formation au niveau local sur l'observation et le contrôle des élections. Elle s'occupe aussi d'un projet appelé, le *Civil Education Project* sous les auspices de la *National Organisation for Civil Education and Election Monitoring* (Organisation Nationale pour L'Education Civique et le Contrôle des Elections) (NOCEM).

- Clement Nwankwo

ZAIRE

CONTEXTE HISTORIQUE

Le Zaïre est un pays vaste et extrêmement divers d'environ 35 millions d'habitants ayant une frontière commune avec huit pays en Afrique Centrale. Pendant les trente dernières années, il a été dominé par Mobutu Sese Seko, qui a saisi le pouvoir définitivement en 1965 et qui a établi un régime autoritaire à parti unique. Le 24 avril 1990, après une phase de pression croissante interne et externe pour le changement, le Président Mobutu a annoncé une transition vers une démocratie multi-parti et le respect pour les droits de l'homme. Cependant, depuis ce moment-là, le pays vit une détérioration économique accélérée et des abus grossiers des droits de l'homme, tandis que Mobutu bloque chaque initiative significative pour la transition et refuse de céder le pouvoir.

Malgré le chaos économique et politique, on assiste à une renaissance dynamique dans certains secteurs de la société civile, libérée tout récemment du régime étouffant d'un parti unique. Les organisations non-gouvernementales ayant le but d'instruire la population sur leurs droits, d'établir les moyens de protéger ces droits, et d'en contrôler les abus, ont joué un rôle essentiel dans ce mouvement.

Actuellement, il y a des organisations non-gouvernementales des droits de l'homme opérant à divers niveaux à travers Zaïre. Les organisations les mieux connues sont basées à Kinshasa. Il y a, cependant, une pléthore d'initiatives partout dans le pays. Certaines sont des associations professionnelles de spécialistes de développement et d'avocats. D'autres sont des opérations locales qui sont bien organisées et qui se valent des structures existantes des églises ou des organisations non-gouvernementales de développement.

Les organisations non-gouvernementales des droits de l'homme qui se penchaient d'abord sur le contrôle et la dénonciation des abus, intervenant là où elles pouvaient, et apportant de l'aide aux victimes des abus, s'engagent maintenant de plus en plus dans l'éducation et la sensibilisation des droits de l'homme, de la démocratie et des élections. Les élections, en particulier, sont un point chaud. A l'heure actuelle, les groupes des droits de l'homme, les groupes d'église, les organisations non-gouvernementales de développement prévoient tous des initiatives importantes afin de préparer le terrain pour les élections, aussitôt qu'elles auront lieu dans la réalité.

LE MOUVEMENT DES ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES AU ZAIRE

Les organisations non-gouvernementales des droits de l'homme sont de plus en plus intégrées dans le mouvement dynamique qui regroupe tous ces groupes et qui a commencé à se former à la fin des années 80 et s'est développé rapidement après l'ouverture de la Conférence National en août 1991. La Conférence National a été composé de trois groupements majeurs--les institutions publiques, les partis politiques et la "Société Civile," qui a été composée des organisations non-gouvernementales, des groupes d'église et des sociétés professionnelles. La structure officielle pour ce mouvement est le Conseil National des ONG de Développement du Zaïre (CNOGD) et les Conseils Régionaux (ou CRONGDS) qui sont, en principe, situés à travers le pays, mais qui, en fait, vont de ceux qui fonctionnent pleinement à ceux qui existent à peine, selon les régions. En plus de la structure CRONGD, certaines régions ont une "Société Civile" constituée indépendamment¹, y compris le CRONGD, les églises et les sociétés professionnelles. Parmi les membres du CRONGD il y a aussi des sous-groupements, tels que la Fédération des ONG Laïques à Vocation Economique du Zaïre (FOLEZA).

¹A l'exception des CRONGD et CNOGD, peu d'organisations non-gouvernementales sont incorporées. Il est typique qu'elles ont appliqué pour le statut de corporation non-profitable, mais n'ont jamais reçu d'autorisation officielle du Président. Conséquemment, elles ont *de facto* une personnalité légale, mais elles ne peuvent pas, par exemple, ouvrir des comptes en banque dont le titulaire est la ONG.

Les ONG de développement--CNONGD, CRONGDS, la Société Civile, FOLEZA, et leurs membres--collaborent fréquemment dans des projets liés aux droits de l'homme et à la démocratie.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Bien qu'il s'achemine rapidement vers une place importante au Zaïre, le mouvement des droits de l'homme fait face à un nombre de problèmes graves. Ces problèmes sont liés à la coordination, le financement et la formation. Un problème qui afflige les groupes zaïrois à un moindre degré que dans beaucoup d'autres pays c'est la politisation. Les groupes des droits de l'homme soutiennent le processus de démocratisation incarné dans la Conférence National. Cependant, à quelques exceptions près, elles ne sont pas directement liées à aucun parti politique.

La coordination est un problème à trois niveaux: la coordination parmi les groupes dans une région, la coordination entre les régions, et la coordination avec des organisations internationales. A Kinshasa, par exemple, les efforts de coordonner les activités des organisations non-gouvernementales des droits de l'homme ont chancelé de plus en plus à cause de la compétition. La méfiance des groupes les uns envers les autres s'est intensifiée à mesure que chacun d'entre eux a pris de l'importance, avec une expérience toujours plus riche, et, surtout à cause de l'aide extérieure qu'ils reçoivent. Toutefois, les efforts pour surmonter ce problème se poursuivent, et les groupes restent ouverts aux conseils et à l'aide.

Entre les régions, le problème relève de la structure et des communications. Les communications sont extrêmement mauvaises--mais possibles grâce à la collaboration de l'église ou des organisations non-gouvernementales--et elles restent *ad hoc*. Les groupes régionaux sont largement ignorants du talent et de l'expérience qui existent déjà dans d'autres régions du pays, comme les groupes de Kinshasa sont ignorants de ce qui se passe à l'intérieur du pays. Une meilleure coordination et de meilleures communications pourraient augmenter l'efficacité de l'ensemble des groupes. Dans le cadre des élections éventuelles, une telle coordination serait absolument indispensable.

Avec la communauté internationale des droits de l'homme, il y a actuellement une certaine coordination et un échange d'expertise avec des groupes à Kinshasa. Cependant, il n'y a pas de groupes internationaux des droits de l'homme présents dans le pays et peu de contact, ou pas du tout, avec des groupes à l'intérieur.

Pour le financement, un nombre de groupes de Kinshasa ont bénéficié d'un soutien externe pendant les trois dernières années. Les groupes à Kivu, dans l'est du pays, commencent aussi à recevoir un soutien de l'extérieur. Cependant, à cause de l'absence d'une approche coordonnée, c'est "chacun pour soi", où chaque groupe cherche à financer des programmes qui font souvent double emploi. En plus, il y a un déséquilibre croissant quant à ceux qui obtiennent le financement, ce qui aiguise les rivalités et provoque des accusations contre les groupes financés qui ne seraient rien d'autre que des éponges pour l'argent étranger.

Tous les groupes des droits de l'homme au Zaïre sont jeunes, mais dans beaucoup d'aspects ils sont assez évolués. Ils ont répondu avec habileté à une situation qui est extrêmement complexe et éprouvante. Pourtant les groupes à travers le pays entier ont réitéré qu'il faut de l'information et de la formation dans plusieurs domaines, variant de la gestion et le finance aux mécanismes et au droit international pour la protection des droits de l'homme. Ce rapport décrit les groupes des droits de l'homme dans l'agglomération de Kinshasa et dans quatre régions. Les groupes de Kinshasa s'efforcent d'agir à l'échelle nationale, mais ils restent largement limités à la région urbaine et aux problèmes politiques qui surviennent dans la capitale. Les groupes régionaux--dans le Kivu du sud, le Kivu du nord, le Haut Zaïre et le Shaba--sont abordés dans les sections qui suivent.

Les Groupes de la Région de Kinshasa

A Kinshasa, quatre groupes des droits de l'homme sont devenus proéminents entre 1990 et 1993: la Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre (LIZADHO), l'Association Zaïroise de Défense des Droits de l'Homme (AZADHO), la Voix des Sans Voix (VSV) et Amos. Les trois premiers sont surtout des organisations qui suivent de près l'évolution des droits de l'homme et en dénoncent les abus, tandis que le quatrième est une association libre d'hommes d'église et de laïcs qui sont actifs dans la formation et la sensibilisation des droits de l'homme.

Amos

Amos est une organisation inhabituelle qui a commencé comme un groupe de discussion parmi des groupes principalement catholiques et des laïcs intéressés aux droits de l'homme et la démocratie. Le Coordinateur ("animateur") du groupe est José Mpundu, un prêtre de paroisse à Kinshasa qui a publié un nombre de brochures sur la démocratie et les droits de l'homme et leurs liens avec les valeurs chrétiennes. Dans un pays où l'église catholique est la seule structure à l'échelle nationale en dehors de l'état, l'importance d'Amos et le travail de José Mpundu ne devrait pas être sous-estimés. Ils ont une force morale et une capacité de mobilisation qui dépassent leur taille et structure simple.

Association Zaïroise de Défense des Droits de l'Homme (AZADHO)

AZADHO est une organisation de plus en plus solide qui a été extrêmement efficace pendant l'année dernière. En plus AZADHO a le mérite d'avoir répondu aux demandes d'information et d'aide des groupes dans le Nord. AZADHO vient tout juste de produire un nombre de livrets qui servent à informer les citoyens sur les élections et sur leurs droits ([Pour une Bonne Observation des Élections au Zaïre, Vos Droits face à l'Administration](#)). L'Association publie un compte rendu périodique des droits de l'homme et des rapports sur des problèmes divers. Son fondateur et Président, Ngefa Atondoko, est un jeune diplômé en droit qui a reçu récemment une bourse pour poursuivre des études avancées sur les droits de l'homme à l'Université Columbia à New-York. Le Vice-Président, Kambale Kalume, a assisté aux réunions tenues au siège des Nations Unies sur les droits de l'homme, sous les auspices du Service International des Droits de l'Homme. Il y a environ cinq autres personnes qui travaillent presque à temps plein avec AZADHO. Leurs bureaux, qui ont été établis l'année dernière, sont maintenant relativement bien équipés.

Droits de l'Homme, Maintenant

En 1992, les quatre premières organisations avec le Comité pour la démocratie et les Droits de l'Homme (dirigées par un conseiller proche du chef de l'opposition Etienne Tshisekedi) ont formé les Droits de l'Homme, Maintenant, un forum pour les activités de coordination. Les Droits de l'Homme, Maintenant ont réussi à résoudre un conflit entre la Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre (LIZADHO) et AZADHO à une de ses réunions initiales. Les groupes sont parvenus alors à tenir le forum pendant l'année prochaine malgré les tensions qui explosaient chaque fois qu'ils essayaient de réaliser un projet conjoint. A la fin de 1993, les Droits de l'Homme, Maintenant était au bord de l'échec par suite d'une série de conflits sur les propositions de subvention et une déclaration controversée critiquant, non seulement le Président Mobutu et Monseigneur Monsengwo (le Président de la Conférence National et de la Haute Commission de la République), mais aussi le dirigeant de l'opposition, Etienne Tshisekedi. Malgré un certain pessimisme quant à l'avenir de la coalition, cependant, les groupes des droits de l'homme continuent à reconnaître l'importance d'avoir un forum, pour la coordination interne et pour la collaboration avec des groupes externes.

Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre (LIZADHO)

LIZADHO est la mieux établie des organisations et celle qui a les relations professionnelles les plus développées. La Ligue publie des rapports fréquents, plusieurs desquels sont d'une très bonne qualité. La

Ligue a aussi entrepris des projets efficaces au sein d'organismes internationaux, notamment les Nations Unies. Son fondateur et dirigeant, Buana Kabue, est un ancien journaliste avec une grande expérience en Europe et dans d'autres pays d'Afrique. Elle est secondée par environ dix effectifs à temps plein, dont certains ont travaillé avec la Ligue depuis plusieurs années. Il est intéressant de noter que la Ligue est le seul des groupes majeurs basés à Kinshasa qui ait un nombre de femmes travaillant dans des positions importantes. Il y a aussi un nombre important de bénévoles qui collaborent de temps à autre. Les bureaux de la Ligue sont spacieux et bien équipés.

Une des priorités de LIZADHO pour l'année prochaine est de faire construire le centre de documentation qu'elle a déjà commencé dans une partie du bureau. En outre, la Ligue cherche très activement de l'aide pour former et mettre en place des observateurs pour les élections. A petite échelle, on a déjà inauguré quelques cours de formation. Il y a aussi un projet pour former des parajuristes. La Ligue travaille très étroitement avec les organisations non-gouvernementales reliées avec FOLEZA.

Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme (VSV)

La Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme (VSV) est le seul groupe majeur qui a existé avant 1990. Ce groupe a opéré clandestinement pendant plusieurs années auparavant, produisant des rapports bien documentés sur les événements dans la région de Kinshasa. Son investigation et ses rapports sur les abus des droits de l'homme sont toujours d'une très haute qualité. En outre, le groupe a collaboré et même aidé à financer d'autres initiatives pour les droits de l'homme à Kinshasa, y compris l'Association des Cadres Pénitentiaires et les Toges Noires, un petit groupe de magistrats et d'avocats engagés dans les droits de l'homme. La VSV parraine aussi une troupe de théâtre, un bulletin, L'Eveil du Patriote, (avec le CNOGND) qui vise l'éducation populaire dans les droits de l'homme, et un programme d'assistance aux victimes de torture.

Le Président et le Vice-Président de VSV, Floribert Chebeya et Bruno Lokuta, étaient engagés dans l'organisation depuis le début. On a augmenté le nombre des effectifs au cours des années.

Depuis la fondation des Droits de l'Homme, Maintenant en 1992, plusieurs autres groupes ont surgi dans la région de Kinshasa et se sont engagés dans des activités en faveur des droits de l'homme. En voici quelques-uns:

Association pour la Promotion d'un Audiovisuel Responsable et Démocratique (APARD)

APARD est un groupe qui prône les droits de la presse et des médias qui a été créé par des journalistes, dont la plupart ont fini par être congédiés de leurs postes à la Voix de Zaïre. Parmi les membres sont les meilleurs jeunes journalistes des médias du pays. L'Association n'a ni bureau ni personnel à plein-temps. Ses activités sont donc limitées à des communiqués de presse et d'autres déclarations publiques.

Association des Cadres Pénitentiaires

L'Association des Cadres Pénitentiaires a été créée en 1990 par des diplômés du programme de formation pénitentiaire de l'Ecole de Formation du Personnel Judiciaire. Sans soutien financier, ils ont préparé deux rapports de haute qualité sur les conditions dans les prisons qu'ils ont présentés à la Conférence Nationale. Le Président, Laurent Kantu Lumpungu Wa Mwamba, a collaboré étroitement avec *Human Rights Watch* au cours de son étude des conditions de détention en 1993. L'Association n'a pas de bureau.

Ligue Zaïroise des Electeurs

La Ligue a été créée en 1990, et ses membres ont participé comme observateurs aux élections au Congo. Cependant, la Ligue est restée relativement inactive pendant les deux années qui ont suivi. Plus récemment, elle a établi un petit bureau (dans l'espace appartenant à l'Organisation des Femmes Chrétiennes pour la Démocratie et le Développement) et s'est engagée dans la formation et l'éducation, se concentrant sur les cadres et les membres d'autres organisations non-gouvernementales, y compris une séance spéciale de formation pour les femmes.

Organisation des Femmes Chrétiennes Démocrates pour le Développement (FCDD)

L'Organisation des Femmes Chrétiennes Démocrates pour le Développement (FCDD) a été créée en 1991 pour travailler pour l'intégration efficace des femmes dans le processus du changement démocratique. L'organisation fonctionne d'un bureau à côté de celui de sa Présidente, Mme. Anne Mujinga Kalonji, une chimiste qui est propriétaire d'une entreprise pharmaceutique. Une bénévole qui travaille le matin assure le service du bureau. Il n'y a aucun personnel à temps plein, mais il y a entre six et sept membres actifs, dont tous sont des cadres. La FCDD a été active pendant la Conférence Nationale. Depuis ce moment, l'organisation a tenu de nombreux séminaires indépendamment ou en collaboration avec d'autres organisations non-gouvernementales des droits de l'homme ou du développement. Leurs activités principales ont été dans le domaine de l'éducation populaire, mais les membres voudraient s'engager dans les services juridiques.

Service Chrétien des Droits de la Femme

Le Service Chrétien des Droits de la Femme est hébergé par AZADHO. Jusqu'à présent, le Service a été en grande mesure l'oeuvre d'une seule femme, Marie-Christine Sedua. Le Service a émis un rapport sur la violence sexuelle pendant le pillage militaire de janvier 1993. Le Service s'intéresse à la dénonciation de la violence contre des femmes et envisage de réaliser des programmes d'instruction populaire et de consultation juridique à l'intention des femmes.

Toges Noires

Les Toges Noires sont un groupe qui est petit mais très actif et qui a été aidé par la Voix des Sans Voix. Ses membres se sont vus de leur positions d'avocats et de magistrats pour enquêter sur les conditions dans les centres de détention et pour attirer l'attention du public sur des causes importantes devant les tribunaux. Le groupe fonctionne du bureau de Maître Muile Kayembe, leur Président, mais ils espèrent établir un bureau séparé dans l'avenir. Plusieurs de ses membres actifs, y compris Roger Cimanga en particulier, viennent du parquet de la cour d'assises dans le district Ndjili à Kinshasa.

Les Groupes dans d'autres régions--le sud du Kivu, le nord du Kivu, le Haut Zaïre, le Shaba

Chaque région de Zaïre présente ses propres particularités en ce qui concerne le travail et la composition des groupes des droits de l'homme. Par exemple, les régions de Kivu dans l'est du pays ont des liens plus étroits, à beaucoup d'égards, avec le Rwanda et le Burundi qu'avec Kinshasa. Le mouvement ONG zaïrois est né dans le sud du Kivu où l'on bénéficie aujourd'hui de la "société civile" la plus développée et organisée dans le pays. En partie, à cause de cela, la région a pu résister à la désintégration avec plus de succès que le reste du pays. Par exemple, dans la ville principale, Bukavu, on n'a pas eu de "pillage".

Dans le **sud du Kivu**, les groupes des droits de l'homme sont une partie active du mouvement de la société civile qui a un penchant marqué pour la démocratie et les droits de l'homme. En fait, un des premiers groupes

des droits de l'homme dans le pays, les Droits pour Tous, conçu principalement pour la formation de parajuristes et la prestation de consultations juridiques, y a été fondé en 1986. Depuis mars 1993, quand le Président Mobutu a nommé un Premier Ministre, Faustin Birindwa, du sud du Kivu, il y a un effort concerté de casser l'unité de la société civile et de l'opposition. Même si cet effort a perturbé certaines activités, il avait déjà échoué quand Birindwa a introduit la réforme désastreuse de la monnaie à partir de décembre 1993.

Le **nord du Kivu**, par contre, a été le lieu de la violence la plus destructrice dans le pays. Plus de 7.000 personnes ont été tuées au printemps de 1993 dans ce qu'on appelle localement une guerre entre "Banyarwanda"--Hutus et Tutsis, dont beaucoup qui ont immigré de ce qui est maintenant le Rwanda au cours du siècle dernier--et des membres d'autres ethnies dans la région (Nande, Nyanga, Hunde et d'autres). La communauté des droits de l'homme, tout comme la plus grande communauté ONG, qui est forte mais relativement moins développée qu'au sud du Kivu, est divisée par des soupçons et des conflits enracinés dans l'ethnicité et la perception des loyautés.

La région du **Haut Zaïre** présente une image entièrement différente. Il y a un mouvement vibrant des droits de l'homme dans la région, mais il est d'un caractère complètement différent que les divers groupes relativement cosmopolites qu'on trouve dans les Kivus. La région de Haut Zaïre est séparée de l'est et de l'ouest. Les chalands fluviaux qui ont été indispensables pour les voyages, le transport et les communications entre Kisangani et l'ouest du Zaïre, y compris Kinshasa, ne fonctionnent plus depuis plus d'un an. Une route entre Kisangani et Goma est presque impraticable.

Depuis 1990, on a découvert des diamants dans le nord de la région de Kisangani. Il n'y a pas de production organisée, mais la "fièvre minière" s'est emparée de la région. Les écoles rurales ont été abandonnées et les enfants des pauvres des villes ont rejoint les masses d'ouvriers prospectant dans les champs. Mais, à l'exception d'une cinquantaine de comptoirs de diamants au Kisangani, (dont la plupart sont contrôlés par des Libanais), il n'y a pas de signes de richesse qui bénéficient la région. (Cependant les exportations de diamants de la République de l'Afrique Centrale, paraît-il, se sont multipliées).

Il n'y a que peu de société civile organisée en Haut Zaïre, mais l'église catholique et, en particulier, plusieurs paroisses, se sont profondément engagées dans des activités pour la démocratie et les droits de l'homme. Essentiellement tous les groupes actifs des droits de l'homme sont liés d'une façon ou une autre à l'église. Tandis que cela comporte des inconvénients, ces liens semblent donner aux groupes des droits de l'homme une certaine cohésion, une structure et une orientation solide qui manquent souvent dans d'autres régions.

La région de **Shaba** est la région la plus urbanisée du Zaïre, qui s'est développée avec les industries minières du cuivre et du cobalt dont la production représentait à un moment donné soixante-dix pour cent des exportations du pays. Ses voies de communications avec le monde extérieur passent par la Zambie et, de plus en plus, par l'Afrique du Sud. C'est une région riche et contestée qui était indépendante et dont l'histoire a été marquée par des efforts violents de sécession. C'est actuellement le lieu d'une campagne incessante et impitoyable pour débarrasser la région des "Kasaines"--les habitants dont les ancêtres immédiats ou lointains sont venus de la région voisine de Kasai. Bien qu'il y ait certainement eu de la manipulation de l'extérieur, la campagne de la haine a aussi une qualité nettement locale avec des relents populistes. Ses auteurs sont surtout d'origine locale, y compris, en particulier, le Gouverneur Kyungu wa Kumwanza, qui a bâti une base de pouvoir et d'autorité et qui est donc beaucoup plus qu'un porte-parole pour Président Mobutu ou pour Premier Ministre de Shaba, Nguz Karl-i-Bond.

Le mouvement des droits de l'homme à Shaba est composé surtout d'avocats et d'autres professionnels qui ont bénéficié des écoles excellentes et des occasions pour faire carrière qui sont le résultat de l'industrie minière. Le mouvement, paraît-il, n'a pas de liens étroits avec l'ensemble du mouvement de la société civile qui, de toute façon, n'est pas très développé. Vu les problèmes particuliers de Shaba, il est important de noter que le mouvement est multi-régional et multi-ethnique, composé de gens qui sont originaires de toutes les régions du pays.

Le Sud du Kivu

Le Sud du Kivu a une société civile très développée, avec un grand nombre d'organisations non-gouvernementales de développement bien financées dans la ville principale de Bukavu, ainsi que un "soutien pour le développement" venant d'organisations telles que Innovations et Réseaux pour le Développement (IRED) et le Programme Régional de Formation et d'Echange pour le Développement (PREFED). L'organe principal de coordination pour les activités non-gouvernementales est actuellement la "Société Civile", qui est structurée comme une association sans but lucratif (ASBL). Le CRONGD--le premier de son genre au Zaïre--a eu des problèmes organisationnels pendant l'année dernière qui ont gêné son fonctionnement. Toutefois, il est important de noter que CRONGD-Sud-Kivu a des atouts considérables, y compris la seule station indépendante de radio connue qui fonctionne dans le pays.

Relativement il y a un grand nombre de groupes des droits de l'homme qui sont actifs, bien structurés et intégrés dans la communauté ONG. Parmi les groupes on compte des organisations locales et professionnelles. Leur travail est dirigé presque exclusivement vers leur propre communauté. L'observation des événements n'a que peu d'importance et l'on met l'accent davantage sur l'éducation et l'assistance directe. Les églises tant catholiques que protestantes sont partie prenante dans les activités pour les droits de l'homme et la démocratie. Les groupes des droits de l'homme à orientation juridique--la Commission Justice et Paix, les Héritiers de la Justice et le Bureau d'Assistance Juridique (BAJ)--coordonnent leurs activités par "HAKI ACO." La sigle ACO représente Action Croisée pour les Opprimés en français, mais les mots "Haki Aco" veulent dire "Vos Droits" en swahili.

Association pour la Promotion des Droits de l'Homme (APDH)

L'Association pour la Promotion des Droits de l'Homme (APDH) a été formée en juillet 1991. Elle a environ cinquante membres, huit directeurs et trois comités permanents, et fonctionne du bureau de la Société Civile ou de celui de l'un de leurs membres, Maître Kajongu. L'Association n'a pas son propre bureau. L'Association a reçu de l'assistance de groupes locaux, y compris IRED, la Société Anti-Bwaki (une grande ONG locale) et la Société Civile du sud du Kivu. L'un de ses projets récents a été un congrès tenu le 11 décembre 1993 à Bukavu avec la présence des autorités locales, militaires, judiciaires et civiles pour fêter l'anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et pour discuter des problèmes liés aux droits de l'homme au Zaïre. En plus du congrès, l'Association s'est engagée dans l'éducation sur les droits de l'homme et le suivi de dossiers.

Bureau d'Assistance Juridique (BAJ)

Le BAJ est principalement un organe pour former les parajuristes.

Union de Jeunes Démocrates pour la Reconstruction (BBC-Carrefour)

Le BBC-Carrefour est un groupe engagé dans la diffusion d'information et la promotion de la prise de conscience politique. Il a commencé comme un simple rassemblement de gens à un carrefour du centre de Bukavu, le Rond-Point Martyre de la Rébellion. Chaque soir environ 300 gens se réunissait pour échanger des informations qu'ils avaient apprises surtout en écoutant des émissions de radio étrangères. En février 1993, ils ont commencé à afficher des journaux au carrefour.

Le BBC a fonctionné de façon toute simple sans interférence jusqu'à ce que Faustin Birindwa ait été nommé le Premier Ministre en mars 1993. Les autorités politiques ont exhorté le BBC à cesser ses activités, et par la

suite les maisons des participants ont été attaquées. Enfin, le 19 juillet 1993, les panneaux du groupe ont été arrachés des murs et des soldats ont occupé le carrefour. On a convoqué les dirigeants du mouvement au bureau du procureur. On les a relâchés sans accusation, mais avec l'avertissement de ne pas retourner au carrefour.

A ce point, avec l'assistance de IRED et Maître Kajongo (APDH), le BBC a organisé et créé une structure formelle. Depuis lors ils ont agi ouvertement, principalement en diffusant les actualités et d'autres informations à travers la ville. Ils ont joué un rôle important en préparant une grève générale le 19 janvier 1994 pour protester contre l'effort du Président Mobutu de prendre en main les négociations pour mettre fin à l'impasse politique à Kinshasa.

Le BBC-Carrefour ne reçoit aucune subvention, hormis les contributions des sympathisants et du soutien logistique des groupes tels que IRED. Les membres tiennent à étendre leur organisation aux régions rurales, et à développer des contacts internationaux pour diffuser l'information.

Commission Justice et Paix-Sud-Kivu

La Commission Justice et Paix-Sud-Kivu est l'une des plus anciennes organisations des droits de l'homme et la plus active du pays. Déjà en 1989, la Commission avait engagé un avocat à temps plein pour travailler dans les prisons. Maintenant, la Commission est engagée dans l'éducation et l'assistance dans toutes les vingt-sept paroisses du diocèse.

Le Maître Bagaya travaille en conjonction avec les Commissions Justice et Paix de chaque paroisse. Une grande partie du travail dans l'intérieur consiste à instruire et à organiser la population pour protéger leurs droits de propriétés. Les dirigeants traditionnels, soutenus par les pouvoirs administratifs, ont tenté de revendiquer des droits sur tous les terrains. La Commission a essayé de rendre les agriculteurs conscients de leurs droits et d'organiser des comités simples pour le rapprochement et la médiation par l'intermédiaire des églises. A part les problèmes liés à la propriété, les agriculteurs sont menacés de détentions arbitraires et d'impôts et d'amendes illégales.

La Commission a aussi mis en place un système pour contrôler les détentions dans les commissariats de police. En utilisant leurs véhicules, la Commission accompagne un procureur deux fois par semaine pour visiter les sept centres de détention à Bukavu et une fois par mois une ou deux des régions rurales. Chaque jeudi des membres visitent la prison centrale. En outre, le diocèse a assumé la responsabilité d'apporter de la nourriture à la prison quatre fois par semaine.

La Commission publie un bulletin d'information, *The Flash*, en français, swahili et mashi (une langue locale majeure), et elle forme des parajuristes.

Héritiers de la Justice

Les Héritiers de la Justice étaient fondés en 1991 par Maître Emmanuel Lubala. Le Maître Lubala était l'un des avocats fondateurs des Droits pour Tous, une initiative pour les droits de l'homme de 1980 dans le sud du Kivu. Il en est toujours le Président et l'un des Coordinateurs (Animateurs) pour les Héritiers, responsable des "droits des victimes." Il y a six directeurs, dont deux viennent des églises protestantes. Le personnel est composé d'un Secrétaire Exécutif, deux Animateurs et un secrétaire/comptable. Le Secrétaire Exécutif, Belemba Zahinda, comme un Animateur chargé de l'éducation, travaillent à temps plein.

Les Héritiers sont engagés dans la médiation, l'éducation et la formation des fonctionnaires locaux et "parajuristes" (bien que l'organisation évite le terme "parajuriste", et préfère employer le terme "agent social").

Le Maître Lubala est bien connu et actif au Kivu et au Burundi. En plus de son travail avec les Héritiers et le LDGL (dont il est Conseiller pour les affaires juridiques), il entretient une pratique privée. Les Héritiers tendent à travailler étroitement avec les églises protestantes à et autour Bukavu et s'en servent comme base pour travailler dans la communauté.

D'autres groupes d'importance aux activités des droits de l'homme:

**Innovations et Réseaux pour le Développement
(IRED)
et
Programme Régional de Formation et d'Echanges pour le Développement
(PREFED)**

Ces deux organisations fournissent la formation et le soutien pour les initiatives des ONG. Elles sont extrêmement importantes, particulièrement pour de nouvelles initiatives qui n'ont pas d'accès au financement.

Solidarité Paysanne

La Solidarité Paysanne était l'une des premières organisations non-gouvernementales de développement dans le sud du Kivu, et était le point de départ pour plusieurs dirigeants du mouvement des non-gouvernementales. Avec la Conférence National, plusieurs dirigeants courants et passés se sont engagés dans la politique comme représentants de la "société civile." Bien que certains croient que ses activités exclusives de développement en ont souffert, le mouvement continue à jouer un rôle important dans l'éducation et l'organisation en général.

Le Nord du Kivu

La situation dans le nord du Kivu ressemble à celle du sud du Kivu, mais avec moins de développement. Il y a une société civile relativement bien développée qui a été déchirée récemment par la violence d'origine ethnique. L'église catholique est perçue comme pro-Banyarwanda (Hutu et Tutsi qui sont résidents ou citoyens du Zaïre). Une majorité des organisations non-gouvernementales de développement ont leur base dans les communautés non-Banyarwanda. Certaines organisations internationales avaient déjà une petite présence à Goma, y compris Oxfam-UK, les Médecins sans Frontières (MSF) (Pays-Bas) et, plus récemment, le Comité International de la Croix Rouge (ICRC). Bien que chaque tentative de rapprochement fasse l'objet d'une méfiance intense, on a réussi à convaincre certains gens déplacés de rentrer paisiblement chez eux. Par contre, les problèmes dans la région nord du nord du Kivu--la violence dans la région de Bunia sur la frontière de l'Uganda--ont échappé à l'attention des groupes à Goma.

Comme dans le sud du Kivu, il y a des initiatives populaires et professionnelles qui sont bien structurées et actives. Ici encore, comme dans le sud du Kivu, le suivi des droits de l'homme de la situation n'a pas été une priorité. Dernièrement, les activités des groupes ont porté sur des tentatives de rapprochement. Par ailleurs, on met l'accent surtout sur l'éducation et l'assistance.

**Association Muungano-Solidarité
(Muungano)**

Muungano est une association extraordinaire créée sous le nom de la Maison Caritas Paroissiale en 1984. Elle est engagée dans toutes formes d'instruction, dans le soutien des enfants et la réhabilitation. Depuis 1989,

Muongano a formé des parajuristes pour la communauté. Elle a aussi joué un rôle spécial par rapport à la prison qui est située juste en dehors de ses murs.

Centre de Formation pour la Promotion des Droits de l'Homme (CFPD)

Le CFPD a été formé en 1992 par des jeunes avocats et des associés à Goma. Il a tenu un nombre de séances de formation dans les droits fondamentaux. Ses avocats ont représenté de nombreuses causes liées aux droits de l'homme sans rémunération. Un de ses membres est dans le Haut Conseil de la République à Kinshasa. Le CFPD participe dans le Comité de Coordination d'aide urgente aux gens déplacés des zones de Walikale, Rutshuru et Masisi.

Commission Justice et Paix-Nord-Kivu

La Commission Justice et Paix est importante, quoique moins active dans le nord du Kivu que dans le sud. La structure est essentiellement la même que dans le sud du Kivu, tout comme les rapports avec les paroisses individuelles. La Commission a été établie en 1991 dans le bureau de développement du diocèse. Les activités principales sont la formation et l'assistance judiciaire. Son bureau est peut-être le seul endroit qui puisse recevoir des clients sans rendez-vous, quoiqu'il n'y ait pas la présence d'un avocat à temps plein. La Commission est aussi très active dans le contrôle des détentions dans les commissariats de police. Elle publie des rapports réguliers et développe un programme de formation pour la police.

Comme c'est le cas pour d'autres groupes, la Commission a été accaparée par le conflit ethnique. Ses activités consistent à animer des échanges sur les causes de la guerre et à enseigner les gens à résister aux manipulation extérieure.

Groupe d'Appui-Conseils aux Réalisations pour le Développement Endogène (GRACE)

Le Groupe d'Appui-Conseils aux Réalisations pour le Développement Endogène (GRACE) a été créé en décembre 1991 par deux membres ayant une expérience considérable dans d'autres associations. Dans un milieu où l'on tend à identifier les groupes soit avec les Banyarwanda soit avec d'autres ethnies, GRACE est reconnue comme multi-ethnique. Il y a quatre associés principaux, y compris Joseph Mudumbi, un avocat qui est aussi Président du LDGL, deux spécialistes de développement et un ingénieur. GRACE a un bureau ample mais modestement meublé, avec une des trois pièces réservée pour une bibliothèque et un centre de documentation. Il y a trois effectifs permanents: un Secrétaire, un Bibliothécaire et un Assistant.

Au départ, GRACE travaillait dans trois domaines: l'éducation civique et les services juridiques; le soutien pour les associations de développement; et la formation et la documentation. Il publie des livrets, participe à des séminaires et traduit des textes internationaux des droits de l'homme en swahili qu'on parle au Kivu. Comme tous les groupes de la région, son travail a été interrompu quand la "guerre" a éclaté dans la région Walikali en mars 1993. Depuis, il est très actif avec Oxfam et d'autres groupes dans le Comité Coordinateur ("Comité de Coordination d'Aide Urgente aux Gens Déplacés des Zones de Walikale, Rutshuru et Masisi") en travaillant pour le rapprochement ethnique.

Récemment GRACE a commencé un programme d'association pour mettre au point des mécanismes de solidarité avec des groupes dans la région. Un des premiers accords d'association est avec "l'Université Libre de la Région des Grands Lacs" qui vient d'être fondée. GRACE accueillera des étudiants en deuxième année de droit pendant les mois de juillet et d'août. Un autre accord a été passé avec PAIF, une initiative pour le développement des femmes.

D'autres groupes d'importance aux activités des droits de l'homme:

Groupe d'Etudes et d'Action pour un Développement Bien Défini (GEAD)

Le Groupe d'Etudes et d'Action pour un Développement Bien Défini (GEAD) est une organisation non-gouvernementale de développement qui, comme beaucoup d'autres organisations non-gouvernementales, est né des contacts avec la Solidarité Paysanne. Il est profondément engagé dans les communautés non-Banyarwandannes. Comme Président du CRONGD-Nord-Kivu, le Président de GEAD, Bushoki, a participé à la préparation de rapports généraux sur la violence dans le nord du Kivu.

Oxfam-UK

Le bureau Oxfam à Goma est activement engagé dans toutes les activités liées au rapprochement ethnique, bien que la loi britannique semble limiter sa participation au soutien des droits de l'homme comme tel.

Promotion et l'Appui aux Initiatives Féminines (PAIF)

La Promotion et l'Appui aux Initiatives Féminines (PAIF) est une initiative rare, fondée par un groupe de femmes professionnelles expérimentées qui se sentaient marginalisées et récupérées dans leurs tentatives de travailler dans les organisations non-gouvernementales de développement. Elles viennent de passer un accord de coopération avec GRACE. Parmi leurs projets figurent des programmes de formation, la promotion d'activités qui génèrent des revenus pour les femmes, la diffusion d'informations et des programmes éducatifs.

Syndicat des Consommateurs de l'Eau et de l'Electricité

Le Syndicat des Consommateurs de l'Eau et de l'Electricité a participé activement à l'éducation des consommateurs de leurs droits, en utilisant généralement les matériels qui viennent des groupes des droits de l'homme à Kinshasa.

Le Haut Zaïre

Le Haut Zaïre a été relativement calme, quoique plutôt isolé du reste du pays. La société civile est isolée et peu développée. Les communications et les déplacements dans la région sont difficiles. L'église catholique semble fournir la structure principale pour l'assistance humanitaire et d'autre soutien. Les groupes importants des droits de l'homme fonctionnent tous en relation avec l'église catholique sous l'égide de Justice et Libération dont les responsables principaux sont tous des membres du clergé.

Justice et Libération

Justice et Libération est une organisation extrêmement active qui réunit tous les groupes des droits de l'homme qui fonctionnent actuellement à Kisangani. Il vient de fêter son deuxième anniversaire dans un grand rassemblement auquel ont assisté des représentants des deux groupes des droits de l'homme à Kinshasa, parmi d'autres. Le Président est un jeune prêtre zaïrois qui est responsable d'un programme pour les enfants

dans la ville. Il profite de ses parcours par la ville pour mobiliser les autres groupes des droits de l'homme et pour les aider à coordonner leurs activités.

Justice et Libération est un reflet d'une option "chrétienne" pour les pauvres. Elle est engagée dans l'éducation, la formation et le soutien pour des actions en faveur des droits de l'homme. Elle publie des documents et tient des réunions ouvertes. Le Comité Exécutif se réunit mensuellement.

Les membres principaux de Justice et Libération sont Les Amis de Nelson Mandela pour la Défense des Droits de l'Homme, Lotus, et Horeb. Tous ces groupes sont des organisations locales des droits de l'homme qui se servent des locaux des paroisses pour leurs propres réunions et beaucoup de leurs activités. Il y a dix à vingt membres actifs dans chaque groupe. Ils ont participé à la dissémination d'information, l'éducation des masses et la sensibilisation politique. A cause de la coopération au sein du diocèse, il y a beaucoup d'occasions où les groupes voyagent aux régions de l'intérieur pour aider dans des activités d'éducation populaire.

Shaba (Katanga)

Shaba est une région minière développée avec une classe moyenne urbaine raffinée. Elle est déchirée par des divisions entre les habitants originaux ("Katangans") et ceux qui se sont installés dans la région depuis la période de colonisation--venant principalement de la région voisine de Kasai. Les groupes des droits de l'homme sont des associations principalement professionnelles avec des liens avec l'église et l'université à Lubumbashi.

Ligue des Droits de l'Homme (LIZADHO)

La succursale Katanga de LIZADHO (basé à Kinshasa) a été assez active pendant les dernières années, au moins en tenant des réunions et en émettant des communiqués de presse. Il n'y a aucun personnel permanent, mais il y a des membres--surtout de jeunes cadres--dans plusieurs grandes villes du Shaba.

Centre des Droits de l'Homme et des Droits Humanitaires (CDH)

Le CDH a été créé en janvier 1993 par Jean Mbuyu Luyongola, ancien Président de LIZADHO à Katanga et le chef de l'Association Lubumbashi du Barreau. Le CDH publie un bulletin, La Voix du CDH, et a publié quelques rapports. Son objectif principal est d'établir un centre de documentation et de participer à la formation et l'éducation sur les droits de l'homme.

Commission Justice et Paix-Shaba

Il y a une Commission Justice et Paix qui fonctionne à Lubumbashi et qui réalise un certain travail juridique, bien qu'il n'ait pas de personnel juridique à temps plein.

L'AFRIQUE MERIDIONALE

AFRIQUE DU SUD

CONTEXTE HISTORIQUE

L'Afrique du Sud a le secteur non-gouvernemental le plus développé du continent entier, avec plus de 50.000 organisations non-gouvernementales au total. Même si nous n'avons pas essayé de calculer combien de ces organisations pourraient être qualifiées comme organisations des droits de l'homme, il y en a probablement plus d'une centaine. La plus grande, *Lawyers for Human Rights* (Avocats pour les Droits de l'Homme), a plus de 130 effectifs salariés. Le *Legal Resources Centre* (Centre des Ressources Juridiques) en a presque autant. Notre visite en Afrique du Sud a eu lieu presque à la veille des premières élections démocratiques de l'histoire du pays. Pendant tout le voyage, nous nous demandions si c'était un très bon moment ou un très mauvais moment pour réaliser une mission comme la nôtre. Dans un sens, ce tournant historique nous a mis dans une position avantageuse unique pour regarder en arrière et contempler l'histoire riche de la communauté des droits de l'homme en Afrique du Sud et, en même temps pour regarder vers les nouvelles tâches l'affrontant dans un système démocratique. Cependant, pendant que nous étions dans le pays, l'avenir même des élections était encore dans la balance. Il y avait des négociations tous les jours pour savoir si l'extrême droite, l'Alliance de la Liberté, prendrait part au scrutin ou si elle lancerait une campagne de violence pour perturber les élections. A l'époque, il semblait presque certain que l'*Inkatha Freedom Party* au Natal boycotterait les élections et intimiderait des centaines de milliers de zoulous à suivre sa ligne. Même s'il n'y avait presque pas de doute que le vote aurait lieu le 27-28 avril et qu'un gouvernement conduit par l'ANC en semblait l'issue inévitable, tous les autres événements étaient beaucoup plus incertains. Les groupes des droits de l'homme s'engageaient avant tout à contrôler la violence politique et c'était difficile pour eux de faire des projets au-delà des trois prochains mois.

L'histoire de l'Afrique du Sud sous l'apartheid est bien connue, mais les problèmes de la violence politique qui ont tourmenté le pays depuis le milieu des années 1980 sont moins bien compris. En dehors de l'Afrique du Sud, on faisait deux suppositions sur la violence qui sont profondément erronées l'une et l'autre. La première, c'est que la violence aurait un caractère principalement "tribal" ou "ethnique". La deuxième, c'est que la violence serait en quelque sorte un élément concomitant nécessaire, si infortuné qu'il soit, d'une telle transition politique, et qui s'effacera quand le système d'apartheid sera finalement balayé et qu'un gouvernement non-raciste sera au pouvoir. Une compréhension correcte de ces problèmes a un rapport direct avec les activités futures des organisations des droits de l'homme de l'Afrique du Sud et avec le soutien continu dont elles ont besoin de la part de la communauté internationale.

"La violence des bourgades" qui a éclaté au milieu des années 1980 au cours du plus grand soulèvement populaire depuis les événements de Soweto en 1976. Dans une certaine mesure cette violence a surgi entre les factions différentes au sein du mouvement de libération même--le Front Démocratique Uni aligné à l'ANC et AZAPO, qui avait hérité la tradition de la négritude. Cependant, la violence s'est produite surtout à cause du soutien de l'état pour des organisations noires de droite--connues généralement pendant cette période comme des comités d'autodéfense--soit situés dans les bourgades soit alignés aux gouvernements des patries noires. La violence entre "les camarades" et "les comités d'autodéfense" a éclaté dans beaucoup de régions du pays--au Natal, dans les régions orientales et occidentales du Cap, et dans la région de Pretoria-Witwatersrand-Vereeniging (PWV). La dimension ethnique n'a été primordiale dans aucun de ces cas.

Dans la plupart des régions du pays, la répression de l'état suffisait à apaiser le soulèvement des bourgades et la violence politique a diminué par la suite. La région où la violence a persisté à partir de 1985 c'était le Natal. Mangosuthu Buthelezi, Premier Ministre de la patrie réservée aux Zoulous Kwa et chef du "Mouvement Culturel" de l'Inkatha, s'est servi des ressources du Trésor de sa "patrie"--ainsi que l'entraînement militaire secret par la Force de Défense de l'Afrique du Sud--à préparer ses partisans à une guerre sanglante contre le UDF/ANC au Natal. Il faut souligner deux points importants. Première, jusqu'à des mois récents Buthelezi, qui est après tout un fonctionnaire politique de l'état sud-africain, a poursuivi sa guerre contre l'ANC avec le soutien et l'encouragement du gouvernement à Prétoria. On tend à abuser de la métaphore du "monstre de Frankenstein" dans ces situations, mais étant donné que Buthelezi menace de dérailler les élections prévues pour le 27 avril au Natal, le Président pourrait bien être en train d'y réfléchir avec

regret. Deuxièmement, tous les protagonistes de la violence au Natal sont des Zoulous. Les sondages les plus récents font croire que l'ANC et pas l'IFP est le parti le plus grand parmi les Zoulous. Ce fait démontre non seulement l'insuffisance des explications ethniques pour rendre compte de la violence, mais il explique pourquoi Buthelezi, en alliance avec les blancs d'extrême droite, ne peut pas se permettre de participer aux élections en perspectives.

En 1990, la violence a éclaté dans la région PWV, où elle sévit encore, concentrée ces derniers mois dans les bourgades d'East Rand. Ici encore, il y a des preuves abondantes de la participation clandestine des forces de sécurité dans la violence, mais, à la différence du Natal, il y a bien une dimension ethnique. Beaucoup d'activité anti-ANC a émané des auberges pour les ouvriers migrants qui se trouvent à la périphérie de la plupart des bourgades dans la région PWV, la principale région minière du pays. Déjà en 1976, les ouvriers migrants déracinés, dont beaucoup étaient Zoulous, ont été mobilisés par la police contre la jeunesse militante des bourgades.

Essentiellement, depuis le milieu des années 1980 et, plus particulièrement, depuis 1990--quand l'interdit contre l'ANC a été levé et le processus de transition s'est déclenché--il s'agissait d'une "privatisation" de la répression de l'état. Pour échapper à la surveillance extérieure, l'état a donné un soutien clandestin à des agences répressives de remplacement, et notamment à l'Inkatha. On peut ainsi cacher la répression de l'état derrière l'explication de "la violence ethnique", et par conséquent on peut qualifier les abus des droits de l'homme comme "violence", avec la suggestion que toutes les parties impliquées au conflit sont également coupables. Ceci a eu des implications importantes pour le travail des organisations des droits de l'homme, pour lesquelles une plus grande compétence est devenue indispensable quant aux techniques d'observation et d'investigation. Ces techniques--avec les leçons politiques de la violence de l'Afrique du Sud--pourraient s'avérer très utiles dans des pays tels que le Kenya, le Zaïre et de plus en plus le Malawi, où le mouvement des droits de l'homme assiste à une "privatisation" semblable de la répression.

Plusieurs activistes des droits de l'homme interviewés étaient fermement persuadés qu'il n'y aurait aucune réduction significative de la violence politique après l'élection d'un gouvernement dominé par l'ANC. Principalement c'est parce que les auteurs principaux de la violence sont l'Inkatha. Cependant, c'est aussi parce qu'un élément significatif dans la violence est la déception et l'aliénation des communautés urbaines pauvres qui ressentent qu'ils n'ont pas bénéficié de la "nouvelle Afrique du Sud".

Les organisations des droits de l'homme de l'Afrique du Sud ont une vaste expérience qui est peut-être sans égal pour ce qui est des problèmes de privation économique et sociale vus d'une perspective des droits. La raison historique pour cela, sans aucun doute, est le racisme institutionnalisé qui nie aux certains l'accès aux droits économiques et sociaux à cause de la couleur de la peau. On en voit le reflet dans la grande quantité de temps que les organisations des droits de l'homme doivent consacrer à donner des orientations sur des problèmes tels que les pensions, les droits des ouvriers et le logement. C'est à prévoir que ce genre de travail continuera sous le nouveau gouvernement.

Cependant, le nouvel ordre constitutionnel créera aussi des domaines de travail qui poseront de nouveaux problèmes pour les activistes des droits de l'homme de l'Afrique du Sud. L'existence même d'une Déclaration constitutionnelle des droits, pour la première fois, a créé de nouvelles possibilités pour les campagnes et la défense des droits individuels, dans les instances d'essai devant les tribunaux constitutionnels. Bien que l'Afrique du Sud ait un secteur juridique lié aux droits de l'homme très développé, on a encore beaucoup à apprendre dans ce domaine. Par ailleurs, la Constitution crée de nouveaux mécanismes statutaires pour la protection des droits de l'homme, notamment une commission des droits de l'homme. Il y a aussi un ombudsman, qui existe déjà depuis deux ans, mais qui, selon ceux que nous avons interviewés, n'a pas encore été très efficace. Un autre défi pour les organisations non-gouvernementales des droits de l'homme consistera à savoir comment travailler avec ces organes statutaires.

On doit s'attendre à ce que d'autres institutions de l'état changent dans le nouvel ordre. Plus notamment, on exigera que la police subisse une transformation pour cesser d'être un agent répressif de domination raciale pour devenir le gardien de la communauté entière. Le problème est que non seulement les policiers

eux-mêmes, mais aussi les activistes des droits de l'homme et les communautés, n'ont aucune expérience comment une telle force de police non-répressive devrait se comporter. Ainsi les organisations des droits de l'homme doivent voir de près des modèles démocratiques de comportement de la police pour pouvoir développer les normes auxquelles la police sera tenue.

Enfin, la question plutôt délicate de la composition raciale actuelle de la communauté des droits de l'homme doit être abordée. Pour des raisons historiques, les organisations non-gouvernementales des droits de l'homme tendaient à être dominées par ces secteur de la société qui jouissaient de la plus grande liberté politique sous l'apartheid--en premier lieu les blancs, mais aussi, à un moindre degré, "les gens de couleur" et les Asiatiques. Le résultat en est un déséquilibre prononcé, surtout dans les échelons dominants de beaucoup d'organisations des droits de l'homme. Nous avons eu des discussions prolongées avec une organisation--la *Black Lawyers Association* (Association des Avocats Noirs) (BLA)--qui est spécifiquement engagée à la promotion des noirs dans le secteur des droits de l'homme. Nous croyons qu'il faut des mesures concrètes pour augmenter la représentation des noirs dans les organisations des droits de l'homme, ainsi que dans la société en général. La BLA insiste de manière convaincante sur la nécessité d'organisations exclusivement noires même dans la nouvelle ambiance non-raciale de l'Afrique du Sud.

L'AVENIR DES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME DE L'AFRIQUE DU SUD

A un moment où il est impossible de prévoir les développements politiques même un mois à l'avance, il est particulièrement hasardeux d'essayer d'envisager dans quelles situations se trouveront les organisations des droits de l'homme dans les années à venir. Cependant, il faut essayer. Certaines organisations de l'Afrique du Sud ont réfléchi profondément à leur avenir (tandis que d'autres ne donnent que peu de signe d'y avoir pensé). Un nombre de facteurs qui affecteront l'avenir des organisations non-gouvernementales des droits de l'homme de l'Afrique du Sud semblent plutôt certains:

- Le niveau général de financement extérieur pour les droits de l'homme diminuera, sinon tout de suite, alors certainement au cours des prochaines années. Le niveau élevé de soutien extérieur tenait surtout à la nature toute particulière de l'apartheid. C'est à prévoir que les donateurs considéreront que le niveau de soutien qu'on offrait par le passé ne sera plus nécessaire. Le fait que certaines organisations semblent avoir obtenu un financement adéquate à long terme ne change en rien le fait qu'il y aura moins de ressources globalement.
- Certaines organisations seront affaiblies et pourront disparaître complètement à cause du fait que leurs animateurs seront appelé à prendre des postes dans le nouveau gouvernement.

Ces deux facteurs conduiront vraisemblablement à une nouvelle configuration de certaines organisations des droits de l'homme, où de nombreuses organisations s'uniront ou bien se spécialiseront, se consacrant à des tâches plus clairement définies (cette évolution est déjà en cours, surtout parmi les organisations juridiques).

- La promulgation d'une Déclaration constitutionnelle des droits et la création de mécanismes statutaires des droits de l'homme ouvriront un nouveau domaine de travail pour les organisations non-gouvernementales, où elles n'ont pas encore d'expérience et n'ont que peu de connaissances. Cependant, les organisations non-gouvernementales auront peut-être à jouer un rôle important en assurant que ces nouveaux mécanismes fonctionnent correctement.
- Le problème des droits économiques et sociaux sera d'importance centrale. Déjà une grande partie du travail de toutes les organisations s'occupant de consultations juridiques ou de pourvois en justice est occupée par des problèmes tels que la propriété foncière, le logement, la pension et les droits des salariés. Le débat angoissé qui se poursuit ailleurs, à savoir s'il s'agit vraiment de "droits", semble non pertinent en Afrique du Sud. Quand on a nié aux gens l'accès aux biens sociaux et économiques les plus fondamentaux pour des raisons raciales, il n'y a aucun doute que la correction de ce déséquilibre--la "clause de l'égalité" dans la Constitution--est un problème touchant les droits de l'homme.

- La violence politique continuera à un certain niveau après les élections. La plupart des organisations engagées directement dans le contrôle de la violence pensent que la violence risque de s'accroître. Le scénario le plus extrême, qui est loin d'être invraisemblable, est la guerre civile total au Natal.

Cependant, le grand impondérable est simple: dans quelle mesure le nouveau gouvernement sera-t-il répressif? La réponse est liée en partie à la question: quelle est l'importance de la menace de sécurité posée par Inkatha et l'extrême droite des blancs? Mais il y a aussi une question importante des intentions subjectives de l'ANC. Là-dessus, les indices sont contradictoires. D'une part, le Conseil Exécutif intérimaire, dominé par l'ANC et le Parti National, a refusé de révoquer la section 29 de la Loi sur la Sécurité Intérieure, qui permet les détentions sans procès. Beaucoup de partisans de l'ANC souscrivent à cette position. Par contre, bien d'autres, y compris Kader Asmal, un professeur de droit qui occupera sans doute un poste important dans le nouveau gouvernement, ont rejeté ce recours aux mesures de répression employées par l'ancien régime. Il est peut-être significatif que Asmal prône aussi l'établissement d'une commission de la vérité pour assigner les responsabilités pour les violations passées des droits de l'homme. Cependant, ce n'est pas, paraît-il, le point de vue de la majorité des dirigeants de l'ANC. L'Afrique du Sud, comme le Zimbabwe, pourrait se trouver devant la perspective peu édifiante d'un nouveau gouvernement qui déclencherait le vieil appareil raciste de sécurité contre ses adversaires politiques.

Si le gouvernement prend une ligne répressive, le mouvement des droits de l'homme de l'Afrique du Sud affrontera sa plus grande crise. La majorité des gens engagés dans les organisations des droits de l'homme sont sympathisants de l'ANC; tous s'opposent farouchement à l'extrême droite. Dans quelle mesure ils défendront les droits de gens dont ils détestent les vues politiques mettront à l'épreuve la maturité et l'indépendance des organisations des droits de l'homme.

L'investigation du passé est un problème de grande importance tant pour l'ensemble des sud-africains ordinaires que pour certains éléments de la communauté des droits de l'homme, bien qu'il s'agisse d'une exigence que compromet l'ANC pour des raisons d'opportunisme politique. Pour beaucoup de familles en Afrique du Sud, il y a encore une nécessité fondamentale de rendre compte de ceux qui ont "disparu" ou qui sont morts en détention préventive. Un représentant d'un groupe d'observation a posé des questions détaillées sur les possibilités d'une formation dans les techniques de médecine légale, d'anthropologie et d'archéologie pour le personnel local. Il est vraisemblable, comme en Argentine, qu'il faudrait recevoir la bénédiction officielle pour qu'une équipe d'experts étrangers en médecine légale puisse entrer dans le pays pour examiner des sites d'enterrement, et pour former des effectifs locaux dans les techniques appropriées.

LES BESOINS DE FORMATION DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA "NOUVELLE AFRIQUE DU SUD"

L'environnement particulier dans lequel les organisations des droits de l'homme de l'Afrique du Sud ont évolué, a créé un cadre d'activistes relativement bien formés. Une situation politique très répressive a forcé les organisations à être débrouillardes et inventives, tandis qu'elles ont été bien financées et possédaient les ressources sophistiquées d'une société typique du "Premier Monde" à leur disposition. Cependant, il y a eu aussi des lacunes énormes dans leur formation. On a constaté un certain nombre de nécessités qui sont communes pour plusieurs organisations:

- Les pourvois en justice devant les tribunaux constitutionnels: Les organisations de l'Afrique du Sud n'ont aucune expérience pratique avec des poursuites en justice où il existe une déclaration des droits ayant force de loi. Toutes les organisations juridiques qu'on a rencontrées ont signalé qu'il leur faut être en mesure de concevoir des stratégies pour répondre à cette nouvelle situation.
- Le travail avec des organismes statutaires des droits de l'homme: Peu d'organisations ont signalé le travail avec la commission statutaire des droits de l'homme ou avec le ombudsman comme un besoin de formation. Toutefois, il est évident que même les groupes qui n'ont pas encore réfléchi à la nouvelle conjoncture devront ajuster leur méthodologie pour tenir compte de l'existence de mécanismes d'état

70 AFRIQUE DU SUD

qui défendront les droits de l'homme. Ces organisations pourraient apprendre de pays où de tels mécanismes fonctionnent déjà.

- Les normes et les mécanismes des droits de l'homme à l'échelle internationale: Certaines organisations consultées ont signalé leur ignorance des mécanismes et de la loi sur les droits de l'homme à l'échelle internationale comme une défaillance majeure. D'autres, semble-t-il, continuent à penser seulement à l'échelle nationale et ne voient pas l'Afrique du Sud comme faisant partie des systèmes des droits de l'homme de l'ONU ou de l'OUA. Il faut évidemment non seulement une formation au sens strict, mais aussi une sensibilisation sur la pertinence et l'applicabilité de la loi internationale des droits de l'homme.
- Formation de parajuristes: Un nombre d'organisations ont formé des programmes sophistiqués pour les parajuristes, mais d'autres, surtout les petits groupes d'observation, ont indiqué cela comme un besoin significatif. Ainsi, bien que les ressources de formation soient disponibles sur place, il faut jumeler les organisations pour s'assurer qu'on puisse répondre aux exigences de formation.
- Les techniques de police, d'investigation et de médecine légale: Un nombre de groupes engagés dans l'observation ont signalé qu'ils ont besoin de formation dans les techniques d'investigation. Même un groupe établi et efficace comme l'*Independent Board of Inquiry into Informal Repression* (Conseil Indépendant d'Enquête sur la Répression Informelle) (IBIR) a dû partir de zéro pour élaborer ses propres techniques de médecine légale, et affirme qu'il lui faut plus de formation. Cependant, l'IBIR a élaboré son propre matériel--formulaire normalisés pour les rapports, photos d'armes, uniformes, etc.--tout ce qui pourrait servir à d'autres organisations (non seulement en Afrique du Sud). On a déjà cité le manque de techniques en médecine légale, en anthropologie, etc.
- Une question connexe mais plus large concerne les normes (et la conduite) qu'on doit exiger à la police. En général, les organisations des droits de l'homme de l'Afrique du Sud n'ont aucune expérience directe des normes de comportement pour la police dans une société démocratique; toutefois, les organisations non-gouvernementales, malgré leur manque d'expérience dans ce domaine, ont une plus grande expertise dans la réalisation d'enquêtes que la police. Dans l'avenir la formation de policiers devrait comporter des stages auprès des organisations non-gouvernementales, pour qu'on se connaisse mieux les uns les autres. Cependant, les organisations non-gouvernementales ont besoin aussi d'une formation spécifique relatives aux normes de comportement policier dans une société démocratique.
- La résolution des conflits: Un nombre d'organisations ont cité ce thème comme une dimension importante de leur travail où ils croient avoir besoin d'une formation plus ample. Certes il y a de bonnes ressources sur place, y compris l'*Independent Mediation Service of South Africa* (Service Indépendant de Médiation d'Afrique du Sud) (IMSSA) et le *Vuleka Trust*.
- La documentation: Les organisations d'observation ont cité des techniques de documentation comme un domaine où il y a un besoin de formation, mais ont exprimé un certain scepticisme quant à l'utilité de la formation basée sur HURIDOCs proposée par l'Institut Goldstone. Certains membres des groupes les plus expérimentés ont reconnu aussi l'emploi de bancs de données informatisés nécessite beaucoup de main d'oeuvre et s'avère peu utile.
- La gestion/administration: En général, les organisations des droits de l'homme de l'Afrique du Sud ont dû mettre en place des structures de gestion relativement complexes, y compris des techniques financières et administratives évoluées. Cela n'a rien d'étonnant, mais un nombre d'organisations, surtout les plus petites, continuent à signaler ce domaine où on a besoin d'une formation ultérieure. Il y a quelques organisations sur place, y compris le *Human Awareness Programme* (Programme de Sensibilisation Humaine) à Johannesburg, qui propose des programmes de formation fondamentale dans la bureautique et la gestion pour les organisations non-gouvernementales.

TREIZE ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Avec un tel grand secteur non-gouvernemental des droits de l'homme, il était clair qu'il n'était pas possible de voir toutes les organisations actives dans l'espace de deux semaines. Nous décidions de ne pas nous propager trop faiblement, mais de rencontrer un groupe représentatif d'organisations faisant de différents sortes de travail des droits de l'homme. Nous pensions aussi qu'il serait plus utile de rencontrer des branches différentes de la même organisation dans les divers centres que nous avons visité plutôt qu'accroître simplement notre score total d'organisations contactées. Nous nous rencontrons avec treize organisations différentes, souvent avec une nombre de branches de la même organisation.

Il doit être accentué que le choix d'organisations interviewés a été délibérément sélectif, pour assurer une gamme d'organisations faisant de différentes sortes de travail. La sélection ne réfléchit pas un jugement sur la valeur du travail des organisations consultées (ou pas consultées).

Black Lawyers Association/Legal Education Centre
(Association des Avocats Noirs/Centre de l'Education Juridique)
(BLA)

La *Black Lawyers Association (BLA)* a été formellement établie en 1980 avec l'objectif d'augmenter l'accès noir à la profession juridique. Seulement environ 700 sur 7.000 avocats en Afrique du Sud sont noirs. La profession juridique en Afrique du Sud est séparée, et il y a moins que 100 *barristers* noirs. La BLA est en grande mesure une organisation de formation. Son projet central est un Centre de l'Education Juridique. Elle fournit aussi des bourses d'études pour les stagiaires et dirige sept cliniques de conseil. Elle emploie dix gens dans le bureau central à Johannesburg et environ quarante dans tout le pays.

Le Directeur de la BLA est actuellement secondé à la Commission Électorale Indépendante et, étant donné la pénurie d'avocats noirs, il semble vraisemblable que la BLA, comme la *National Association of Democratic Lawyers (NADEL)*, sera décimée par des demandes semblables du nouveau gouvernement après l'élection.

Black Sash(Corde Noire)

Black Sash, fondée en 1955, est la plus vieille organisation des droits de l'homme en Afrique du Sud. C'est une organisation de femmes (bien que les hommes puissent être membres associés). Tandis qu'elle n'aspire pas seulement de traiter les "problèmes de femmes", elle a une perspective particulièrement valable sur ces questions. Bien qu'elle ait commencée comme une organisation de femmes libérales, blanches, il y a une conscience claire parmi beaucoup de membres et de personnel du besoin de dépasser ces origines. Le personnel était intéressant et instructif en ce qui concerne les problèmes pratiques particuliers de femmes travaillant ensemble en face du partage racial, qui, bien que ça n'existe plus dans la loi, continue à gouverner la vie quotidienne en Afrique du Sud.

Black Sash a une structure légale double--d'une part, un réseau national de neuf centres de conseil, et de l'autre, une organisation de campagne. Tous les membres interviewés accentuaient l'interdépendance des deux; autrement dit, les priorités de l'organisation de campagne dérivent des problèmes soulevés par les clients aux centres de conseil.

Black Sash a 2.500 membres et 40 effectifs. L'organisation est actuellement en train de professionaliser ses structures de gestion, tenant compte des problèmes particuliers posés par une structure où le personnel payé est géré par des volontaires. Elle voit son rôle futur d'identifier et de campagne pour les problèmes saillants des droits de l'homme. Elle croit être bien placée par vertu de son réseau de centres de conseil.

Community Law Centre
(Centre de Droit Communautaire)

72 AFRIQUE DU SUD

Le *Community Law Centre* à Durban a été établi en 1989 et est le noyau d'un réseau de centres communautaires essentiellement rurales, dirigé par des comités volontaires de gestion, qui dispensent du conseil à une région de cible d'environ un million de gens. Le *Centre* lui-même a 24 effectifs. L'éducation des droits de l'homme est aussi un composant important du travail, utilisant une traduction zouloue de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Une grande partie du travail du *Centre*, en conjonction avec l'Université de Natal, est la formation des parajuristes. Des gens convenables dans les communautés sont identifiés pour être formés comme des parajuristes. Les candidats choisis sont subis à une formation pendant une période de deux ans, pendant laquelle ils aident aussi à développer les habiletés des comités qui dirigent les centres communautaires. Le programme de formation est déterminé par les besoins des communautés, comme il est décidé par leurs représentants. La tâche du *Community Law Centre* est de développer des aides de formation et des programmes pour satisfaire ces besoins.

Diakonia

Diakonia est une agence oecuménique basée à Durban qui a été établie en 1976 et qui joigne huit églises et une organisation d'église. La plupart de ses fonds vient des organisations d'église d'outre-mer. Son objectif initial a été de "répondre efficacement aux problèmes massifs causés par le système d'apartheid dans cette région urbaine majeure de l'Afrique du Sud". Diakonia a environ dix-sept effectifs, organisés en quatre équipes: une équipe de réseau de justice; une équipe de démocratie et reconstruction; une équipe administrative; et le bureau du Directeur. Celui-là inclut les travailleurs locales du Procès de Paix, qui sont entraînés pour contrôler la violence et la médiation. Diakonia dirige un Programme de Centre Communautaire de Ressources, qui a vingt-six personnes dans quatorze centres autour de la région de Durban. Ces centres fournissent des services parajuridiques, du conseil et l'éducation des votants.

***Freedom of Expression Institute* (Institut de Liberté d'Expression) (FEI)**

L'*Anti-Censorship Action Group* (Groupe d'Action contre la Censure) et la *Campaign for Open Media* (Campagne pour l'Ouverture des Médias), deux corps qui campagent contre les entraves à la liberté de presse et la censure, se sont fusionnés en janvier 1994 pour établir le *Freedom of Expression Institute (FEI)*.

Le FEI diffère de la plupart d'autres organisations visitées parce que ce n'est pas une organisation juridique ou basée dans la communauté mais un petit groupe de pression (avec deux employés). Le FEI est parrainé par des syndicats de médias, des rédacteurs et des journalistes. Dans ses incarnations précédentes, il dirigeait des campagnes efficaces, en particulier pour l'établissement d'un corps régulateur indépendant pour émission.

Maintenant, un objectif majeur, qui requerra l'expansion et la professionnalisation de l'Institut, est de campagner pour la révocation de beaucoup de lois qui sont toujours dans les livres de statut et qui limitent la liberté d'expression, ainsi que l'aide pour élever la diversité authentique parmi les médias imprimés et d'émission.

***Human Rights Commission* (Commission des Droits de l'Homme) (HRC)**

Nous avons rencontré quelques effectifs de la *Human Rights Commission (HRC)* à son siège national à Johannesburg et dans le Cap Occidental. Elle a aussi des bureaux régionaux dans le Cap de l'Est et à Natal. La *Commission*, qui est en existence depuis 1988, est une petite organisation avec un personnel d'à-peu-près 10 personnes. Elle est le successeur au *Detainees Parents' Support Committee*. Son Directeur National a dit

qu'il serait peut-être nécessaire de changer son nom encore une fois, avec la création d'une commission statutaire de droits de l'homme sous la Constitution intérim.

Le travail de la HRC est exclusivement concerné de la documentation de répression politique à travers des publications régulières, hebdomadaires et mensuelles. Comme ça, elle est constamment en contact avec d'autres organisations contrôleurs pour l'échange d'information. Elle est membre du *Network of Independent Monitors* (Réseau de Moniteurs Indépendants) (NIM).

La HRC a été établie par un groupe de cinq organisations de fondation. Elle est gouvernée par un Conseil de quatorze Commissaires qui sont élus annuellement et dont la plupart sont eux-mêmes actifs dans des organisations différentes des droits de l'homme. Cet histoire d'activisme des droits de l'homme de la part du Conseil a créé une relation de travail assez harmonieux dans lequel le Conseil a l'expertise d'offrir, mais n'intervient pas excessivement dans les activités du personnel.

Independent Board of Inquiry into Informal Repression
(Conseil Indépendant d'Enquête sur la Répression informelle)
(IBIIR)

L'*Independent Board of Inquiry into Informal Repression (IBIIR)* a été établi en 1989 comme une réponse aux attaques et aux menaces de mort contre campagneurs importants d'anti-apartheid--notamment le Révérend Frank Chikane du Conseil des Eglises d'Afrique du Sud, qui a été presque mort quand ses vêtements avaient été imprégnés avec un poison de phosphate-organo. Pendant ses étapes jeunes, il a principalement étudié les activités de "*hit squads*" (commandements de meurtre). L'IBIIR a joué un rôle important dans la Commission Harms en 1990, un corps judiciaire établi pour investiguer les allégations de complicité d'état dans les activités des commandements de meurtre. Il a soumis un plus grand nombre d'exposés à l'investigation que la police.

Au milieu des années 1990, l'orientation d'IBIIR a changé avec l'éruption de violence politique dans la région PWV. Depuis, son rôle est d'enquêter sur les incidents de violence politique, avec beaucoup de son travail orienté vers le rassemblement d'information pour des avocats dans les procès et pour des investigations de la Commission Goldstone.

Une dimension intéressante et importante du travail de l'IBIIR était sa formation de membres de communautés locales dans des habiletés investigatrices fondamentales, y compris prendre des attestations, prendre des photos de la scène de l'attaque, obtenir l'évidence, identifier les différentes unités de force de sécurité, armes et véhicules. Souvent leurs habiletés forensiques semblent mieux développées que celle de la police.

L'IBIIR a actuellement cinq effectifs.

Institute for the Study of Public Violence (Goldstone Institute)
(Institut pour l'Etude de Violence Publique)
(ISPV)

L'*Institute for the Study of Public Violence (ISPV)* a été établi en 1993 par la Commission d'Investigation sur la violence publique dirigé par le Justice Richard Goldstone, qui avait lui-même été établi sous l'Accord de Paix de 1991. L'"Institut Goldstone" a trois fonctions principales: assister la Commission au rassemblement de l'information; établir et servir une base de données d'information sur le conflit violent en Afrique du Sud; et offrir formation, particulièrement dans la méthodologie de la documentation.

L'ISPV, en vertu de ses maillons avec la *Goldstone Commission*, n'est pas une ONG, bien qu'il vise à servir les ONG des droits de l'homme contrôlant la violence. Le personnel à l'Institut a remarqué que la plupart des ONG de l'Afrique du Sud n'a pas beaucoup d'expérience dans les techniques de documentation. Ils ont aussi

accentué le besoin de changer d'une "mode de libération à une mode de droits de l'homme"--cela incluait la formation dans les normes et les systèmes des droits de l'homme internationaux. Ils planifient des stages intensifs de six semaines pour des activistes des régions, commençant en mai 1994.

Lawyers for Human Rights
(Avocats pour les Droits de l'Homme)
(LHR)

Les *Lawyers for Human Rights (LHR)* a été établi en 1980 pour promouvoir la protection juridique des provisions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en Afrique du Sud. C'est une association d'avocats, qui élit un gouvernant Conseil National. Celle-là nomme un Directeur National et un Directorat qui comprennent environ 130 effectifs dans 14 régions à travers le pays. En ce qui concerne le personnel, c'est la plus grande ONG des droits de l'homme en Afrique du Sud.

LHR a des projets ou des départements qui traitent, parmi d'autres choses, le litige, l'éducation des droits de l'homme, la formation parajuridique, la réforme pénale (y compris la pénalité de mort) et la réforme de loi. L'organisation a clairement pensé à son rôle futur et, en particulier, son besoin de sauvegarder son indépendance de tout mouvement politique.

Legal Resources Centre
(Centre des Ressources Juridiques)(LRC)

Le *Legal Resources Centre*, une firme d'avocats d'intérêt publique/ONG, a été établi en 1979 et a des bureaux à Johannesburg, Durban, Cape Town, Port Elizabeth, Pretoria et Grahamstown qui emploient environ 130 personnes. Avec sa concentration sur le litige de cas d'essai, le LRC a été entraîné dans des cas qui concernent des problèmes tels que le contrôle d'afflux et l'état d'urgence. De plus en plus, le travail du LRC est porté sur les droits économiques et sociaux, surtout, des droits terrestres.

Le LRC dirige un programme de bourse d'études pour la formation de candidats d'avocats qui visent à augmenter l'accès à la profession juridique par des groupes désavantagés, ainsi qu'à augmenter l'expérience et l'engagement de la profession juridique à la loi d'intérêt publique.

Media Monitoring Project
(Projet de Contrôle des Médias)
(MMP)

Le *Media Monitoring Project (MMP)* était établi au début de 1993 [comme le *Broadcast Monitoring Project* (Projet de Contrôle d'Emissions)], avec l'objectif d'encourager l'équité et l'impartialité dans les médias publiquement fondés. Il contrôle la radio, la télévision et les médias d'impression, il analyse le contenu, la sélection et la façon de présentation d'actualités et d'affaires actuelles. Il vise à "éduquer les autorités d'émission, les partis politiques et le grand public dans les principes des droits de l'homme en communications surtout comme ils concernent les libertés entraînées dans le procès démocratiques". Inévitablement, beaucoup du contrôle et d'éducation du MMP ont été dirigés vers la couverture des premières élections non-raciales.

Le MMP, qui est extérieurement fondé, opère d'un bureau à Johannesburg avec un petit groupe de personnel et une équipe de moniteurs, essentiellement des étudiants, à un nombre de centres dans le pays. La politique générale est dirigé par un Conseil indépendant de journalistes, d'activistes des droits de l'homme et de spécialistes de médias.

Peace Action
(Action de la Paix)

Peace Action est une organisation récemment formée et basée dans la région PWV qui est engagée en contrôlant la violence politique et la consolidation. Elle n'était formellement constitué comme une organisation il y a une année, comme une initiative de 29 corps des droits de l'homme, des avocats et d'église, parmi d'autres. Son appartenance est tirée des organisations de fondation, ainsi que les communautés qu'elle sert.

Elle a neuf effectifs qui contrôlent la violence politique (surtout à East Rand), elle arbitre des disputes, entraîne des communautés dans le contrôle et la résolution des disputes, et publie des rapports mensuels et des rapports périodiques sur la violence politique. Un objectif énoncé important est de "peindre le 'visage humain' de violence pour que la souffrance humaine n'est pas réduite à des simples statistiques".

Street Law
(Loi de la Rue)

Street Law est une organisation nationale basée à l'Université de Natal, Durban, avec des bureaux régionaux dans le Cap et à Transvaal, et des Coordinateurs à vingt-et-une universités à travers le pays. Le mouvement international de *Street Law* a été fondé aux Etats-Unis et introduit en Afrique du Sud en 1985. Les professeurs d'école assistent aux séminaires de *Street Law* aux universités et les étudiants universitaires de droit vont chaque semaine aux écoles, aux prisons et à d'autres centres dans la communauté.

Street Law vise à fournir les citoyens avec de l'information pour les aider à utiliser la loi, changer la loi, et régler des disputes sans utiliser la violence. L'information est donnée par des dramatisations des rôles, y compris des procès faux, et une série de manuels simplement écrits qui font l'emploi extensif des bandes dessinées et d'autres illustrations.

- Olisa Agbakoba et Richard Carver

MALAWI

Malgré la mauvaise santé et l'incapacité croissante du Président à Vie, Hastings Kamuzu Banda, sa personnalité continue à dominer le contexte civil et politique du Malawi d'aujourd'hui, même 30 ans après qu'il a pris les rênes du pouvoir à l'indépendance. Malgré la transition considérable d'une dictature à parti unique vers une multitude de groupements politiques en 1992 et 1993, les Malawois restent sous le joug et la domination du *Malawi Congress Party (MCP)* de Banda. Avec des élections prévues pour le 17 mai 1994, l'attention de tous s'est tournée vers le nivellement du champs de jeu politique et le potentiel des forces politiques d'opposition à briser la domination MCP sur l'activité politique dans le pays. Dans un passé encore récent on a aussi vu l'entremise de l'armée pour la première fois dans le cadre politique du pays, un événement salué par plusieurs observateurs (y compris des moniteurs locaux des droits de l'homme), mais vu aussi comme un présage d'un avenir incertain (et même inquiétant) quant aux relations civiles/militaires dans le pays, et par conséquent, au fonctionnement des groupes des droits de l'homme. Ceci s'est produit dans le contexte du démantèlement des "Tonton Macoutes" de MCP par l'armée. Ce groupe paramilitaire, les Jeunes Pionniers Malawois (MYP), a été créé par le parti dominant comme police secrète, mais sous la guise d'une aile de jeunesse. Il est préoccupant qu'il y a très peu d'organisations des droits de l'homme qui remettent en question la mode ou la méthode par laquelle l'organisation a été démantelée, sans parler des ramifications possibles que cette action pourrait avoir sur le contexte général des droits de l'homme et des libertés dans le pays. Ceci s'explique par la jeunesse relative des groupes au Malawi, et c'est aussi une manifestation de leurs origines dans le mouvement d'opposition dans le pays.

Etant donné le lourd héritage de l'oppression aggravé par la suppression d'importants droits de l'homme et des cas politiques, une tâche immédiate qui s'impose aux organisations des droits de l'homme est la reconstruction du passé et la tentative de chercher des indemnités en conséquence. Pourtant, tout ceci se produit dans une situation (semblable à celle du Kenya pendant les élections en 1992) où l'opposition risque de se fractionner, ce qui l'empêchera de renverser le monopole qu'exerce le MCP sur la vie politique. Cela pourrait avoir des retombées sur l'opération future des organisations des droits de l'homme. Même si le MCP perd sa majorité, les organisations à Malawi doivent se préparer à fonctionner dans une manière qui soit indépendante du contexte politique. Malheureusement, on ne voit pas encore clair dans la nature des groupes naissants: sont-ils simplement des façades, ou des extensions des forces politiques de l'opposition, au lieu d'être vraiment engagés dans la lutte globale pour les droits de l'homme?

Church and Society Department of the Blantyre Synod of the Church of Central Africa Presbyterian
(Département d'Eglise et de Société du Blantyre Synod de l'Eglise de l'Afrique Centrale
Presbyterian)
(CCAP)

Etabli le 25 novembre 1993, le *Church and Society Department of the Blantyre Synod* fait partie du département des droits de l'homme, avec l'intention de se focaliser sur l'éducation civique, ainsi que le contrôle des droits de l'homme et la rédaction de rapports. Le *Department* a conçu un cours pour instruire les électeurs sur leurs droits (ce qui est lié à la théologie des droits de l'homme), un cours sur les principes démocratiques (y compris les implications de voter), et les droits de l'homme fondamentaux qui sont énumérés dans les conventions internationales des droits de l'homme et d'autres documents pertinents. Les séminaires sont conçus pour former des instructeurs, qui partiront à leur tour pour former des autres, afin de faciliter le développement d'un système basé dans les communautés mêmes. Le *Department* a également l'intention de coordonner ses efforts plus étroitement avec d'autres groupes des droits de l'homme.

Civil Liberties Commission
(Commission des Libertés Civiques)
(CLC)

Etablie au début de 1992, la *Civil Liberties Commission* (Commission des Libertés Civiques) (CLC) s'est développée comme expression du besoin d'organiser le contrôle des abus des droits de l'homme par des groupes dans le pays même--une fonction exercée auparavant par des organisations externes. Cependant, la CLC reste un réseau libre d'individus plutôt qu'une organisation avec des objectifs clairement définis dans l'opération réelle. Les objectifs de la CLC sont la documentation d'abus des droits de l'homme, l'éducation publique et les poursuites en justice en faveur des victimes des abus. On n'a fait que peu de progrès dans le domaine de l'éducation publique ou dans la documentation, et on en est encore à explorer les possibilités de mettre en oeuvre cet aspect des fonctions de la CLC. La plupart des réalisations de CLC ont été dans le domaine des poursuites en justice, où on a réussi à obtenir la révision judiciaire d'une décision de police qui empêchait les avocats de visiter leurs clients détenus sans permission, et des questions relatives au droit de la libération sous caution. La CLC a l'intention d'établir un réseau national basé dans chacun des vingt-quatre arrondissements du pays qui servira de source d'information sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Evangelical Alliance for Rights and Development
(Alliance Evangélique pour les Droits et le Développement)
(EVARD)

La visée principale d'EVARD est l'éducation civique liée aux élections générales prévus pour mai 1994. Cependant, l'éducation vise aussi l'avenir, à cause de la nouveauté des partis d'opposition et les problèmes résiduels du régime à parti unique. Quand elle a été formée en 1988, EVARD s'est penché d'abord sur la situation dramatique des réfugiés Mozambicains dans le sud du pays, surtout les questions relative à l'environnement et aux oeuvres de secours classiques.

Human Rights Movement of the Christian Council of Malawi
(Mouvement des Droits de l'Homme du Conseil Chrétien de Malawi)
(HRM/CCM)

Le *Human Rights Movement (HRM)* a été fondé par le Conseil Chrétien de Malawi (CCM) en novembre 1992, mais un manque de ressources a empêché sa mise en oeuvre jusqu'à l'année suivante quand le Révérend Chande Mhone a été nommé Coordinateur des Droits de l'Homme. Par conséquent, l'organisation est encore dans son enfance, et a encore à définir clairement son rôle et sa fonction dans la lutte des droits de l'homme. Les centres d'intérêt du HRM visent les abus des droits de l'homme (le contrôle, l'exposition, la documentation et la recherche des responsabilités); l'éducation (civique et droits de vote); et la dénonciation des abus (par exemple, l'arrestation, la détention et la brutalité policière). Le HRM est axé sur un Forum National des droits de l'homme, qui est composé de quinze à vingt membres qui sont élus chaque année par les succursales locales. C'est le Coordinateur qui surveille toutes les activités au bureau central à Lilongwe. Il a également la responsabilité d'initier des programmes et des campagnes à l'échelle nationale, d'assurer les liaisons avec la presse, et de promouvoir les liens avec d'autres groupes et activistes (avocats) dans le domaine.

Legal Resources Centre
(Centre des Ressources Juridiques)
(LRC)

Etabli en mars 1993 sous les auspices de la *Law Society of Malawi*, le LRC a commencé ses opérations en juillet de la même année. Dirigé par l'activiste vétérane Vera Chirwa qui avait été détenue pendant longtemps par le régime Banda, le LRC vise à l'éducation des Malawois à propos de leurs droits de l'homme, la représentation juridique des pauvres et des ouvriers mal payés. L'association se consacre également à la

recherche relative à ses questions. Le LRC a manifesté son activité en tenant des congrès sur la réforme électorale et constitutionnelle. Il a l'intention d'étendre ses activités à la réalisation d'enquêtes sur les abus du passé, et à cet effet, a placé plusieurs annonces dans les journaux locaux pour demander des renseignements. Le LRS a déjà traité un nombre de dossiers liés essentiellement à la brutalité policière, à la détention illégale et à des meurtres. Le LRC a aussi l'intention de former des parajuristes pour poursuivre le travail pour les droits de l'homme. La documentation figure déjà au programme du LRC, mais la bibliothèque en est encore à ses débuts et a besoin d'un plus grand développement.

- Joe Oloka-Onyango

MOZAMBIQUE

INTRODUCTION: 1975-1993--Du "socialisme de garnison" au "capitalisme sauvage"

En septembre 1993 j'ai visité les cinq lycées mozambicains, presque un an après la signature de l'Accord Général de la Paix, le 4 octobre 1992, entre le dominant *Frente para a Libertação de Moçambique* (Front pour la Libération de Mozambique) (FRELIMO) et le *Resistência Nacional Moçambicana* (RENAMO). J'ai demandé aux élèves ce qu'ils entendaient par le terme «démocratie». Presque tous insistaient sur la liberté d'expression et l'accès aux informations vraies. Pour ces jeunes, dont tous sont nés peu avant ou peu après l'indépendance du Mozambique en 1975 et dont la seule expérience sociale et politique était le régime dominé par FRELIMO, les espoirs pour l'avenir sont attachés à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Pendant ma visite en décembre 1993, je me suis rendu compte, au moins en ce qui concerne la population urbaine lettrée, que la paix et l'introduction des libertés politiques et des droits civiques sont les bienfaits du passage de l'état socialiste à parti unique vers une démocratie multi-partie. En effet, la Constitution de 1990 comprend tous les droits de l'homme fondamentaux et jette les fondements pour la construction d'un système de gouvernement basé sur les principes de la liberté. Les aspects peu reluisants du "socialisme de garnison"² tels que la police de sécurité si redoutée, le *Serviço Nacional de Segurança Popular* (Service National pour la Sécurité Populaire) (SNASP), les détentions politiques, les camps de rééducation, les permis de voyage, les flagellations et les exécutions publiques, toutes bien documentées³, relèvent désormais d'une époque révolue. La presse, qui s'affranchit peu à peu de la surveillance du gouvernement, est vivante et a l'esprit critique. La ratification de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques et son deuxième Protocole Facultatif, la Convention contre la Torture et Autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégradants, la Convention pour la Prévention et la Répression Punitive du Crime de Génocide, et la Convention sur l'Élimination de Toutes Formes de Discrimination à l'égard des Femmes sont autant d'indications d'une volonté ferme au Mozambique d'effacer les traces d'un passé marxiste-léniniste afin de rejoindre le «Nouvel Ordre Mondial».

Toutefois, certains perçoivent une érosion des droits fondamentaux sociaux et économiques, en particulier les droits à la santé, à l'éducation et un niveau de vie suffisant, et mettent en cause le nouvel ordre. Dans l'opinion de beaucoup, le *Programa de Reabilitação Económica e Social* (Programme de Réhabilitation Economique et Sociale) (PRES), financé par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale et qui fonctionne depuis 1987, et les changements concomitants en gouvernance, tout en assurant des libertés fondamentales et tout en introduisant des réformes économiques nécessaires, ont eu l'effet de remplacer le "socialisme de garnison" par un "capitalisme sauvage"⁴. Le contraste entre la grande richesse des conseillers techniques étrangers et des quelques Mozambicains en mesure de bénéficier du flux de l'aide de développement, et la misère de la majorité est la caractéristique la plus frappante de Maputo, et, dans une moindre mesure, des capitales provinciales. De plus, des réductions sévères dans les dépenses publiques menacent de provoquer l'implosion de l'état. Le déclin des salaires des fonctionnaires publics les poussent soit à abandonner l'état pour les pâtures plus vertes du "secteur privé" ou les organisations non-gouvernementales internationales et nationales qui foisonnent, soit à rester dans l'administration publique tout en arrondissant leurs revenus par ailleurs. La corruption s'infiltré à partir du sommet. Le résultat est que les services les plus fondamentaux ne

²Ce terme, attribué au Professeur John Markakis, est utilisé par les auteurs du rapport excellent d'*Africa Watch, Conspicuous Destruction: War, Famine and the Reform Process in Mozambique*, Human Rights Watch: New York, Washington, Los Angeles, London, 1992.

³*Conspicuous Destruction, Human Rights in Developing Countries 1989 Yearbook, Amnesty International Report 1989, 1991.*

⁴Ce terme a été inventé il y a quelques années pour décrire le (dés)ordre économique au Brésil.

sont plus à la portée de ceux qui n'ont pas les moyens pour "les acheter". La presse et la radio commentent tous les jours sur le fait que l'accès aux écoles publiques et aux services publics de santé dépend de plus en plus du versement d'un pot-de-vin aux professeurs et aux fonctionnaires de la santé publique. Par la même logique, on soupçonne les policiers de s'intéresser davantage à l'exaction de pot-de-vins qu'à la poursuite de la justice. Puisque les avocats mieux formés trouvent des emplois plus rémunérés dans le secteur privé, le système judiciaire est vidé de talent et incapable de rendre la justice d'une manière efficace. Ceux qui sont accusés de délits communs languissent dans des prisons atroces en attendant jusqu'à quatre ans avant d'être jugés. Par conséquent, les gens eux-mêmes prennent les choses en main et rendent "la justice" à leur façon. Les lynchages des suspects sont devenus une caractéristique régulière de la vie des faubourgs et l'attraction principale de l'émission matinale de Radio Mozambique, "*Onda Matinal*" (Vague du Matin). Lundi le 13 décembre 1993, le journaliste d'*Onda Matinal*, après avoir interviewé des gens impliqués dans deux lynchages, a commenté: "La marée croissante de la délinquance fait croire beaucoup de gens que les lois n'existent pas dans notre pays."

En général, donc, le passage de la phase marxiste-léniniste de l'histoire du Mozambique après l'indépendance à la nouvelle phase de la "démocratie multi-partie" a résulté activement dans une année de paix, l'introduction formelle de tous les droits de l'homme fondamentaux et la promesse d'élections générales en octobre 1994. Tandis que cela marque une amélioration sensible par rapport au passé, il faut noter que dans la pratique les bénéficiaires principaux du nouveau régime libéral sont les élites urbaines. Tandis que ces gens ont désormais l'avantage de la plupart des mécanismes d'une démocratie moderne, les pauvres dans les villes et à la campagne mènent un combat pour la survie dans un environnement rendu plus hostile par les ravages de la guerre--plus de deux millions ont été forcés de chercher refuge dans les centres urbains ou dans les pays voisins--et l'incapacité d'un état appauvri et corrompu de garantir leurs droits à la sécurité personnelle, y compris la protection de la loi, l'emploi, un niveau de vie minimum, la santé et l'enseignement. En effet, il n'y a que les droits qui ne nécessitent pas l'entremise active de l'état, tels que les libertés d'expression, d'association, de mouvement, et, qui soient à la portée de tous. Les droits qui exigent l'intervention concrète de l'état, tels que les droits économiques et sociaux et le droit à la protection sous la loi, de plus en plus, ne sont à la portée que de ceux qui ont les moyens de les acheter.

Au sens strict les commentaires ci-dessus ne s'appliquent qu'aux régions du pays contrôlées par le gouvernement FRELIMO. La situation des droits de l'homme dans les régions tenues par RENAMO--presque toutes les régions rurales--est très peu connue. Dernièrement, cependant, on a accusé RENAMO d'utiliser des moyens brutaux pour restreindre l'opposition, et tandis que les membres de RENAMO ont une liberté de mouvement totale partout dans le pays, les gens des régions FRELIMO souhaitant entrer dans les zones RENAMO sont obligés d'obtenir la permission des fonctionnaires locaux de RENAMO. Bien que le Président de RENAMO, Alfonso Dhlakama, a récemment tenu des rassemblements politiques dans un nombre de régions contrôlées par FRELIMO, y compris la Province de Gaza--le pays d'origine des trois Présidents de FRELIMO, Mondlane, Machel et Chissano--on n'a pas de nouvelles d'événements semblables de FRELIMO dans les zones contrôlées par RENAMO.

L'ACTIVISME DES DROITS DE L'HOMME

Ses origines au sein de l'Etat (1975-1993)

Une caractéristique remarquable de l'Etat de FRELIMO a été le fait que l'opposition à ses mesures et ses lois les plus répressives est née dans ses propres rangs. Tandis que les hauts responsables ont introduit la flagellation en public, les camps de rééducation, etc., d'autres fonctionnaires du gouvernement étaient responsables pour réaliser des recherches sur le droit traditionnel et entreprendre des programmes publics d'instruction sur les droits des citoyens sous la loi.

De l'indépendance en 1975 jusqu'à la promulgation de la Constitution de 1990, les organisations non-gouvernementales étaient en dehors de la loi. Toute action et toute pensée sociale émanait de l'état et du Parti, qui opérait au moyen des "mouvements massifs," tels que l'*Organização da Mulher Moçambicana* (Organisation des Femmes Mozambicaines) (OMM), l'*Organização do Trabalhador Moçambicano* (Organisation des Ouvriers Mozambicains) (OTM), et l'*Organização do Jornalista Moçambicano* (Organisation des Journalistes Mozambicains) (OJM). Peu après l'indépendance en 1975 et la mise-en-oeuvre du "socialisme de garnison", une érosion progressive des droits de l'homme a commencé. Au début il s'agissait du retrait de certains droits dits de "première génération" (liberté d'expression, d'association et du mouvement) au nom du développement socialiste, qui était censé donner la priorité aux droits dits de "deuxième génération", tels que les droits à la santé, à l'éducation, et à un niveau de vie décent. Cependant, avec l'intensification de la Guerre Froide et les politiques de déstabilisation menées par l'Afrique du Sud qui soutenait les rebelles de RENAMO, on a adopté des mesures de plus en plus dures contre ceux qu'on voyait comme "les ennemis à l'intérieur". Parmi ces mesures il y avait l'"Opération Production" par laquelle on envoyait les chômeurs urbains--y compris beaucoup de femmes célibataires accusées d'être prostituées--vers la province éloignée de Niassa pour être plus productifs, dans des "camps de rééducation" auxquels des milliers ont été bannis sans procédure judiciaire, et la détention sans procès, les flagellations et la peine de mort. Les *Grupos Dinamizadores* (Groupes Dynamisants), qui à l'origine avaient été conçus comme des organisateurs de la communauté, ont aidé le SNASP formé en Allemagne Orientale dans la poursuite des "ennemis à l'intérieur". Même la Faculté de Droit de l'*Universidade Eduardo Mondlane* (l'Université Eduardo Mondlane) (UEM) a été fermée en 1984 pour des raisons qui n'ont jamais été expliquées, mais qui étaient certainement liées au désir de supprimer ce centre potentiel d'opposition au régime.

En dépit de la conception monolithique de l'Etat FRELIMO, un bon nombre de ses fonctionnaires qui n'avaient jamais joint le parti dominant avaient des opinions contraires à la ligne dominante. Notable parmi ceux-ci était un petit groupe d'avocats travaillant dans le Ministère de Justice et dans le système judiciaire. Chargés de concevoir un système de "justice populaire" après l'indépendance, ces avocats ont fini par jouer un rôle important en essayant d'adoucir les pires effets de la législation répressive et de la pratique judiciaire. Evitant l'affrontement ouvert avec le gouvernement, ils opéraient dans le cadre de la loi et des conditions politiques existantes pour atténuer les effets de la vague de répression. Ils ont conçu une campagne publique d'éducation pour sensibiliser les citoyens à leurs droits sous la loi, et ils se sont servi de leurs postes d'influence pour libérer le plus grand nombre possible de citoyens des injustices des détention sans procès et du bannissement vers les camps de rééducation, ce qui revenait à la même chose. En outre, ils ont initié un programme de réforme des prisons et ont conduit des recherches importantes pour mettre au point des projets de loi--surtout dans le domaine de la législation sur la famille--qui tiendraient compte des particularités culturelles, sociales et politiques des nombreux groupes ethniques au Mozambique⁵. En 1987, le Ministre de la Justice a établi ce qu'on a appelé le Dossier des droits de l'homme, dont le responsable est le Vice-Président de la Cour Supérieure, José Noberto Carrilho, et qui est composé de trois autres juges et avocats proéminents. Ce groupe devait surveiller la situation des droits de l'homme dans le pays et il a contribué à la ratification des accords et des conventions internationales citées plus haut.

A présent, les avocats du *Departamento de Investigação e Legislação* (Département de Recherche et de Législation) (DIL) et l'*Instituto Nacional de Assistência Jurídica* (Institut National pour l'Assistance Juridique) (INAJ) du Ministère de la Justice, en particulier Anna Pessoa et Abdul Carrimo, continuent à militer dans la promotion des droits des citoyens par la publication de brochures et une série d'émissions "Connaissez vos droits" diffusées par Radio Mozambique qui est dans les mains de l'Etat. En 1989, c'était ce même groupe d'avocats qui a rédigé la nouvelle Constitution libérale qui a été approuvée par l'Assemblée de la République

⁵Il est difficile de déterminer la pluralité ethnique au Mozambique parce que les frontières entre les groupes ethniques et les communautés linguistiques changent constamment et sont définies par des critères variants. Cependant, la rivière Save divise le pays dans deux systèmes de descente. Les groupes situés dans le nord pratiquent la descente matrilinéaire, tandis que ceux dans le sud pratiquent la descente patrilinéaire.

en 1990 après un débat public prolongé. Plus récemment, ils ont joué un rôle actif dans la rédaction de la nouvelle Loi électorale, qui a été approuvée en décembre 1993.

L'émergence de l'activisme des organisations non-gouvernementales (1990-1993)

Avec la liberté d'association garantie sous la nouvelle Constitution et avec des ressources abondantes disponibles pour le "renforcement de la société civile" reçues d'organisations non-gouvernementales internationales, de gouvernements étrangers, et d'agences multilatérales telles que la Banque Mondiale et les Nations Unies, un nombre d'organisations non-gouvernementales mozambicaines sont nées au cours des trois dernières années. La plupart de ces organisations se penchent sur les problèmes du développement urbain et rural. En harmonie avec les idéologies dominantes du développement à l'heure actuelle, ces organisations placent l'accent avant tout sur "la démocratie", "la participation populaire" et "l'habilitation" des femmes. Notables parmi ces groupes sont la *Fundação para o Desenvolvimento da Comunidade* (Fondation Mozambicaine du Développement de la Communauté), l'*Associação PROGRESSO* (Association Progresso), *Mulher, Lei e Desenvolvimento* (Femme, Droit et Développement) (MULEIDE), et l'*Associação Moçambicana para a Defesa da Família* (Association Mozambicaine pour la Défense de la Famille) (AMODEFA). La ONG canadienne, la Coopération Canada Mozambique (*Cooperação Canadá Moçambique*) (COCAMO), a été très active dans la capitale provinciale de Nampula où elle a donné naissance à trois organisations non-gouvernementales locales, une organisation pour l'éducation des adultes (Karibu), le *União Geral de Cooperativas* (Union Générale de Coopératives) (UGC), et l'*Associação de Mulheres Rurais* (Association de Femmes Rurales) (AMR). Par suite de la prédominance économique et politique des provinces du sud, le Maputo, le Gaza et l'Inhambane, un nombre d'organisations provinciales de développement se sont formées dans les provinces du nord et du centre. Au Nampula, *Mwakhulele* ("répondre" en emakhuwa, la langue principale du Nampula) a été formé pour promouvoir la fierté de la culture Makhwa. Au Quelimane, le *Movimento Cívico do Zambézia* (Mouvement Civique du Zambèze) a été fondé par un groupe d'intellectuels pour développer des projets dans la Province de Zambèze.

Tandis que la plupart de ces mouvements fonctionnent pour promouvoir les droits sociaux et économiques, MULEIDE est le seul qui mette l'accent tout spécialement sur la constitutionnalité et la loi, réalisant des campagnes publiques d'éducation et proposant des services juridiques en cas de divorce et de séparation. MULEIDE a joué un rôle significatif dans la campagne pour que l'Assemblée de la République ratifie la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes.

Les activités non-gouvernementales des droits de l'homme dans le sens strict du terme sont ainsi limitées jusqu'à présent à l'enseignement à la Faculté de Droit de l'Université Eduardo Mondlane et deux organisations naissantes, NARIHRA (Réseau d'Activistes et de Chercheurs sur les Droits de l'Homme Intégrés en Afrique) et la *Liga Moçambicana dos Direitos do Homem* (Ligue Mozambicaine pour les Droits de l'Homme).

Comme l'a observé un sociologue et commentateur politique mozambicain, en résumant la pensée de beaucoup des gens avec qui le chercheur avait parlé, l'idéologie est dépassée. Les problèmes relèvent maintenant de la déontologie. La dignité, suggère-t-il, cède à l'asservissement. A mesure que l'état s'écroule et que la corruption et la malhonnêteté deviennent la norme plutôt que l'exception, la restauration de la morale publique et la défense des droits de l'homme sont des conditions fondamentales pour la sauvegarde d'une société qui est en voie de transition massive du marxisme-léninisme vers une démocratie multi-partie, et d'une guerre amère vers une paix durable. Les obstacles sont innombrables. L'économie est déchirée, 78 pour cent du budget de l'état vient des subventions de l'étranger, le salaire minimum d'environ US \$14 par mois ne suffit pas à la subsistance, et la méfiance entre les responsables de RENAMO et ceux de FRELIMO s'avère difficile à surmonter. Il est positif que les libertés politiques et civiques sont formellement garanties par la Constitution, la presse est de plus en plus critique et libérée du contrôle du gouvernement, la paix a tenu, et le rapprochement dans la plupart des régions rurales est une réalité.

La capacité d'un mouvement mozambicain des droits de l'homme de s'établir solidement ne dépendra pas de la disponibilité de finances et de conseils de sources internationales. La paix et la construction d'une gouvernance démocratique peut être facilitée par les Nations Unies, mais la consolidation en fin de compte

dépendra sûrement des efforts et des idées des Mozambicains eux-mêmes. De même, tandis que le soutien international pour les droits de l'homme est déjà disponible, des organisations solides et légitimes des droits de l'homme naîtront de la société mozambicaine par la volonté et la détermination d'individus et de groupes engagés.

Etant donné la jeunesse des organisations des droits de l'homme au Mozambique, la liste de leurs besoins semble interminable. Cependant, en réalité, il s'agit de besoins fondamentaux plutôt qu'interminables. Tandis que presque tous sont d'accord sur l'extrême importance d'un mouvement indépendant des droits de l'homme comme un garant fondamental des droits des citoyens en ce moment de trouble économique et politique, des formes efficaces d'organisation et d'action restent à être découvertes.

Il y a beaucoup que la communauté internationale peut faire dans cette situation, et les effets pourront être négatifs ou positifs. Des effets négatifs découleront d'une diffusion capricieuse de fonds et de soutien à des projets dont la rhétorique plaît mais dont les bases sont peu sûres. Des effets positifs viendront de l'établissement et de la promotion d'un dialogue qui permette un échange de vues plutôt qu'une imposition de programmes. Le mouvement naissant mozambicain des droits de l'homme compte déjà sur des femmes et des hommes engagés, mais ils aimeraient tous connaître plus le domaine des droits de l'homme pour mieux définir leurs propres stratégies et leurs propres objectifs.

Ainsi, l'assistance proposée à la communauté naissante des droits de l'homme de Mozambique devrait être structurée pour transmettre des connaissances plutôt que pour donner des conseils. Pour réaliser cet objectif on peut:

- rendre disponible la documentation appropriée et, s'il le faut, la traduire en portugais; et
- renforcer des échanges relatifs aux droits de l'homme entre le Mozambique et d'autres pays.

Des travailleurs expérimentés des droits de l'homme à l'étranger pourraient visiter le Mozambique pour s'entretenir avec leurs contreparties mozambicaines et les activistes mozambicains pourraient certainement gagner à visiter à des organisations établies ailleurs. Initialement, ces échanges devraient viser à donner aux Mozambicains les moyens de définir leurs buts prioritaires et des stratégies adaptées pour l'action. Par ces moyens, la communauté internationale pourra contribuer à une évolution où le mouvement des droits de l'homme pourra se développer sur la base solide d'idées locales conçues par et pour le peuple du pays. Même si beaucoup d'institutions mozambicaines resteront financièrement dépendantes de la communauté internationale de donateurs pendant quelque temps, il n'y a aucune raison pour laquelle les Mozambicains devraient perdre la possibilité de déterminer les formes, les buts et les stratégies de leurs propres institutions.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Liga Moçambicana dos Direitos do Homem **(Ligue Mozambicaine pour les Droits de l'homme)**

Invitée à la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme à cause de son désir de former une Association d'Avocates au Mozambique, Maria Alice Mabota, une étudiante de droit de troisième année à la Faculté de Droit UEM, a assisté pour la première fois à une discussion de grande envergure sur les droits de l'homme. Par suite de contacts ultérieurs avec d'autres délégués lusophones, elle a décidé de fonder un tel mouvement au Mozambique. Armée d'une copie des statuts de la Ligue Guinéenne pour les Droits de l'Homme, elle a rédigé un document très semblable pour le Mozambique et a organisé quelques réunions informelles avec une douzaine d'intellectuels Maputos qui représentaient la presse, le gouvernement et les universités.

Les buts, les stratégies et les méthodes prioritaires de la *Liga Moçambicana dos Direitos do Homem* n'ont pas encore été clairement définis. Les domaines de préoccupation sont les conditions des prisons, les abus commis par des fonctionnaires publics, en particulier par la police, et la pauvreté croissante de la majorité de la population.

Network of African Researchers and Intellectuals on Integrated Human Rights in Africa
(Réseau de Chercheurs et Intellectuels Africains sur les Droits de l'Homme Intégrés en Afrique)
(NARIHRA)

En 1991, des avocats de par l'Afrique se sont rencontrés pour discuter des problèmes des droits de l'homme sur le continent. Un an plus tard, un autre carrefour a résulté dans la fondation du Réseau de Chercheurs et Intellectuels Africains sur les Droits de l'Homme Intégrés en Afrique (NARIHRA), sous la Présidence de Teodósio Uate et avec l'avocat kenyan, Shadrack Gutto, comme Secrétaire Général. On a choisi des membres du Comité Exécutif d'Ethiopie, d'Égypte, et du Sénégal. Pour la première année, MULEIDE a fourni à NARIHRA un espace de bureau et un numéro de boîte postale, mais a retiré ces services à cause de l'inaction de NARIHRA. L'organisation n'a pas encore été enregistrée au Mozambique.

Universidade Eduardo Mondlane
(Université Eduardo Mondlane)
(UEM)

En 1993, sous le Directeur et le Directeur adjoint de la Faculté de Droit de l'*Universidade Eduardo Mondlane*, Machatine Munguambe et Teodósio Uate respectivement, les droits de l'homme ont été inscrits au programme d'études comme une matière régulière pour les étudiants de licence. Dirigé par Teodósio Uate, le cours aborde l'histoire du mouvement des droits de l'homme avec une référence spéciale à la situation au Mozambique.

La Communauté Religieuse

L'église catholique, le groupe protestant *Conselho Cristão de Moçambique* (CCM) et, à un moindre degré, le Conseil Islamique et l'Assemblée Islamique, ont joué un rôle crucial dans la restauration de la paix au Mozambique⁶. Pendant les années 80, les églises protestantes ont initié la médiation entre RENAMO et FRELIMO. L'église catholique a accueilli alors les négociations de paix (1990-1992) à la Communauté Santo Egídio à Rome. Par la suite les églises ont lancé des programmes de rapprochement et ont facilité la collaboration entre le gouvernement et RENAMO au niveau local. Après avoir été une des principales cibles de la colère anti-coloniale de FRELIMO (en 1975 toute la propriété et tous les services des églises ont été nationalisés), les églises sont maintenant perçues comme une force impartiale pour la paix et la justice.

Comissão Católica de Justiça e Paz
(Commission Catholique Justice et Paix)

Présidée par l'Archevêque de Beira, Dom Jaime Gonçalves--qui est aussi le directeur de CARITAS-Mozambique--la *Comissão Católica de Justiça e Paz* est inactive depuis le début des années 80,

⁶Je compte fortement sur les données et opinions de Alex Vines et Ken Wilson dans leur "*Churches and the Peace Progress in Mozambique*" (Les Eglises et le Progrès de la Paix au Mozambique), rapport inédit présenté à la conférence "*The Christian Churches and Africa's Democratization*" (Les Eglises Chrétiennes et la Démocratisation en Afrique), 20-23 septembre 1993, à l'université de Leeds.

quand elle a protesté contre les déportations forcées vers les communes rurales, la torture, les flagellations en public et les exécutions et les "disparitions". Maintenant, cependant, la *Comissão* paraît assumer de nouveau un rôle actif. En 1992 un séminaire national a eu lieu sous les auspices de CARITAS sur "le Rapprochement", et en 1993 un second a été organisé sur le thème des droits de l'homme. Des initiatives importantes sont aussi entreprises au niveau des paroisses, où des petits groupes de prêtres et de laïcs réalisent des séances de formation en politique et économie dans le but de préparer les citoyens à l'exercice du suffrage démocratique en 1994. On encourage aussi ces groupes à documenter les "situations d'injustice." Dans l'archidiocèse de Maputo, Père José Ange de la paroisse du quartier industriel de Nhangene est "l'Animateur Spirituel" de la *Comissão Católica de Justiça e Paz*. Avec des ressources minimales, il a concentré son travail jusqu'ici sur les droits économiques et sociaux, en s'occupant des cas de non-paiement de salaires ainsi que des licenciements injustifiés sans rémunération dans les usines locales. Il aimerait étendre son travail à la documentation et la dénonciation du comportement arbitraire de la police, mais il manque de personnel et de ressources pour la compilation d'une documentation fiable des faits.

Conselho Cristão de Moçambique
(Conseil Chrétien du Mozambique)
(CCM)

Composé des églises protestantes et des nombres d'églises chrétiennes "synchrétiques" (Mazion), le *Conselho Cristão de Moçambique* (CCM) est profondément engagé à préparer les gens, surtout les pauvres, à assumer un rôle plus actif par rapport à leurs droits. Moyennant le Programme pour la Justice et la Paix, qui est une continuation du Programme pour la Paix et le Rapprochement qui a précédé l'Accord Général de Paix et qui est dirigé par l'évêque anglican de Maputo, Dinis Sengulane, on conçoit des programmes d'éducation populaires pour toutes les églises membres. Dans le cadre des préparatifs pour les premières élections générales au Mozambique, la CCM est la plus active dans l'éducation des électeurs. Cependant, la CCM, comme les organisations non-gouvernementales mentionnées plus haut, s'intéresse moins aux problèmes purement juridiques et aux droits dits de "première génération". Elle se penche davantage sur la croissance de la pauvreté. On met l'accent sur la stimulation des initiatives à l'échelle locale et sur la promotion d'une participation active de la part d'une population qui, pendant plusieurs années, a fait forcément l'objet passif de mesures prises par le gouvernement. On encourage les communautés à s'exprimer sur les problèmes tels que les salaires bas, le chômage, l'abus de l'autorité et l'accès à la terre. La CCM est en dialogue constant avec Maria Alice Mabota, qui leur a demandé du conseil et du soutien pour la Ligue.

- Peter Fry

NAMIBIE

Quatre ans après l'indépendance, la Namibie lutte pour surmonter un passé entaché par des violations grossières des droits de l'homme sous le pouvoir colonisateur de l'Afrique du Sud. Pour faire ceci, elle a adopté une politique à deux facettes--une qui vise le dédommagement, et l'autre qui vise la "réconciliation nationale". Bien qu'il n'y ait pas eu de problèmes majeurs jusqu'ici pour la mise en oeuvre de cette politique, un équilibre très délicat entre ces deux aspects existe, et il existe toujours le danger de créer plus de problèmes qu'on n'en résout. Dans ce contexte, on remet en question les activités de SWAPO (maintenant le parti dominant) en tant que mouvement de libération, et il y en a qui demandent l'établissement d'une "Commission de la Vérité" pour traiter des violations des droits de l'homme commises par les uns et les autres dans la guerre civile. Le rapprochement national est conçu pour encourager la collaboration de tous les Namibiens pour construire une nation nouvelle et cicatriser les blessures du passé. Ce thème est réitéré dans la constitution de la Namibie, qui est reconnue comme un document exemplaire en ce qui concerne la protection des droits de l'homme.

Il y a plusieurs problèmes rattachés à la politique du rapprochement national, dont le moindre n'est pas la répugnance tenace de SWAPO à permettre une enquête complète de son passé. En outre, plusieurs sud-africains qui auraient été profondément impliqués dans les atrocités pendant la lutte de libération occupent aujourd'hui des postes importants dans les agences namibiennes de la police et du gouvernement. De temps à autre un événement, tel que l'ouverture de l'enquête d'Anton Lubowski⁷, met en évidence ce problème. La question du dédommagement a surgi dans la question des terrains, ainsi que dans le chômage et les problèmes de logement pour la majorité noire. Les mesures adoptées jusqu'ici, ajoutées à la restructuration économique, semblent avoir exacerbé le problème.

Un problème sur lequel la performance du gouvernement namibien a été extrêmement négative est la question des réfugiés, bien que certaines organisations des droits de l'homme rapportent qu'il y a eu un assouplissement dans l'attitude de garnison qui prévalait au lendemain de l'indépendance. Par ailleurs, c'est un fait notoire que le gouvernement a renvoyé chez eux des réfugiés de pays voisins, et est extrêmement susceptible aux accusations dans ce sens. Du côté positif, le gouvernement namibien est généralement sensible au besoin d'une réforme des agences de police dont il a hérité à l'indépendance et d'une reconstitution du système pénal pour les délinquants mineurs.

Human Rights and Documentation Centre **(Centre de Documentation et Droits de l'Homme)(Université de Namibia)**

Après la fondation de l'Université de Namibie en 1992, on a établi une Faculté de Droit tout en insistant sur l'importance d'un composant relatif aux droits de l'homme dans le programme d'études. En même temps, le Ministère de Justice voulait établir un centre de documentation sur les droits de l'homme. Peu après l'indépendance on a décidé de situer le *Centre* à la Faculté. Après plusieurs embouteillages bureaucratiques, le *Centre* a été inauguré, mais sans personnel.

Encore dans ses débuts, le *Centre* a l'intention d'avoir un rayonnement tant régional que national. On a déjà commencé à réaliser cet objectif, et le *Centre* fait partie d'un réseau qui le lie avec plusieurs universités de l'Afrique du Sud et de l'Europe. A l'échelle locale, le *Centre* est engagé dans la traduction de la Constitution Namibienne et, en particulier, de la Déclaration des Droits, dans un langage simple et accessible. Le *Centre* a déjà commencé à recueillir des matériels pour sa bibliothèque.

⁷Anton Lubowski était l'Adjoint-Directeur de l'élection du SWAPO et son membre blanc avec le rang le plus haut élevé. Il a été assassiné le 12 septembre 1988. Les reports dans la presse internationale impliquaient des membres de la police sud-africaine dans l'attentat.

**Legal Assistance Centre
(Centre d'Assistance Juridique)(LAC)**

Le LAC a été établi au milieu de l'année 1988 pour traiter la question des pourvois en justice pour l'intérêt public avant l'indépendance. A ce moment-là, le travail de LAC visait surtout la guerre de libération, l'accès au système judiciaire, les secours aux victimes des forces de sécurité (surtout dans le nord de la Namibie), et la persécution de personnes accusées d'héberger des guérilleros. Depuis l'indépendance, on a révisé les objectifs et les besoins du *Centre*, ce qui a débouché sur la décision de donner la priorité à la formation juridique plutôt qu'aux pourvois en justice. A cet égard, le Centre a réalisé un travail considérable et a disséminé des publications dans plusieurs langues sur une grande partie du pays. Le *Centre* a développé plusieurs autres facettes du travail des droits de l'homme, y compris les droits des femmes et des enfants; les recours en justices, liés surtout à des mesures illégales prises par la police; la formation et l'éducation de la police; la situation des réfugiés; les syndicats coopératifs; le logement; le SIDA; la réforme de la justice et du code pénal; les instances d'essai; et la création de réseaux parmi les activistes.

**Namibia Institute for Democracy
(Institut de la Namibie pour la Démocratie) (NID)**

L'investigateur n'a pas pu interviewer les fonctionnaires du NID pendant sa visite en Namibie. Il a donc recueilli les renseignements relatifs à NID dans des publications qu'il a reçues.

Etabli vers la fin de 1991, le NID est une sorte de "*think tank*" (institut de recherches) qui conçoit des programmes éducatifs et qui utilise les médias, les séminaires, les groupes de discussion et des programmes d'information dans les communautés, dans le but "...d'obtenir le soutien et les connaissances nécessaires pour le développement et l'exécution de programmes d'information et de formation visant à éduquer et à informer les Namibiens sur le contenu de la Constitution Namibienne et les principes de la démocratie multi-partie." A cet effet, NID a tenu un nombre de séminaires et de congrès sur une variété de problèmes, mettant l'accent sur l'éducation civique, l'information publique et ce qu'on appelle "l'éducation pour la démocratie". Le NID a aussi publié un nombre de documents sur les droits des femmes, l'insertion sociale des minorités défavorisées et l'éthnicité, sous la rubrique d'une publication appelé *Namibian Views* (*Perspectives Namibiennes*). Il fonctionne évidemment en collaboration étroite avec la fondation allemande, la *Konrad Adenauer Stiftung*, l'agence d'aide financière du parti démocrate chrétienne d'Allemagne. Malgré la quantité de ses activités dans le domaine des droits de l'homme, il est apparent que l'organisation n'en est pas encore à percevoir comme une organisation des droits de l'homme.

**National Society for Human Rights
(Société Nationale pour les Droits de l'Homme) (NSHR)**

La *National Society for Human Rights* (NSHR) a été établie le 1er décembre 1989 pour affronter les problèmes du passé colonial et ceux de l'avenir indépendant. Il est engagé dans l'observation des droits, les campagnes et la pression politique, la défense des droits, la recherche et les rapports. Un des points de concentration étaient les violations passées de SWAPO (le parti dominant), quand c'était encore un mouvement de libération, et les allégations faites contre lui quant à la torture et la "disparition" de ses adversaires. La *Society* est organisée autour d'un réseau de succursales, reliées au siège basé à Windhoek, mais elle est fondée sur ce que le Directeur a décrit comme une philosophie "éthnolinguistique", avec un groupe représentatif de toutes

88 NAMIBIE

les nationalités de la Namibie représenté dans son Secrétariat National. NSHR a aussi le statut d'observateur à la Commission Africaine des droits de l'homme.

- Joe Oloka-Onyango

LA ZAMBIE

Malgré l'euphorie sur la défaite du Parti Nationale Unie d'Indépendance (UNIP) du Président-depuis-l'indépendance, Kenneth Kaunda, dans les premières élections multi-parties en Zambie, il est devenu clair que les élections n'annonçaient pas une fin à la prééminence des problèmes des droits de l'homme dans la vie politique du pays. Le dominant Mouvement pour la Démocratie Multi-parti (MMD), dirigé par Frederick Chiluba, a été assailli par le scandale politique, la défection, la corruption et les allégations de participation dans le trafic des drogues illégales. Le nouveau gouvernement a aussi démontré un certain degré d'intolérance en déclarant un état d'urgence et en retenant plusieurs d'adversaires, suivant des revendications d'un complot de coup éclo par des membres de l'UNIP. En même temps, les agences de maintien de l'ordre, en grand parti, restent fixés sur leurs anciennes méthodes d'opération, qui n'étaient pas, pour moindre dire, sensibles des droits de l'homme. La presse est souvent visée pour l'harcèlement.

Les organisations des droits de l'homme en Zambie sont, en principe, affrontées avec l'extension d'expérience qu'ils ont gagnée en contrôlant les élections et l'éducation civique dans d'autres domaines du travail des droits de l'homme. Tandis que les élections ont été un problème autour duquel il était équitablement facile à galvaniser l'intérêt et l'attention, il y a un besoin de promouvoir agressivement la connaissance des droits de l'homme parmi la populace générale--décrité largement comme "apathique". Certains cas proéminents du régime passé, tel que la détention-sans-procès de Katiza Cebekhulu (le témoin clé du procès de Winnie Mandela, qui a été emmené loin d'Afrique du Sud pour ne pas donner le témoignage attendu d'être potentiellement préjudiciable), a été passée au nouveau gouvernement, mais le gouvernement a fait peu pour adresser les soucis exprimés par des groupes des droits de l'homme à propos d'eux. La torture est rapportée d'avoir lieu régulièrement. En outre, il y avait des rapports d'un nombre d'incidents où la police a retenu les relations de leurs victimes projetés, pour les forcer hors de leur cachement--le cas du membre de l'opposition UNIP, William Banda, le plus proéminent. Les nouvelles organisations des droits de l'homme qui sont venues en existence sont largement cru d'être "élitiste", et ont besoin de coopérer plus efficacement avec la presse et d'autres entraînés dans la lutte des droits de l'homme.

Centre for Human Rights and Democracy **(Centre pour les Droits de l'Homme et la Démocratie)** **(CHRD)**

Le *Centre for Human Rights and Democracy (CHRD)* n'a pas encore fait un impact significatif sur la scène des droits de l'homme en Zambie, bien qu'il dirige un bureau pour le conseil *pro bono* sur les affaires juridiques et des droits de l'homme. Le *Centre* a affronté des problèmes initiaux avec l'enregistrement, comme les pouvoirs soupçonnaient leurs motifs. Bien que les affaires d'enregistrement soient surmontées, il continue de rencontrer des problèmes avec l'obstruction du gouvernement du reçu des fonds externes, accordés à l'organisation. Néanmoins, le *Centre* cherche des alternatives, et a l'intention d'organiser un cours de formation parajuridique en juin 1994.

Christian Council of Zambia **(Conseil Chrétien de la Zambie)** **(CCZ)**

Le *Christian Council of Zambia (CCZ)* était partie du groupe qui était actif dans la *Foundation for Democratic Process (FODEP)*, mais il a, en général, adopté un profil bas relative à la plaidoirie sur des problèmes des droits de l'homme en Zambie. Plutôt il traite les questions telles que les réfugiés et le soulagement, certaines questions de genre, d'éthiques, de développement et du chômage. Toute cette activité est conduite sous les auspices du Comité de Justice Sociale du CCZ.

Foundation for Democratic Process

**(Fondation pour le Processus Démocratique)
(FODEP)**

Commencée initialement comme un groupe de contrôle antérieure aux élections générales de 1991, FODEP est une organisation générale qui comprend plusieurs groupes d'églises, d'organisations de femmes, l'Association de Droit et l'Association de la Presse. Aujourd'hui, FODEP a élargi son mandat pour couvrir l'éducation civique dans le but d'améliorer la sensibilisation générale de la population. En utilisant son expérience dans les élections, FODEP a l'intention de concentrer sur les droits civiques et politiques au niveau local, et d'entraîner des représentants parlementaires et d'autres élus dans la dissémination de connaissance et d'information de ces droits.

***Human Rights Committee of the Law Association of Zambia*
(Comité des Droits de l'Homme de l'Association des Juristes de la Zambie)
(LAZ)**

Le *Human Rights Committee of the Law Association of Zambia* (LAZ), un corps statutaire reconnu par la loi en 1973, a établi un *Human Rights Committee* (Comité des droits de l'homme) pour fonctionner sous ses auspices. Le *Committee* a été lourdement entraîné dans l'éducation civique autour des élections et a produit un nombre de programmes pour les médias d'émission sur les élections et les droits civiques. Le *Committee* a transcrit les annotations de ces séminaires et les a circulé comme un mécanisme de sensibilisation. En conjonction avec le Secrétariat Catholique, il a aussi conçu un programme pour la conduite de séminaires simultanés sur les droits de l'homme dans tous les centres provinciaux du pays, comme un point de départ pour la sensibilisation de la populace sur les problèmes généraux des droits de l'homme. Une série de séminaires pour la force de police a aussi été conçue, le premier va commencer à Lusaka. Comme un acteur majeur des droits de l'homme, le *Committee* a reçu plusieurs rapports sur la violence de police et les conditions de prison, et essaie d'assurer que ces problèmes soient adressés expédieusement.

***Interafrican Network for Human Rights*
(Réseau interafricain pour les Droits de l'Homme)
(AFRONET)**

AFRONET est appelé une organisation conçue pour promouvoir la coordination et le "networking" parmi les organisations des droits de l'homme africaines. Jusqu'à présent, il vient de commencer à rencontrer diverses organisations en Zambie et à publier ses opérations en dehors du pays. Bien qu'il ait le statut d'observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, il a encore du pain sur la planche, aussi bien dans la conceptualisation de ses programmes et ses buts précis, que dans la sensibilisation des organisations des droits de l'homme à travers le continent sur le besoin de la coordination et "networking". Ses programmes concentrent sur la communication, la promotion de bon gouvernement et de développement soutenable, les droits de l'homme, et l'interaction de la loi et la société.

***Legal Resources Foundation*
(Fondation des Ressources Juridiques)
(LRF)**

La *Legal Resources Foundation* (LRF) a été établie comme une entreprise limitée par garantie, pour obvier la possibilité des autorités d'exercer leurs pouvoirs pour interdire une société sous les provisions de l'Acte des Sociétés. L'idée de la LRF a été conçue en 1991 antérieurement à la réunion des *Commonwealth Heads of Government* (Chefs d'Etat du Commonwealth) (CHOGUM) à Harare. La LRF a plusieurs d'objectifs, y compris la promotion d'un intérêt aux droits de l'homme; le développement de la loi (par la publication des cas, des rapports de droit et une circulaire mensuelle); et la réforme de la loi. Jusqu'à présent, cependant, la LRF n'a

pas commencé ses opérations et n'a pas encore formulé des programmes spécifiques pour réaliser ses objectifs.

National Women's Lobby Group
(Groupe de Lobby National des Femmes)

Établi le 20 juillet 1991, le *National Women's Lobby Group (WLG)* est un groupe de pression établi pour poursuivre les droits des femmes, des enfants et des minorités, surtout en relation aux corps de fabrication de politiques dans le pays. Il est dirigé par un Secrétaire Général, qui est actuellement assisté seulement par un secrétaire. WLG est composé d'un nombre de ONG de femmes et son approche a une large compétence. Il est entraîné en "networking" et est une base de ressources pour l'information et les politiques sur les femmes. Il fait aussi les couloirs du Président et informe l'électorat des problèmes des droits de femmes. WLG a développé un plan de trois ans par lequel il essaie d'obtenir un budget pour couvrir la formation dans les droits de l'homme et, surtout, en lobbying et l'expansion du service.

Office of Social Education of the Zambian Episcopal Conference
(Bureau d'Education Sociale de la Conférence Episcopale Zambienne)
(ZEC)

Travaillant souvent en liaison avec les autres groupes d'église en Zambie (le Conseil Chrétien et l'Association Evangélique), le *Zambian Episcopal Conference (ZEC)* a été plus public et actif dans l'arène des droits de l'homme, surtout dans l'issuance d'annonces publiques ou de lettres pastorales, que ses contreparties. Les annonces de ZEC ont couvert des problèmes tels que l'ajustement structural et son impact sur les droits de l'homme, une revue de la Constitution, et les problèmes avec la transition au troisième (présent) république. Le ZEC s'est embarqué dans un programme actif pour encourager la formation des comités de justice et paix au niveau local, établi sur le modèle de l'expérience Zimbabwéenne. A cet effet, il a conduit un total de cinq séminaires pendant les deux dernières années pour sensibiliser ses membres à la spiritualité de justice et de paix, et le besoin de respect pour les droits de l'homme. Ceux qui étaient présents à ces séminaires ont alors procédé dans la campagne, et ont cherché à disseminer l'information qu'ils ont acquise à la populace plus large. Les résultats ont varié, mais forment un début significatif pour un procédé qui prendra invariablement un certain temps pour succéder. Les comités individuels de justice et paix identifient aussi les régions de souci spécifique à leurs communautés locales. Parmi les problèmes qui ont été adressés sont: le traitement de prisonniers en détention préventive, le paiement et la condition d'ouvriers domestiques et dans les institutions d'église, le problème d'allouer des endroits dans les écoles, et l'effet du programme d'ajustement structural. Un comité/commission national de justice et paix doit encore être établi.

Women's Rights Committee of the Law Association of Zambia
(Comité des Droits de Femmes de l'Association des Juristes de la Zambie)
(WRC)

Établi en 1988 comme partie du LAZ, le *Womens' Rights Committee (WRC)* s'est lancé après l'adoption de l'Acte de Succession Intestat. Après cela, le WRC a établi une Clinique Nationale des Services Juridiques pour les Femmes en novembre 1990, qui a été dirigée en principe par des avocats volontaires. Un Coordinnateur à temps plein pour la Clinique a été nommé en 1991, et continue à être assisté par des volontaires. La clinique a toujours des problèmes de reconnaissance et n'a pas été inscrit formellement, mais utilise le cadre du Bureau de Conseil de Citoyen du LAZ pour comparaître en justice. Le WRC fonctionne comme une firme d'avocats privée, et la majorité de ses cas sont des héritages, des divorcés, des affaires d'entretien et de garde. Ce sont essentiellement des chômeurs qui sont chargés seulement un honoraire nominal qui forment la clientèle principale.

Zambia Civic Education Association
(Association Zambienne d'Education Civique)
(ZCEA)

Le *Zambia Civic Education Association (ZCEA)* a commencé initialement comme un programme de l'UNIP--l'ancienne parti politique dominante--comme un mécanisme dans sa "campagne de renouvellement" pour mettre au défi après les élections générales, mais la parti n'était pas extrêmement responsive à ses ouvertures. Par conséquent, le groupe a essayé de distancer lui-même de toutes affiliations politiques directes pour être intégralement indépendant. Le ZCEA est sous le contrôle organisationnel d'un Président, qui est le seul ouvrier à temps plein, tandis que tous ses programmes sont réalisés par des volontaires. Une de ses premières actions était d'inaugurer ce qu'on appelle "cliniques", qui ont lieu le samedi et le dimanche, où le ZCEA tient des séances publiques d'information, discutant le rôle d'officiers publics, d'instruction des droits de l'homme et des problèmes tels que la santé, l'hygiène et l'environnement, et les besoins les plus "fondamentaux" de la communauté. Le groupe a aussi visé la police et a essayé de réaliser un plan de police de la communauté dans au moins une région de peri-urbain Lusaka. Cela a été approché comme un projet de pilote, et une tentative a été faite pour traiter les problèmes communs dans la relation entre la police et la communauté. Le plan a aussi adressé les conditions dans les stations, liées aux cellules, aux prisonnières, etc. Le ZCEA a aussi conçu un projet appelé "droit à un abri" à Mapoloto.

- Joe Oloka-Onyango

ZIMBABWE

Aujourd'hui, Zimbabwe est en train d'émerger du statut d'un état avec presque *de facto* un seule parti-- une situation qui persistait de l'indépendance jusqu'en 1990. Cependant, parmi les fonctionnaires du gouvernement, il y a toujours des traces de l'ancien monopole qu'ils exerçaient pendant le procédé politique. Cela a des implications sérieuses pour l'observation et le contrôle des droits civiques et politiques dans le pays. Les médias électroniques sont toujours intégralement contrôlés par l'état, et le gouvernement retient un monopole des médias d'impression, bien que plusieurs journaux indépendants ont émergé et opèrent avec un certain degré de liberté, tempéré par l'auto-censure. Depuis le milieu des années 80, après les violations extensives qui avaient eu lieu pendant les opérations anti-insurgences à Matabeleland, le gouvernement Zimbabwéen a fait des efforts pour éviter une situation de grosses violations des droits de l'homme. Il est inutile de dire qu'il y a toujours des cas individuels qui abondent et qui forment le sujet d'attention et le souci de plusieurs groupes des droits de l'homme qui opèrent dans le pays. Il y a encore un certain degré de sensibilité sur les problèmes de Matabeleland, qui a entraîné l'Armée Zimbabwéenne en conflit avec les rebelles des groupes de libération rivalisant de la pré-indépendance, et un siège virtuel de la région. Cela a eu des implications pour la construction du record historique, et la poursuite de convenable récupération pour les victimes et les successeurs des brutalités du cinquième Brigade de l'armée Zimbabwéenne. Certes, jusqu'à présent le gouvernement a échoué d'accepter affirmativement la responsabilité pour les atrocités commises dans la région.

Un souci important pour les groupes de droits de l'homme, tels que la *Zimbabwe Human Rights Association* (Association Zimbabwéenne des Droits de l'Homme) (Zimrights) et la *Catholic Commission for Justice and Peace* (Commission Catholique Justice et Paix), est le cadre détériorante pour la réalisation et l'amélioration des droits économiques et sociaux. Cette situation a été exaspérée par l'impact d'un programme d'ajustement structural (SAP) qui est en vigueur depuis les dernières années. Dans ce cadre, le legs colonial traîne dans une manière ambivalente. La question de terre--caractérisé par la domination des portions les plus productives et dominantes de terre par la classe blanche de colons--a émergé comme un problème constitutionnel critique, tandis que celle-ci est simultanément déployée comme une arme politique contre les forces d'opposition. Cela a été clairement le cas avec les expulsions de la ferme Churu--la propriété de l'adversaire long-terme du gouvernement, Ndabaningi Sithole--où des centaines de familles ont été expulsées de la terre qu'ils avaient colonisé depuis plusieurs années. Il est ironique que les expulsés devraient être les véritables personnes qui étaient supposées de bénéficier du programme longuement vanté du gouvernement concernant le recolonisation des familles "sans terres". Cependant, les organisations des droits de l'homme ont été relativement ambivalentes pour savoir si le problème se situe dans le procédé ou dans le redressement.

Le problème de terre s'est répandu en problèmes d'indépendance judiciaire et d'autonomie, comme le gouvernement a soit défié soit circonvenu avec de l'impunité, des ordres de court et des injonctions liés. Les observateurs des relations de cour/état disent que de telles pratiques deviennent plus communs, particulièrement après les cours ont frappé un amendement législatif pour rétablir la punition capitale, décidant que le traitement était inhumain et dégradant, et ainsi en contradiction avec le chapitre sur la Déclaration de Droits de la Constitution. Il y a un danger clair qu'un modèle d'interférence, qui s'est formé quand le Président Mugabe a pardonné deux personnes détenues pour avoir essayé d'assassiner un membre de l'opposition, est en train de se développer. De telles actions ont affaibli l'indépendance et l'autonomie du judiciaire, et avaient un impact négatif sur l'enthousiasme de la profession juridique en général, et la communauté des droits de l'homme en particulier, pour la poursuite de cas d'essai constitutionnels.

AMANI: The Consequences of Organized Violence in Southern Africa **(AMANI: Les Conséquences de la Violence Organisée en Afrique Méridionale)**

Inscrit nouvellement en Zimbabwe mais avec une concentration régionale, le *Amani Trust* est un effort valable et intéressant pour traiter les cas de victimes de la violence organisée dans la région de l'Afrique méridionale, et est peut-être la première organisation de ce genre, qui traite exclusivement la question dans la région. Il est prêt à offrir des ressources potentiellement significatives aux victimes qu'ils habitent les pays riverains

(Mozambique, Angola, Afrique du Sud, etc.) ou qu'ils en soient originaires, et à l'extérieur. Les promoteurs les plus importants derrière le Trust incluent des psychologues ainsi que des ouvriers sociaux et médicaux qui ont une certaine expérience avec la tension post-traumatique. Le but du *Trust* sera de tenir des sessions de formation sur l'analyse et le traitement de tension post-traumatique dans des camps de réfugiés, ainsi que le traitement des victimes de torture. Conceptuellement, le but principal du traitement sera basé sur la communauté. Le travail du *Trust* entraînera la création des manuels de formation et le déploiement des praticiens et des responsables d'une façon profitable. Il a aussi l'intention de développer un programme régional pour la réhabilitation des victimes de torture et de violence organisée, dont plusieurs pays de la région et autour seront le bénéficiaire. Il a récemment acquis un bâtiment à Harare mais doit encore commencer le travail.

Bulawayo Legal Projects Centre
(Centre de Projets Juridiques de Bulawayo)
(BLPC)

Le *Bulawayo Legal Projects Centre (BLPC)* fonctionne sous la supervision générale de la Legal Resources Foundation (Fondation de Ressources Juridiques) à Harare, mais opère d'une manière assez autonome. Le BLPC poursuit plusieurs initiatives intéressantes, surtout dans les domaines de formation parajuridique, en opérant de leur Centre de Conseil Juridique, et de litige de cas d'essai, qui cherche à soumettre les cas qui enfreignent la section de la Déclaration des Droits de la Constitution à un examen judiciaire minitieux. Jusqu'à présent, de tels cas ont porté sur les droits de citoyens, l'harcèlement sexuel, la liberté d'expression, et l'accès aux médias. Le BLPC conduit aussi des programmes d'instruction juridique, qui sont organisés plusieurs fois pendant l'année à une variété d'endroits. Il a aussi visé la police et d'autres agences par son Programme d'agence pour maintenir l'ordre.

De pertinence particulière en termes de formation sont les programmes parajuridiques, qui ont été développés d'une manière systématique et bien réfléchi. Les programmes sont dirigés par des gens qualifiés avec de bonne expérience, et il y a maintenant convenablement un diplôme régional. L'accentuation des programmes sur la médiation et la conciliation serait très pertinent et applicable aux organisation des droits de l'homme ailleurs. Aussi d'intérêt est le Programme de Condamnation Alternative récemment établi, qui est visé aux officiers judiciaires de hauts niveaux, et qui pourraient être émuloés utilement par les organisations des droits de l'homme développant des programmes de formations ailleurs en Afrique. Bien qu'il affronte plusieurs difficultés, l'expérience du BLPC en essayant de dénicher et d'enregistrer les atrocités du cinquième Brigade à Matabeleland pendant le milieu des années 80 pourrait fournir un précédent utile aux autres organisations des droits de l'homme qui essaient d'excaver et de demander compte des abus des droits de l'homme commis dans le passé.

Catholic Commission for Justice and Peace
(Commission Catholique Justice et Paix)
(CCJPZ)

La *Catholic Commission for Justice and Peace in Zimbabwe (CCJPZ)* a été un acteur prominent dans l'arène des droits de l'homme bien avant l'indépendance, et continue à être un critique vocal des transgressions flagrants des droits de l'homme parrainées par l'état. La concentration critique de CCJPZ sur des problèmes sociaux et économiques et l'assaut par le programme d'ajustement structural (SAP) sur le respect de ces droits ont été très significatifs. Avec un réseau extensif qui est fondé dans l'église, la Commission réalise des programmes éducatifs, qui incluent la production de matières et une circulaire. Elle a aussi porté sur les questions critiques des droits de l'homme d'importance pour le développement du respect pour les droits de

l'homme dans le pays. Comme un endroit pour la formation, la Commission serait idéale, mais il y a plusieurs problèmes, tels que l'espace, qui seraient entraînés. En outre, la Commission serait intéressée à développer ses liens avec d'autres Commissions Justice et Paix en Afrique.

Legal Aid and Advice Centre (University of Zimbabwe)
(Centre des Services Juridiques et de Conseil Juridiques)

Le *Legal Aid and Advice Centre (LAAC)* a été situé à l'Université comme une firme d'avocats d'intérêt public avec une clinique qui donnait du conseil aux gens indigents. Il était opéré principalement par les étudiants, sous la supervision d'un membre du personnel, le dernier étant Derek Matyszak. Il s'est éventuellement effondré due à la nature intermittente de la participation des étudiants (résultant des congés, etc.), et le changement résultant du travail à la faculté, qui devenait éventuellement trop.

Un comité qui étudiait le problème a décidé que seulement les cas d'essai devraient être pris, avec deux cliniques stationnaires et mobiles qui visiteraient une variété d'endroits et dispenseraient le conseil juridique d'une manière périodique. Cependant, il reste une pénurie de ressources et de personnel, parce que l'expérience a montré que la délégation n'est pas possible, et le travail ne peut pas être fait à mi-temps comme c'était le cas avant. Une réformulation du projet est essentiel, l'une qui fournirait un Directeur à temps plein et l'intégration d'un biais de recherche forte dans le projet (par exemple, sur la pénalité de mort ou les conditions de prison), plutôt qu'une accentuation sur une clinique simplement. Une proposition pour le renouvellement du plan d'une façon reformulée est en circulation.

Legal Resources Foundation
(Fondation de Ressources Juridiques)
(LRF)

La *Legal Resources Foundation (LRF)* est la plus grande et la plus proéminente des organisations d'assistance juridique/droits de l'homme en Zimbabwe. Elle est éprouvée dans le domaine, et dirige un nombre de programmes de formation compréhensive. Elle était, et continuera à être, une localisation extrêmement importante pour la formation des activistes des droits de l'homme de tout le continent, et pourrait aussi fournir le personnel à exécuter des programmes de formation dans le pays pour d'autres groupes. De tels programmes, bien sûr, seraient dépendants de ressources disponibles et d'espace.

La LRF a presque soixante effectifs, avec des branches établies à Bulawayo, à Gweru, à Masvingo et une qui doit être établie à Mutare. La LRF opère un Bureau de Conseil de Citoyen qui donne du conseil juridique à des personnes indigentes; conduit un programme extensif d'instruction parajuridique; dirige un programme sur le maintien d'ordre pour les fonctionnaires d'état, tels que les magistrats et les officiers de police; et a un programme de cas d'essai. La LRF publie aussi divers matériels, du *Legal Forum (Forum Juridique)* aux brochures populaires sur une variété de problèmes, et contribue régulièrement aux débats sur la législation et d'autres affaires d'une nature d'intérêt publique.

Zimbabwe Human Rights Association
(Association Zimbabweenne des Droits de l'Homme)
(Zimrights)

Zimrights a été établie en février 1992 suivant l'identification du besoin d'un groupe des droits de l'homme basé dans la nation; elle a été conçue pour adresser certaines questions qui restent insuffisamment visées dans les organisations des droits de l'homme existantes. Les activités primaires de l'organisation sont l'éducation des droits de l'homme, la documentation, et la plaidoirie, bien que les paramètres d'opération ne soient pas encore définis strictement.

L'avant-projet de la Constitution de *Zimrights* va être débattu et adopté à la première Réunion Générale qui aura lieu le 12 février 1994. L'avant projet envisage des administrateurs, un Conseil National composé d'à-peu-près vingt personnes de tout le pays, et des Conseils régionaux dans les neuf régions du pays. Des branches régionales et locales avec au moins cinq membres ont aussi été présentées. A présent, seulement la branche Bulawayo a un officier dans la station.

Zimrights a été inscrit en 1993. Le Secrétariat est sous la supervision du Secrétaire Général, avec un personnel de base d'un secrétaire et un stagiaire volontaire à temps plein. Le reste de ses activités sont exécutés par des volontaires qui entrent périodiquement. Les branches et les membres actifs de *Zimrights* se trouvent autour du pays, mais aucune ne paraît avoir pleinement cristallisé en structures d'opération, indépendantes du centre; donc, il est difficile de calibrer l'étendue de leur formalisation dans l'opération de *Zimrights* en général.

Le but principal de l'organisation est:

- l'éducation des droits de l'homme. Plusieurs sessions de formation, concentrées au niveau public, ont été conduites pour fournir une formation de base sur la Constitution, la Charte Africaine et les instruments de l'ONU;
- la recherche, la publication et la documentation. Les activités incluent la fourniture d'information sur les abus dans le contexte national, production d'une circulaire et le développement d'une base des données sur les problèmes des droits de l'homme dans le pays;
- l'assistance juridique et le conseil, qui envisagent un service de soutien pour l'indigent. Actuellement, cette activité est limitée par les ressources et par l'opération de la *Legal Resources Foundation*, mais un nombre de cas intéressants ont été amenés à *Zimrights*, y compris des "disparitions", des morts en garde et le problème de législation offensive enfreignant la réalisation des droits de l'homme; et
- la sensibilisation générale et l'éducation, partiellement concentrée sur les élections générales prévues pour 1995.

D'AUTRES ORGANISATIONS

Zimbabwe est aussi l'hôte de plusieurs organisations régionales, telles que les *Women and Law in Southern Africa (WLSA)* et les *Women in Law and Development in Africa (WiLDAF)*, les deux se concentrant sur les droits de femmes, mais qui sont des groupes de coordination généraux avec des ressources importantes pour la formation et la recherche qui pourraient être utilisées.

***Women and Law in Southern Africa* (Les Femmes et le Droit dans l'Afrique Méridionale) (WLSA)**

Women and Law in Southern Africa inclut six organisations des droits de l'homme nationales entraînées dans la recherche du statut des droits de femmes sous la loi. Son bureau coordonnateur se trouve à Harare. La fonction principale de WLSA est de fournir l'information ainsi que la formation, avec une approche afrocentrique. L'approche de WLSA à la recherche n'est pas traditionnelle, et elle essaie autant que possible d'utiliser des petits échantillons, avec des entretiens profonds et des émissions de radio, accompagnées par plusieurs carrefours et séminaires, particulièrement dans les régions rurales. WLSA dirige aussi un programme de diplôme de la loi des femmes en collaboration avec l'Université de Zimbabwe, qui a déjà produit plusieurs diplômés, et a beaucoup de potentiel pour habiliter les activistes dans les groupes de femmes à travers la région, particulièrement par voie de méthodologies de recherche alternative et critique.

***Women in Law and Development in Africa* (Femmes, Droit et Développement en Afrique)**

(WiLDAF)

Etabli au début de 1990, *Women in Law and Development in Africa (WiLDAF)* est un réseau des droits de femmes qui couvre quinze pays Africains, et est conçu pour promouvoir et renforcer les stratégies d'action liant la loi et le développement, dans l'intention d'habiliter les femmes et d'améliorer leur statut en général.

WiLDAF dirige plusieurs programmes de formation portés sur les problèmes tels que l'alphabétisation juridique, les matériels éducatifs, la pression politique, la mobilisation et les stratégies de réseau. Son travail est donc très important pour les jeunes et vieilles organisations des droits de l'homme.

- Joe Oloka-Onyango

L'AFRIQUE DE L'OUEST

BENIN

CONTEXTE HISTORIQUE

Le Bénin est un petit pays en Afrique de l'ouest, situé entre Nigéria, Togo, Niger et Burkina Faso. Il est plat, à l'exception d'une montagne, et il donne accès à la mer (l'Océan Atlantique). Le climat est intertropical. Il y a de nombreux lacs dans le pays et la végétation est luxueuse et la terre fertile. Le pays a une population de 5.000.000, composée d'à-peu-près cinquante groupes ethniques. Les principales sont le Fon et l'Aja dans le sud, le Yoruba dans la région centrale, et le Somo et le Peulh dans le nord. La capitale économique est Cotonou tandis que la capitale politique est Porto-Novo.

Le Bénin est principalement un pays agricole, avec l'agriculture occupant 45% de la population et produisant 40% du PNB du pays. Il y a de la contrebande considérable de Nigéria, principalement des produits de pétrole. La main d'oeuvre ne manque pas, les salaires sont bas et le chômage sévit. Par conséquent, le gouvernement travaille pour développer des activités économiques qui engendrent l'emploi. Il fournit, par exemple, l'accès au port de Cotonou à ses voisins qui sont entourés de terre aux taux avantageux. La politique a été stimulée par les problèmes dans son pays voisin Togo.

Le Bénin est une ancienne colonie française, qui est devenue indépendante au début des années 60. Après la première décennie d'indépendance, Mathieu Kerekou est devenu Président par un coup militaire, et a établi un régime marxiste-leniniste. Les industries principales étaient étatisées. Pendant dix-huit ans, Kerekou a gouverné le Bénin avec une main de fer. Les droits de l'homme étaient violés sur une base quotidienne. Il n'y avait aucune liberté d'expression ou de la presse, et des meurtres et des détentions extrajudiciaires étaient monnaie courante.

En 1989, suivant des émeutes à travers le Bénin, Kerekou a accepté un gouvernement transitoire, et une Conférence National a eu lieu. Le résultat étaient des élections libres dans lesquelles l'ancien Président Kerekou se proposait comme candidat. La Conférence National a dénoncé les violations nombreuses des droits de l'homme, et les auteurs des violations grossières majeures ont été cités.

Maintenant, le Bénin a un Président librement élu, et paraît être une des principales démocraties en Afrique.

LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

Tous les observateurs ont consenté que les élections nationales s'étaient déroulées dans une façon propre. Un nouveau gouvernement et un Parlement multi-parti étaient établis. Pourtant, les organisations des droits de l'homme disent que des gens sont toujours retenus pendant des jours dans de très mauvaises conditions. C'est cette détention qui forme le point de concentration des organisations dans le pays.

Par suite de la situation économique difficile et le chômage en résultant, il y a un accroissement de cambriolages, de banditisme et d'autres activités criminelles, et la situation de sécurité a détériorée. Pourtant, cette menace à la sécurité est éprouvée par tout le monde dans le pays, et pas simplement par les ONG. Généralement, les organisations non-gouvernementales travaillent dans un environnement relativement paisible, et il n'y a aucun harcèlement par les autorités de gouvernement. Les ONG ont habituellement du succès en obtenant toute information requise des autorités sur des violations des droits de l'homme sur lesquelles elles mènent des enquêtes. Le gouvernement écoute leurs critiques et réagit en corrigeant la situation ou en arrêtant la violation.

Il y a de nombreux ONG des droits de l'homme au Bénin, qui étaient créées pendant la période de transition. Les organisations ne diffusent pas parmi elles-mêmes; c'est normal pour des organisations qui travaillent dans la même région de ne pas se connaître. Par suite, il y a une duplication d'efforts. Les ONG font une tentative de coordonner leur travail, mais l'organisation créée pour faciliter cette coordination ne fonctionne pas. Cette diffusion, coordination et coopération doivent être une priorité pour les ONG dans le pays.

Les organisations suivantes sont neuf des quinze ONG avec lesquelles l'enquêteur s'est rencontré:

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Bénin (ACAT-B)

Histoire

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Bénin (ACAT-B) est une association non-gouvernementale, à but non lucratif établie en 1989 et officiellement reconnue en 1990. ACAT-B est membre d'une organisation internationale qui a des organisations affiliées dans plusieurs pays africains.

Mandat

L'objectif d'ACAT-B est de travailler pour l'abolition de la torture.

Structure

ACAT-B est une organisation chrétienne, composée de différents professionnels.

Programme

L'ancien Président d'ACAT-B a rapporté que l'organisation n'est pas actuellement active. Le groupe perçoit que puisque la démocratie est plus opératoire dans le pays, il n'y a plus de torture ou des violations à grande échelle des droits de l'homme, ce qui diminue le besoin pour ACAT-B.

AHAVA

Histoire

AHAVA a été formé en 1990 quand un groupe de quatre personnes avaient décidé de quitter la ville pour le village et de créer un réseau d'éducateurs ruraux des droits de l'homme. AHAVA est une ONG reconnue officiellement à but non lucratif et apolitique.

Mandat

L'objectif principal d'AHAVA est de sensibiliser la population rurale sur la connaissance juridique.

Structure

De ses quatre fondateurs, AHAVA s'est développé dans une organisation d'avocats, de magistrats, de professeurs et d'ouvriers ruraux. Il n'a aucun personnel salarié et aucun bureau. Tout le travail est fait sur une base de volontaire, à l'exception du travail fait par des professeurs à l'école que l'AHAVA a établi.

Programme

AHAVA a établi une école avec un programme des droits de l'homme. Les instruments et principes de droits de l'homme sont enseignés dans l'école, et on donne beaucoup d'attention aux droits des femmes et des enfants. AHAVA conduit aussi un programme d'instruction juridique pour les fonctionnaires élus localement (maires, membres d'assemblées locales, etc.), et enseigne les droits de l'homme dans les écoles régulières. Il forme des parajuristes et des entraîneurs d'instruction juridique. Toute la formation est basée sur la Charte

Africaine, le Code Pénal, et d'autres instruments des droits de l'homme, particulièrement la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

AHAVA a la capacité pour former les activistes des droits de l'homme.

Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB)

Histoire

L'Association des Femmes Juristes du Bénin (AFJB) est une organisation à but non lucratif, apolitique, créée en janvier 1990 et reconnue par le Ministère d'Affaires Internes le 11 mars 1992. Le siège d'AFJB est à Cotonou, et ses activités sont concentrées là-bas. Récemment, cependant, ils ont essayé de prolonger leurs activités dans le sud du pays.

Mandat

L'objectif principal d'AFJB est d'aider les femmes à connaître leurs droits et à les exercer.

Structure

Les membres d'AFJB sont tous des femmes avocats. Il a deux effectifs, un avocat et un assistant administratif, qui travaillent dans un grand bureau très fonctionnel.

Programme

Les activités d'AFJB sont concentrées sur l'éducation des femmes quant à leurs droits par:

- des émissions de radio en français et en d'autres langues des citoyens. Les émissions sont thématiques (sur les problèmes tels que le mariage, l'héritage, le viol). Ils informent les femmes de leurs droits, et de ce qu'elles doivent faire quand ces droits sont violés;
- des séminaires en langues nationales dans des différentes parties du pays; et
- la publication des brochures, et principalement d'une Guide Juridique de la Femme en français et en deux autres langues, le Fon et le Batanou.

En 1992 AFJB a ouvert un bureau de conseil juridique dans le centre de Cotonou, qui est visité par des femmes et des hommes. Ils voient plus de 350 personnes dans le bureau par année.

Association pour le Développement des Initiatives Villageoises (ASSODIV)

Histoire

L'Association pour le Développement des Initiatives Villageoises (ASSODIV) est une association apolitique, à but non-lucratif créée le 12 septembre 1987 et reconnue officiellement comme une ONG le 11 avril 1988.

Mandat

L'objectif principal d'ASSODIV est d'aider les communautés rurales à réaliser le développement intégré et de promouvoir leurs propres initiatives.

Structure

ASSODIV a des membres divers, y compris des agronomes, des avocats, des économistes, des sociologues, des paysans et d'autres. L'organisation a cinq effectifs qui travaillent dans son Centre à Tangbo.

Programme

Le programme d'ASSODIV comprend deux domaines principales: les programmes socio-économiques et les programmes juridiques. Une communauté de jeunes juristes paysans s'installent progressivement sur le Centre de Tangbo où il se prennent en charge à travers diverses activités de productions végétales et animales, et participent au programme d'éducation au droit, d'assistances juridiques de formation et de sécurité alimentaire des villageois.

Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH)

Histoire

La Commission Béninoise des Droits de l'Homme (CBDH) est une organisation gouvernementale, créée par la loi en 1989 (Loi No.89-004 du 12 mai 1989). Cependant, la CBDH agit indépendamment du gouvernement, critique des actions et dénonce les violations. Il a son propre financement et sa propre administration.

Mandat

L'objectif de CBDH est la promotion et la protection des droits de l'homme.

Structure

CBDH a des "membres par le droit" (l'Association des Avocats, l'Organisation des Magistrats, et l'Organisation des Médecins); des membres par les ONG (dix-sept); et des membres individuels, y compris des avocats, des professeurs, des médecins, et des magistrats. La Commission a un bureau et un Officier Administratif. Les membres travaillent sur une base volontaire.

Programme

Les activités principales de la Commission sont l'investigation des violations des droits de l'homme, l'éducation des droits de l'homme, et l'aide au gouvernement à écrire ses rapports périodiques dus aux Nations Unis ou aux corps internationaux de traité des droits de l'homme.

Quand CBDH reçoit une plainte d'une violation, elle désigne un de ses membres à l'examiner et à écrire un rapport. Puis, la Commission écrit au violateur. Si le violateur ne réagit pas, CBDH émet une annonce de presse ou commence une campagne de presse. L'organisation n'est pas entraînée dans le litige.

CBDH éduque la population de ses droits par les émissions de radio et les séminaires nationaux, bien qu'ils ressentent que leur action dans ce domaine est insuffisant.

Institut des Droits de l'Homme et de Promotion de la Démocratie (IDH)

Histoire

L'Institut des Droits de l'Homme et de Promotion de la Démocratie (IDH) est une organisation non-gouvernementale scientifique, à but non-lucratif, établie à Cotonou en 1992.

Mandat

L'objectif principal de l'IDH est d'enseigner les droits de l'homme à la population, de les aider à connaître leurs droits et à agir comme de bons citoyens.

Structure

Les membres de l'IDH sont des magistrats de haut niveau, des avocats et des professeurs de l'université. L'organisation n'a pas un personnel salarié et dépend de volontaires. Il n'a pas ses propres locaux et utilise des facilités de la ville de Cotonou, de l'église, et d'autres.

Programme

IDH a développé deux cours des droits de l'homme--un pour des participants qui ont atteint un niveau d'éducation entre l'école primaire et secondaire (Niveau A) et l'autre pour des participants qui ont fini l'école secondaire et au-delà (Niveau B).

La Constitution de Bénin est le centre principal du cours du Niveau A. L'IDH utilise la Constitution pour rendre les citoyens conscients des rôles de différentes institutions publiques--le gouvernement, le Parlement, les assemblées locales, et la démocratie au niveau du village, par exemple. Le cours a commencé en novembre 1993 et a actuellement 51 participants. Le cours du Niveau B consiste en conférences sur les droits de l'homme, les instruments des droits de l'homme, et la démocratie, ainsi que la recherche sur des thèmes spécifiques. 149 participants suivent ce cours.

Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme au Bénin (LDH)

Histoire

La Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme au Bénin (LDH) est une association apolitique, à but non lucratif. Elle a été établie le 10 mai 1990, et a été officiellement reconnue en 1992. Elle est successeur à l'Association des Anciens Détenus Politiques et de Leurs Parents, puis qu'il n'y a pas eu de détenus politiques depuis le début de la période de transition.

Mandat

Les objectifs primaires de LDH sont la promotion et la protection des droits de l'homme, et la protection des intérêts (matériels et psychologiques) des victimes de violations des droits de l'homme.

Structure

LDH a des membres très divers, y compris des avocats, des professeurs, des jeunes, des membres de la société civile, etc. Le personnel n'est pas rémunéré et n'a pas de siège. Il emploie actuellement les locaux d'un membre avocat comme un endroit de réunion, pour recevoir des plaintes, etc. Il cherche actuellement des fonds pour louer ou bâtir des locaux pour avoir un siège.

Programme

Les activités principales de LDH sont:

- le reportage des violations des droits de l'homme dénoncées par des victimes, leurs parents, voisins, etc.;
- l'étude des violations des droits de l'homme;
- la formation de leurs membres; et
- l'intervention humanitaire pour aider les victimes.

LDH a aussi ouvert un centre médical pour aider les victimes de violations des droits de l'homme et la partie la plus pauvre de la population de Cotonou. L'organisation était la première à assister les réfugiés de Togo, et a travaillé considérablement avec ces réfugiés pendant les deux dernières années. Elle a publié un "livre blanc" sur la torture et d'autres violations des droits de l'homme pendant le régime militaire, et produit un rapport sur la situation actuelle des droits de l'homme dans le pays deux fois par an.

Quand la LDH reçoit une plainte d'une violation, elle envoie une lettre à l'auteur de la violation, examine la plainte, étalite une réunion entre la victime et le violateur, émet une annonce de presse si le violateur ne répond pas à ses autres initiatives, et traduit des cas en cour.

LDH forme ses propres membres, mais aussi la population en général. Elle a parrainé un cours sur la Charte Africaine pour ses membres et les membres d'autres ONG. Elle produit une émission de radio en français et en autres langues nationales, et publie une circulaire, Tribune, avec une page spéciale, "Connaissez Vos Droits."

- Seny Diagne

BURKINA FASO

CONTEXTE HISTORIQUE

Depuis 1960 Burkina Faso a eu dix régimes politiques différents--trois constitutionnels et sept militaires, les derniers étant les résultats des coups d'état. En termes d'années, le pays a eu quinze ans de gouvernement constitutionnel et dix-neuf de règne militaire. Les régimes militaires ont, en général, été autocratiques et dictatoriaux, avec de la violence accompagnante et de la violation massive des droits de l'homme.

Cependant, pour les analystes de pays la période de 1983 à 1987 était le moment critique, quand le Conseil National de la Révolution (CNR) est venu en pouvoir sous la direction charismatique et dynamique de Capitaine Thomas Sankara. Cette période a ouvert un nouveau chapitre dans les relations civiles-militaires en Afrique en général, et au Burkina Faso en particulier. Le gouvernement de Sankara a délibérément mobilisé les paysans, qui constituent la masse de la société, pour participer dans le processus démocratique. L'état a aussi aidé la société civile en habilitant des femmes, des paysans, des étudiants, des ouvriers et d'autres organisations. Jamais avant les besoins fondamentaux du Burkinabe moyen étaient réalisés comme sous le régime de Sankara. Ce n'était certainement pas une démocratie représentative, mais elle était participatoire.

En disant ça, il ne faut pas avoir l'impression que Burkina Faso témoignait d'un âge d'or de protection des droits de l'homme sous le gouvernement de Sankara. Des abus des droits de l'homme se présentaient, y compris des cas de torture, de détention arbitraire et d'autres violations. La zèle révolutionnaire de Sankara l'a amené à concentrer sur certains éléments de la société comme des ennemis, et ils ont été persécutés.

En octobre 1987, Sankara a été assassiné pendant un coup d'état par son ami, Blaise Campore. Après le coup le plus sanglant dans l'histoire du pays, Campore a installé le neuvième régime politique du pays. Des observateurs ont enregistré le nombre d'assassinats politiques, des commandements de meurtres et des "disparitions" le plus haut sous ce régime; une étude établit le nombre d'assassinats à environ vingt. Pendant cette période, Burkina Faso a ratifié des conventions internationales de droits de l'homme, y compris la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en 1984. En outre, le régime a adopté une nouvelle Constitution en 1991. Malgré ces positions formelles par l'état, la violation systématique des droits de l'homme, y compris des assassinats, ont continué. Il y avait la persécution des étudiants et des professeurs de l'université, et certains étudiants de l'Université de Ouagadougou ont "disparus". Les arrestations, les détentions, et la torture sont devenus des caractéristiques communes du panorama politique de Burkina Faso sous Blaise Campore. L'épuration du régime de la société a résulté dans la destruction de l'ordre politique, juridique, administrative, culturel, économique et social du pays. Le régime a injuré le système judiciaire en particulier, en créant des tribunaux révolutionnaires qui ont plusieurs fois été employé pour persécuter des adversaires politiques perçus. Le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) est devenu une cible d'intimidation et de menaces d'état, comme les syndiqués et les partis d'opposition. La presse, par crainte, a opté pour l'auto-censure.

La réponse de Blaise Campore à la recherche continentale générale pour la démocratie était la préemption d'une demande populaire en établissant un gouvernement transitoire et en organisant des élections. Il a gagné les élections, bien que les résultats soient contestés. Il a formé un nouveau gouvernement en 1992.

Pour comprendre les développements au Burkina Faso, il est important de rappeler le caractère féodal du pays. Le Royaume Mossi et son roi exercent beaucoup d'influence, et ont des classes dirigeantes ce qui concerne les propriétés. Cela peut être problématique pour les efforts de réforme et les problèmes de droits de l'homme. En addition, Burkina Faso souffre d'un taux d'analphabétisme élevé.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Association Burkinabè pour la Promotion d'un Etat de Droit et la Défense des Libertés

(APED-LIBERTES)

Histoire

L'expérience avec le caractère arbitraire et répressif des régimes militaires au Burkina Faso a résulté dans la création de l'Association Burkinabè pour la Promotion d'un Etat de Droit et la Défense des Libertés (APED-LIBERTES) en 1990. L'organisation est inscrite comme une ONG.

Mandat

Le mandat d'APED-LIBERTES est de promouvoir l'état de droit et de protéger les droits de l'homme en sensibiliser les droits de l'homme, en créant une culture des droits de l'homme, et en luttant pour les droits de paysans.

Structure

APED-LIBERTES a une Assemblée Générale pour prendre des décisions importantes et pour la détermination de la politique à suivre. Il y a un Comité Exécutif qui réalise les décisions de l'Assemblée Générale. Le Comité Exécutif inclut le Président, le Vice-Président, le Secrétaire Général, les assistants et des membres de divers commissions.

Programme

APED-LIBERTES a fait des visites aux provinces pour éduquer la population sur leurs droits, et aux prisons pour enquêter sur les conditions de prison.

Association pour la Promotion Féminine

Histoire

Avant 1992, il n'y avait aucune activité pour les droits de femmes dans la province Poni, donc un groupe de femmes sont venues ensemble et ont formé l'Association pour la Promotion Féminine comme une division du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples.

Mandat

Le mandat de l'Association est de protéger les droits des femmes par l'assistance de développement dans la région rurale.

Structure

Le corps suprême de l'Association est une Assemblée Générale. Il y a aussi un Comité Exécutif composé d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général, un Trésorier et des assistants. Il y a des divers comités qui traitent les problèmes spécifiques.

Programme

L'Association

- donne petites facilités de crédit aux femmes dans des régions rurales;
- exécute des programmes de sensibilisation et d'autres projets d'auto-aide; et

- finance des campagnes d'alphabétisation pour les femmes illettrées.

Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)

Histoire

Le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) a été formé en 1989 comme une organisation non-gouvernementale pour travailler pour la promotion des droits de l'homme que les gouvernements de Burkina Faso, surtout les régimes militaires, ont violés depuis l'indépendance en 1960.

Mandat

Le mandat du MBDHP est la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme.

Structure

L'organisation a un Comité Exécutif National de quatorze membres, qui sont chargés de la mise-en-oeuvre des décisions et des politiques de l'Assemblée Générale. Il a aussi à-peu-près six commissions qui traitent les tâches spécifiques sur les droits de l'homme, et les branches dans toutes les régions du pays.

Programme

MBDHDP a:

- organisé des séminaires et des congrès pour sensibiliser les populations urbaines et rurales sur leurs droits de l'homme;
- éduqué la population sur les normes et les procédures des droits de l'homme internationaux;
- dénoncé la torture et les exécutions par l'état;
- participé à la rédaction de la Constitution du pays de 1989;
- publié des périodiques, des bulletins et des rapports sur les situations des droits de l'homme au Burkina Faso et dans d'autres pays africains;
- participé à un nombre de missions de recherche; et
- embarqué sur un nombre de cas de litige des droits de l'homme.

Réseau Sous-Régional Femmes Africaines et Droits Humains (REFAD)

Histoire

En 1993, un groupe de femmes de Burkina Faso, Mali, Niger et Togo, conscientes des injustices sociales et des inégalités qui affrontaient les femmes en Afrique, sont venues ensemble pour former un réseau régional pour défendre leurs droits. Elles ont appelé le réseau le Réseau Sous-Régional Femmes Africaines et Droits Humains (REFAD), et ont situé sa siège au Burkina Faso.

Mandat

Le mandat de REFAD est de:

- faciliter l'accès de femmes à l'information des droits de l'homme;
- promouvoir la recherche sur les droits de femmes;
- encourager la formulation des lois alternatives pour la protection des droits de femmes;

- publier des matières juridiques sur les droits de femmes dans les langues locales; et
- sensibiliser le public aux niveaux internationaux et nationaux sur les droits de femmes.

Structure

REFAD a une Assemblée Générale, un Comité coordonnateur et un Comité d'urgence.

Programme

REFAD est entraîné dans la dissémination d'information et la sensibilisation des droits de femmes, et a produit des publications sur les droits de femmes dans des langues locales. Il a organisé des séminaires et des congrès divers sur les droits de femmes. Il entreprend la formation des parajuristes, et a dirigé la recherche juridique sur les problèmes des droits de femmes.

Union Inter-africaine des Droits de l'Homme (UIDH)

Histoire

Les violations des droits de l'homme sur le continent et les difficultés qui ont été rencontrées dans les processus de transition ont motivées une trentaine d'organisations, s'évertuant à protéger et à défendre les droits de l'homme en Afrique, pour venir ensemble à une assemblée organisée au Burkina Faso en juillet 1992. La réunion a formé l'Union Inter-africaine des Droits de l'Homme (UIDH) comme un corps pan-africain, apolitique, des droits de l'homme.

Mandat

Le mandat de l'UIDH est:

- la promotion de la justice et la protection des droits de l'homme et les libertés;
- de contrôler les principes énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en Afrique. Le mandat de l'UIDH est exécuté en liaison avec les ONG des droits de l'homme nationaux; et
- d'encourager les études de recherche et la collection de documents qui traitent les droits de l'homme en général, et l'Afrique en particulier.

Structure

UIDH consiste en 18 ligues africaines et membres de fondation ONG des droits de l'homme.

L'Assemblée de l'UIDH est l'organe suprême, et il élit un Bureau de Coopération avec un Président, quatre Vice-Présidents et quatre membres supplémentaires.

Le Secrétariat Exécutif est le corps chargé avec l'assistance du Bureau en exécutant les décisions de l'Assemblée. Il est composé par: un Secrétaire Exécutif, un Assistant Secrétaire Exécutif, un Secrétaire pour les relations externes, un Secrétaire pour l'information et la presse, et un Trésorier Général.

Programme

UIDH a:

- exécuté un nombre de missions de recherche et a fait des déclarations sur les violations des droits de l'homme dans un nombre d'états africains;
- contrôlé les élections dans beaucoup d'états;

110 BURKINA FASO

- financé des carrefours et des séminaires sur les questions des droits de l'homme;
- publié des bulletins, des journaux et d'autres documents de recherche; et
- été entraîné dans des cas de litige des droits de l'homme dans un nombre de pays.

- Nana K.A. Busia, Jr.

COTE D'IVOIRE

CONTEXTE HISTORIQUE

La Côte d'Ivoire est un pays côtier avec une population de 14 millions. Il est largement irrigué par quatre fleuves, et a un climat chaud et humide. La Côte d'Ivoire est un puzzle ethnique; les groupes ethniques sont nombreux et diversifiés. Cependant, la population dérive essentiellement de quatre groupes, chacun divisé en plusieurs sub-groupes. Ils sont: Mandé (principalement Malinké, Bambara et Foula) dans le nord, Don dans l'ouest, Bete dans les régions centrales et du sud-ouest, et Akan (subdivisé en Baoule et Agni) dans les régions centrales et du sud-est.

La Côte d'Ivoire est le premier producteur du monde de cacao et le troisième du café et de l'huile de palme. Elle a aussi des industries de pêche et de minérales. Pendant les années 70, on croyait que le pays était un des plus riches en Afrique de l'ouest, bénéficiant des hauts prix de cacao et de café sur le marché mondial à l'époque. Le gouvernement a construit un système routier efficace pendant ces années. Cependant, depuis les années 80, le prix de cacao et de café ont continué à baisser, et cela, de sa part, a porté préjudice à l'économie ivoirienne. Les autorités ont pris des mesures pour baisser le niveau de la vie dans le pays. Ceux-ci n'ont pas été bien accueillis par la population, et la situation politique a commencé à détériorer.

La Côte d'Ivoire a été gouvernée depuis l'indépendance par un régime d'un parti et un Président "autoritaire". Autant que l'économie a prospéré, les Ivoiriens ne plaignaient pas du manque des libertés et la situation générale des droits de l'homme. Une presse libre n'existait pas, et les seuls journaux étaient la propriété du gouvernement. Le régime a proscrit les partis politiques, et a prohibé la liberté d'expression, orale ou écrite.

Une fois que la situation économique a commencé à détériorer, les gens ont élevé leurs voix et ont exigé un plus grand respect pour les droits de l'homme. Les demandes ont commencé dans l'université et les écoles secondaires et ont élargi au-delà. Des étudiants ont été tués. Un comité d'investigation a conclu que l'armée était responsable, mais le gouvernement a refusé de prendre l'action, et des émeutes ont ensuivi.

Après plusieurs mois d'une situation politique instable, le gouvernement a finalement consenti à permettre la formation des partis politiques et la publication des journaux indépendants. Par suite, il y a actuellement une multitude de partis politiques en Côte d'Ivoire, et les kiosques sont assez bien approvisionnés. Cependant, un "esprit de démocratie" est toujours absent dans le pays. Les journalistes ont été emprisonnés et certaines organisations ne sont pas officiellement reconnues. Les arrestations et les détentions illégales continuent, et la situation des prisonniers est très mauvaise. Dans une prison à Abidjan, une moyenne de trois prisonniers meurent chaque jour.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Les relations entre les ONG et le gouvernement sont pauvres. La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), l'organisation principale des droits de l'homme dans le pays, n'a pas la coopération des autorités dans son travail du contrôle des droits de l'homme. Le Président de LIDHO était emprisonné à la suite d'une manifestation. Actuellement les membres des ONG ne pensent pas que leurs vies sont en danger, mais leur situation n'est pas facile. Il y a aussi un climat général d'insécurité dans le pays, due aux activités de voleurs et bandits, que les ONG avec la population générale, expérimentent.

**Association Chrétienne pour l'Abolition des Tortures et pour le Respect des Droits de l'Homme
(ACATDH)**

Histoire

Un groupe de jeunes gens ont formé ACATDH en 1990, recevant la reconnaissance officielle en septembre 1992. L'organisation a le statut d'observateur chez la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Mandat

L'objectif principal d'ACATDH est la promotion et la protection des droits de l'homme et la lutte contre la torture.

Structure

ACATDH est composé d'étudiants, d'avocats, d'enfants d'école, de professeurs, et d'autres, et a à-peu-près trois cent membres. Il a son siège à Abidjan, mais n'a pas son propre bureau. Il n'a pas de personnel salarié, et tout le travail est fait sur une base volontaire.

Programme

ACATDH

- produit des cassettes audio-visuelles sur des provisions-clé des droits de l'homme et les rend disponibles à la population;
- finance des campagnes pour sensibiliser la population pour qu'elle soit consciente des droits de l'homme et la nécessité de réagir en cas de violations;
- organise des séminaires et des carrefours sur la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples; et
- émet des annonces de presse en cas des violations massives des droits de l'homme.

ACATDH a aussi l'intention d'ouvrir un centre de documentation sur les droits de l'homme.

Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)

Histoire

L'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) a été formée et a reçue reconnaissance légale en 1984. Elle était très active pendant un certain temps, suivi d'une période de longue inactivité. Elle a repris ses activités au bout de 1993.

Mandat

L'objectif principal d'AFJCI est de lutter contre toutes les formes de discrimination contre les femmes.

Structure

Les membres d'AFJCI sont exclusivement des femmes avocats. L'organisation n'a pas de personnel payé ni son propre bureau.

Programme

Pour exécuter son mandat, l'AFJCI a accentué la nécessité pour les femmes de connaître leurs droits, de les exercer, et de lutter contre leur violation. Au début, elles ont tenu une série de carrefours et de congrès avec des femmes à travers le pays. Elles ont donné du conseil juridique libre dans les dix départements d'Abidjan et dans d'autres parties du pays. Elles ont publié une série de livrets sur le mariage, et ont l'intention d'en produire une sur les droits de la famille. Actuellement leur but principal est l'ouverture des bureaux de conseil juridique pour les femmes à travers le pays.

Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Juridiques (CIREJ)

Histoire

Le Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Juridiques (CIREJ) a été créé en 1973 par un décret du Président de la Côte d'Ivoire, et n'est donc pas une ONG.

Mandat

L'objectif de CIREJ est de promouvoir les droits de l'homme et l'éducation des droits de l'homme.

Structure

Les membres du CIREJ sont des professeurs de droit et des fonctionnaires de différents ministères. L'organisation a beaucoup de personnel, tout payé par le gouvernement.

Programme

Les activités du CIREJ incluent:

- la recherche fondamentale sur les problèmes juridiques du pays;
- la recherche appliquée;
- la documentation juridique; et
- des séminaires sur les droits de l'homme, y compris la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique de l'ouest; les droits des propriétaires; la protection des forêts en Côte d'Ivoire, les femmes, et l'accès à la terre.

Ils planifient aussi de développer un programme de traductions vernaculaires de la loi pour l'emploi dans les régions rurales.

Groupe d'Etude et de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique Branche de la Côte d'Ivoire (GERDES Côte d'Ivoire)

Histoire

GERDES Afrique, créé en 1990, est une organisation pan-africaine, à but non lucratif avec le siège au Bénin et une branche en Côte d'Ivoire. La branche de la Côte d'Ivoire a été formée en 1991.

Mandat

L'objectif principal de GERDES Côte d'Ivoire est de contrôler la démocratie par l'éducation civique, la formation d'observateurs d'élection, la recherche, l'intervention politique, etc.

Structure

GERDES Afrique a plus de 1.000 membres dans vingt pays africains. Les membres en Côte d'Ivoire sont des intellectuels de toutes les branches professionnelles. GERDES Côte d'Ivoire a un bureau à Abidjan, et emploie un officier administratif pour le gérer. Tous les autres membres travaillent sur une base volontaire.

Programme

GERDES Côte d'Ivoire a tenu une série de carrefours de formation pour discuter la démocratie avec:

- des journalistes, pour discuter leur rôle et pour établir des codes d'éthique professionnelle;
- les chefs de différents médias, y compris la radio et la télévision. Ce carrefour a inclu des participants de Mali, de Sénégal, de Cameroun, de Guinée et de la Côte d'Ivoire;
- les femmes, de leur rôle dans le procédé de la démocratie;
- les jeunes, et leur rôle dans le procédé démocratique; et
- les magistrats et leur rôle dans la promotion de la justice.

GERDES Côte d'Ivoire a aussi un programme d'instruction civique de la population sur la citoyenneté, le vote, et des affaires similaires.

Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)

Histoire

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) a été formée en mars 1987, et a reçu la reconnaissance officielle du gouvernement en juillet 1990. Pendant le même mois l'organisation a organisé son premier congrès.

Mandat

Les objectifs principaux de la LIDHO sont la promotion et la protection des droits de l'homme.

Structure

Les membres de LIDHO sont divers, et l'organisation est composée de divers professionnels, des citoyens et des activistes. Selon ses rapports, elle a 750 membres.

LIDHO a son siège à Abidjan, bien qu'elle n'ait pas de personnel salarié ni son propre bureau. Elle utilise une église comme endroit de réunion et de travail. L'organisation a cherché à ouvrir des sections à Abidjan et autour du pays. Maintenant elle a quatre sections à Abidjan et quatorze dans le pays entier.

Programme

Depuis sa création, LIDHO a dénoncé les violations des droits de l'homme dans le pays par voie des annonces de presse et des congrès. En 1992, à la suite des violations grossières des droits de l'homme à l'Université d'Abidjan, LIDHO, avec quelques partis politiques, a organisé une manifestation publique dans les rues d'Abidjan. La police a violemment réprimé cette manifestation, a arrêté le Secrétaire Général de LIDHO et l'a emprisonné pour plusieurs mois.

LIDHO contrôle les abus. Quand elle reçoit une plainte, elle répond selon la nature de la violation. S'il y a une violation des droits d'un individuel, elle contacte la personne dont les droits ont été violés, enquête sur la situation, négocie avec le violeur pour arrêter la violation, et si aucun accord n'est atteint, ils traduisent le cas en court. Si les droits d'un groupe ont été affectés, LIDHO contacte autant des victimes que possible, et cherche ceux qui ont disparu; elle dépiste des témoins, enquête et analyse les rapports; elle émet des annonces de presse et lance des campagnes; et elle s'adresse aux partenaires externes (en Afrique et à l'extérieur) pour protester contre les violations.

LIDHO travaille aussi à la situation dans les prisons. Elle émet des annonces de presse sur la situation de prisonniers, le nombre de morts, la situation sanitaire, etc. Les prisons de la Côte d'Ivoire sont très dures. Les prisonniers sont torturés et ils ne reçoivent pas assez de nourriture.

LIDHO a publié un livret qui s'appelle Je Connais Mes Droits, mais ils n'ont pas eu les fonds nécessaires pour continuer dans cette sphère.

Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates (MIFED)

Histoire

Le Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates (MIFED) a été formé en 1990 par un groupe de femmes qui croyaient à un rôle plus important pour les femmes dans le développement de la Côte d'Ivoire.

Mandat

L'objectif primaire de MIFED est la promotion et la protection des droits de femmes. MIFED croit que la Côte d'Ivoire ne peut pas développer sans la participation complète des femmes.

Structure

Les membres de MIFED sont des femmes professionnelles et d'autres, lettrées ou illettrées, qui vivent dans les villes et dans les régions rurales. Les rapports de l'organisation indiquent à-peu-près 1.000 membres. L'organisation a du personnel payé, basé principalement dans le bureau d'Abidjan de l'organisation.

Programme

Les activités de MIFED incluent:

- tenir des congrès et des carrefours sur les thèmes suivants: les droits de la famille, l'accès de femmes au crédit, la mutilation sexuelle, la SIDA;
- émettre des annonces de presse pour dénoncer les violations des droits de l'homme en général et les droits de femmes en particulier;
- tenir des congrès de presse sur la situation des femmes en Côte d'Ivoire;
- organiser des actions de solidarité avec les prisonniers à MACA (la prison principale dans le pays), surtout avec les prisonnières;
- organiser des carrefours sur la démocratie, parce que MIFED croit qu'une société démocratique signifiera la fin de la discrimination contre les femmes; et
- diriger un Centre pour l'assistance sociale, économique et juridique pour les femmes. Dans ce centre les femmes peuvent apprendre leurs droits, recevoir de l'assistance médicale, et être formées comme des artisans.

- Seny Diagne

LA GAMBIE

CONTEXTE

La Gambie est souvent reconnue comme une des rares démocraties d'Afrique et, conformément, on reçoit peu d'attention internationale quand des violations des droits de l'homme se passent. Les élections parlementaires et présidentielles ont réélu le Président Dawda Jawara pour un cinquième terme en 1992. Aussi en 1992, le gouvernement a annoncé une amnistie pour les créateurs du coup qui avaient participé à un coup sans succès en 1981. Il y a eu des rapports par Amnesty International de maltraitement des prisonniers détenus par des officiers de police, mais les abus des prisonniers ne sont pas endémiques et la police est tenue responsable. Les conditions de prison sont en dessous des normes et les prisonniers reçoivent soin médical et nutrition inadéquats.

Malgré le fait que la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme sont basés en Gambie, la communauté locale des droits de l'homme est petite. L'*International Society for Human Rights* est l'organisation principale, et se concentre sur l'éducation des droits de l'homme. Il y a aussi un autre centre d'instruction et de recherche, la *Foundation for Research on Women's Health, Productivity and the Environment (BAFROW)*, qui se concentre sur les problèmes concernant la santé des femmes et la productivité. Il y a peu ou pas de travail de plaidoirie ou de documentation en Gambie, un problème qui doit être résolu.

African Society of International and Comparative Law **(Société Africaine de Droit International et Comparative)**

Histoire

La *African Society of International and Comparative Law* (Société Africaine de Droit International et Comparative) a été fondée en 1986, et était auparavant basée à Londres, jusqu'à son déménagement à la Gambie en 1993. Elle a à-peu-près 550 membres.

Mandat

L'objectif de l'organisation est l'avancement de l'éducation publique sur la loi et sur les domaines relatifs en Afrique.

Structure

Il y a deux effectifs à temps plein en Gambie et deux en Angleterre.

Programme

La *Society* espère de créer un réseau d'avocats et d'érudits intéressés au continent africain et de jouer un rôle dans une contribution africaine au droit international. Elle envisage d'aider à établir des branches de l'organisation dans d'autres pays africains. La *Society* publie une circulaire et un journal de loi. Elle a l'intention de commencer un projet des services juridiques et d'instruction en Gambie, d'initier et d'encourager les services de reportage de loi dans plusieurs pays, d'écrire un commentaire sur les Chartes Africaine et OUA, et de produire un livre annuel sur la pratique d'état en Afrique.

Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme

Histoire

Une organisation unique dans beaucoup d'aspects, le Centre a été établi par le gouvernement gambien peu après l'établissement de la Commission Africaine. Il été établi en 1989 comme une organisation régionale pour coopérer avec d'autres institutions africaines et internationales sur les problèmes des droits de l'homme. Il a été accordé l'immunité diplomatique par le gouvernement gambien.

Mandat

Son mandat est exclusivement de promouvoir les droits de l'homme.

Structure

Le bureau est divisé en six programmes-clé: les procédures des droits de l'homme (la sensibilisation des procédures internationales des droits de l'homme); un programme de recherche (conduisant et commissionnant des études sur les problèmes des droits de l'homme, y compris une sur les prisons); une unité de publications (une circulaire et des rapports occasionnels); un programme de stage des droits de l'homme pour permettre aux internes africains et d'autres de travailler au Centre; un programme de documentation; et un programme d'instruction et de formation. Le Centre a un personnel professionnel de sept personnes.

Programme

Le Centre a organisé un nombre de carrefours pour former des ONG et des officiels qui maintiennent l'ordre sur les normes des droits de l'homme. Par suite d'un problème de financement, les programmes ont été effondrés pour le moment, et le personnel travaille seulement sur les programmes qui ont encore des fonds.

**Foundation for Research on Women's Health, Productivity and the Environment
(Fondation pour la Recherche sur la Santé des Femmes, la Productivité et l'Environnement)
(BAFROW)**

Histoire

La *Foundation* a été établie en 1991 comme projet de recherche pour étudier et travailler les problèmes concernant la santé des femmes et la productivité. Elle a été formée à cause d'un manque de données empiriques sur les problèmes de femmes pour analyser les problèmes liés à la santé des femmes pour la formulation d'une politique.

Mandat

Le but de l'organisation est de conduire la recherche sur les problèmes, y compris les problèmes écologiques, qui affectent la santé et la productivité des femmes.

Structure

Le bureau a deux effectifs à temps plein.

Programme

L'organisation s'est penchée extensivement sur la mutilation génitale, en recherchant sa fréquence ainsi qu'en fournissant de l'information et des séances d'instruction aux femmes pour terminer la pratique. Elle est intéressée à établir un abri temporaire pour les filles qui fuient la mutilation génitale. D'autres problèmes sur lesquels l'organisation a travaillé incluent l'accès à l'éducation pour les filles et les implications de polygamie pour les femmes.

International Society for Human Rights-Gambia
(Société Internationale pour les Droits de l'Homme-Gambie)
(ISHR-Gambie)

Histoire

La section gambienne de la *International Society for Human Rights* a été établie en décembre 1991. Bien qu'elle soit formellement affiliée à sa contrepartie allemande et reçoit des salaires de location d'elle, ses activités de programme sont déterminées indépendamment.

Mandat

L'organisation est un groupe d'éducation et de plaidoirie.

Structure

Elle est dirigée par le Conseil de Gouvernance Internationale basé en Allemagne et un Comité Exécutif National de cinq membres.

Programme

Les activités d'ISHR-Gambie incluent des séminaires et des carrefours, ainsi que les enquêtes sur des abus de droits de l'homme et l'envoi des communications à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. L'organisation inclut les comités suivants: un comité de la jeunesse, un comité pour l'aide sociale, un comité bilingue (pour la traduction des documents des droits de l'homme dans les langues locales), et un comité des femmes. Elle a publié des rapports sur les conditions de prison, a lobbyé pour la réforme de la loi, a écrit des articles et a produit une circulaire. Elle se considère aussi comme un groupe régional et a voyagé en Guinée pour ramasser des faits et aider un groupe des droits de l'homme là-bas pour obtenir le statut d'observateur avec la Commission Africaine.

- Binaifer Nowrojee

LA GHANA

CONTEXTE

En janvier 1993, après onze ans de règne militaire souvent brutale sous le Conseil Provisionnel de Défense Nationale (PNDC), Capitaine de Vol Jerry Rawlings était assermenté comme un souverain civil à la suite d'une élection nationale qui l'a amené au pouvoir. Rawlings gagnait les élections présidentielles avec 58% du vote comme le chef d'une coalition de trois partis conduite par sa propre Assemblée Démocratique Nationale (NDC). Une nouvelle Constitution avec des chèques et balances institutionnels entrain en vigueur après l'élection. Les partis d'opposition ont accusé le gouvernement de négligence électorale et de manipulation frauduleuse des votes et ont boycotté les élections législatives en décembre.

La croissance d'organisations des droits de l'homme en Ghana est un développement récent, en conséquent de l'élection. La plupart des groupes en Ghana sont à un moment préliminaire de formation, avec le *Ghana Committee on Human and Peoples' Rights* (Comité Ghana sur les Droits de l'Homme et des Peuples) qui est le plus vieux. La plupart est contrainte par l'inexpérience et des problèmes de financement. Les activistes ghanéens de droits des l'homme identifient les arrestations arbitraires, la détention, et les restrictions de la liberté d'expression comme des violations communes. Cependant, depuis l'élection, ils croient que la situation a relativement amélioré, bien que les violations des droits n'aient pas arrêté d'aucune manière. Au début de 1993, la police a vigoureusement arrêté une manifestation organisée par un parti d'opposition pour protester contre le budget.

La nouvelle Constitution, qui a pris effet le 7 janvier 1993, fournit un système de chèques et balances, avec une branche exécutive dirigée par le Président, un parlement et un pouvoir judiciaire indépendant. La Constitution a aussi instauré une *Commission for Human Rights and Administrative Justice* (Commission pour les Droits de l'Homme et la Justice Administrative) pour enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme et prendre action à remédier des violations prouvées. La *Commission* a été assermentée en octobre 1993, mais jusqu'à présent n'a pas adressé les violations assez fortement. En même temps, le gouvernement a créé une commission des médias nationaux pour assurer la liberté et l'indépendance des mass-médias en Ghana.

Le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire a été une plainte fréquente d'avocats ghanéens. Cependant, il a été largement reconnu que le pouvoir judiciaire est devenu plus franc depuis l'élection. La Cour Suprême a décidé que l'action de la police mentionnée au-dessus était illégale, en énonçant qu'aucun permis n'était requis pour organiser une manifestation, protestation ou rassemblement. Une autre fois, les cours ont décidé que les médias de l'état doivent donner accès égal à toutes les partis politiques. Les médias sont aussi devenus plus francs depuis l'élection.

African Commission of Health and Human Rights Promoters (Ghana) **(Commission Africaine des Promoteurs de la Santé et des Droits de l'Homme-Ghana)** **(CAPSDH-Ghana)**

Histoire

La *African Commission of Health and Human Rights Promoters (CAPSDH)* est une organisation régionale, non-gouvernementale créée en 1989 par des professionnels médicaux africains sous la conduite de l'Organisation Mondiale de la Santé et la Commission Internationale de Professionnels de Santé à un congrès à Brazzaville, Congo. La branche ghanéenne a été formée en 1990.

Mandat

CAPSDH-Ghana se concentre sur la défense et la promotion des idéaux précisés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, mais avec l'accent sur la santé et la réhabilitation des victimes de violations des droits de l'homme.

Structure

L'organisation a un Exécutif National composé de dix-sept membres, y compris le membre de fondation, Dr. Edmund Delle. Il y a un petit groupe de personnel. L'organisation a l'intention d'établir des branches régionales à une date fixée plus tard.

Programme

CAPSDH-Ghana a établi un centre de traitement et de réhabilitation, et a conseillé, traité, hébergé 150 ex-prisonniers politiques. On a donné de l'assistance financière pour permettre les membres des familles des prisonniers de rester avec eux à la clinique de Dr. Delle et pour permettre leurs enfants d'aller à l'école. Le traitement physique et psychologique est fourni aux prisonniers. Des efforts ont été faits par l'organisation pour aider les ex-prisonniers à chercher un emploi après leur traitement. Les ex-prisonniers sont hébergés à la clinique privée de Dr. Delle.

African Human Rights Heritage **(Héritage Africain des Droits de l'Homme)**

Histoire

L'*African Human Rights Heritage* est une organisation régionale formée en 1992 qui se concentre largement sur les questions politiques, économiques, culturelles et sociales.

Mandat

Son mandat est de créer des organisations à travers l'Afrique pour promouvoir les droits de l'homme, assurer l'établissement d'une cour des droits de l'homme, l'Ordre Haut Africain et la Fédération pour les Droits de l'Homme Africains; aider les victimes des violations des droits de l'homme; encourager la formation et l'investissement dans des projets pour réaliser l'émancipation économique; et soutenir le dévoilement des crimes économiques.

Structure

L'organisation est supposée d'être gouvernée par un Conseil de Membres, un membre de chaque membre-état de l'OUA qui se rencontreront deux fois par an. Chaque pays aura un Comité National composé des représentants du gouvernement et de la parti d'opposition, des groupes d'église et des ONG ainsi que d'autres. Le siège régional est basé en Ghana.

Programme

Jusqu'à présent, les activités ont été limitées.

Decade of Human Rights Education **(Décennie de l'Education des Droits de l'Homme)**

Histoire

La *Decade of Human Rights Education* a été formé en 1991 comme une branche d'une plus grande Décennie pour l'Education des Droits de l'Homme qui a été commencée par Shula Koenig de New York.

Mandat

La *Decade of Human Rights Education* est une initiative à but non-lucratif pour activer et faciliter les activités locales, régionales et nationales pour le but de l'éducation des droits de l'homme en Ghana.

Structure

L'organisation est actuellement conduite par dix volontaires à mi-temps et est une organisation avec des membres. Il y a un Comité Nationale d'Organisations composé de neuf membres.

Programme

L'organisation cherche à incorporer l'éducation des droits de l'homme dans le système éducatif, les communautés locales, les institutions gouvernementales et le secteur professionnel.

Ghana Committee on Human and Peoples' Rights **(Comité Ghana sur les Droits de l'Homme et des Peuples)**

Histoire

Le *Ghana Committee on Human and Peoples' Rights* a été formé en 1991 après une visite par un Commissaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Ghana.

Mandat

Le *Committee* est une "organisation non-gouvernementale indépendante avec l'intention d'assurer la promotion et la protection et le respect pour les droits de l'homme et des peuples dans un très large sens".

Structure

L'organisation a un Exécutif National de huit membres qui consiste en trois syndiqués, un journaliste et quatre avocats qui travaillent tous sur une base volontaire. Il n'y a pas d'effectifs à temps plein. L'organisation envisage de travailler sur une base nationale et établit des branches en dehors d'Accra. A présent, il a des chapitres établis dans les régions occidentales, centrales et plus grandes d'Accra. L'organisation est une organisation avec des membres qui se concentre sur les droits de groupes vulnérables, ainsi que sur les droits économiques et sociaux.

Programme

Le *Committee* produit une circulaire trimestrielle qui adresse les développements récents des droits de l'homme, documente les violations et discute les normes internationales des droits de l'homme. La circulaire compte 4.000 lecteurs. Le *Committee* a parrainé un nombre de séminaires et de carrefours y compris un congrès de deux jours sur les "droits de l'homme dans la Quatrième République". Il a collaboré plusieurs fois avec d'autres organisations dans des séminaires joints, y compris "*The Journalist and Human Rights in Ghana*" ("Le Journaliste et les Droits de l'Homme en Ghana") avec la *Ghana Journalists Association* (l'Association Ghanéenne de Journalistes), et d'autres avec la Croix Rouge et la *African Commission of Health and Human Rights Promoters*.

Ghana Journalists Association
(Association Ghanéenne de Journalistes)

Histoire

Créée en 1984, le *Ghana Journalists Association* est une association professionnelle pour les journalistes ghanéens.

Mandat

Le but de l'*Association* est d'améliorer la norme de la pratique professionnelle dans la presse, d'encourager la croissance des mass-médias, et de protéger la liberté d'expression.

Structure

L'*Association* est une organisation de membres-journalistes avec un Exécutif National élu par les membres.

Programme

Les activités sont parrainées par le comité des droits de l'homme de ce corps professionnel pour sensibiliser la presse sur les droits de l'homme. L'*Association* publie une circulaire qui traite les problèmes pertinentes aux médias. Elle a organisé un séminaire joint sur les droits de l'homme avec le *Ghana Committee on Human and Peoples' Rights*.

Human Rights Forum
(Forum des Droits de l'Homme)

Histoire

En 1992 cinq anciens étudiants syndiqués ont établi le *Human Rights Forum*.

Mandat

Le *Forum* se concentre sur l'éducation des droits de l'homme.

Structure

Le *Forum* est un groupe de cinq membres: le Président, le Secrétaire Général, un avocat (le Secrétaire Exécutif), un assistant social, et un analyste d'ordinateurs.

Programme

L'organisation a donné quelques cours sur les droits de l'homme dans les écoles et est intéressée à organiser des carrefours.

International Association of Women Lawyers-Ghana
(Association Internationale des Femmes Juristes-Ghana)
(FIDA-Ghana)

Histoire

FIDA-Ghana a été formée en 1985.

Mandat

L'objectif primaire du programme est la provision des services juridiques aux femmes et aux enfants indigentes dans la communauté. Les hommes qui cherchent les services de FIDA-Ghana ne sont pas refusés s'ils sont qualifiés. L'organisation a aussi un composant juridique d'alphabétisation pour sensibiliser le grand public sur les droits de femmes.

Structure

Le bureau de la FIDA est dirigé par un comité de cinq membres qui rédige le rapport annuel de l'organisation et organise les avocats volontaires de fournir des services juridiques. Un Administrateur Juridique à temps plein dirige le bureau et est assisté par deux avocats et un non-avocat.

Programme

FIDA-Ghana fournit des services juridiques (plus de 1.000 clients) et des matériels pour sensibiliser le public imprimés dans les langues locales, sur la loi de succession entre les états, les lois de mariage, l'héritage et l'entretien des enfants.

- Binaifer Nowrojee

LA GUINEE

CONTEXTE HISTORIQUE

En 1958 la Guinée a voté dans un référendum pour être indépendante de la France Gaulliste. De 1958 jusqu'à 1962, le Président du pays, Sekou Toure, tolérait les politiques multi-parti. Cependant, après il a commencé à purger le pays de ses intellectuels et des classes professionnelles, et le gouvernement a adopté une politique d'état d'une parti, une approche qui était à cette époque très en vogue en Afrique.

Sous Sekou Toure, la Guinée a souffert une règne répressive, personnelle, que ne permettait pas le développement de n'importe quelle institution autonome politique ou sociale. Le parti dominant et l'état se fusionnaient, et tous les organes de l'état étaient subordonnés à l'exécutif, qui, en réalité, était le Président Sekou Toure. La corruption de haut niveau devenait la norme. L'état a aussi emprunté le caractère du groupe ethnique du Président, le Malinke. Le régime a purgé ou exilé des membres d'autres ethnies, tandis que d'autres étaient tués, torturés, "disparaient" ou étaient emprisonnés sous les lois préventives de détention. Cette période se traduisait aussi dans le déclin économique du pays. Les entrepreneurs économiques ne pouvaient pas prospérer dans un climat où les bourses d'études et les discours politiques étaient interprétés comme des notions en conflit avec la politique établie et n'étaient donc pas encouragés.

A travers cette période, la position officielle guinéenne sur les droits de l'homme disait que les droits collectifs du peuple passaient avant les droits individuels--une excuse que le gouvernement a employé pour justifier beaucoup de violations des droits de l'homme. La Guinée a ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en 1982.

Sekou Toure mourait en 1984, et l'armée sous le Général Lassana Conte saisait le pouvoir politique. Le Général Conte promettait de libéraliser la Guinée politiquement et économiquement, qu'il faisait dans une certaine mesure. Pendant les années 90, comme ailleurs sur le continent, les forces démocratiques ont émergé à exiger un retour à un système multi-parti. Les élections avaient lieu, bien qu'ils aient aussi amené la polarisation existante parmi les trois ethnies dominantes, le Fula, Malinke et Susu. Le Général Conte gagnait les élections, bien que certains contestaient les résultats. Il a été assermenté en 1994 sous une nouvelle Constitution.

La mentionne d'une façon explicite la protection de libertés et de libertés individuelles. Pourtant, depuis les élections, le gouvernement s'est graduellement transformé dans la dictature, et contrôle la société civile de plus en plus. Les adversaires du parti dominant sont sujets aux attaques et aux menaces. Les médias restent dominés par l'état, et les maisons de presse privées sont intimidées. Il y a une présence militaire forte dans la ville de Conakry, avec des barricades et des interrogations à chaque arrêt.

Le gouvernement refuse de reconnaître les ONG, qu'il voit comme des "adversaires". Par exemple, jusqu'à présent, il a refusé de répondre à l'application pour l'enregistrement légal de l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. Les institutions civiles en Guinée sont très faibles et virtuellement inexistantes. Quand elles existent, elles sont dirigées par des gens qui n'ont pas été exposés à la démocratie depuis les années de Sekou Toure. Le pouvoir judiciaire, qui est un organe vital dans la protection des droits de l'homme, est manifestement corrompu et incompétent avec des conditions de service très pauvres. Les officiers de police et l'armée ne sont pas moins corrompus. En effet, la corruption affecte presque chaque aspect de la vie sociale, ce qui résulte dans des conditions économiques pauvres. En réalité, il n'y a même pas la moindre notion d'une culture démocratique moderne en Guinée.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Association Guinéenne des Droits de l'Homme

Histoire

L'Association Guinéenne des Droits de l'Homme a été formée quand certains membres de l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDDH) ont décidé que l'OGDDH était devenue très politisée, prenant le côté d'un des partis politiques. Ils ont quitté l'OGDDH pour former leur propre ONG des droits de l'homme apolitique, indépendante, l'Association, en 1992.

Mandat

Le mandat de l'Association est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme en Guinée.

Structure

L'Association a une Assemblée Générale, qui est l'organe qui prend les décisions suprêmes et qui détermine la politique à suivre. Il y a un Comité Exécutif, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire Général, du Trésorier et des assistants.

Programme

L'Association a visité des prisons et a fait des rapports sur ses résultats. Elle a embarqué sur les programmes de sensibilisation et d'instruction des droits de l'homme en Guinée, et a traduit les instruments des droits de l'homme dans les langues locales principales de Guinée. Elle a aussi éduqué le peuple sur le système électoral avant les élections.

Association Guinéenne des Enfants

Histoire

Pendant le règne de Sekou Toure beaucoup d'enfants ont perdu leurs parents et familles, qui étaient soit tués soit morts en détention. Après le coup d'état de 1984, le pays a commencé à libéraliser, et un nombre de ces enfants a décidé de former une organisation pour défendre leurs droits. L'Association Guinéenne des Enfants a été créée en 1992.

Mandat

Le mandat de l'Association est:

- d'éduquer le grand public pour empêcher une répétition des violations des années de Sekou Toure;
- de lutter pour la réhabilitation de ceux qui ont perdu leurs parents, leur propriété et leur éducation; et
- de convertir les camps de concentration de la Guinée de Sekou Toure dans des monuments de souvenir.

Structure

Une Assemblée Générale élit un Comité Exécutif pour réaliser ses décisions.

Programme

L'organisation est entraînée dans la plaidoirie des droits de l'homme. Elle organise des manifestations pour commémorer le massacre par le gouvernement de Sekou Toure de ses adversaires dans les années 60 et 70.

Commission Africaine des Promoteurs de la Santé et des Droits de l'Homme-Guinée (CAPSDH)

Histoire

Une réunion organisée au Congo-Brazzaville en 1989 a développé une initiative pan-africaine, la Commission Africaine des Promoteurs de la Santé et des Droits de l'Homme (CAPSDH), pour traiter les problèmes de santé liées aux droits de l'homme. En 1993 la section guinéenne a été formée pour se concentrer sur le droit de la santé en Guinée. CAPSDH a aussi des sections au Ghana et Congo.

Mandat

L'objectif principal de la Commission est de promouvoir les droits de l'homme en général, avec l'accent sur le droit de la santé.

Structure

Aux niveaux régionaux et nationaux, l'organe qui prend les décisions importantes est une Assemblée Générale. Il y a un Comité Exécutif National pour chaque pays, qui est autorisé à réaliser ses propres politiques nationales. Le Comité Exécutif est composé d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général, un Trésorier et des assistants.

Programme

La CAPSDH-Guinée a travaillé pour la réhabilitation psychologique des prisonniers politiques libérés, et organisé des séminaires sur les droits de l'homme.

Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDDH)

Histoire

Pendant le règne de Sekou Toure il n'existait pas de forum ou organisation des droits de l'homme qui permettait les habitants de discuter les problèmes politiques concernant le pays. Quand l'armée a repris le pouvoir, elle a promis quelque libéralisation, dont des universitaires, journalistes, et avocats ont décidé de prendre avantage. Cela a mené à la création de l'Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (OGDDH) en 1990.

Mandat

Le mandat de l'Organisation est:

- la promotion des droits de l'homme;
- l'éducation des droits de l'homme et la sensibilisation; et
- mener des campagnes pour protéger les droits de l'homme.

Structure

Le corps suprême de l'Organisation est l'Assemblée Générale, qui élit un Comité Exécutif composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire Général, du Trésorier, d'un Secrétaire pour les relations externes, et de divers comités.

Programme

OGDD a organisé des séminaires et des carrefours pour le grand public, et pour les membres des forces de sécurité. Elle commémore des jours notables des droits de l'homme, par exemple, le Jour de la Charte Africaine et le Jour International des Droits de l'Homme (le 21 octobre et le 10 décembre respectivement). Elle fait des rapports en cas de violations, et elle publie un rapport annuel sur l'état des droits de l'homme dans le pays.

- Nana K.A. Busia, Jr.

LA GUINEE-BISSAU

CONTEXTE HISTORIQUE

La superficie de Guinée-Bissau--à-peu-près un million de gens habitent les 36.000 kilomètres carrés bordés par les états francophones de Sénégal et Guinée-Conakry--est inversement proportionnelle à sa complexité sociale. Il y a environ 22 ethnies avec des systèmes politiques des états Muslims relativement centralisés et patrilinéaires à l'intérieur (Fula et Mandinga) aux sociétés acéphales de la côte (Balanta, Manjako, Pepel) et l'archipel de Bijagós (Bijagós, Cocoli, Pajendinca). La Guinée-Bissau a aussi une population considérable de descendance mixte. Bien que la langue officielle est le portugais, il n'y a que environ dix pour cent de la population qui la parle couramment. L'efficace "lingua franca"--parlé par au moins 80 pour cent de la population--est Kriolo, une langue créole basée sur le portugais et les diverses langues africains de Guinée-Bissau. La Guinée-Bissau est un des plus pauvres pays en Afrique. Le salaire minimum est environ \$14 par mois; il n'y a que 15,7 pour cent des femmes et 20,5 des hommes qui peuvent lire et écrire; et la durée de vie est seulement 47 ans.

A l'indépendance, le mouvement de libération victorieux de Guinée-Bissau, PAIGC, le *Partido Africano para un Independência de Guiné-Bissau e Cabo Verde* (Parti Africain de l'Indépendance de Guinée-Bissau et Cape Verde) a introduit un ordre économique et politique basé sur les principes marxiste-leniniste. Les procédures et les résultats n'étaient pas différents de ceux rapportés pour l'Angola et le Mozambique, où des systèmes similaires fort centralisés ont remplacé l'ordre colonial portugais également centralisé et autoritaire. Les essais de réaliser une économie socialisée ont produit un appareil d'état inefficace et gonflé, une réduction dans la productivité et une augmentation de la dépendance sur l'aide étrangère, qui finance maintenant 90 pour cent du budget national.

La détermination de bâtir un état d'une parti a résulté dans un assaut massif de violations des droits de l'homme fondamentaux et la perpétuation d'une culture politique basée sur la crainte mutuelle--le gouvernement de ses rivaux, les gens des forces de sécurité. Après l'indépendance formelle en 1974 (le PAIGC avait unilatéralement déclaré la Guinée-Bissau indépendante en 1973), les forces de sécurité du gouvernement de Luis Cabral ont exécuté à peu près cent individus soupçonnés de collaboration avec le régime portugais. Après un coup d'état échoué en 1978, ils ont tués encore plus de gens et les ont enterrés dans des tombes en masse dans la région Oio. En 1980, un coup d'état fructueux a amené le Premier Ministre Cabral et un des dirigeants guérilleros le plus proéminent de la guerre de l'indépendance, Bernardino Vieira ("Nino"), au pouvoir. Depuis ce moment-là, il a prétendument souffert lui-même quatre essais de coups d'état, le plus sérieux duquel était censément dirigé par le deuxième en ordre de Vieira, Paulo Correia. En 1986, après un procès à huis clos par un tribunal militaire, Correia et cinq autres étaient immédiatement exécutés malgré les plaidoyers pour surseoir à l'exécution du Pape, le Président de Portugal, Amnistie Internationale et d'autres personnes promines internationales. On se souvient très fort de cet événement en Bissau, où le bruit court que les yeux de Correia ont été crevés avant qu'il était tué. Vrai ou pas, cette croyance est l'évidence claire de la réputation macabre des forces de sécurité.

Peu après avoir pris le pouvoir, Vieira a introduit un nombre de changements économiques, gouvernant l'économie loin du socialisme sous un programme d'ajustement structural (*Programa de Estabilização Económica*) fondé par le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale en 1982. Les changements politiques sont venus presque dix ans après. En mai 1991, la de Guinée-Bissau a été amendée pour inclure de nouveaux garantis pour les droits de l'homme. En 1993, plus d'amendements étaient passés, y compris l'abolition de la peine capitale, nivelant la avec les normes internationales des droits de l'homme. Onze partis politiques ont bientôt émergé et deux journaux indépendants ont été formés, comme le pays se préparait pour sa première élection générale en 1994. Malgré tout, la situation des droits de l'homme en pratique reste

sombre⁸. Les forces de sécurité continuent à harceler les adversaires politiques par des détentions illégales et l'application de torture dans les prisons notoirement inhumaines. Le système judiciaire continue à être morose et est enclin à l'influence politique. Les meurtres politiques et extra-judiciaires ne sont pas rares. La police est régulièrement accusée d'employer la torture pendant l'interrogation et les prisons sont dans un état dégoûtant. En septembre 1993, Ossumane Quadé, un officier d'armée, a été battu à mort dans une prison connue comme la Deuxième Escadre après que la police l'avait retenu pour avoir trafiqué des armes. Sept officiers de sécurité de police étaient arrêtés et amenés avant une cour militaire. Cependant, le procès n'a pas pris fin et les personnes arrêtées sont souvent vues en liberté en Bissau.

Le 17 mars 1993, Major Robalo Gomes de Pina, chef d'une unité de sécurité élite, la *Força de Intervenção Rápida* (Force d'Intervention Rapide), a été tué en Bissau. Au début, les pouvoirs militaires ont réclamé que l'assassinat a été lié au mécontentement d'armée sur le salaire et les promotions. Ultérieurement, les événements étaient reconstruits comme un essai de coup d'état, surtout après l'assassin allégué, Sergent Amadú Mané, a réclamé--sous l'interrogation--que les membres proéminents de partis d'opposition, Joao da Costa, Président du *Partido da Renovação Democrática* (Parti Démocratique de Renovation), et Tagmé Na Waié, membre du *Resistência de Guiné-Bissau-Movimento Bafatá* (Résistance de la Guinée-Bissau-Mouvement Bafatá), avaient inventé le complot. Waié, Costa, et bien d'autres étaient arrêtés et interrogés. L'Amnistie Internationale et la *Liga Guineense dos Direitos do Homem* (Ligue Guinéenne pour les Droits de l'Homme) ont exercé une forte pression sur les pouvoirs pour libérer les détenus illégalement et pour les donner un procès juste. En janvier 1994, dix-sept personnes, y compris Costa et Waié, devaient comparaître en cour ouverte en présence d'une centaine de spectateurs, qui incluent deux observateurs impartiaux de Cape Verde appelés par la *Liga*, et l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme basée à Ouagadougou. Les accusés ont été permis de présenter leur version des faits, qu'ils ont fait à Kriolo avec la conviction ferme. La plupart ont allégué qu'ils avaient été maltraités pendant l'interrogation, parmi eux Amadú Mané lui-même, qui a nié le contact avec Joao da Costa. La plupart de ceux qui assistaient au procès ont ressenti qu'il y avait une possibilité raisonnable que la justice prévaudrait, et qu'on s'assurerait qu'elle prévaudrait. Même les adversaires les plus vociférants de Vieira ont reconnu que le procès a représenté une avance majeure sur celui de 1986 et ils étaient unanimes en reconnaissant l'ouverture politique et le travail de la *Liga* en réalisant tel changement. João da Costa et Tagmé Na Waié étaient, en effet, acquittés; les autres accusés ont reçu des termes de prison variants.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Les changements nels de 1991, qui permettaient la liberté d'association, ont fait possible l'existence des organisations non-gouvernementales. Celles-ci peuvent maintenant être approuvées légalement une fois que leurs statuts ont été examinés par SOLEDAMI (*Solidariedade e Amizade*) (Solidarité et Amitié), une organisation reliée au Ministère de Coopération, qui était d'abord établie en 1984 pour coordonner les organisations non-gouvernementales étrangères en Guinée-Bissau. Au moment d'écriture, trente-deux ONG locales ont été formées ou sont en train d'être formées, la plupart d'eux équipée par des professionnels qui avaient auparavant travaillé comme fonctionnaires du gouvernement. Malgré sa superficie et sa pauvreté, la Guinée-Bissau possède une des organisations des droits de l'homme la plus impressionnante en Afrique, la *Liga Guineense dos Direitos do Homem*, une nouvelle organisation des droits de l'homme accentuant les droits des femmes. En outre, il y a le *Centro de Informação e Orientação Jurídica* (Centre pour l'Orientation et l'Information Judiciaire), une organisation publique de recherche politique et d'information, et l'*Associação Guineense de Estudos e Alternativas* (Association Guinéenne pour l'Etude et les Alternatives) (ALTERNAG).

⁸ Voir *Country Report on Human Rights Practices for 1992* (Rapport du Pays sur les Pratiques de Droits de l'Homme pour 1992), Ministère des Affaires Etrangères des Etats-Unis, février 1993, et *Rapport 1993*, Les Editions Francophones d'Amnesty International, 1993.

Sous l'égide du gouvernement, la Guinée-Bissau possède une Faculté de Droit et un institut très productif de recherche sociale et économique, l'*Instituto Nacional de Estudos e Pesquisa* (INEP).

Dans ce petit pays complexe, où une élite de pouvoir même plus petite contrôle le PAIGC, le gouvernement et les forces de sécurité, cependant tous les membres de l'élite éduquée se connaissent ou sont réellement liés, des liens de parenté et de camaraderie estompent les limites entre les groupes politiquement opposés. Etant donné que ce pouvoir a ainsi été acquis et maintenu par la menace d'employer la force, les organisations des droits de l'homme en réalité représentent, comme a commenté Amine Saad, un contre-pouvoir. En appelant l'état de droit et le respect pour les droits élémentaires définis, ils exigent efficacement un changement dans la culture politique de Guinée-Bissau qui est aussi radical que l'essai pour introduire le marxisme-léninisme dans les années 1970.

Pour cette raison, le succès de la mission d'organisations des droits de l'homme et certes la survie très physique de leurs membres dépendra de leur aptitude à renforcer et à entretenir leur légitimité à l'égard de la population, et à bâtir même des rapports plus solides avec des organisations internationales des droits de l'homme. L'importance de ces rapports peut aller loin en expliquant pourquoi Fernando Gomes est membre de fondation et Secrétaire Exécutif de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme, basé au Burkina Faso, et est aussi engagé en établissant une association qui amènera toutes les organisations des droits de l'homme dans les pays africains avec le portugais comme leur langue officielle (PALOPs), le Forum Africain pour les Droits de l'Homme et l'Enfant (le Forum). Une première réunion des membres potentiels du Forum--auquel un représentant brésilien doit aussi être invité--est planifié pour février 1994. Le Forum représente une initiative importante des droits de l'homme pour les PALOPS. Malgré les diverses différences entre les pays lusophones, ils partagent--à part d'une langue commune et d'une culture métropolitaine--une histoire récente commune. Ils sont devenus indépendants par la guerre, ils ont introduit des systèmes économiques et politiques basés sur les principes marxistes-léninistes, et ils passent maintenant par une transition massive à la démocratie libérale. La coopération entre les PALOPs et le Brésil et le Portugal deviendra aussi plus facile par suite de l'initiative récente de l'Ambassadeur brésilien au Portugal, José Aparecido de Oliveira, à établir une Communauté des Pays Lusophones. Une réunion de planification des Ministres des Affaires Etrangères de Brésil, de Portugal, de Guinée-Bissau, d'Angola, de Cape Verde, de Mozambique et de Sao Tomé e Príncipe a eu lieu à Brasilia en février 1994. On espère que le nouveau Forum insistera sur un composant des droits de l'homme dans la Communauté proposée.

Il y a des occasions immédiates pour la coopération entre les organisations guinéennes des droits de l'homme et leurs contreparties dans d'autres pays lusophones. Le *Núcleo de Estudos da Violência* (Noyau pour l'Etude de Violence) à l'Université de São Paulo, Brésil, qui a contrôlé des conditions de prison au Brésil pendant quelques années et qui exerce une forte pression pour la réforme de prison dans ce pays, pourrait contribuer considérablement au travail de la Ligue dans les prisons de Guinée-Bissau. Les organisations de femmes au Brésil peuvent être de grande aide au *Centro de Informação e Orientação Jurídica* nouvellement formé. Des contacts avec le MULEIDE Mozambique (Femmes, Droit et Développement) seraient aussi certainement utiles aux deux organisations.

Comme les discussions d'enquêteur avec des activistes des droits de l'homme en Guinée-Bissau ont progressé, il est devenu de plus en plus évident que leur rôle comme "contre-pouvoir" ne peut pas être sous-estimé. La notion des droits de l'homme individuels est contre les droits multiples et les obligations qui viennent de l'affiliation d'une personne aux factions, aux groupes ethniques et aux familles, qui sont soutenus par des sanctions habituelles légales et surnaturelles. Tandis que le concept que les droits de l'homme extrapole l'histoire et la culture dans leur généralité fournit la justification la plus forte possible pour leur dissémination et acceptation, toujours est-il qu'ils sont à la base d'un ordre spécifique politique et social (démocratie libérale) qui n'est qu'incipient en Guinée-Bissau, comme dans beaucoup d'autres parties du monde. La *Liga Guineense dos Direitos do Homem* et le *Centro de Informação e Orientação Jurídica* sont les matérialisations les plus importantes de l'idée des droits de l'homme en Guinée-Bissau. Leur travail sera long et ardu et ne devrait pas être mesuré seulement par des accomplissements immédiats (tel que les observateurs internationaux au récent procès de trahison, par exemple), mais par leur aptitude de continuer à fournir la possibilité d'une alternative à la culture de crainte. Une fois, Paulo Sérgio Pinheiro, Directeur du

Núcleo de Estudos da Violência à São Paulo, qui commentait sur l'impossibilité apparente de propager les notions les plus fondamentales du droit parmi les officiers de prison et la police au Brésil, a indiqué qu'il n'attendait pas son organisation d'être capable de changer des institutions qui sont encastrées dans une culture de népotisme, de violence et de crainte immédiatement. Dans son existence même, le *Núcleo* représentait la réalité d'une idée, auquel, un jour adhéraient les individus et les institutions. On espère, donc, que la communauté internationale fournirait la sorte de soutien qui permettra les activistes des droits de l'homme de Guinée-Bissau à continuer à bâtir et à renforcer leur légitimité. Sans tels points de référence, et certes sanctuaire, la possibilité de changement dans la culture politique de crainte sera autant plus distante.

Centro de Informação e Orientação Jurídica
(Centre pour l'Information et l'Orientation Juridique)

Fondé en 1993 par dix avocats et d'autres professionnels, la plupart duquel étaient formés en Europe et au Brésil et qui ont travaillé dans le gouvernement jusqu'au présent, le *Centro de Informação e Orientação Jurídica* a été originalement établi comme une simple organisation des droits de l'homme. Après le conseil d'agences internationales, les fondateurs ont résolu de se concentrer sur les droits de femmes et d'enfants, en préparant leurs statuts conformément. Le *Centro* a l'intention de fournir du conseil juridique aux citoyens (principalement les femmes), de publier des brochures sur les droits de l'homme, de collaborer avec des groupes de femmes, d'autres ONG, et le gouvernement dans l'organisation des congrès et séminaires, et de former des "animateurs" qui propageront l'information sur les droits dans les régions rurales. Le *Centro* vise à s'engager particulièrement dans les disputes de famille qui résultent de divorce, de séparation et de violence domestique. Un aspect important de ce groupe émergent est sa sensibilité aux différences culturelles en Guinée-Bissau. Il prévoit la recherche sur place pour mieux comprendre la rapport entre la loi de famille officielle et habituelle. En plus des droits de femmes, le *Centro* envisage aussi de s'engager dans le travail lié à la loi de terre.

Liga Guineense dos Direitos do Homem
(Ligue Guinéenne pour les Droits de l'Homme)

En 1991, la *Liga Guineense dos Direitos do Homem* a été formée sous la direction de Fernando Gomes. Un dirigeant de jeunesse pendant les premières années de l'indépendance, Gomes a gagné une bourse d'études pour étudier à Leningrad en 1981. A son retour en Guinée-Bissau, il travaillait dans le bureau du Procureur général. Les différences d'opinion (Gomes était vu comme trop diligent dans ses essais de restreindre l'abus par la police judiciaire) l'a causé de perdre son travail et sa maison de gouvernement. Depuis ce moment-là, il a consacré son temps à la consolidation de la *Liga*.

Malgré sa jeunesse, la *Liga* a maintenant 3.000 membres, chacun duquel est supposé de contribuer 5.000 pesos guinéens (environ cinquante centimes US) par mois. Elle est établie dans la capitale et dans chaque des huit régions du pays, où un membre salarié du personnel est responsable de gérer le bureau. Chaque bureau fonctionne comme un centre de conseil juridique où les membres du public sont libres à présenter leurs problèmes. Au début, la *Liga* essayait d'agir au nom de ces "clients," mais avec le temps, a décidé de les orienter seulement sur leurs droits et de les conseiller au meilleur cours d'action.

La masse du travail de la *Liga* est d'informer les gens de Bissau sur leurs obligations et droits juridiques, pour contrôler la situation des droits de l'homme dans le pays, et de plaider pour ceux dont les droits sont enfreints. L'éducation publique est effectuée par une émission de radio hebdomadaire sur la radio du gouvernement et la publication d'un bulletin qui s'appelle *Diritus Malgós* [Kriolo pour "Droits Amers (ou Sacrés)"], qui contient des articles éducatifs, de l'information sur les abus des droits de l'homme en Guinée-Bissau, et des rapports sur les activités de la *Liga*. Depuis août 1993, trois éditions du bulletin ont été publiés avec un tirage de 2.500 chacun. En préparation pour la première élection générale en Guinée-Bissau, la *Liga*, en coopération avec

ALTERNAG, prépare une campagne d'éducation publique. Il est aussi possible que la *Liga* soit invité à participer dans le contrôle de l'élection.

L'activité de la *Liga* qui l'a amené plus de visibilité a été sa plaidoirie contre la peine capitale--résultant en son abolition en 1992--et la dénonciation courageuse des abus significatifs des droits de l'homme en Guinée-Bissau. En 1992, par exemple, la *Liga* a lancé une campagne pour faire comparaître les assassins d'Ussumane Quadé, tandis qu'en 1993, la *Liga* était capable de visiter ceux qui avaient été arrêtés pour le coup d'état du 17 mars et d'exiger un procès ouvert et juste. Par l'information reçue des bureaux régionaux, la *Liga* a acheminé les protestations des abus d'autorité à Oio et à Bafatá.

Inutile de dire, les dénonciations des abus de droits de l'homme de la *Liga* ne sont pas réalisées sans représailles. Fernando Gomes a reçu des menaces de mort par téléphone, et, peu après ses énonciations sur le cas d'Ussumane Quadé, il était arrêté sous l'inculpation d'abus d'autorité pendant son terme d'emploi dans le bureau du Procureur général. En outre, la *Liga* a été l'objet d'une campagne orchestrée conçu pour convaincre l'opinion publique qu'elle est alliée aux "bandits" et à la manque de loi en général. Sa défense de l'abolition de la peine capitale est interprétée comme une alliance avec des criminels communs. Un projet à entreprendre une enquête majeure de prisons et à former le personnel des prisons en conjonction avec la *Prison Reform International* (Réforme International de Prison) devait être abandonné quand le gouvernement a refusé la permission nécessaire.

Cependant, les critiques de la *Liga* ne sont pas limitées au gouvernement. Au moins un dirigeant de l'opposition, par exemple, a défini la *Liga* comme un "Contre-Pouvoir," l'a accusé d'être, si rien, trop généreux avec le gouvernement et d'être allié insuffisamment aux partis d'opposition. Fernando Gomes défend sa position en insistant que la *Liga* doit rester politiquement impartial si elle veut consolider sa légitimité comme une organisation des droits de l'homme.

- Peter Fry

LIBERIA

CONTEXTE

Depuis décembre 1989, Libéria est au milieu d'une guerre civile sanglante qui entraînent plusieurs factions de guerres, dont toutes sont responsables des énormes violations. Le pays reste divisé comme les divers factions rivalisent pour le pouvoir. La masse du pays est contrôlée par le *National Patriotic Front of Liberia* (Front Patriotique National de Libéria) (NPFL) de Charles Taylor. Deux des comtés occidentaux sont contrôlés par le *United Liberation Movement for Democracy in Liberia* (Mouvement Uni de Libération pour la Démocratie en Libéria) (ULIMO), un groupe composé de soldats de l'armée de l'ancien Président Samuel Doe, les forces armées de Libéria (AFL). Trois autres factions ont émergé récemment: le *Liberia Peace Council* (Conseil Libérien de Paix), le *Bong Democratic Front* (Front Démocratique Bong), et le *Lofa Defense Council* (Conseil de Défense Lofa). Depuis 1990, la capitale, Monrovia, est gouvernée par le *Interim Government of National Unity* (Gouvernement Intérim d'Unité Nationale) (IGNU) appuyé par une force ouest-africaine de garde de la paix, ECOMOG.

Pendant la guerre, il y a eu de nombreux essais par les leaders ouest-africains pour finir ce conflit. Cependant, ces efforts ont été gâchés par Charles Taylor qui ne tient pas sa parole et qui a résulté dans un renouvellement de la lutte. En octobre 1992, le NPFL a attaqué Monrovia, terminant deux ans de cessez-le-feu. L'offense a trouvé ECOMOG mal préparé, et il a répondu en permettant les anciens combattants d'AFL d'opérer à côté d'ECOMOG en combattant le NPFL. Pendant les luttes, il y avait des accusations d'abus des droits de l'homme par tous les côtés et des plaintes de l'emploi de tapis de bombe d'ECOMOG, qui a résulté dans des victimes civiles. En juillet 1993, le NPFL, ULIMO et IGNU ont signé un accord de paix suivant des discussions arrangées par la *Economic Community of West African States* (Communauté Économique d'États Ouest-Africains) (ECOWAS), l'Organisation d'Unité Africaine (OUA), et l'ONU. L'accord a fourni la création d'une mission ONU d'observateur en Libéria et l'expansion des forces ECOMOG à inclure des troupes de l'Afrique de l'est.

Jusqu'au 7 mars 1994 quand le procédé de désarmement a officiellement commencé, le procédé avait atteint une impasse. Entre-temps, à peu près 652.600 de réfugiés Libériens restent dans les états africains voisins.

Antérieurement à la guerre civile, il n'existait pas de groupes des droits de l'homme sous le gouvernement répressif du Président Samuel Doe. Depuis la guerre, il est impossible pour toutes les organisations des droits de l'homme de se former sauf à Monrovia qui est contrôlé par l'ECOMOG. Un nombre d'organisations des droits de l'homme ont été établies à Monrovia et sont permis de fonctionner sans l'interférence par IGNU et ECOMOG. Cependant, ces groupes ont été contraints en essayant de documenter des violations dans le territoire contrôlé par aucune des factions de guerre. Les organisations ont été forcées de limiter leurs activités à l'instruction des droits de l'homme (par des congrès, les médias et les panneaux) et les programmes des services juridiques. A Monrovia, les ONG sont devenues une industrie à domicile. C'est une manière d'obtenir paiement pour le travail. Par suite, il y a des centaines de ONG inscrites--représentant souvent seulement une personne. Il y a actuellement, par exemple, plus de 100 ONG de femmes inscrites à Monrovia.

Bien que le désarmement soit prévu de commencer, des retards et des renouvellements de luttes paraissent d'avoir différé le processus de la paix encore une fois. La formation des droits de l'homme dans chaque domaine est nécessaire en Libéria. Tous les groupes ont seulement commencé à opérer depuis la guerre et la plupart des gens qui dirigent les organisations n'ont pas d'expérience antérieure des droits de l'homme. L'ancien Président de gouvernement intérim, Amos Sawyer, a aussi commencé un groupe des droits de l'homme appelé le *Center for Democratic Empowerment* (Centre pour le Pouvoir Démocratique) depuis il a démissionné en mars 1994. Un des problèmes majeurs qui affronteront les groupes des droits de l'homme libériens est comment traiter les provisions d'amnistie globales dans l'accord de paix qui dispense tous les violateurs des droits de l'homme pour tout acte commis pendant le cours d'engagements militaires. L'expérience comparative ailleurs pourrait être utile pour développer une approche à ce problème.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Association of Human Rights Promoters
(Association des Promoteurs des Droits de l'Homme)
(ASHURIP)

Histoire

L'*Association of Human Rights Promoters* (ASHURIP) a été formée en 1991 par un ancien employé du gouvernement de Doe, Jesse Karnley.

Mandat

Le but de l'organisation est l'éducation des droits de l'homme.

Structure

L'ASHURIP est une organisation avec à-peu-près 300 membres.

Programme

Depuis 1991, l'*Association* a parrainé un séminaire conjoint avec la *Catholic Justice and Peace Commission* (Commission Catholique Justice et Paix) le Jour des Droits de l'Homme. Ils ont aussi imprimé 60.000 copies de la Libérienne pour distribuer. Le manque de fonds a rendu l'organisation efficacement défunte.

Catholic Justice and Peace Commission
(Commission Catholique Justice et Paix)

Histoire

La *Catholic Justice and Peace Commission* a été formée en novembre 1991 par le Secrétariat Catholique. L'archevêque Michael Francis a un long record de révolte contre les abus des droits de l'homme en Libéria antérieurement à la guerre et a assuré que la Commission a les fonds nécessaires.

Mandat

La *Commission* est le composant des droits de l'homme et de paix de l'église catholique de Libéria.

Structure

La *Commission* est dirigée par un Directeur National qui dirige un bureau de cinq personnes.

Programme

La *Commission* fait le travail d'instruction des droits de l'homme dans les écoles et les églises, dirige un programme des services juridiques, visite des prisons, documente des abus des droits de l'homme, et communique avec les dirigeants rebelle pour se plaindre des violations.

Center for Law and Human Rights Education

(Centre pour le Droit et l'Education des Droits de l'Homme)

Histoire

Le *Center* a été formé en 1992 à Monrovia.

Mandat

Le but de son activité est la plaidoirie des droits de l'homme et des services juridiques.

Structure

Le *Center* est dirigé par un Conseil de Conseillers et compte dix-neuf personnes.

Programme

Le *Center* fournit les services juridiques, dirige des programmes d'instruction des droits de l'homme, et a une bibliothèque de documentation et de ressources. Il est responsable pour un cours des droits de l'homme enseigné à l'école de droit à Monrovia. Le Centre a donné formation à la police sur les normes des droits de l'homme et a développé un programme pour les anciens combattants.

Liberia Human Rights Chapter
(Branche Libérienne des Droits de l'Homme)

Histoire

La *Liberia Human Rights Chapter* a été formée en 1991 par Harry Sie Brooks. La première initiative de l'organisation était la publication d'un issu d'un journal des droits de l'homme qui s'appellait Humanitas.

Mandat

La *Chapter* se concentre sur l'éducation des droits de l'homme et la plaidoirie.

Structure

Actuellement, tout le travail de l'organisation est fait par des volontaires, dû à un manque des fonds.

Programme

La *Chapter* a été responsable pour une série de panneaux à travers Monrovia et des programmes de radio sur les droits de l'homme. Elle contrôle aussi le gouvernement intérim et s'est engagé dans le domaine de l'ULIMO. Une série de numéros de Humanitas ont paru. Quand le financement avait fini cette année, le personnel était congédié et il n'y a pas eu beaucoup d'activité depuis lors.

Liberia Watch for Human Rights
(Garde Libérienne des Droits de l'Homme)

Histoire

La *Liberia Watch for Human Rights* a été formée en 1991.

Mandat

Les objectifs de l'organisation sont, parmi d'autres, de promouvoir l'éducation des droits de l'homme, d'améliorer les conditions des prisons, promouvoir les services juridiques, et de lobbyer pour l'élimination des lois inhumaines.

Structure

Liberia Watch a sept effectifs. Cependant, leurs activités ont été contraintes par l'inexpérience et le manque de fonds.

Programme

L'organisation est responsable d'un nombre de journaux sous le même nom. Néanmoins, elle n'a pas été capable d'achever ses buts à cause d'un manque de fonds.

***My Sister's Place* (Endroit de Ma Soeur)**

Histoire

My Sister's Place a reçu des fonds après la publicité des viols au Bosnie.

Mandat

My Sister's Place est une organisation dirigée par la *National Women's Commission of Liberia* (Commission Nationale de Femmes de Libéria) pour aider aux femmes qui ont été injuriées sexuellement ou contraintes pendant la guerre.

Structure

Le personnel de l'organisation travaille à temps plein, et est composé d'un avocat sur place et des conseillers de trauma.

Programme

Les projets sont réalisés par la *National Women's Commission of Liberia* et fondés par l'UNICEF. L'organisation offre des conseils de trauma; des examens pour HIV/conseils de SIDA; conseil juridique aux femmes; des services médicaux; des activités de revenu générant pour les femmes; et l'abri à court-terme pour les femmes battues.

- Binaifer Nowrojee

MALI

CONTEXTE HISTORIQUE

La nature de la transition de 23 ans de la dictature militaire de Moussa Traoré à un régime démocratique a, en grande partie, formé le caractère, les stratégies et les besoins des ONG des droits de l'homme au Mali contemporain. Moussa Traoré a saisi le pouvoir politique dans un coup d'état militaire en 1968 et a gouverné le pays jusqu'en 1991. En 1991--face à la mobilisation des forces sociales démocratiques--un autre soldat devait le remplacer pour contrôler le gouvernement transitoire jusqu'à ce qu'une élection ait lieu, introduisant le gouvernement démocratique actuel.

Pendant les 23 ans que Moussa Traoré a gouverné, Mali était un cas classique d'un état africain autoritaire. Il n'y avait aucun état de droit. C'était un état d'une parti, et toutes les institutions étaient dominées par la parti. Les organisations dans la société civile, comme les syndicats ou les organisations de femmes, étaient tous affiliés à la seule parti, contraignant l'espace pour toute organisation autonome. Le gouvernement opérait une économie fermée, avec l'accent fort sur le secteur public.

Pendant cette même période, malgré ces pratiques d'état, Mali avait une (de 1974) qui signifiait de protéger des droits de l'homme, et, encore plus, le gouvernement ratifiait la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en 1982.

Avec la fin de la guerre froide et la quête générale pour la reconstruction démocratique des sociétés africaines, il y avait une révolte des gens au Mali. L'état a répondu en massacrant des étudiants et des enfants en 1991. Cela a mené à l'organisation de beaucoup de ONG, particulièrement des ONG de femmes, pour traiter la situation.

Avec la chute du gouvernement de Moussa Traoré et la demande pour une conférence nationale, l'espace pour la politique en masse a ouvert. L'adoption d'une nouvelle Constitution en 1992 et l'existence d'un gouvernement élu a favorisé le climat politique pour les ONG des droits de l'homme. Beaucoup de personnes et d'organisations qui servaient dans le gouvernement transitoire se trouvaient ultérieurement dans le gouvernement élu, dans des partis d'opposition, ou dans des ONG des droits de l'homme. Par la fin de 1991, autant que quatre-vingt-dix-sept ONG nationales existaient au Mali.

Cependant, il y a un nombre de problèmes actuels des droits de l'homme, auxquels il vaut le coup d'appeler l'attention:

- Le problème de sécession dans le nord par les Touaregs a créé la tension entre les problèmes de sécurité d'état et les droits de l'homme. Déjà il y a eu des cas d'abus des droits de l'homme par les forces de sécurité. Le soutien pas exactement couvert des rebelles par le gouvernement libyen complique la situation encore plus.
- La mobilisation de la société, surtout les étudiants, pendant la période de transition a créé maintenant son propre problème d'expectatives augmentées. Les étudiants, comme beaucoup croient, ont maintenant développé la notion qu'ils sont "des fabricants de roi," et, comme ça, peuvent faire et défaire les gouvernements au Mali à volonté.
- Cet état de choses, accouplé avec la politique d'ajustement structural actuel et la dévaluation, pose le plus grand défi au gouvernement. Les ONG aussi doivent se conformer à une population qui est malheureuse avec la démocratie et sceptique de la plaidoirie des droits de l'homme à cause de la situation économique difficile.

- Ces problèmes à part, l'ethnicité et la religion ne sont pas de problèmes politiques dans la société malienne.

Ceci est le contexte historique pour comprendre le travail des ONG maliennes.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH)

Histoire

Suivant l'imposition d'un état d'une parti peu après l'indépendance et la saisie du pouvoir de Mussa Troare en 1968, les activités de la société civile ont été arrêtées, et, en effet, dans la plupart des cas ont été criminalisées. L'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) a été formée en 1988 pour défier cet état d'affaires.

Mandat

Les objectifs d'AMDH sont:

- d'étudier et d'encourager la promotion des droits de l'homme et des peuples;
- de travailler vers le respect des droits de l'homme et des libertés en accord avec les lois et les obligations internationales de traité de l'état;
- d'encourager le respect de la loi par les citoyens et la société en général;
- de disséminer l'information sur les principes des droits de l'homme et des peuples;
- d'encourager la recherche et de compiler des documents sur les droits de l'homme en général, et ceux d'Afrique et de Mali en particulier;
- de coopérer avec d'autres organisations des droits de l'homme aux niveaux nationaux et internationaux qui travaillent dans la domaine de la promotion et la protection des droits de l'homme;
- de publier leurs études, articles et bulletins sur la promotion et la protection des droits de l'homme; et,
- d'organiser des séminaires, congrès et carrefours avec l'intention de promouvoir les droits de l'homme.

Structure

Au niveau national, AMDH comprend un Congrès, une Assemblée Générale et le Secrétariat National. Le bureau national comprend les positions suivantes: Président, Vice-Président, Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint, Secrétaire pour les affaires juridiques, Secrétaire pour les affaires internationales, Secrétaire responsable des relations avec d'autres ONG, Secrétaire pour les affaires sociales, Secrétaire pour la culture, l'information et la presse, Trésorier Général, Trésorier Adjoint, et quatre autres commissaires.

Programme

AMDH a organisé plusieurs activités depuis son début en 1988. Elle s'est engagée à la plaidoirie et l'éducation sous la forme de séminaires, de congrès et de carrefours. Elle a participé à l'esquisse de la Constitution démocratique du pays de 1992.

Association Muso Yiriwa (Femme Promotion)

Histoire

L'Association *Muso Yiriwa* (Femme Promotion) a été créée en 1994 par des professionnels de diverses éducations pour compléter le travail d'autres organisations de femmes. La caractéristique unique de *Muso Yiriwa* est sa concentration spécifique sur les régions rurales généralement négligées.

Mandat

Le mandat de *Muso Yiriwa* est de contribuer à la sensibilisation de la population rurale sur leurs droits, et de permettre à la population de participer activement dans la prise de décision qui concerne leurs intérêts.

Structure

Le corps suprême de prise de décision de *Muso Yiriwa* est une Assemblée Générale. L'organe exécutant est le Conseil Administratif.

Les fonctions sont Président, Secrétaire Exécutif, Trésorier, Trésorier Adjoint, Secrétaire pour l'information, Secrétaire pour les relations externes.

Programme

Muso Yiriwa fournit la formation et l'information visée à la population en général, et la population rurale en particulier. Elle travaille aussi pour la promotion des femmes par des activités intégrées de développement.

Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes (APDF)

Histoire

L'Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes (APDF) a été formée en 1991 après le massacre d'étudiants par le gouvernement de Mussa Traore. Les fondateurs de l'APDF l'ont conçu comme un groupe démocratique de femmes pour lutter pour le changement qui causerait finalement les conditions démocratiques qui permettraient les organisations et les groupes d'intérêt à se former en dehors du système de l'état.

Mandat

Le mandat de l'APDF est d'organiser les femmes pour les permettre à défendre leurs droits ainsi qu'améliorer leur condition socio-économique et leur statut légal dans la société malienne.

Structure

L'Assemblée Générale d'APDF est le corps suprême de prise de décision. Le Comité Exécutif est élu parmi les membres de l'Assemblée Générale, et est autorisé pour réaliser les décisions de l'Assemblée Générale. Le Comité Exécutif est composé du Président, Secrétaire Général, Secrétaire pour l'administration, Secrétaire pour les organisations, Secrétaire pour les relations externes, Secrétaire pour l'Information et la sensibilisation, Trésorier Général, Trésorier Adjoint, Commissaire pour conflits, Commissaire pour la comptabilité, Secrétaire pour l'éducation, et Secrétaire pour les affaires sociales.

Programme

APDF a organisé des activités dans la domaine de la sensibilisation. Elle a campagné sur la violence contre les femmes et sur le problème de mariages précoces. Elle a donné l'assistance économique aux femmes.

Collectif des Femmes du Mali (COFEM)

Histoire

Un groupe de femmes a décidé de former le Collectif des Femmes du Mali (COFEM) après le massacre des étudiants par le gouvernement de Mussa Traore en 1991. L'objectif était de créer une ONG des droits de femmes complètement indépendante de la parti d'état.

Mandat

Le mandat principal de COFEM est de promouvoir les droits de femmes en assurant qu'elles ont l'information requise pour les permettre à participer d'une manière plus significative dans le développement politique, économique, social et culturel de la société malienne entière. L'organisation cherche aussi à lutter contre toutes les formes de discrimination contre les femmes.

Structure

L'Assemblée Générale, qui est composée de tous les membres inscrits de COFEM, est le corps suprême de prise de décision de l'organisation, et définit ses politiques.

L'Assemblée Générale élit un Comité Exécutif qui est autorisé à réaliser des politiques décidées par l'Assemblée. Le Comité Exécutif est composé de 12 membres: le Président, Secrétaire Général, Secrétaire pour les programmes, Secrétaire pour les activités économiques, Secrétaire pour les affaires judiciaires, Secrétaire pour les relations internationales, Secrétaire pour l'organisation, Secrétaire pour l'information et la presse, Trésorier, Trésorier Adjoint, et Commissaire pour les résolutions de conflit.

Programme

COFEM a participé à la conférence national et de ce fait a pris part à l'esquisse de la Constitution de 1992. Il a aussi contribué à établir le programme du gouvernement transitoire, et a campagné pour les femmes à participer dans les élections.

COFEM a recherché et disséminé l'information sur les droits de femmes, et a traduit des matières des droits de femmes en langues locales. Il a organisé des séminaires, des congrès et des carrefours, et a mobilisé des femmes dans le secteur industriel pour lutter pour leurs droits.

Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme (CADEF)

Histoire

Le Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme (CADEF) a été créé en mars 1990 pour défendre les droits de femmes et des enfants conformément aux provisions des Conventions ONU liées aux droits de femmes et d'enfants. CADEF est partie d'un réseau international.

Mandat

CADEF cherche à organiser toutes les personnes qui sont intéressées à la défense des droits d'enfants et de femmes, et à intégrer les soucis de femmes et d'enfants dans les processus de développement avec le but d'améliorer leur santé et leur niveau de vie. Il est aussi autorisé d'aider la consolidation de la démocratie.

Structure

L'Assemblée Générale de CADEF est composée de tous les membres de l'organisation et est l'organe suprême de prise de décision de CADEF. Le Comité Exécutif est élu des membres de l'Assemblée Générale, et a quatre portefeuilles permanents et douze non-permanents. Les quatre portefeuilles permanents sont: le Président, Secrétaire Général, Trésorier Général, et Secrétaire pour la gestion. Les douze membres non-permanents sont: Secrétaire pour les affaires juridiques, Secrétaire pour les relations externes, Secrétaire pour l'éducation et la communication, Secrétaire pour la recherche, Secrétaire pour les affaires sociales, Secrétaire pour l'agriculture, les Affaires écologiques et pastorales, Secrétaire pour les affaires de jeunesse, et deux organisateurs.

Programme

CADEF est entraîné dans des campagnes d'alphabétisation et de sensibilisation. Il a fourni l'assistance aux femmes urbaines et rurales, y compris des efforts à promouvoir leur santé. Il a organisé des femmes à obtenir accès à des facilités d'emprunt et crédits. Il a collaboré dans des projets de recherche, et avec les ONG dans d'autres pays d'Afrique, ainsi que les Amériques, l'Europe et l'Asie.

Conseiller Juridique-Association Malienne pour le Développement (AMADE)

Histoire

Le Conseiller Juridique-Association Malienne pour le Développement (AMADE) était une initiative d'un groupe d'amis qui étaient intéressés à adresser, par discussions et discours, les problèmes de sous-développement en général et au Mali en particulier. En mai 1983, après un nombre de congrès, le groupe a décidé de créer une structure permanente pour traiter la question d'une manière plus profonde.

Mandat

AMADE est une ONG à but non lucratif avec le mandat de promouvoir le développement socio-économique de la population rurale de Mali en initiant des projets de développement avec l'approbation des habitants du village. Donner le conseil et l'assistance juridique est aussi un des objectifs de l'AMADE.

Structure

L'Assemblée Générale est le corps suprême de prise de décision de l'AMADE. Il élit un Comité Exécutif qui est chargé avec l'exécution des politiques et décisions de l'Assemblée Générale. Le Comité Exécutif est composé des officiers suivants: le Président, Vice-Président, Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjoint, Trésorier Général, Trésorier Général Adjoint et deux Commissaires.

Programme

AMADE a organisé environ dix-huit projets de développement dans quatre régions de Mali.

LA MAURITANIE

CONTEXTE HISTORIQUE

La Mauritanie, avec une population de 1.780.000, couvre un territoire vaste, la plupart de laquelle est composée du désert Sahara. Le pays a un littoral le long de l'Océan Atlantique. La partie sud du pays, le long de la Fleuve Sénégal, le climat est sahélien, et l'économie est principalement agricole. Il y a deux groupes ethniques dominants en Mauritanie: les Moors (d'origine arabe) et les Mauritaniens noirs (Pulaar, Soninké et Wolof). Jusqu'en 1989 ces deux groupes vivaient ensemble en paix, mais dès lors, les problèmes sont venus, avec certains qui accusent d'autres qu'il y a un procédé d'arabisation de la population.

L'activité économique principale dans le pays est la pêche, et il y a aussi quelques minières. Le potentiel existe pour une plus grande dépendance future de l'agriculture, par suite de grands barrages le long de la Fleuve Sénégal. La situation économique actuelle, cependant, n'est pas bonne, et il y a beaucoup de chômage parmi les jeunes.

Un régime d'une parti a gouverné la Mauritanie depuis l'indépendance. Autres partis politiques n'étaient pas permis, et il n'y avait aucune liberté d'expression. Les arrestations arbitraires et les détentions illégales se passent régulièrement. Plusieurs personnes qui étaient arrêtées et retenues sans procès sont mortes en prison. En 1989, par suite des meurtres de paysans sénégalais dans la région de la Fleuve Sénégal, des émeutes ont eu lieu au Sénégal et en Mauritanie. Ces émeutes fournissaient une occasion pour les pouvoirs mauritaniens à envoyer à peu près 12.000 Mauritaniens noirs au Sénégal, où ils restent dans des camps de réfugié. Les pouvoirs mauritaniens refusent de reconnaître leur citoyenneté ou de les permettre à revenir en Mauritanie.

En 1992 le gouvernement a permis un système multi-parti à développer, et plusieurs partis politiques se sont formés. Cependant, l'opposition a réclamé qu'il y avait de fraude massive pendant les élections de 1992, et les élections municipales de 1993. Il y a maintenant la liberté de la presse, et les journaux rapportent qu'ils ont souffert peu d'harcèlement du gouvernement.

L'impression maintenant est que les pouvoirs mauritaniens veulent procéder avec l'arabisation du pays. L'arabe est maintenant obligatoire dans les écoles, et est la seule langue enseignée dans presque 80% des écoles. Les Mauritaniens noirs ne sont pas arabes et ne veulent pas que leurs enfants étudient une langue qui n'est pas la leur, mais jusqu'à présent, les pouvoirs n'ont pas changé cette politique.

Les activistes des droits de l'homme citent des exemples de restriction sur la liberté de mouvement de certaines populations, essentiellement dans la région de la Fleuve Sénégal, qui sont harcelés par la police et l'armée quand ils voyagent à d'autres régions. Les groupes des droits de l'homme continuent à dénoncer les arrestations illégales et les détentions arbitraires.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Il y a quelques ONG qui travaillent dans les droits de l'homme, mais normalement elles ne reçoivent pas de reconnaissance officielle. Certains activistes ont été arrêtés plusieurs fois dans le passé, et certains reçoivent toujours des menaces. Récemment des fonctionnaires ont arrêté le Président d'une organisation. Les ONG croient que le gouvernement les tolère pour qu'elle puisse projeter une image positive au monde, mais elles ne sont pas réellement acceptées. A présent, les groupes se sentent un peu plus sûrs, mais ne sont pas sûrs combien de temps cette situation durera. Une sensation de malaise existe dans le pays dû à la croyance que le gouvernement a l'intention d'arabiser le pays.

Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH)

Histoire

L'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH) a été créée en 1991, mais n'a pas reçu de reconnaissance officielle par les pouvoirs.

Mandat

Le mandat de l'AMDH est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, avec le contrôle des violations des droits de l'homme.

Structure

Les membres de l'AMDH sont professeurs d'université, étudiants, avocats, professeurs de lycée, et d'autres. L'organisation n'a aucun personnel salarié, et utilise le bureau d'un membre de son Exécutif comme sa siège.

Programme

L'AMDH a été créée à un moment où les trois domaines principales de violations des droits de l'homme étaient les meurtres massives des soldats mauritaniens noirs, la déportation des soldats et des membres de la presse au désert, et le rapatriement massif des Mauritaniens de Sénégal. Par rapport aux meurtres des soldats, l'AMDH a lancé une campagne de presse et une action internationale pour dénoncer les meurtres et pour demander un comité d'investigation. L'investigation a eu lieu, mais ceux trouvés responsables n'ont pas été punis; le gouvernement a passé une amnistie pour ceux qui sont entraînés.

Comme le résultat d'efforts par des organisations autour du monde, ceux déportés au désert pouvaient revenir. L'AMDH a établi un comité médical pour examiner les victimes. Les membres AMDH qui sont avocats prenaient des cas de victimes à la cour. Cependant, la loi d'amnistie a déclaré que ces responsables n'ont pas été poursuivis. L'AMDH a, en conséquence, lancé une campagne pour la révocation de la loi.

Les Mauritaniens qui ont été rapatriés vivent dans des conditions très mauvaises, et les pouvoirs ont refusé de les aider. L'AMDH a ouvert un centre de conseil juridique pour eux, et fournit de l'assistance humanitaire.

L'AMDH entreprend aussi des investigations des faits des droits de l'homme, enquête sur des plaintes reçues, émet des annonces de presse, et finance des campagnes de presse si les pouvoirs échouent de répondre à l'annonce de presse initiale. L'AMDH travaille aussi avec les comités des droits de l'homme des partis politiques, et notifie les partenaires internationaux aux situations dans le pays.

Comité de Solidarité avec les Victimes de la Répression en Mauritanie (CSVRM)

Histoire

Le Comité de Solidarité avec les Victimes de la Répression en Mauritanie (CSVRM) a été créé après une série de protestations des femmes mauritaniennes dans les rues de Nouakchott. Entre septembre 1990 et mars 1991 environ 500 soldats mauritaniens noirs ont été arrêtés et déportés sans procès, tandis que d'autres ont

été tués. Les pouvoirs harcelaient régulièrement la population noire. Un groupe de femmes a réagi en marchant dans les rues. Après la marche, elles ont formé le CSVRM en mai 1991. Elles n'ont pas encore demandé de la reconnaissance officielle, mais ont l'intention de le faire bientôt.

Mandat

L'objectif principal de CSVRM est d'aider les victimes à récupérer leurs droits.

Structure

Les membres de CSVRM sont toutes des femmes, lettrées et illettrées. L'organisation n'a aucun personnel salarié ni bureau, ce qui pose des problèmes organisationnels.

Programme

Au début les activités principales de CSVRM incluaient des démonstrations publiques--des grèves d'occupation, marches, annonces de presse, etc. Une fois que les violations des droits de l'homme sont devenues connues en dehors du pays, l'organisation a commencé à diriger des enquêtes des violations massives et à publier les résultats. Il continue à faire cela, mais son activité principal est de diriger une campagne nationale et internationale pour la révocation de la loi d'amnistie.

CSVRM agit comme la voix pour l'Association des Veuves et l'Association des Rescapés de la Répression, deux organisations qui travaillent pour la reconnaissance des droits de victimes.

Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme (LMDH)

Histoire

La Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme (LMDH) a été formée en 1986 par un groupe d'avocats et de professionnels, qui a reçu la reconnaissance officielle la même année. Au début, LMDH, à ce moment-là la seule ONG des droits de l'homme, était hautement respecté dans le pays et internationalement. Aujourd'hui, cependant, l'indépendance de l'organisation du gouvernement est questionnée. Seulement le Président représente la LMDH, et il semble que le reste de l'organisation ne fonctionne pas.

Mandat

L'objectif de la LMDH est la promotion et la protection des droits de l'homme.

Structure

Les membres de la LMDH sont avocats, docteurs, activistes des droits de l'homme, etc. L'organisation n'a aucun personnel salarié et aucun bureau.

Programme

LMDH a dénoncé des meurtres de la part de l'armée et la déportation d'autres ensemble avec des journalistes. Elle a demandé au gouvernement d'examiner ces événements, et le gouvernement a consenti de le faire. Le gouvernement a aussi accepté, en principe, l'indemnisation des familles des victimes. LMDH croit que, par suite d'une orientation visible à la démocratisation, il est possible de tenir des discussions avec le

gouvernement, et essaie d'employer cette occasion, sans en même temps être tolérant des violations de gouvernement.

- Seny Diagne

NIGERIA

LE CONTEXTE

Bien que les violations des droits de l'homme au Nigéria soient ordinaires sous la règle militaire, 1993 était une année particulièrement défiante pour les groupes nigériens des droits de l'homme. L'ancien Président Général Ibrahim Babangida a annulé les résultats d'une élection présidentielle, qui aurait amené le pays à la règle civile, et a installé un gouvernement intérim. Au milieu de novembre, le Ministre de Défense Général Sani Abacha a forcé le gouvernement intérim à démissionner, causant le septième coup d'état depuis l'indépendance de Nigéria. Le régime a interdit toutes les associations et les réunions politiques. Aucun horaire n'était établi pour le retour à la règle civile.

A travers cette crise, la communauté des droits de l'homme s'est jointe sous une coalition appelée la *Campaign for Democracy* (Campagne pour la Démocratie) (CD). Les émeutes ont explosé à Lagos au début de juillet 1993 et le régime a détenu une centaine de contestataires pendant un mois. La CD a demandé des démonstrations et des grèves supplémentaires. Des abus de droits pendant cette période étaient répandus, y compris des attaques sur une base ethnique, des meurtres de démonstrateurs, des détentions d'activistes et de journalistes, et d'interférence avec la liberté d'expression et d'association. La presse nigérienne, connue d'être franche, était houspillée encore plus par les pouvoirs du gouvernement pendant la crise politique. Le gouvernement a fermé plusieurs maisons de magazines.

Les abus par des membres des forces de sécurité et de police restent un problème persistant des droits de l'homme. Il y a des cas fréquents d'harcèlement et des meurtres extra-judiciaires par des protecteurs de l'ordre. Les conditions épouvantables de prison ont aussi été soulignées par la communauté des droits de l'homme.

Les abus ont lieu aussi contre les Ogoni, un groupe de minorité qui habite la région productrice de pétrole de Rivers State. Ils ont protesté la destruction de leur terres et culture par des entreprises pétrolières multinationales et des forces militaires nigériennes. Par suite, des centaines d'Ogonis ont été tuées dans des attaques crues d'être sanctionnées par les pouvoirs du gouvernement.

Le Nigéria a une divers et grande communauté des droits de l'homme qui a fait sentir sa présence à travers la nation, particulièrement avec la création de la CD. Beaucoup d'activistes des droits de l'homme et d'organisations au Nigéria ont affronté l'harcèlement sans cesse pendant l'ancien régime de Babangida. Ces attaques ont intensifiées après la décision de Babangida en novembre 1992 de différer la transition à la règle civile. Le gouvernement a arrêté et harcelé un nombre d'activistes des droits de l'homme. Les bureaux de certaines organisations des droits de l'homme plus franches ont été le sujet d'entrées forcées de la police et de la saisie de matières. La crise politique a résulté dans le détournement du personnel et des ressources d'un nombre d'organisations des droits de l'homme vers la création de la coalition *Campaign for Democracy*; comme résultat, d'autres projets ont été différés. Dans le cas du *Committee for the Defence of Human Rights* (Comité pour la Défense des Droits de l'Homme), le personnel de l'organisation, les bureaux et les ressources été complètement engouffrés par la CD.

Les organisations des droits de l'homme ont adopté diverses approches à leur travail, et le gouvernement est moins susceptible d'interférer avec ceux qui n'ont pas publiquement critiqué le gouvernement ou dont le mandat est purement le travail d'éducation des droits de l'homme.

Il y a un nombre de groupes de sensibilisation et de plaidoirie, telle que la *Civil Liberties Organisation* (Organisation de Libertés Civiques) (CLO), le *Constitutional Rights Project* (Projet de Droits Constitutionnels) (CRP), le *Committee for the Defence of Human Rights* (Comité pour la Défense des Droits de l'Homme) (CDHR), et l'*Institute of Human Rights and Humanitarian Law* (Institut des Droits de l'Homme et de Droit Humanitaire) (Port Harcourt), qui dirigent des campagnes, des enquêtes et le travail de documentation. D'autres organisations produisent des matières et organisent des séminaires pour relancer la sensibilisation. Celles-ci incluent le *National Institute for Advanced Legal Studies* (Institut National pour les Etudes Juridiques

Avancées) (NIALS), *Human Rights Africa* (Droits de l'Homme d'Afrique) et le *Legal Research and Resource Development Centre* (Centre de Développement des Ressources et de Recherche Juridique). En outre, il y a des organisations qui réunissent des groupes avec des intérêts communs, tels que *Women in Nigeria* (Femmes au Nigéria), le *Movement for the Survival of the Ogoni People* (Mouvement pour la Survie du Peuple Ogoni), et la *National Association of Democratic Lawyers* (Association Nationale d'Avocats Démocratiques), qui s'adressent aux problèmes des droits de l'homme.

Il y a eu certaines tentatives de créer organisations régionales, en particulier, *Human Rights Africa* et la *Ethnic Minority Rights Organization of Africa* (Organisation d'Afrique pour les Droits des Minorités Ethniques, évoluant du Mouvement pour la Survie du Peuple Ogoni). Aucune des deux organisations a réussi à se distinguer dans le continent entier, mais les deux sont reconnues comme des groupes domestiques des droits de l'homme au Nigéria. Le CLO, malgré sa caractère non-régionale, a essayé d'adresser le besoin pour le contact plus régional en créant une division dans l'organisation, appelée le Groupe africain de contrôle, pour augmenter le contact et la sensibilisation de développements des droits de l'homme dans le continent entier.

Il y a une connaissance de haut niveau des normes des droits de l'homme parmi beaucoup d'organisations des droits de l'homme. Conformément, les rapports des droits de l'homme qui sont produits sont souvent de haute qualité et comprennent des références aux normes des droits de l'homme nationaux et internationaux. Les rapports produits par le CLO et le CRP peuvent être employés comme un modèle pour d'autres organisations dans la domaine des enquêtes, de documentation d'abus, d'emploi des normes des droits de l'homme internationaux et domestiques, et même pour la typographie et la reliure.

Un nombre de groupes nigériens a créé des structures institutionnelles fortes, avec des mandats étroitement définis et des structures internes de personnel ainsi que des plans de programme. Tandis qu'il y a toujours des douleurs croissantes dans beaucoup de ces groupes, cette sorte de procédé de planification a résulté dans le fait que la communauté nigérienne des droits de l'homme est avancée plus que ses voisins anglophones en mettant des institutions des droits de l'homme en place.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

***Centre for Advanced Social Studies* (Centre pour les Sciences Sociales Avancées) (CASS)**

Histoire

Le *Centre for Advanced Social Studies* (CASS) a été formé en 1992 et est basé au Port Harcourt. On a l'intention d'ouvrir deux autres branches, l'une pour l'Afrique de l'est et méridionale, l'autre pour l'Afrique de l'ouest et centrale francophone.

Mandat

CASS est un groupe de spécialistes concerné à l'amélioration de la gestion et la politique publique en Afrique.

Structure

Le Centre a un Conseil d'Administrateurs et est gouverné par un Conseil d'Administration International.

Programme

Les domaines de recherche de CASS sont la politique publique, le gouvernement et la démocratisation, et le système international. Le Centre dirige des séminaires et des sessions de formation.

Civil Liberties Organisation
(Organisation de Libertés Civiques)
(CLO)

Histoire

Etablie en 1987, la *Civil Liberties Organisation (CLO)* est une des plus grandes organisations des droits de l'homme au Nigéria.

Mandat

La CLO est une organisation non-gouvernementale établie pour la défense et l'expansion des droits de l'homme et des libertés civiles.

Structure

La CLO est une organisation de membres avec seize branches d'état en dehors de Lagos. Elle a 23 effectifs et est dirigée par un Conseil Consultatif National et un Conseil de Gouverneurs. L'organisation est divisée en les domaines de projet suivantes: le litige; la police et le prison; les droits de femmes; l'expansion nationale (des membres); le rapport annuel; la campagne et l'habilitation [séminaires, participation CD, magazine *Liberty (Liberté)*]; l'action écologique (dans des régions productrices de pétrole); la documentation et la recherche; le centre de ressource; le groupe africain de contrôle; l'éthique dans le gouvernement.

Programme

La CLO enquête sur des abus des droits de l'homme et campagne par le litige, les publications et les communications avec le gouvernement de la part des gens dont les droits ont été abus. La CLO publie un magazine trimestriel, intitulé *Liberty (Liberté)*, et un *Journal of Human Rights Law and Practice (Journal du Droit des Droits de l'Homme et du Pratique)*. Son projet de prison a produit deux rapports majeurs sur les conditions de prison et un nombre de publications plus petites. Elle a aussi publié un nombre de rapports sur la brutalité de la police, les décrets militaires, l'impunité du gouvernement, la peine de mort et des rapports annuels sur la situation des droits de l'homme au Nigéria. Son projet des services juridiques a représenté plus de 4.000 victimes indigentes d'abus des droits de l'homme. L'organisation entreprend aussi l'éducation des droits de l'homme par son projet d'habilitation, dirigeant des bureaux de conseils et des séminaires sur les problèmes de droits. L'organisation est extrêmement active en lobbyant le gouvernement par la dialogue et la censure publique et lance des campagnes pour terminer les abus spécifiques du gouvernement.

Committee for the Defence of Human Rights
(Comité pour la Défense des Droits de l'Homme)
(CDHR)

Histoire

Le *Committee for the Defence of Human Rights (CDHR)* a été formé en 1989 en réponse à la détention du syndiqué Femi Aborishade. Après, l'organisation a évolué à une organisation des droits de l'homme.

Mandat

Les objectifs du CDHR sont de:

- promouvoir, défendre et soutenir les droits de l'homme fondamentaux;
- établir un système d'assistance efficace et prompte pour des personnes nécessiteuses dont les droits de l'homme sont violés; et
- collaborer avec d'autres organisations engagées pour obtenir une démocratie participatoire et la justice sociale.

Structure

L'organisation a plus de 2.000 membres et 19 branches d'état. La branche nationale est dirigée par un Comité Exécutif National et chaque branche d'état a son propre Comité Exécutif. Il y a trois effectifs à temps plein.

Programme

L'organisation porte plainte de la part des gens dont les droits ont été violés. Elle a aussi lancé des campagnes contre la détention sans procès, les meurtres extra-judiciaires et des programmes d'ajustement structural. CDHR produit aussi une circulaire trimestrielle et un rapport annuel sur les violations des droits de l'homme au Nigéria.

Constitutional Rights Project **(Projet de Droits Constitutionnels)** **(CRP)**

Histoire

Le Constitutional Rights Project (CRP) a été établi en 1990.

Mandat

Les objectifs de l'organisation sont d'assurer que la législation nigérienne se conforme avec les normes internationales; contrôler les institutions dont les activités ont un impact sur les droits des citoyens; et fournir l'assistance juridique aux victimes d'abus des droits de l'homme.

Structure

CRP est dirigé par un Conseil d'Administration avec un comité de gestion. Le personnel de recherche exécute des projets de recherche et le personnel de litige est responsable pour les cas juridiques.

Programme

Parmi d'autres activités, le Projet a litigé de nombreux cas, a conduit des campagnes, a organisé des séminaires et a adressé les problèmes d'application de caution et la liberté d'expression, l'administration de la justice, et les pratiques de la police. Il publie un journal et une circulaire en plus d'un nombre de rapports des droits de l'homme.

Ethnic Minority Rights Organization of Africa **(Organisation d'Afrique pour les Droits des Minorités Ethniques)** **(EMIROAF)** ***Movement for the Survival of the Ogoni People*** **(Mouvement pour la Survie du Peuple Ogoni)** **(MOSOP)**

Histoire

MOSOP a été établi en 1990 pour protester les violations des droits de l'homme qui avaient lieu contre le peuple Ogoni, un groupe de minorité qui habitent la région productrice de pétrole de Rivers State. EMIROAF a été formée en dehors du MOSOP. A présent, EMIROAF est une ONG plutôt nigérienne que régionale.

Mandat

EMIROAF est une organisation consacrée à la recherche dans les domaines des droits de l'homme et de protection écologique parmi les gens ethniques, de minorité, indigènes et tribaux en Afrique. L'objectif d'EMIROAF est de protester contre la destruction de la terre et de la culture Ogoni par des entreprises pétrolières multinationales et les forces militaires nigériennes.

Structure

EMIROAF est une organisation de membres avec 35 membres du personnel à temps plein.

Programme

L'organisation publie une circulaire mensuelle et organise des campagnes publiques de sensibilisation sur la misère du peuple Ogoni.

Human Rights Africa **(Droits de l'Homme d'Afrique)**

Histoire

Human Rights Africa est une organisation internationale établie en 1988 pour adresser les problèmes des droits de l'homme d'une perspective africaine.

Mandat

L'organisation partage son travail en trois divisions: l'éducation, les droits civiques et politiques, et les droits culturels, sociaux et économiques.

Structure

Human Rights Africa a six membres du personnel supérieurs et a plus de 800 membres. Il a trois Conseils, qui incluent un Conseil de Fondateurs, un Conseil Africain de Conseillers, et un Comité Consultatif International.

Programme

La plupart des activités de *Human Rights Africa* ont été basées au Nigéria. Son travail régional a inclus une enquête et un rapport des droits de l'homme sur la situation en Ethiopie, des carrefours de formation pour les leaders d'Afrique de l'ouest et des fonctionnaires locaux de gouvernement, et l'assistance en établissant la Commission Africaine des Promoteurs des Droits de l'Homme et de la Santé basée au Ghana. L'organisation donne un prix annuel pour service africaine.

Human Rights Monitor **(Contrôle des Droits de l'Homme)**

Histoire

Le *Human Rights Monitor* est une organisation à Kaduna qui a été commencée en janvier 1993 par environ 15 gens en réponse au besoin pour un corps des droits de l'homme dans le nord dont la siège n'était pas à Lagos.

Mandat

Le but de l'organisation est d'adresser les problèmes des droits de l'homme dans le nord de Nigéria.

Structure

Le *Human Rights Monitor* a trois membres du personnel à temps plein, et est une organisation avec à-peu-près 50 membres.

Programme

L'organisation a intenté des procès avec le CLO et a émis des publications jointes avec le CLO sur les problèmes des droits de l'homme dans le nord. L'organisation finance toutes ses activités soi-même et conformément ses activités ont été entravées.

Institute of Human Rights and Humanitarian Law
(Institut des Droits de l'Homme et de Droit Humanitaire)
(IHRHL)

Histoire

L'*Institute of Human Rights and Humanitarian Law (IHRHL)* a été établi au Port Harcourt en 1993 par un ancien employé du CLO.

Mandat

L'IHRHL porte sur la plaidoirie et l'éducation des droits de l'homme sur les questions spécifiques à la région du Port Harcourt de Nigéria.

Structure

L'IHRHL est une organisation de membres avec trois effectifs à temps plein.

Programme

L'organisation a été entravée par un manque de financement, mais a été capable de publier de nombreux articles sur les problèmes des droits de l'homme dans la presse locale, d'instruire les droits de l'homme dans les écoles et de faire quelque travail des services juridiques. Elle est intéressée à créer un programme parajuridique.

Legal Research and Resource Development Centre
(Centre de Développement des Ressources et de Recherche Juridique)
(LRRDC)

Histoire

Le *Legal Research and Resource Development Centre (LRRDC)* a été établi en 1990.

Mandat

Le mandat de LRRDC est d'agir comme un catalyseur dans la promotion de l'éducation des droits de l'homme par la recherche, l'enseignement, l'échange d'idées et le développement de ressources humaines au Nigéria.

Structure

Le *Centre* est gouverné par un Conseil d'Administrateurs assisté par un Conseil Consultatif académique et un Conseil Administratif. Il y a dix effectifs à temps plein.

Programme

La recherche du *Centre* est divisé en quatre catégories majeures: la loi comme instrument de développement; les besoins de femmes dans le Tiers Monde; l'éducation des droits de l'homme; et l'accès aux services juridiques. Le *Centre* publie des matières de sensibilisation juridique sur les lois domestiques visées à la communauté rurale, aux fonctionnaires de gouvernement et aux enfants d'école. Il visite aussi des prisons et réfère des cas à d'autres organisations de plaidoirie si nécessaire. Il y a un petit centre de documentation dans le bureau. Le *Centre* essaie aussi de créer un programme parajuridique.

National Association of Democratic Lawyers
(Association Nationale d'Avocats Démocratiques)
(NADL)

Histoire

La *National Association of Democratic Lawyers (NADL)* a été créée en 1983 en réponse au nouvel établissement du gouvernement militaire de Buhari et l'inaction perçue de l'Association nigérienne d'avocats. Elle a été établie comme une filiale de l'Association Internationale d'Avocats Démocratiques basée à Bruxelles.

Mandat

Le but de NADL est de fournir des services juridiques et de conduire des campagnes contre les violations des droits de l'homme.

Structure

NADL est une organisation de membres avec à-peu-près 6.000 avocats, avec 15 branches. Tous les gérants des bureaux sont des volontaires.

Programme

NADL porte plainte de la part des groupes désavantagés; défie des décrets militaires dans les cours et dans ses campagnes; et défend les provisions des droits fondamentaux de la Constitution et mène des campagnes pour la règle démocratique au Nigéria. L'organisation fournit les services juridiques et amène le litige à l'intérêt

public. Il a aussi dirigé des campagnes contre la peine de mort, la détention illégale et l'interdiction d'organisations. Il publie une circulaire.

National Institute for Advanced Legal Studies
(Institut National pour les Etudes Juridiques Avancées)
(NIALS)

Histoire

NIALS est une organisation formée en 1979 comme un institut pour l'Université de Lagos. En 1984 elle est devenue autonome, mais sous la supervision du Ministère de Justice. Elle reçoit des fonds du Ministère, mais fonctionne indépendamment.

Mandat

Le mandat de l'Institut est la recherche juridique et l'éducation légale constante pour les praticiens.

Structure

Il y a six membres du personnel.

Programme

NIALS parraine des classes d'instruction juridique permanente pour les praticiens, les juges et les magistrats ainsi que des carrefours de formation pour la police et les fonctionnaires de prison. Elle organise des séminaires et des congrès, et dirige l'étude concentrée dans certaines régions telles que les droits de l'homme et l'administration de justice, et les droits de l'enfant.

Women in Nigeria
(Femmes au Nigéria)
(WIN)

Histoire

Women in Nigeria est une organisation nationale établie en 1983.

Mandat

Le but de WIN est d'organiser et d'améliorer la condition des femmes nigériennes dans toutes les régions.

Structure

WIN est une organisation de 8.535 membres avec des bureaux dans 22 états. Chaque bureau détermine son programme et ses priorités en consultation avec le bureau national. L'Exécutif National a sept Officiers nationaux.

Programme

WIN organise des congrès annuels sur les problèmes de femmes, produit des publications et parraine des campagnes sur les problèmes qui concernent les femmes. Elle fournit les services juridiques aux femmes indigentes. WIN est active en opposant des programmes d'ajustement structural et a aussi accepté le

154 NIGERIA

problème de projets de générer le revenu pour les femmes. Elle était le seul groupe de femmes à joindre la coalition CD en appelant le changement politique.

- Binaifer Nowrojee

SENEGAL

CONTEXTE HISTORIQUE

Depuis l'indépendance de Sénégal obtenue en 1960, le pays fonctionne avec un système constitutionnel, démocratique libéral de gouvernement. Un système multi-parti a été la norme de la politique sénégalaise. Un aspect du legs de l'histoire coloniale du pays est que le Sénégal a produit les meilleurs intellectuels en Afrique. Le Sénégal est un pays de diversité religieuse et ethnique, qui a une vision cosmopolite sur les problèmes. Il a, en général, une tradition de pluralisme, avec une société civile hautement organisée, qui incluent des syndiqués, des étudiants, des universitaires et d'autres professionnels. Le caractère pluraliste de la société est exprimé par le discours vivant, bien que souvent élitiste, qui est réfléchi dans le spectre des médias d'impression qui existent dans le pays. Le Sénégal a aussi des institutions juridiques et politiques très fortes depuis l'indépendance.

La Constitution sénégalaise de 1963 a proclamé le respect pour les libertés et a fourni leur protection. Elle protège les libertés politiques, le droit de former les syndicats, les droits de l'individu, la liberté d'adoration, le droit de propriété et d'autres droits sociaux et économiques. Le pays a ratifié ou accédé à dix traités et conventions des droits de l'homme internationaux sans réserve. Il a aussi ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en 1982.

Depuis 1988, cependant, l'état sénégalais a graduellement glissé dans un type d'"autoritarisme démocratique." Certains secteurs expressifs de la société ont défié les résultats de l'élection de 1988 d'être truqués, et la violence considérable a ensuivi. Depuis ce moment-là, le gouvernement semble de rétrécir l'espace pour la société civile. Une étude, par exemple, indique que de février 1988 jusqu'au début de novembre 1993, le gouvernement a autorisé seulement trois applications liées au droit de rassembler et de manifester. Aussi récemment que le 8 mars 1994, les autorités ont refusé la permission pour un nombre de groupes de manifester à la célébration du Jour International des Femmes.

L'invocation permanente de l'"ordre public" par le gouvernement est perçue par beaucoup de ONG des droits de l'homme comme un prétexte pour violer le droit de rassembler. Depuis un certain temps, l'état semble d'avoir recouru à la politique d'affrontement. Le résultat est que beaucoup de la cohésion politique et sociale qui existaient avant est maintenant menacé, et il y a des signes de fragmentation. La confiance en les institutions politiques et juridiques, telles que le judiciaire, a aussi été perturbée.

Il y a d'autres facteurs qui sont des sources de scissions politiques. Le mouvement séparatiste dans le sud de Sénégal (Casamance) est un exemple. Le gouvernement a répondu à la quête des Jolas pour la sécession avec répression par les forces de sécurité. Pendant les dernières cinq années, l'Amnistie Internationale et les ONG sénégalaises ont enregistré plusieurs exemples de torture et de détentions illégales dans cette région.

La déportation des Mauritaniens noirs au Sénégal mettait une grande pression sur le gouvernement de subir ses obligations sous les conventions de réfugié. La déportation a résulté dans le conflit entre les deux pays, et par conséquence, beaucoup de Mauritaniens arabes ont été tués par des individus au Sénégal, apparemment en réaction contre les noirs tués par les Mauritaniens arabes.

Un phénomène qui a affaibli la vie politique sénégalaise est la religion. Le pays est 95% Muslim et 5% Catholique. Beaucoup de gens ressentent que le gouvernement est pris en otage par les dirigeants religieux qui s'appellent "*marabouts*", qui exercent une influence considérable dans le gouvernement et dans la société entière. Les gens craignent que leurs intérêts ne sont pas nécessairement harmonieux avec les normes des droits de l'homme et les intérêts des avocats des droits de l'homme. Les organisations des droits de femmes, en particulier, ont été alarmées par leurs principes émergents. Le gouvernement lui-même a été suffisamment effrayé par les activités d'une certaine secte pour la proscrire. Il y a aussi une corruption croissante dans la politique sénégalaise par suite du besoin d'apaiser les "*marabouts*" et d'autres copains politiques. Ces facteurs, accouplés avec la dévaluation récente de la monnaie, a créé la

tension sociale considérable, l'évidence de laquelle peut être vue dans le nombre de politiciens proéminents d'opposition qui ont été détenus illégalement en nom de "sécurité de l'état" depuis février 1994.

Ceci est le contexte socio-politique dans lequel les ONG des droits de l'homme au Sénégal opèrent aujourd'hui.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Sénégal (ACAT-Sénégal)

Histoire

Un groupe de Chrétiens de toutes les dénominations, qui croient que la torture est une violation sérieuse des droits de l'homme mêmes, qui est difficile à contrôler, se sont réunis pour préconiser la protection des droits de l'homme en général, et surtout, pour le droit d'être libre de torture. L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Sénégal (ACAT-Sénégal) est la filiale sénégalaise d'une fédération internationale de groupes similaires. D'autres filiales se trouvent au Togo et au Bénin. Malgré le fait que le gouvernement n'avait pas encore approuvé son application pour statut ONG, ACAT-Sénégal a opéré depuis le début de mars 1994.

Mandat

Le mandat d'ACAT-Sénégal est de contrôler et de protéger contre des violations du droit individuel d'être libre de torture.

Structure

L'ACAT-Sénégal est gouvernée par une Assemblée Générale qui se réunit deux fois par année. Elle a un Comité Exécutif composé du Président, le Vice-Président et le Secréariat Général. Le Secréariat Général est responsable de la réalisation des politiques et des programmes adoptés par l'Assemblée Générale.

Programme

L'ACAT-Sénégal a:

- disséminée l'information sur la torture dans les médias;
- embarqué sur les programmes de sensibilisation;
- publié des bulletins sur les problèmes de torture; et
- organisé des congrès et des séminaires sur la torture.

Association des Jeunes Avocats Sénégalais (AJAS)

Histoire

L'Association des Jeunes Avocats Sénégalais (AJAS) a été inscrite comme une ONG en 1976 et est une filiale de l'Association des Jeunes Avocats de l'Afrique de l'Ouest.

Mandat

Le mandat de l'AJAS est:

- de réformer la profession juridique;
- de promouvoir l'intérêt d'avocats jeunes; et
- de protéger les droits de l'homme.

Structure

Les gérants des bureaux de l'AJAS sont le Président, le Vice-Président, le Secrétaire Général, le Secrétaire pour l'information et la presse, le Secrétaire pour l'organisation et les activités culturelles, et le Secrétaire pour les relations externes. En outre, il y a un comité qui traite les problèmes de jeunes avocats.

Le corps suprême de prise de décision de l'AJAS est l'Assemblée Générale, qui se réunit annuellement.

Programme

L'AJAS a organisé des "tours juridiques" des régions de Sénégal. Pendant les tours, AJAS emploie la radio pour disséminer l'information sur les droits juridiques, organise des séminaires, fournit la consultation juridique gratuite, visite des prisons, et intente des procès des détenus pre-procès.

Association des Juristes Sénégalais

Histoire

En 1976 un groupe de femmes ont formé l'Association des Juristes Sénégalais pour protéger les droits des femmes sénégalaises.

Mandat

L'élément principal du mandat de l'Association est d'assister à la protection des droits de femmes. L'organisation est aussi une partie intégrale d'une organisation pan-africaine de juristes.

Structure

Il y a une Assemblée Générale qui est l'organe de décision suprême et de la conception des politiques à suivre. L'assemblée élit un Bureau Exécutif qui exécute les décisions de l'Assemblée Générale. Le Bureau est composé d'un Président, un Secrétaire Général, un Coordinateur et d'autres secrétaires.

Programme

L'Association a pris des cas dont les femmes n'ont pas de moyens pour engager les services d'un avocat. Elle s'est aussi embarqué dans les programmes éducatifs pour sensibiliser les femmes sur leurs droits.

Association Sénégalaise de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale

Histoire

Un groupe d'érudits, de juristes, de magistrats, d'ouvriers sociaux et d'administrateurs supérieurs ont formé l'Association Sénégalaise de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale parce que la protection de droits civiques et politiques avaient reçu la priorité sur la protection de droits culturels, sociaux et économiques. L'Association a été inscrite comme une ONG en 1993.

Mandat

Les objectifs de l'Association sont:

- d'exécuter la recherche scientifique sur le droit du travail et la sécurité sociale;
- faciliter l'accès à l'information sur ces deux droits; et
- de travailler pour l'application de la recherche.

Structure

L'Association a une Assemblée Générale comme son corps suprême de prise de décision. Le Comité Exécutif, qui réalise des décisions de l'Assemblée Générale, est composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire Général, du Trésorier et d'assistants.

Programme

L'Association n'a pas encore exécuté des activités, en partie parce que l'organisation est encore nouvelle, mais aussi parce que les matières pertinentes sont difficiles à trouver.

Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré (CIJ-RADI)

Histoire

Un nombre d'intellectuels africains se sont réunis pour créer un réseau pan-africain porté sur les problèmes des paysans sur le continent. Le Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré (CIJ-RADI) fait intégralement partie de ce réseau et est conçu pour aider toutes les personnes qui ont besoin d'assistance juridique, mais n'ont pas d'accès à un avocat. L'organisation a des succursales au Mali, en Guinée-Bissau, en Guinée, et dans la République Africaine Centrale.

La section sénégalaise est devenue légalement opératoire comme une ONG en 1989.

Mandat

Le mandat du CIJ-RADI est:

- d'assister la population à connaître leurs droits et devoirs; et
- de faciliter l'accès à la justice pour la défense de leurs droits.

Le Centre d'Informations Juridiques offre ses services dans toutes les domaines de la loi, avec l'accent sur les droits et les devoirs de locataires et de propriétaires, la loi de famille (mariage, divorce, entretien, etc.) et les droits d'ouvriers.

Structure

Le corps de prise de décision du CIJ-RADI est une Assemblée Générale composée de ses membres. Il y a aussi un bureau national composé du Président, du Vice-Président, et du Secrétaire Général.

Programme

Le CIJ-RADI a:

- donné du conseil aux clients sur les problèmes juridiques dans les régions mentionnées ci-dessus;
- traduit les textes juridiques de Sénégal en langue simple et publié dans des brochures;
- collaboré avec des professeurs d'école, des associations culturelles et sportives, des groupes de femmes et d'autres ONG, en organisant des cours en wolof et en français sur les problèmes juridiques et les thèmes d'intérêt;
- préparé les contrats et d'autres documents juridiques pour les ONG et certaines entreprises particulières d'affaire; et
- formé des parajuridiques qui travaillent dans les régions rurales.

Comité Africain pour le Droit et le Développement (CADD)

Histoire

Le Comité Africain pour le Droit et le Développement (CADD) a été inscrit comme une NGO en 1990, et est devenu opérationnel en 1992. Il a été créé comme une ONG pan-africaine avec des succursales autonomes au Bénin, au Mali, au Nigéria et au Sénégal.

Mandat

Le mandat de CADD est:

- de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et d'incorporer la règle de loi dans les processus démocratiques et de développement en Afrique;
- de défendre l'indépendance du judiciaire et de garantir la liberté individuelle;
- de conseiller les ONG africaines sur l'emploi des procédures de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et les corps ONU des droits de l'homme;
- de publier de divers instruments des droits de l'homme;
- de fournir les services juridiques, surtout aux habitants ruraux;
- d'encourager l'étude multi-disciplinaire dans les domaines de culture, droit, développement et communication;
- de publier une circulaire et des journaux occasionnels; et
- d'organiser des séminaires sur les droits de l'homme et le développement.

Structure

CADD a un Comité Exécutif de sept membres. Le bureau du Secrétaire Général inclut un Officier de programme, un Officier de documentation et de publication, un Officier administratif et financier, et leurs assistants. Les succursales sont dirigées par un Directeur et équipées par un Administrateur Adjoint et des Officiers de programme.

Programme

CADD a exécuté une campagne juridique et éducative dans deux régions de Sénégal. Il a créé un personnel de 30 membres parajuridiques dans chacune des deux régions.

Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD)

Histoire

Le Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) a été créé et inscrit comme une ONG en 1982 en réponse au besoin de coordonner l'assistance mutuelle entre les ONG et la population dans les affaires de développement. Il s'est concentré essentiellement sur les efforts socio-économiques de développement d'habitants ruraux, de paysans et des ONG conçues pour améliorer les conditions des populations rurales et urbaines.

Mandat

Le mandat de CONGAD est:

- d'éviter la duplication dans des projets d'assistance de développement en échangeant l'information et l'expérience parmi les acteurs différents;
- de développer de bonnes relations avec le gouvernement en travaillant ensemble dans les affaires de développement;
- de soutenir et d'assister dans l'administration des ONG; et
- de renforcer les relations sud-sud et nord-sud à consolider l'échange.

Structure

Le corps suprême de prise de décision de CONGAD est son Assemblée Générale, qui est composé des ONG qui sont ses membres. L'Assemblée Générale se réunit deux fois par année pour définir les politiques, adopter les programmes, et élire le Comité Exécutif. Le Comité Exécutif est élu pour une période de deux ans pour réaliser les décisions et les politiques de l'Assemblée Générale. Le Comité Exécutif est composé du Secrétariat Général et un nombre de Comités. Le Secrétariat Général est composé d'un groupe de professionnels coordonné par le Secrétaire Général, qui est chargé de réaliser les programmes. Les Comités sont chargés des tâches différentes: l'information, la recherche, et l'animation.

Les ressources CONGAD sont celles des membres des ONG. CONGAD a aussi un réseau sur l'environnement et le développement.

Programme

CONGAD a

- organisé des séminaires sur le rôle des ONG dans le développement rural;
- fourni les services juridiques dans les régions rurales; et
- publié une circulaire trimestrielle.

***Council for the Development of Economic and Social Research in Africa* (Conseil pour le Développement de Recherche Sociale et Économique en Afrique) (CODESRIA)**

Histoire

Le *Council for the Development of Economic and Social Research in Africa (CODESRIA)* est une ONG pan-africaine qui a été établie en 1973. Elle se concentre principalement sur les instituts Africains, les facultés de science sociale dans les universités africaines, et les organisations professionnelles. Elle a sa siège à Dakar.

Mandat

L'Assemblée Générale de CODESRIA est composée des instituts africains de recherche de science sociale et des facultés qui sont des membres véritables. L'assemblée est l'organe de prise de décision et de politique. Elle se réunit tous les trois ans pour sélectionner un Comité Exécutif. Le Comité Exécutif est composé de scientifiques sociaux. Le Comité se réunit au moins une fois par an pour revoir les activités du Conseil et pour nommer les comités.

Il y a aussi un Secrétariat dirigé par un Secrétaire Exécutif qui est chargé de réaliser les décisions de l'Assemblée Générale.

Programme

CODESRIA a exécuté plusieurs activités depuis son début. Dans la domaine des droits de l'homme il a

- exécuté la recherche de haut niveau sur le procédé de démocratisation et les droits de l'homme en Afrique;
- organisé un congrès sur le procédé de démocratisation;
- organisé un congrès sur les droits de l'homme et le développement, avec la référence spéciale à la Charte des Droits de l'Homme et des Peuples;
- parrainé un symposium sur la liberté académique, la recherche et la responsabilité sociale de l'intellectuel en Afrique; et
- publié des livres, journaux, bulletins et des rapports intérim sur les droits de l'homme et la démocratie.

Femmes, Droits et Développement en Afrique (FEDDAF/WILDAF)

Histoire

Femmes, Droits et Développement en Afrique (FEDDAF) est la section sénégalaise de *Women in Law and Development in Africa (WILDAF)*. L'idée de créer WILDAF a commencé au conférence des femmes en 1985 à Nairobi. Ce forum a adopté un nombre de recommandations, y compris une qui propose la création d'un réseau régional africain d'organisations de femmes pour réaliser des stratégies régionales qui avaient été adoptées.

En 1989, des congrès sub-régionaux ont eu lieu au Kenya, au Ghana, en Uganda, au Zimbabwe, au Sénégal et au Botswana, avec le but de créer des succursales nationales et des bureaux coordonnateurs régionaux. Ensuite, en 1990, 65 femmes de 16 pays africains se sont rencontrées au Zimbabwe et ont formellement lancé WILDAF--un réseau pan-africain des droits de femmes. FEDDAF, la section sénégalaise de WILDAF, a été inscrite comme une ONG en 1992.

Mandat

Le mandat de WILDAF est:

- de faciliter la communication entre les états membres du réseau pour échanger les expériences;
- de renforcer les programmes sur les droits de femmes aux niveaux régionaux et nationaux;

162 SENEGAL

- d'améliorer et de défendre les droits de femmes par la dissémination d'information et de matières éducatives sur les lois, le lobbying et la mobilisation des femmes;
- de développer un système de réponse rapide à la violation des droits de femmes aux niveaux régionaux et internationaux;
- d'échanger l'information et de coordonner les activités avec d'autres ONG africaines qui travaillent dans la domaine des droits de femmes; et
- de former les parajuridiques.

Structure

Le corps gouvernant de WiLDAF est l'Assemblée Générale qui se réunit tous les trois ans pour étudier le progrès fait en réalisant des stratégies. L'Assemblée Générale est composée de tous les individus et membres de ONG de WiLDAF. Le Comité Exécutif de WiLDAF est le corps chargé de réaliser des décisions faites par l'Assemblée Générale. Il est composé de quinze membres élus par les ONG de femmes dans chaque pays membre de WiLDAF et il se réunit annuellement. Le Secrétariat régional est situé au Zimbabwe avec un Coordindateur qui est élu par le Comité Exécutif. Il y a aussi trois Officiers de programme.

Programme

Puisque le FEDDAF n'est que opérationnel depuis un an, peu d'activités ont été exécutées. Cependant, il a commencé à fournir les services juridiques et il a participé aux célébrations du Jour International des Femmes le 8 mars.

***Gorée Institute Centre for Democracy, Development and Culture in Africa* (Centre Institutionnel Gorée pour la Démocratie, le Développement et la Culture en Afrique)**

Histoire

L'ANC et des *Afrikaners* de l'Afrique du Sud se sont réunis à Dakar en 1987, et de cette réunion est venue l'idée de développer un forum pour la dialogue. Le *Gorée Institute* a été créé pour renforcer le besoin de coopération parmi tous les Africains du Sud, et entre l'Afrique du Sud et le reste du continent. L'Institut a été officiellement lancé en 1992 comme une ONG, avec sa siège sur l'Île Gorée au Sénégal.

Mandat

Les buts de l'Institut sont:

- de promouvoir l'étude, l'acceptation et le pratique de la démocratie en Afrique par des stratégies utilisées dans les domaines d'interaction, de formation, de recherche et d'instruction civique;
- de renforcer la participation de dirigeants, d'individus et d'organisations basées dans la société civile, en particulier, dans tous les programmes de l'Institut pour développer un consensus légitime de ce qui constitue une démocratie dans le contexte africain;
- d'assister dans les réseaux efficaces et le renforcement des démocrates africains et des institutions démocratiques;
- de faciliter l'échange d'idées, d'expériences, d'espairs et de craintes parmi les africains de tous les secteurs et tous les niveaux de la société, pour promouvoir le dialogue sud-sud et la coopération, ainsi que pour assurer l'utilisation la plus efficace des ressources humaines africaines et d'autres; et
- de contribuer à la régénération d'Afrique par la promotion et la reconnaissance de la culture comme une domaine critique pour l'innovation, l'exploration et la communication.

Programme

L'Institut a organisé des séminaires et des carrefours de formation pour les ONG sur la gestion et l'administration.

Institut Africain pour la Démocratie (IAD)

Histoire

L'Institut Africain pour la Démocratie (IAD) a été créé en 1994 sur l'initiative du Programme de Développement de l'ONU. C'est un institut régional établi pour traiter les problèmes démocratiques sur le continent.

Mandat

Le mandat d'IAD est:

- de soutenir les procédés démocratiques sur le continent par, parmi d'autres choses, l'assistance aux gouvernements et aux membres du parlement;
- de participer à la dissémination de l'information et l'instruction sur la justice et les droits de l'homme en Afrique; et
- d'encourager la recherche et la documentation sur tous les aspects de la démocratisation en Afrique.

Structure

IAD a un personnel de six membres. Sa constitution et sa structure ne sont pas encore déterminées.

Programme

Au moment de la visite de l'enquêteur, l'IAD venait de commencer ses opérations, et donc il n'y avait pas de programme réalisé.

Institut des Droits de l'Homme et de la Paix

Histoire

L'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix a été créé en 1983 après certains professeurs à la Faculté de Droit de l'Université de Dakar ont décidé qu'on avait besoin de l'instruction et la recherche de la loi des droits de l'homme. L'Institut est un corps indépendant de la Faculté de Droit; il a sa propre administration et ne dépend pas de la Faculté financièrement.

Mandat

L'objectif principal de l'Institut est de promouvoir les droits de l'homme par la recherche et la dissémination d'information.

Structure

L'Institut est dirigé par un Directeur, qui a un Assistant Secréarial.

Programme

L'Institut a:

- surveillé les étudiants en écrivant leurs thèses sur les droits de l'homme pour obtenir leurs grades de docteur;
- fourni l'instruction des droits de l'homme aux fonctionnaires civils, aux journalistes, et à d'autres;
- publié un livre sur la situation des droits de l'homme dans cinq états africains; et
- organisé un carrefour sur les problèmes spécifiques dans l'emploi de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dans la protection des droits de l'homme.

Ligue Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Section du Sénégal)

Histoire

La Ligue Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été créée à Paris en 1985 par des africains et africanistes intéressés pour promouvoir les droits de l'homme sur le continent. Chaque pays devait créer sa propre filiale autonome. La section sénégalaise a été formée en 1988, et inscrite comme une ONG des droits de l'homme.

Mandat

Les objectifs de la Ligue sont:

- d'éduquer la population sur leurs droits; et
- d'informer les citoyens des traités internationaux des droits de l'homme que le Sénégal a signé et/ou ratifié.

Structure

L'association de la Ligue est composée des avocats, des professeurs, des enseignants, des étudiants et des médecins. Le corps de prise de décision suprême de l'organisation est son Assemblée Générale, qui se réunit une fois par an. Il y a aussi un Bureau Exécutif qui est composé d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire Général, un Secrétaire pour l'information, un Secrétaire pour la documentation, un Secrétaire pour l'organisation, et un Secrétaire pour la formation.

Programme

La Ligue a:

- exécuté des programmes d'instruction aux niveaux d'école primaire et secondaire;
- exécuté un programme d'instruction des droits de l'homme pour la police et la gendarmerie;
- visité un nombre de prisons au Sénégal pour évaluer les conditions des prisonniers et la mesure à laquelle les prisons conformement ou partent de l'Ensemble de Règles Minima pour le Traitement des Détenus; et
- assisté les réfugiés mauritaniens.

Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)

Histoire

L'idée pour la formation du Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) a été créée en 1988 quand une pétition a été signée condamnant l'emprisonnement et l'exécution des mauritaniens noirs.

La communauté internationale a été invoquée à faire pression sur le gouvernement mauritanien pour mettre fin à la discrimination raciale. RADDHO a été créé en 1990 sur l'initiative des professeurs de l'Université de Dakar dans le but de promouvoir et de défendre les droits de l'homme en solidarité avec d'autres citoyens africains sur le continent. L'initiative de RADDHO a été accueillie par les réfugiés des pays tels que le Cameroun, le Gabon, le Mali, le Burundi, le Rwanda et le Tchad, où des violations substantielles ont aussi eu lieu.

Mandat

Le mandat de RADDHO est:

- de défendre, de protéger et de promouvoir les droits civiques, politiques, culturels, sociaux et économiques;
- de travailler vers la réalisation de la justice, les conditions et la tolérance démocratique pour la liberté d'expression;
- d'encourager la lutte pour l'émancipation totale d'Afrique et la dignité des personnes africaines; et
- de travailler vers la paix et la solidarité.

Structure

RADDHO a été inscrit comme une ONG en 1990. L'organe principal de RADDHO est son Assemblée Générale, qui élit quinze fonctionnaires à servir des termes de trois ans sous le Secrétaire Général. Il y a aussi quatre comités spécialisés pour traiter certaines tâches spécifiques: juridiques, médicales, information, les droits de femmes et d'enfants.

Programme

Les moyens que RADDHO a choisi pour la réalisation de ses objectifs incluent:

- l'éducation des droits de l'homme;
- la dissémination d'information sur les droits de l'homme en Afrique;
- la collaboration avec des organisations africaines et d'autres organisations internationales avec des objectifs communs; et
- la mobilisation de l'opinion publique par des campagnes sur les violations, qui invoquent les droits de l'homme internationaux ainsi que la loi municipale.

A présent, RADDHO a:

- mené une enquête sur un nombre de cas de torture;
- publié des documents sur les violations au Sénégal, liées surtout à la torture et aux conditions de prison à Casamance;
- condamnées les violations des droits de l'homme au Sénégal dans des communiqués de presse et de radio;
- condamné l'expulsion massive d'Africains de Zambie et les déportations des Mauritaniens;
- organisé des congrès sur:
 - les droits de l'homme au Sénégal;
 - la violence contre la société par les états africains: historique et contemporain;
 - la liberté d'expression de réfugiés;
 - les réfugiés mauritaniens au Sénégal;
- participé aux séances de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples;
- coordonné les activités du Comité du Solidarité des Peuples Maliens (formé par les associations maliennes, des syndicats, des partis politiques) pour les événements populaires de 1991; et
- célébré le Jour des Réfugiés Africains.

TOGO

CONTEXTE HISTORIQUE

Le Togo est un petit pays, qui se trouve entre le Ghana et le Bénin, qui partage une frontière avec le Burkina Faso au nord, et une ouverture sur l'Océan Atlantique. Sa population de 3,4 millions est très diverse, composée d'à-peu-près 40 groupes ethniques, qui parlent plus de 50 langues. Bien que les deux groupes, Ewe et Kabye, sont dominants, chacun des groupes a sa propre culture très riche.

Le Togo est principalement un pays agricole. La capitale, Lomé, est une belle ville. Avant 1992, les autorités avaient voulu faire de port le premier port libre de l'Afrique, ce qui aurait, espérait-on, relancé l'économie du pays.

Le Togo est une ancienne colonie française, qui est devenu indépendant en 1960. Quelques ans après l'indépendance, Général Eyadema a perpétré un coup, et dès lors il est le Chef d'Etat. Il a déclaré sa bonne volonté de renoncer au règne militaire en faveur d'un gouvernement civil. Cependant, il a gouverné le Togo jusqu'à maintenant comme un "solo". Il a établi un culte de personnalité dans le pays, tandis qu'il pose internationalement comme un grand démocrate.

Après des émeutes au Bénin et l'installation d'un gouvernement transitoire là-bas, le peuple au Togo a commencé à exiger plus de libertés et de droits, demandant un conférence nationale. Les étudiants, comme d'habitude, ont commencé le procédé. Quelques-uns parmi eux étaient traités brutalement et devaient comparaître. Les gens sont entrés dans la cour et ont chanté des chansons de liberté, commençant une escalade de répression. Malgré les protestations et les condamnations par la communauté internationale, des violations des droits de l'homme au Togo ont été massives. Cette situation a culminé à la fuite de presque la moitié de la population au pays voisins de Bénin et de Ghana.

Après des discussions, un gouvernement transitoire a été installé, avec un Premier Ministre élu par la Conférence Nationale. Bientôt, cependant, le Premier Ministre semblait de perdre son indépendance. Après le retour de quelques réfugiés et initiatives de conciliation par d'autres chefs d'Etat africains, on a décidé de tenir des élections présidentielles et législatives. Les élections présidentielles ont eu lieu, et étaient gagnées par Eyadema, bien que l'opposition ait réclamé qu'il y avait la fraude massive pendant l'élection. Les élections législatives auront lieu en février 1994. Il est probable que, même si l'opposition échoue de gagner les élections, elle sera bien représentée dans le Parlement. Par suite, les choses vont probablement changer.

La situation des droits de l'homme au Togo a été particulièrement mauvaise dans les derniers trois ans, avec des meurtres en masse, des exécutions extra-judiciaires, des viols, des bombardements des maisons, etc. Le pays est dominé par un régime de terreur, et les autorités font la sourde oreille aux appels et condamnations de la communauté internationale des droits de l'homme. Des prisonniers étaient trouvés morts dans leurs cabanons, des adversaires politiques tués, et des membres de la presse arrêtés. Aujourd'hui les choses semblent avoir amélioré légèrement, mais des violations continuent à survenir, seulement plus discrètement. Il n'est pas possible de parler ouvertement au Togo; même dans des maisons privées les gens se méfient. Les gens continuent à être tués et brûlés dans les rues.

LES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Aucune des ONG Togolaises discutées dans ce rapport, avec l'exception de la Ligue pour la Promotion des Droits de l'Homme au Togo, sont officiellement reconnues, bien qu'elles aient soumis les requêtes nécessaires au Ministère d'Affaires Internes. Les ONG travaillent dans des conditions très difficiles. Les membres exécutifs sont menacés chaque jour, et certains ont été obligés de fuir le pays. Les conditions de travail sont totalement incertaines. Les gens se méfient des autres; on risque sa vie en critiquant le gouvernement ou en dénonçant des violations des droits de l'homme. L'inquiétude s'est répandue à travers le pays; aucun secteur est sûr.

Il n'était pas possible pour l'enquêteur de rencontrer toutes les ONG des droits de l'homme sur sa liste, parce que dans certains cas des membres exécutifs d'une organisation étaient en exil, tandis que dans d'autres cas la ONG n'existait plus parce que ses exécutifs étaient en prison.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Togo (ACAT-Togo)

Histoire

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Togo (ACAT-Togo) a été formée après la répression sauvage du gouvernement des manifestations d'étudiants de septembre 1990. L'ACAT-Togo a cherché, mais n'a pas encore reçu, l'autorisation officielle à fonctionner.

Mandat

L'objectif d'ACAT-Togo est de travailler vers l'élimination de la torture, publique ou domestique, et de sensibiliser les Chrétiens sur le besoin d'éliminer la torture.

Structure

Les membres d'ACAT-Togo sont des Chrétiens de toutes origines. L'organisation n'a ni personnel salarié ni bureau.

Programme

Quand l'ACAT-Togo reçoit une plainte, elle mène une enquête pour déterminer la vérité de l'allégation, visite la victime, et alerte les ONG nationales et internationales. L'organisation ne contacte pas l'auteur des violations, puis qu'elle a l'expérience que ce n'est pas productif. Jusqu'à présent, l'organisation a répondu à environ deux cent cas de torture.

Dû à la situation politique sérieuse au Togo, l'organisation n'a pas encore commencé le travail sur le deuxième aspect de son objectif--l'abolition de la torture domestique (par exemple, des femmes battues ou des enfants, et la mutilation génitale). Aussi elle ne travaille pas encore contre la torture psychologique (par exemple, les menaces par des parents, l'harcèlement par téléphone ou la surveillance flagrante).

D'autres actions que l'ACAT-Togo entreprend sont:

- l'organisation des groupes de prière pour le bénéfice des personnes torturées et détenues; et
- l'aide des gens à quitter le pays.

Association Togolaise de Lutte contre la Torture (ATLT)

Histoire

L'Association Togolaise de Lutte contre la Torture (ATLT) a été créée spontanément en septembre 1990 pendant le procès d'étudiants qui avaient conduit les grèves et avaient fait des déclarations sur la situation au Togo. Le Président de l'organisation devait fuir le pays.

Mandat

Le mandat d'ATLT est de lutter contre la torture dans les sphères publiques et domestiques, et de contrôler les violations des droits de l'homme.

Structure

L'ATLT a environ 100 membres et n'a aucun personnel salarié.

Programme

Actuellement, l'ATLT s'est principalement engagé à aider à produire des rapports sur des violations des droits de l'homme avec la Ligue Togolaise pour la Défense des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques et la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme. Les contraintes financières le rendent difficiles de réaliser d'autres activités. Elle est aussi un membre de *SOS Torture International* (SOS Torture Internationale) et dénonce des cas de torture amenés à son attention par cette organisation.

Ligue Internationale pour les Droits de l'Enfant (LIDE)

Histoire

La Ligue Internationale pour les Droits de l'Enfant (LIDE) a été créée en juillet 1992 après que des événements au Togo ont provoqué une panique massive parmi la population, forçant des gens à fuir le pays. Un groupe de jeunes, agités par les effets de ces événements sur des enfants--beaucoup sont venus des orphelins ou ont été abandonnés, les écoles fermées, etc.--ont décidé de créer LIDE. LIDE a appliqué pour l'autorisation officielle, mais ne l'a pas encore reçue.

Mandat

L'objectif principal de LIDE est la protection et la promotion d'enfants et leurs mères. Dans la situation actuelle au Togo, l'organisation se concentre sur l'aide des enfants à survivre.

Structure

Les membres de LIDE sont des avocats, professionnels, étudiants et jeunes chômeurs. Elle a sa propre siège, et un Assistant administratif. D'autres travaillent sur une base volontaire.

Programme

LIDE a utilisé la presse pour sensibiliser la population sur son travail. Comme résultat, la population sait qu'elle existe, et l'appelle chaque fois qu'ils pensent qu'il y a une violation des droits de l'enfant. Jusqu'à présent, l'organisation a reçu six plaintes. Quand elle reçoit une plainte, elle l'enquête en parlant avec des enfants, des voisins, et d'autres personnes intéressées. Elle négocie avec les autorités du gouvernement, et aide les enfants et/ou les parents en invoquant d'autres ONG et corps administratifs. Elle publie aussi des rapports qui sont envoyés aux partenaires externes pour générer la solidarité internationale.

LIDE sensibilise aussi d'autres organisations au Togo, y compris les ONG de femmes et la presse, en organisant des séminaires et des carrefours concentrés sur les droits d'enfants et leur protection. Elle a aussi organisé des séminaires de formation avec des membres de Parlement et d'autres ONG.

Ligue pour la Promotion des Droits de l'Homme au Togo (LPDH)

Histoire

La Ligue pour la Promotion des Droits de l'Homme au Togo (LPDH) a été formée et reconnue officiellement au début de 1993 par un groupe de jeunes professionnels qui voulaient répondre aux violations en masse des droits de l'homme au Togo. Il est généralement cru à Lomé que LPDH a été créé avec l'aide du Président Eyadema. Cependant, les dirigeants de LPDH s'opposent à cette allégation, et disent qu'ils sont indépendants de toutes les influences et ont les mêmes problèmes que d'autres ONG qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme.

Mandat

L'objectif principal de LPDH est la formation et l'instruction de la population sur leurs droits de l'homme et les moyens pour exercer ces droits. Elle est aussi intéressée à la formation de la population dans le rôle de bons citoyens dans une société démocratique.

Structure

Les membres de LPDH incluent des avocats, des professeurs et des fonctionnaires civils de haut niveau. Elle n'a aucun personnel salarié et aucun espace de bureau.

Programme

LPDH a organisé des congrès sur des sujets des droits de l'homme dans toutes les grandes villes du pays. Elle a fait des investigations sur les abus commis par l'opposition politique au gouvernement actuel; elle croit que les violations sont perpétrées par le gouvernement et l'opposition, et donc ils devraient les rapporter et les dénoncer toutes. Elle a publié un livre avec des photos de différentes violations des droits de l'homme (meurtres, destruction de propriété, etc.) prétendument commis par des forces de police et des groupes d'opposition. Elle a officiellement demandé au gouvernement de créer un comité d'investigation pour examiner la mort de quinze gens en garde de la police, et a l'intention d'aider les familles des victimes à présenter leurs revendications dans la cour.

LPDH a établi des sections dans huit villes de Togo, et a envoyé des comités d'investigation au Ghana et au Bénin pour enquêter sur la situation des réfugiés togolais. Elle a organisé le retour des réfugiés avec l'aide du Ministère de la Santé et de la Population.

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH)

Histoire

La Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) a été établie en juillet 1990, mais n'a pas encore été reconnue officiellement. Elle était la première ONG des droits de l'homme indépendante créée au Togo et est généralement bien acceptée à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Les autorités ont menacé certains des membres de LTDH, physiquement et par la destruction de leurs maisons, voitures et d'autres propriétés. A partir de son début, LTDH a résisté cette sorte de pression de gouvernement.

Mandat

LTDH a deux objectifs:

- la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme; et
- la formation de ses membres et la population pour les permettre à participer en bâtissant un état gouverné par la loi.

Structure

LTDH a actuellement 3.000 membres, qui sont des avocats, des professeurs, des professionnels et des citoyens à tous les niveaux. Elle n'a pas beaucoup de personnel, mais les membres volontaires font la plupart du travail effectué. L'organisation n'a pas son propre bureau, et utilise actuellement les facilités et l'espace de bureau d'un membre avocat de l'organisation.

Programme

Aussitôt que LTDH a été créé, elle a commencé à recevoir des plaintes, et donc a commencé à contrôler et rapporter les droits de l'homme. LTDH inscrit chaque plainte qu'elle reçoit, et la transmet à un membre du Bureau Exécutif, qui, à son tour, enquête sur la plainte et rapporte le résultat au Bureau. Les autorités sont questionnées sur les violations. Si la réponse est inadéquate, les cas sont traduits en cour, ou l'organisation lance une campagne de presse en envoyant des communiqués aux journaux, aux stations de télévision et de radio. Des lettres sont aussi envoyées au Président Eyadema par des membres de LTDH. Enfin, ils informent la communauté internationale et demandent que les ONG internationales et d'autres prennent des mesures telles que l'envoi des lettres aux autorités, des annonces de presse, etc.

Ligue Togolaise pour la Défense des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques (LTDHLP)

Histoire

La Ligue Togolaise pour la Défense des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques (LTDHLP) a été créée en septembre 1990 par un groupe de citoyens qui voulaient répondre aux violations en masse des droits de l'homme dans le pays. L'organisation n'a pas encore obtenu le statut légal. Les membres risquent leurs vies chaque jour en faisant le travail. Le Président, qui a reçu des lettres comminatoires, a fui le pays.

Mandat

Les objectifs de LTDHLP sont:

- la promotion et la protection des droits de l'homme; et
- l'éducation des droits de l'homme.

Structure

LTDHLP a 500 membres, mais depuis 1992 la plupart de ses membres sont en dehors de Togo. L'organisation n'a aucun personnel salarié et aucun bureau. Elle emploie les mêmes facilités comme la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme.

Programme

172 TOGO

L'activité principale de LTDHLP depuis 1992 est de travailler avec la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme en publiant des rapports sur les violations des droits de l'homme dans le pays. Pendant les derniers mois, les membres ont travaillé avec la presse privée sur un souci commun: la disparition de la presse libre. Ils ont émis une alerte internationale sur ce sujet.

- Seny Diagne

Annexe I

PROCEDE DU PROJET ET METHODOLOGIE

LES BUTS DU PROJET

Le but initial du projet d'évaluer la situation actuelle des organisations des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne était de fournir les deux parrains du projet, la Fondation Suédoise pour les Droits de l'Homme et le Programme International de Stages sur les Droits de l'Homme, d'une base d'information développée d'une façon plus systématique sur laquelle ils peuvent compter dans leur propre planification, l'établissement de priorités et la prise de décisions en ce qui concerne l'Afrique. Comme résultat des intérêts spécifiques des deux parrains, le projet se concentre sur les besoins des organisations (y compris les besoins de formation) et la capacité existante ou potentielle des organisations à fournir la formation aux autres organisations.

Les enquêteurs du projet ont ajouté à ce but leurs espoirs que:

- les résultats du projet pourraient être faits largement disponibles, particulièrement aux organisations en Afrique, pour les informer sur les développements dans d'autres pays de la région et pour échanger des expériences parmi eux; et
- l'identification des ressources de formation dans des pays en Afrique augmenterait la formation intra-régionale
- l'inclusion des pays anglophones, francophones et lusophones dans le projet aiderait à détruire les barrières qui se sont développées parmi les organisations dans les trois groupes de pays par suite des différences de langues.

LES ENQUÊTEURS

Le projet cherchait à engager comme enquêteurs des individus ayant une expérience profonde et une compréhension du fonctionnement des organisations des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne. De tels enquêteurs pourraient amener au projet non seulement l'information qu'ils ont conclu de leurs discussions avec des organisations, mais aussi leurs propres perceptions personnelles sur les complexités des situations que les organisations des droits de l'homme confrontent. Les individus qui étaient généralement le mieux capable de réaliser ces critères étaient ceux qui eux-mêmes étaient actifs avec des organisations des droits de l'homme dans les différents pays en Afrique.

Les parrains du projet ont recruté l'assistance de plusieurs individus, plutôt qu'un seul enquêteur, non seulement pour assurer qu'une variété de perspectives soient incorporées dans la recherche, mais aussi parce que le projet était trop grand pour n'importe "activiste" enquêteur à exécuter en plus de son travail permanent.

Les enquêteurs avaient de différentes origines et domaines de concentration, mais ensemble ont amené une large gamme de connaissance et d'expertise au projet. Ceux-ci incluent l'expérience directe en établissant et en dirigeant une organisation des droits de l'homme en Afrique; l'expérience prolongée avec et la connaissance des droits de l'homme et des organisations dans les pays à visiter; l'expérience avec les programmes basés aux universités avec un penchant "activiste"; et l'expérience en formation.

Les enquêteurs ont accepté les domaines suivantes de responsabilité:

- Olisa Agbakoba et Richard Carver: l'Afrique du Sud
- Nana K.A. Busia, Jr.: l'Afrique de l'ouest francophone (Burkina Faso, Guinée, Mali, Sénégal)

174 PROCÉDE DU PROJET ET METHODOLOGIE

- Seny Diagne: l'Afrique de l'ouest francophone (Bénin, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Togo)
- Peter Fry: l'Afrique lusophone (Guinée-Bissau, Mozambique)
- Binaifer Nowrojee: l'Afrique de l'ouest anglophone (Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria)
- Clement Nwankwo: l'Afrique de l'est et la Corne d'Afrique (Erytree, Ethiopie, Kenya, Tanzanie, Uganda)
- Joe Oloka-Onyango: l'Afrique méridionale (Malawi, Namibie, Zambie, Zimbabwe)
- Peter Rosenblum: l'Afrique centrale francophone (Rwanda, Zaïre)

LE PROCÉDE

On s'était imaginé que l'évaluation du projet de la situation des organisations des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne serait basée sur les discussions des enquêteurs avec des organisations des droits de l'homme et des activistes dans de différents pays. Puisque les enquêteurs eux-mêmes étaient basés dans différents pays, les parrains et les enquêteurs consentaient de se réunir et avant d'entreprendre leur recherche et après avoir terminé leurs voyages pour coordonner la recherche. Les phases dans le projet étaient:

- l'inventaire d'études existantes,
- une réunion pour planifier la recherche,
- les voyages de recherche,
- une réunion pour évaluer la recherche, et
- la production de ce rapport.

L'INVENTAIRE

Comme première phase dans le procédé, les parrains ont envoyé une lettre concernant le projet proposé à plus de 80 organisations régionales et internationales pour déterminer s'il y avait des plans similaires pour entreprendre un tel projet. Cette lettre visait à éviter de faire double emploi quant au travail déjà fait ou en cours. Basé sur des réponses reçues, il est devenu apparent qu'aucun projet d'une nature similaire n'avait été fait ou était en cours.

LA REUNION POUR PLANIFIER LA RECHERCHE

La réunion pour planifier la recherche a eu lieu aux bureaux de la Fondation Suédoise pour les Droits de l'Homme à Stockholm le 15-17 septembre 1993. Les objectifs de la réunion étaient:

- de développer une compréhension commune du but du projet;
- de réviser l'information disponible sur les besoins des organisations/ressources de formation;
- de réviser les pays sélectionnés tentativement à visiter, le motif pour l'inclusion, ainsi que la situation des organisations des droits de l'homme dans chacun des pays, et de prendre des décisions finales sur les pays à visiter;
- d'identifier et de développer une compréhension commune de domaines importantes de besoins/ressources de formation à identifier à travers le projet;
- de développer une liste de contrôle pour les enquêteurs à utiliser dans leurs discussions avec des organisations;
- de décider sur le but, le format et le contenu des rapports des enquêteurs à soumettre; et
- d'identifier et de discuter des questions logistiques liées à la recherche, telles que les arrangements pour le voyage, les visas, etc.

Les pays à visiter: Les parrains du projet avaient décidé auparavant qu'il ne serait pas possible d'inclure tous les pays en Afrique sub-saharienne dans l'étude et avaient composé une liste tentative de 25. La réunion de planification a discuté des critères pour sélectionner les pays à inclure, en reconnaissant qu'on omettrait certains pays répondant à ces critères. Les critères qu'on a acceptés étaient:

- une diffusion raisonnable parmi les pays anglophones, francophones et lusophones;

- l'existence ou l'émergence des organisations des droits de l'homme dans le pays;
- le degré auquel on pouvait entreprendre la recherche dans le pays; et
- la disponibilité des ressources humaines et matérielles du projet.

Les organisations à visiter: Les participants de la réunion ont consenti que le but du projet serait de développer une image générale de la situation actuelle des organisations des droits de l'homme dans les pays visités plutôt qu'un inventaire des organisations, et que le projet donc ne devrait pas comprendre un sondage compréhensif des organisations dans de divers pays. Les critères suivantes étaient développées pour guider les enquêteurs en décidant quelles organisations à visiter. Les organisations:

- devraient promouvoir des normes nationales et internationales liées aux droits civils, politiques, ainsi que culturels, sociaux et économiques;
- devraient être des organisations non-gouvernementales (ONG), bien que l'existence de corps gouvernementaux, tels que les commissions ou l'ombudsman, puissent être inclus comme contexte ou peuvent être un point de concentration spécifique quand ils ont été particulièrement actifs avec les ONG;
- peuvent être partie d'une université, à condition qu'ils sont entraînés dans des programmes de type "activiste", ou ont des relations particulièrement fortes avec les ONG des droits de l'homme en dehors de l'université;
- ne devraient pas être des organisations politiques. Cela n'écarterait pas des organisations qui travaillent pour une cause politique, mais qui entreprennent des activités véritables des droits de l'homme;
- devraient être engagées dans la plaidoirie, le contrôle, la campagne, l'éducation, la documentation ou les services aux victimes;
- peuvent inclure des organisations qui ne sont pas vraiment des organisations des droits de l'homme, mais qui peuvent être importantes en évaluant la nature et le niveau des activités des droits de l'homme dans un pays, telles que les sociétés de droit, des syndicats, des journalistes et des organisations d'église, et des organisations de développement avec l'accent sur la promotion des droits;
- pourraient travailler avec des groupes spécifiques, tels que les femmes, les enfants, les réfugiés, les minorités ethniques, où ces organisations accentuent une "perspective de droits"; et
- peuvent être des organisations régionales des droits de l'homme basées ou siégées dans le pays.

Il était consenti que les enquêteurs devraient avoir un esprit ouvert pour identifier l'activisme des droits de l'homme, même si les activités ne répondent pas aux catégories au-dessus.

La revue des situations dans les pays à visiter: A la réunion les enquêteurs ont donné de courtes présentations sur les pays à inclure dans le projet. Les présentations adressaient:

- les facteurs principaux politiques, économiques et sociaux qui affectent la situation et le climat dont les organisations des droits de l'homme ont formé et fonctionnent dans le pays;
- la situation des droits de l'homme dans le pays qui confronte les organisations; et
- la situation d'organisations des droits de l'homme dans le pays (par exemple, le nombre d'organisations, la concentration du travail, combien de temps elles ont existé, la stabilité, etc.).

Bien que superficielles et préliminaires, ces présentations permettaient les participants de la réunion de développer un meilleur sens de l'approche à prendre, des problèmes dont ils devraient être conscients, et des analyses qui auraient besoin d'être développées dans la recherche et dans les rapports. Ils aidaient aussi à souligner des facteurs qui paraissent avoir un impact sur le développement et le fonctionnement des organisations des droits de l'homme dans un nombre de pays ainsi que des caractéristiques communes potentielles des organisations dans plusieurs pays.

Les besoins d'organisations: Les participants ont présenté une multitude d'idées sur les besoins d'organisations, avec une concentration particulière sur la connaissance et les habiletés nécessaires pour une organisation de fonctionner efficacement. Les résultats de l'échange d'idées étaient alors organisés sous forme d'une liste de contrôle pour assister les enquêteurs à considérer leurs discussions avec des organisations. La liste de contrôle n'était pas développée dans un format de questionnaire, puisque les participants sentaient qu'un questionnaire formel pourrait entraver le procédé de discussion. Les articles sur la liste de contrôle étaient:

a. Les besoins généraux

- i. le statut légal et un environnement politique hospitalier
- ii. la continuité des activités organisationnelles, l'adhésion de membres
- iii. la sécurité (locale, nationale, internationale)
- iv. la solidarité et l'accès au dialogue, échanges

b. La connaissance et les domaines d'habiletés nécessaires pour la réalisation du programme et des activités (c'est à dire, les activités externes)

- i. la planification stratégique
 - connaissance contextuelle (politique, social, économique) et analyse;
 - la clarté des buts, des objectifs, et la relation des activités avec ces objectifs et buts;
- ii. la connaissance et la compréhension des normes de droits de l'homme nationales, régionales et internationales;
- iii. l'éducation, l'enseignement, la formation
- iv. l'organisation de la communauté, la mobilisation, l'organisation des réunions; la formation d'une base et le recrutement de membres
- v. des enquêtes, la recherche
- vi. la documentation
 - liée aux enquêtes
 - bibliographique
- vii. la rédaction de rapports
- viii. la connaissance constitutionnelle et légale
- ix. le travail parajuridique et la formation parajuridique
- x. la voie de droit
 - la stratégie
 - les instances d'essai
 - l'emploi des normes internationales
- xi. la médiation
- xii. l'emploi des mécanismes internationaux et régionaux
- xiii. la rédaction des lois et de la constitution, le lobbying
- xiv. la formulation des directives
- xv. formation de réseaux, les alliances stratégiques, les relations avec la société civile
- xvi. les élections
 - l'éducation des électeurs
 - le contrôle
- xvii. la campagne
- xviii. les habiletés de communication; les médias
- xix. les habiletés médicales et/ou de la médecine légale
- xx. la sensibilisation sur le statut des femmes
- xxi. le jugement valable

c. La connaissance et les domaines d'habiletés nécessaires pour le fonctionnement interne

- i. la structure organisée (le conseil d'administration, le personnel)
 - le fonctionnement du conseil d'administration
 - les relations conseil d'administration-personnel
 - la structure du personnel

- ii. les procédés internes du personnel (prise de décision, capacités de communication, sensibilisation sur le statut des femmes, etc.)
- iii. les capacités de gestion (planification, relations avec le personnel, etc.)
- iv. les capacités administratives
 - la documentation/archiver les rapports
 - archiver les rapports financiers, comptabilité/faire des rapports
 - l'organisation des réunions
- v. établir une base/recrutement des membres
- vi. financement (identification des sources, gestion)
 - local, national
 - international
 - écrire des propositions et des rapports
 - comprendre les bailleurs de fonds
- l'organisation des archives et la comptabilité
- vii. l'accès à l'information
- viii. l'équipement et la connaissance des techniques y liées
- ix. le jugement valable

Les ressources de formation: La réunion a révisé une liste de contrôle de questions pour aider les enquêteurs à identifier et à évaluer les ressources de formation existantes. La liste incluait:

- a. Est-ce que l'organisation fait la formation? Si elle le fait,
 - i. Quelle sorte de formation?
 - formelle (séminaires, conférences, d'autres programmes structurés)?
 - informelle (stages, programmes d'exposition, alphabétisation légale de la communauté, d'autres)?
 - ii. Est-ce que l'organisation a produit des aides de formation ou des publications, telles que des livres, des livrets, des manuels, etc.?
- b. Quel est le but de la formation?
- c. Qui veut-on former?
 - i. le personnel, les volontaires, les membres?
 - ii. d'autres ONG domestiques ou des individus?
 - iii. des ONG étrangères ou individuelles?
- d. Quel est le sujet de la formation?
 - i. les normes des droits de l'homme et les principes?
 - ii. la formation des capacités professionnelles (des enquêtes, la documentation, la voie de droit, etc.)?
 - iii. l'instruction des droits de l'homme?
 - iv. les procédures intergouvernementales?
 - v. d'autres?
- e. Quel est la composition et le procédé de la formation?

Il était plus difficile de déterminer comment évaluer la capacité potentielle d'une organisation à fournir la formation. Les facteurs suivants étaient considérés pertinents:

- a. la force et la stabilité de l'organisation;
- b. le niveau de connaissance et les capacités dans le domaine de formation proposé;
- c. la capacité de concevoir un programme de formation en observant les besoins du stagiaire, une compréhension du procédé de la formation;
- d. la capacité de fournir une orientation régulière et la supervision du programme de formation;
- e. des capacités de communication;
- f. l'espace, les facilités;
- g. la sécurité;

178 PROCÉDE DU PROJET ET METHODOLOGIE

- h. un environnement hospitalier dans l'organisation hôte.

Les rapports des pays: Les participants ont consenti que les rapports des pays devraient:

- a. résumer l'histoire politique, économique et sociale, et le contexte dont les organisations ont été formées et fonctionnent à présent;
- b. décrire la nature des violations des droits de l'homme dans le pays, en fournissant une évaluation des violations majeures que les organisations adressent dans le pays et l'effet que les violations ont eu sur la capacité des organisations de former et fonctionner librement;
- c. sur la base d'information obtenue par les discussions avec de différentes organisations, identifier tous les caractéristiques, les besoins ou les défis qui sont communs à beaucoup ou à toutes les organisations des droits de l'homme dans le pays;
- d. fournir de l'information plus détaillée des organisations spécifiques visitées, y compris l'histoire d'une organisation, son statut légal actuel, les contraintes politiques spécifiques ou les risques qu'elle court, sa structure (conseil d'administration, personnel, volontaires, association), ainsi que les domaines actuels et l'étendue des activités.

LES VOYAGES DE RECHERCHE

Les enquêteurs ont visité les pays inclus dans le projet entre septembre 1993 et mars 1994. Ils ont essayé de rencontrer les organisations des droits de l'homme les plus importantes dans les pays, mais ce n'était pas toujours possible due aux conflits d'horaire. En outre, comme résultat du grand nombre de groupes des droits de l'homme dans certains pays et le temps limité disponible dans n'importe quel pays, les enquêteurs ne pourraient pas visiter toutes les organisations dans ces pays.

LA REUNION POUR EVALUER LA RECHERCHE

Les participants étaient convoqués à une réunion pour évaluer la recherche qui a eu lieu à Sigtuna, en Suède le 22-25 mars 1994. Le but de cette réunion était de réviser les résultats de la recherche, et, sur la base de ces résultats, de:

- identifier les facteurs principaux qui ont un impact sur le développement et le fonctionnement des organisations des droits de l'homme dans un nombre de pays;
- identifier des caractéristiques générales communes aux organisations dans un nombre de pays;
- identifier des domaines principales de besoins, y compris les besoins de formation, précisés par des organisations;
- identifier la disponibilité des ressources de la formation des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne;
- consentir sur le format et la diffusion du rapport final; et
- décider sur l'évaluation du projet.

LE RAPPORT FINAL

Ce rapport est la meilleure évidence de la nature de la réunion pour évaluer la recherche. Les participants ont à peine discuté les rapports des pays individuels, en décidant plutôt de les utiliser comme la base pour l'analyse des questions qui viennent d'être énumérés. Les résultats de ces discussions sont largement formulés dans l'Aperçu. Les rapports individuels des pays développés par les enquêteurs sont présentés par sub-région. Les Annexes 2 et 3 ont été développés sur la base d'information soumise par les enquêteurs.

Etant donné la diversité de l'éducation et l'expérience des enquêteurs, il y a des variations dans l'orthographe de certains mots dans différentes sections du rapport. Certains auteurs ont suivi les règles de l'orthographe britannique, d'autres ont utilisé les règles des Etats-Unis. Dans l'intérêt de respecter les différences culturelles, on a laissé l'orthographe de certains mots comme ils étaient soumis originalement par les auteurs.

EVALUATION

Les participants ont évalué le projet, et ont consenti que le rapport devrait être distribué largement, particulièrement aux organisations des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne. Les participants croient que le rapport contient le "germe" de beaucoup de projets ultérieurs, et qu'il est plus approprié pour la majorité de ces projets d'être initié par les groupes des droits de l'homme en Afrique sub-saharienne.

Annexe 2

**INFORMATION POUR CONTACTER
LES ORGANISATIONS INCLUSES DANS L'ETUDE**

AFRIQUE DU SUD

***Black Lawyers Association/Legal Education
Centre***

P.O. 5217
Johannesburg 2000
South Africa
Tél: (27)(11) 337 1535/8
Fax: (27)(11) 337 1539

Black Sash

5 Long Street
7700 Mowbray
South Africa
Tél: (27)(21) 685 3513
Fax: (27)(21) 685 7510

Community Law Centre

Berea Centre, Seventh Floor
249 Berea Road
Durban 4001
South Africa
Tél: (27)(31) 202 7190
Fax: (27)(31) 210 140

Diakonia

P.O. 1879
Durban 4000
South Africa
Tél: (27)(31) 305 6001
Fax: (27)(31) 305 2486

Freedom of Expression Institute

P.O. 261096
Johannesburg
South Africa
Tél: (27)(11) 29 6287
Fax: (27)(11) 29 4354

Human Rights Commission

P.O. 32723
Braamfontein 2017
South Africa
Tél: (27)(11) 403 4450
Fax: (27)(11) 339 1422

***Independent Board of Inquiry into Informal
Repression***

P.O. 32293
Braamfontein 2017
South Africa
Tél: (27)(11) 403 3256/7
Fax: (27)(11) 403 1366

Institute for the Study of Public Violence

P.O. 784678
Sandton 2199
South Africa
Tél: (27)(11) 884 0440/3
Fax: (27)(11) 884 0421

Lawyers for Human Rights

713 Van Erkom Building
217 Pretorius Street
Pretoria 0002
South Africa
Tél: (27)(12) 212 135
Fax: (27)(12) 325 6318

Legal Education Action Project

Institute of Criminology
University of Cape Town
Private Bag Rondebosch
7700 South Africa
Tél: (27)(21) 650 2680
Fax: (27)(21) 650 3790

182 INFORMATION POUR CONTACTER

Legal Resources Centre

P.O. 9495
2000 Johannesburg
South Africa
Tél: (27)(11) 836 8071
Fax: (27)(11) 833 1747
ou
54 Shortmarket Street
Cape Town
South Africa
Tél: (27)(21) 238285
Fax: (27)(21) 230935
ou
20 St. Andrews Street
Durban
South Africa
Tél: (27)(31) 301 7572
Fax: (27)(31) 304 2823

Media Monitoring Project

P.O. 366
Wits 2050
Johannesburg
South Africa
Tél: (27)(11) 838 7522
Fax: (27)(11) 838 7407

Peace Action

P.O. Box 4962
Johannesburg 2000
South Africa
Tél: (27)(11) 832 1351/2
Fax: (27)(11) 832 1436

Street Law

Centre for Socio-Legal Studies
University of Natal
King George V Avenue
Durban 4001
South Africa
Tél: (27)(31) 812358
Fax: (27)(31) 811765

BENIN

AHAVA

s/c Professeur Doussoumon
Cour d'Appel
Cotonou
Bénin
Tél: (229) 31 50 47

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Bénin

Carré No. 30 bis
B.P. No. 216
Cotonou
Bénin
Tél: (229) 31 24 27 ou 30 02 33
Fax: (229) 31 37 01 ou 31 38 09

Association des Femmes Juristes du Bénin

B.P. 2753
Cotonou
Bénin
Tél: (229) 32 17 11
Fax: (229) 32 17 11

Association pour le Développement des Initiatives Villageoises

B.P. 06-733
Cotonou
Bénin
Tél: (229) 32 04 15
Fax: (229) 31 37 01 ou 31 38 09

Commission Béninoise des Droits de l'Homme

B.P. 040607
Cotonou
Bénin
Tél: (229) 31 23 04
Fax: (229) 30 00 77

Institut des Droits de l'Homme et de Promotion de la Démocratie

B.P. 08-1120
Codiam-Cotonou
Bénin

Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme au Bénin

B.P. 03-630
Cotonou
Bénin
Tél: (229) 31 51 53
Fax: (229) 31 46 84

BURKINA FASO

Association Burkinabè pour la Promotion d'un Etat de Droit et la Défense des Libertés

01 B.P. 1026
Ouagadougou
Burkina Faso
Tél: (226) 30 36 86
Fax: (226) 30 48 30

Réseau Sous-Régional Femmes Africaines et Droits Humains

01 B.P. 633
Ouagadougou 1
Burkina Faso
Tél: (226) 31 23 16
Fax: (226) 30 67 67

Association pour la Promotion Féminine

B.P. 133
Goaula, Poni
Burkina Faso
Tél: (226) 87 01 21

Union Interafricaine des Droits de l'Homme

01 B.P. 2055
Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tél: (226) 31 31 50
Fax: (226) 31 32 28

Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples

01 B.P. 2055
Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tél: (226) 31 31 50
Fax: (226) 31 32 28

COTE D'IVOIRE

Association Chrétienne pour l'Abolition des Tortures et pour le Respect des Droits de l'Homme

20 B.P. 1377
Abidjan 20
Côte d'Ivoire
Tél: (225) 43 46 51
Fax: (225) 20 49 49

B.P. 3811
Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél: (225) 44 84 29

Groupe d'Etude et de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique-Branche de Côte d'Ivoire

01 B.P. 8212
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél: (225) 41 60 24

Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire

B.P. 5866
Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél: (225) 21 56 54

Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

08 B.P. 2343
08 Abidjan

Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Juridiques

184 INFORMATION POUR CONTACTER

Côte d'Ivoire
Tél: (225) 44 44 53/44 41 81
Fax: (225) 43 00 74

**Mouvement Ivoirien des Femmes
Démocrates**
a/s Professeur René Degny Segui
08 B.P. 2343
08 Abidjan
Côte d'Ivoire

ERYTREE

Regional Centre for Human Rights and Development

P.O. Box 600
Asmara
Eritrea
Tél: (251)(4) 11 76 75
Fax: (251)(4) 11 12 21

ETHIOPIE

***A-Bu-Gi-Da--Ethiopian Congress for
Democracy***

Higher 10 Kebele 04 H. No. 220
P.O. Box 7284
Addis Ababa
Ethiopia
Tél: (251)(1) 12 17 81

Ad-Hoc Committee on Peace

P.O. Box 41879
Addis Ababa
Ethiopia
Tél: (251)(1) 51 19 66
Fax: (251)(1) 51 57 14

Anti-Red Terror Committee

P.O. Box 6842
Addis Ababa
Ethiopia

Centre for Human Rights and Democracy

P.O. 4811
Addis Ababa
Ethiopia
Tél: (251)(1) 11 34 18

Ethiopian Human Rights Council

P.O. Box 2432
Addis Ababa
Ethiopia
Tél: (251)(1) 51 44 89/51 45 39
Fax: (251)(1) 5145 39

Forum-84

P.O. Box 6557
Addis Ababa
Ethiopia
Tél: (251)(1) 51 16 17

Human Rights and Peace Center

Faculty of Law
Addis Ababa University
P.O. Box 1176
Addis Ababa
Ethiopia
Tél: (251)(1) 11 17 33

***Inter-Africa Group--Centre for Dialogue on
Humanitarian Peace and Development
Issues in the Horn of Africa***

P.O. Box 1631
Addis Ababa
Ethiopia
Tél: (251)(1) 51 87 90
Fax: (251)(1) 51 00 64

LA GAMBIE***African Society of International and Comparative Law***

Private Bag 520
Kairaba Avenue, KSMD
Banjul
Gambia
Tél: (220) 390462
Fax: (220) 390461

Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme

Kairaba Avenue, KSMD
Banjul
Gambia
Tél: (220) 394525/394961
Fax: (220) 394962

Foundation for Research on Women's Health, Productivity and the Environment

147 Tafsir Demba Mbye
P.O. Box SK 2854
Kanifing
Gambia
Tél: (220) 225270/291284
Fax: (220) 226739

International Society for Human Rights-Gambia

PMB 457
Serekunda
Gambia
Tél: (220) 92647
Fax: (220) 92866

GHANA***African Commission of Health and Human Rights Promoters***

Rabito Clinic (near Danquah Circle)
P.O. Box 7286
Accra-North
Ghana
Tél: (233)(21) 774526/777465
Fax: (233)(21) 777465

African Human Rights Heritage

Off Winneba Road, Odorkor
P.O. Box 8440
Accra, Ghana
Tél: (233)(21) 663914

Decade of Human Rights Education

P.O. Box 6068
Accra-North
Ghana
Tél: (233)(21) 223465/224919
Fax: (233)(21) 224919

Ghana Committee on Human and Peoples' Rights

67 Kojo Thompson Rd
P.O. Box 207
Accra, Ghana
Tél: (233)(21) 229875
Fax: (233)(21) 774338/220307/225237

Ghana Journalists Association

Ghana International Press Centre
P.O. Box 4638
Accra
Ghana
Tél: (233)(21) 224348

Human Rights Forum

P.O. Box 0627
Osu-Accra
Ghana
Tél: (233)(21) 665320
Fax: (233)(21) 668862

International Association of Women Lawyers-Ghana

c/o Faculty of Law
University of Ghana
Legon
Ghana
Tél: (233)(21) 228738
Fax: (233)(21) 223024/223814

GUINEE

Association Guinéenne des Droits de l'Homme

B.P. 2436
Conakry
Guinée

Association Guinéenne des Enfants

B.P. 4157
Conakry
Guinée
Tél: (224) 443 204
Fax: (224) 443 673

Commission Africaine des Promoteurs de la Santé et des Droits de l'Homme-Guinée

B.P. 250
Conakry
Guinée
Tél: (224) 44 11 05

Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

B.P. 2476
Conakry
Guinée
Tél./Fax: (224) 41 50 69

GUINEE-BISSAU

Centro de Informação e Orientação Jurídica

SOLEDAMI
C.P. 6
Bissau
Guiné-Bissau
Tél: (245) 201 60

Liga Guineense dos Direitos do Homem

C.P. 599
Bissau
Guiné-Bissau
Tél: (245) 213 777
Fax: (245) 201 766

KENYA

International Commission of Jurists-Kenya

Westlands, Rhapta Road
P.O. 59743
Nairobi
Kenya
Tél: (254)(2) 44 47 65
Fax: (254)(2) 33 54 38

Kenya Human Rights Commission

P.O. 55235
Nairobi
Kenya
Tél: (254)(2) 74 92 38/33
Fax: (254)(2) 74 92 48

International Federation of Women Lawyers-Kenya

P.O. 46324
Nairobi
Kenya
Tél: (254)(2) 71 71 69
Fax: (254)(2) 71 68 40

Kituo Cha Sheria

Haki House
Kipande Road
P.O. 7483
Nairobi
Kenya
Tél: (254)(2) 75 16 33/75 18 65

Kenya Anti-Rape Organization

P.O. 52484
Nairobi
Kenya
Tél: (254)(2) 56 92 90/56 84 34

Law Society of Kenya

Professional Centre
1st Floor, Parliament Road
P.O. 72219
Nairobi
Kenya
Tél: (254)(2) 22 55 58/22 99 15

Legal Education and Aid Programme

Daidai Road, South B
P.O. 56708
Nairobi
Kenya
Tél: (254)(2) 55 88 62

Peace Foundation (Africa)

Diakonia House
Dagoretti Lane (off Naivasha Road)
P.O. 60955
Nairobi
Kenya
Tél: (254)(2) 56 94 93/56 94 67
Fax: (254)(2) 56 94 85

Public Law Institute

Tumaini House, 4th Floor
Moi Avenue
P.O. 52011 Nairobi
Kenya
Tél: (254)(2) 33 00 98/33 45 29/33 00 36
Fax: (254)(2) 33 19 85

LIBERIA

Association of Human Rights Promoters

ECOMOG Press Center
P.O. 10-0594
1000 Monrovia
Liberia
Tél: (231) 22 49 84/22 11 38

Liberia Human Rights Chapter

Nelson Street
P.O. 3095
Monrovia
Liberia
Tél: (231) 22 37 66

Catholic Justice and Peace Commission

Ashmun Street
P.O. Box 10-3569
1000 Monrovia 10
Liberia
Tél: (231) 22 13 89/22 32 33/22 30 50
Fax: (231) 22 48 52

Liberia Watch for Human Rights

Lynch Street
P.O. 5480
Monrovia
Liberia
Tél: (231) 22 19 00

***Center for Law and Human Rights
Education***

Corner of Warren Street and Camp Johnson
Rd.
P.O. Box 2314
Monrovia
Liberia
Tél: (231) 22 18 67/22 44 63
Fax: (231) 22 44 63

My Sister's Place

Camp Johnson Road
P.O. 2305
Monrovia
Liberia
Tél: (231) 221532/222082

MALAWI

***Church and Society Department of the
Blantyre Synod of the Church of Central
Africa Presbyterian***

P.O. 413
Blantyre
Malawi
Tél: (265) 636 744/633 942
Fax: (265) 636 957

Civil Liberties Commission

P.O. 2074
Blantyre
Malawi
Tél: (265) 636 190
Fax: (265) 623 494

***Evangelical Alliance for Rights and
Development***

P.O. 1208
Blantyre
Malawi
Tél: (265) 643 892
Fax: (265) 643 859

***Human Rights Movement of the Christian
Council of Malawi***

P.O. 30068
Lilongwe 3
Malawi
Tél: (265) 783 499
Fax: (265) 783 106

Legal Resources Centre

c/o The Law Society of Malawi
P.O. 1712
Blantyre
Malawi
Tél: (265) 623 075

MALI

***Association Malienne des Droits de
l'Homme***

B.P. 3129
Bamako
Mali
Tél: (223) 22 80 21/22 85 24/22 34 62
Fax: (223) 22 34 62/22 08 04

***Association Muso Yiriwa (Femme
Promotion)***

B.P. 1746
Bamako
Mali
Tél: (223) 22 46 20
Fax: (223) 22 66 98

***Association pour le Progrès et la Défense
des Droits des Femmes Maliennes***

B.P. 1740
Bamako
Mali
Tél: (223) 22 61 46/22 26 31
Fax: (223) 23 00 25

Collectif des Femmes du Mali

B.P. 2309
Bamako, Mali
Tél: (223) 23 02 37/22 20 39
Fax: (223) 22 21 78

***Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant
et de la Femme***

B.P. 2653
Badale Vema Sud
Route de Commissariat
Rue 840 747
Bamako, Mali
Tél: (223) 22 56 38
Fax: (223) 22 56 30

Conseiller Juridique--AMADE

B.P. 2646
Bamako
Mali
Tél: (223) 22 59 09
Fax: (223) 22 59 09

MAURITANIE

Association Mauritanienne des Droits de l'Homme

B.P. 5012
Nouakchott
Mauritanie
Tél: (222) 515 02
Fax: (222) 528 94

Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme

Avenue Gamal Abdel Nasser
B.P. 20023
Nouakchott
Mauritanie
Tél: (222) 562 88

Comité de Solidarité avec les Victimes de la Répression en Mauritanie

B.P. 71
Nouakchott
Mauritanie
Tél: (222) 530 61/564 47
Fax: (222) 532 50

MOZAMBIQUE

Comissão Católica de Justiça e Paz

Igreja de Langene
Rua do Trabalho
Maputo
Mozambique
Tél: (258)(1) 400 109

Network of African Researchers and Intellectuals on Integrated Human Rights in Africa

Rua Kenneth Kaunda, 960
Maputo
Mozambique
Tél: (258)(1) 416 848

Conselho Cristão de Moçambique

Av. Sekou Toré, 1822
Maputo
Mozambique
Tél: (258)(1) 743 522/490 671

Universidade Eduardo Mondlane

Faculté de Droit
C.P. 257
Maputo
Mozambique
Tél: (258)(1) 490 422/490 764/8
Fax: (258)(1) 491 896

Liga Moçambicana dos Direitos do Homem

Rua Mateus Sansão Muthemba, 579, 1o. andar
Maputo
Mozambique
Tél: (258)(1) 741 177

NAMIBIE

Human Rights and Documentation Centre

University of Namibia (New Campus)
Private Bag 13301
Windhoek
Namibia
Tél: (264)(61) 42 421 x 3701
Fax: (264)(61) 42 421 x 3703

P.O. Box 604
Windhoek
Namibia
Tél: (264)(61) 223 356
Fax: (264)(61) 34 953

Legal Assistance Centre

4 Korner Street

National Society for Human Rights

Gathemann Building, Room # 6
Stübel Street
P.O. Box 23592
Windhoek

190 INFORMATION POUR CONTACTER

Namibia

Tél: (264)(61) 3 6183

Fax: (264)(61) 3 4286

NIGERIA

Center for Advanced Social Sciences

PMB 6225

No. 41 Ahoada Rd.

Rumeibekwe Estate

Port Harcourt

Nigeria

Tél: (234)(84) 333699

Civil Liberties Organisation

24 Mbonu Ojike St

Off Alhaji Masha Road

Surulere

Lagos

Nigeria

Tél: (234)(1) 836972/848513/840288/842209

Fax: (234)(1) 5876876

Civil Liberties Organisation, North Zonal Branch

c/o Akika, Abashi, Okoye & Mann

Turaki Ali House, 4th Fl.

NNDL Building

P.O. Box 8982

Kaduna

Nigeria

Tél: (234)(62) 211905/217302

Committee for the Defence of Human Rights

8, Imaria Street, Anthony Village

P.O. 7247

Lagos

Nigeria

Tél: (234)(1)960363/966555

Constitutional Rights Project

Clement Nwankwo & Co.

18 Awoyemi Close

Off Ayinde Giwa Street

P.O. 4447

Surulere, Lagos

Nigeria

Tél: (234)(1) 843485/843041/848498

Fax: (234)(1) 848571

Ethnic Minority Rights Organization of Africa

63 Tejuosho Street

P.O. 696

Surulere, Lagos

Nigeria

Tél: (234)(1)832218/837955

ou

24 Aggrey Road

P.O. 193

Port Harcourt

Nigeria

Tél: (234)(84) 331763/335657

Fax: (234)(84) 331763

Human Rights Africa

34, Aje Street

P.O. 2959

Yaba Lagos

Nigeria

Tél: (234)(1)860737

Fax: (234)(1)620057/8

Human Rights Monitor

c/o Akika, Abashi, Okoye & Mann

Turaki Ali House, 4th Fl.

NNDL Building

P.O. 8982

Kaduna

Nigeria

Tél: (234)(62) 211905/217302

Institute of Human Rights and Humanitarian Law

19, Sangana Street, 1st floor

P.O. 2292

Port Harcourt, Rivers State

Nigeria

Legal Research and Resource Development Centre

386 Murtala Muhammed Way
P.O. 75242
Yaba Lagos
Nigeria
Tél: (234)(1) 864733
Fax: (234)(1) 635864/610450

National Association of Democratic Lawyers

22 Jebba Street (West)
Ebute Metta
ou
Femi Falana, Avocate
Suite A, 1st fl.
Obafemi Awolowo House
Obafemi Awolowo Way
Ikeja, Lagos
Nigeria
Tél: (234)(1) 4936907

National Institute of Advanced Legal Studies

University of Lagos
PMB 12820 Akoka-Yaba
Lagos
Nigeria
Tél: (234)(1) 821109/821753

Women in Nigeria

12 Yovi Street
Iwaya Yaba Lagos
Nigeria
Tél: (234)(1) 800192-7, poste 401

RWANDA

[Comme résultat des massacres et de la guerre au Rwanda, la plupart des adresses et numéros de téléphone/fax mentionnés ci-dessous ne fonctionnaient pas au moment que ce rapport était publié.]

Association des Volontaires de la Paix

B.P. 1787
Kigali
Rwanda
Tél./Fax: (250) 77482

Association "Haguruka" pour la Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant

B.P. 2206
Kigali
Rwanda
Tél : (250) 72972

Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la Personne et des Libertés Publiques

B.P. 1932
Kigali
Avenue de la Justice, entre le rond-point et l'immeuble de l'imprimerie nationale
Kigali
Rwanda
Tél: (250) 77564
Fax: (250) 77737

Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme

B.P. 1868
Kigali
Rwanda
Tél./Fax: (250) 74754

Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda

192 INFORMATION POUR CONTACTER

B.P. 3060
Kigali
Rwanda
Tél./Fax: (250)74292

Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs

Secrétariat Exécutif
B.P. 1782
Kigali
Rwanda
Tél: (250) 85878/77564
Fax: (250) 77737

Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme

B.P. 1892
Kigali
Rwanda
Tél./Fax: (250) 74318

SENEGAL

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Sénégal

B.P. 10027
Dakar-Fann
Sénégal
Fax: (221) 21 66 05, Attn. Alain Agboton

Association des Jeunes Avocats Sénégalais

a/s 152, Avenue du Président Lamine Guèye
Dakar
Sénégal
Tél: (221) 21 85 50
Fax: (221) 21 48 41

Association Sénégalaise de Droit du Travail et de la Sécurité Social

s/c Faculté des Sciences Juridiques
Université Cheikh Anta Diop
Dakar
Sénégal
Tél: (221) 25 70 00

Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré

Sicap, Amite II
B.P. 12.085
Dakar
Sénégal
Tél: (221) 25 75 33
Fax: (221) 25 75 36

Comité Africain pour le Droit et le Développement

8, Boulevard du Sud Point E
B.P. 15 107
Dakar-Fann
Sénégal
Tél: (221) 24 41 01
Fax: (221) 22 07 02

Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement

KM1, Avenue Cheikh Anta Diop
B.P. 4109
Dakar
Sénégal
Tél: (221) 21 47 20/21 08 15
Fax: (221) 22 00 42

Council for the Development of Economic and Social Research in Africa

B.P. Box 3304
Dakar
Sénégal
Tél: (221) 23 03 74/25 98 22
Fax: (221) 24 12 89

Femmes, Droits et Développement en Afrique

57, Avenue Albert Sarraut
Immeuble SIFA
Dakar
Sénégal
Tél: (221) 21 85 50
Fax: (221) 21 48 41

Gorée Institute Centre for Democracy, Development and Culture in Africa

B.P. 6413

Dakar
Sénégal
Tél: (221) 21 70 81
Fax: (221) 22 54 76

Institut Africain pour la Démocratie

3, Bd. Djiloi Mbaye
Immeuble FAHD
B.P. 1780

Dakar
Sénégal
Tél: (221) 23 57 20
Fax: (221) 23 57 21

Institut des Droits de l'Homme et de la Paix

s/c Faculté de Droit
Université Cheikh Anta Diop
Dakar
Sénégal
Tél: (221) 21 01 34

**Ligue Africaine des Droits de l'Homme et
des Peuples**

2 Place de l'Indépendance
Immeuble SDJH
B.P. 21052
Dakar-Ponty
Senegal
Tél: (221) 21 26 98

**Rencontre Africaine pour la Défense des
Droits de l'Homme**

B.P. 15246
Dakar-Fann
Sénégal
Tél: (221) 24 50 16/25 91 63
Fax: (221) 25 28 83

TANZANIE

Legal Aid Committee

c/o Faculty of Law
University of Dar es Salaam
P.O. 35093
Dar es Salaam
Tanzania

SUWATA Legal Aid Project

Lindi Street
P.O. 868
Dar es Salaam
Tanzania
Tél: (255)(51) 38329

Tanganyika Law Society

572/25 Ghandi Street
P.O. 2148
Dar es Salaam
Tanzania
Tél: (255)(51) 21907

Tanzania Media Women Association

(TAMWA)
P.O. 6143
Dar es Salaam
Tanzania
Tél: (255)(51) 32181/29089
Fax: (255)(51) 41905/29347/462290

Welfare Through Law

P. O. 3740
Dar es Salaam
Tanzania
Tél: (255)(51) 26776

Zanzibar Legal Services Centre

P.O. 3360
Zanzibar
Tanzania
Tél: (251)(54) 32235/30011/31186
Fax: (251)(54) 31186/31988

TOGO

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Togo

B.P. 399
Lomé
Togo
Tél: (228) 21 20 51
Fax: a/s LTDH, (228) 21 75 20

Association Togolaise de Lutte contre la Torture

s/c LTDH
B.P. 2302
Lomé
Togo
Tél: (228) 21 06 06
Fax: (228) 21 75 20

Ligue Internationale pour les Droits de l'Enfant

Rue Dadzie Passage B2, face Hôtel du
Boulevard
B.P. 30683
Lomé, Togo
Tél: (228) 21 19 24
Fax: (228) 21 75 20

Ligue pour la Promotion des Droits de l'Homme au Togo

4, Rue Kouaou
B.P. 20248/20393
Lomé
Togo
Tél: (228) 21 44 63/26 38 32
Fax: (228) 21 44 63/21 29 20

Ligue Togolaise des Droits de l'Homme

178 Boulevard du 13 janvier
B.P. 2302
Lomé
Togo
Tél: (228) 21 06 06
Fax: (228) 21 75 20

Ligue Togolaise pour la Défense des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques

47, bis Rue de Kamina
B.P. 2572
Lomé
Togo
Tél: (228) 21 65 01/21 58 36

UGANDA

Action for Development

ACFODE House, Bukolo
P.O. 16729
Kampala
Uganda
Tél: (256)(41) 53 23 11
Fax: (256)(41) 53 23 11

Foundation for Human Rights Initiative

P.O. 11027
Kampala
Uganda
Tél: (256)(41) 250 538

Human Rights and Peace Centre

c/o Faculty of Law
Makerere University
P.O. 7062
Kampala
Uganda
Tél: (256)(41) 53 29 56
Fax: (256)(41) 53 29 54

Legal Aid Project

94 William Street
P.O. 426
Kampala
Uganda
Tél: (256)(41) 25 10 54

Uganda Association of Women Lawyers

UDC Building, 1st Etage
Parliament Avenue
P.O. 2157
Kampala
Uganda
Tél: (256)(41) 23 26 06

Uganda Gender Resource Centre

P.O. 9933
Kampala
Uganda
Tél: (256)(41) 25 02 49

Uganda Human Rights Activists

Plot 10B Buganda Road
P.O. 8972
Kampala
Uganda
Tél: (256)(41) 25 81 56

Uganda Law Society

c/o Plot 2, Wilson Road
P.O. 3277
Kampala
Uganda
Tél: (256)(41) 25 17 17

ZAIRE

[Toutes les organisations dans le Kivu Nord et le Kivu Sud ont maintenu des boîtes postales et/ou des faxes dans les villes rwandaises de Cyangugu ou Gisenyi. Cependant, comme résultat des massacres et de la guerre au Rwanda, aucune de ces facilités fonctionnait au moment que ce rapport était publié.]

Kinshasa

Amos

B.P. 724
Kinshasa-Limete
Zaire

Association des Cadres Pénitentiaires

Palais de Justice
Local 113
Kinshasa/Gombe
B.P. 10750
Kinshasa I
Zaire

**Association pour la Promotion d'un
Audiovisuel Responsable et Démocratique**

a/s Jean-René Mputu Biduaya
Centre Culturel Américain
Kinshasa
Zaire

**Association Zaïroise de Défense des Droits
de l'Homme**

Immeuble Vivi, 5ème niveau, apte.18
Avenue Mutombo Katshi n°7/91
Kinshasa--Gombe
B.P. 16737
Kinshasa I
Tél: (243)(12) 21 174
Fax: (243)(12) 20 906

Droits de l'Homme, Maintenant

a/s La Voix des Sans Voix
Boulevard du 30 Juin, Galerie Pumbu
B.P. 11445
Kinshasa-Gombe
Zaire

Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre

Résidence Bandundu
128, Avenue de l'Ouganda
Kinshasa-Gombe
B.P. 5316
Kinshasa X
Zaire
Tél: (243)(12) 34 420
Fax: (243)(12) 20 638
Mobilophone: (243)(88) 45 652
ou
En Belgique :
20, rue Draily
6000 Charleroi
Belgique
Tél./Fax: (32)(71) 31 04 97

Ligue Zaïroise des Electeurs

B.P. 16.379
Kinshasa I
Zaire

**Organisation des Femmes Chrétiennes
Démocrates pour le Développement**

Galeries Présidentielles
2è niveau, Local 13
Kinshasa-Gombe
B.P. 20.644
CCIZ
Kinshasa XV
Zaire

Service Chrétien des Droits de la Femme

Immeuble Vivi
5ème niveau, apte. 18
a/s AZADHO
B.P. 16737
Kinshasa I
Zaire

Solidarité Paysanne

a/s CNONGD
B.P. 5744
Kinshasa-Gombe
Zaire

Toges Noires

Ave. Lukusa No. 2
(Bldg. du 29 Juin "ex-Mobil")
3ème étage, apte. 32
B.P. 5260
Kinshasa X Z
Zaire

Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme

Galleries Pumbu (Ex. Albert)
6e étage, Local No.3
Boulevard du 30 Juin
B.P. 11.445
Kinshasa-Gombe
Zaire
Tél: (243)(12) 27 040
Mobilophone: (243)(88) 40 394

Kivi du Sud (Zaire)

Association pour la Promotion des Droits de l'Homme

B.P. 2163
Bukavu
Zaire
a/s Professor Wasso Mbilizi
B.P. 130
Cyangugu
Rwanda

Bureau d'Assistance Juridique

B.P. 197
Bukavu
Zaire
a/s B.P. Cyangugu
Rwanda
Fax: (250) 37 173

Commission Justice et Paix-Sud-Kivu

Bureau diocésain du développement
Bukavu
Zaire
a/s B.P. 02
Cyangugu
Rwanda

Héritiers de la Justice

a/s Diocèse de Bukavu
Bukavu
Zaire

Innovations et Réseaux pour le Développement

B.P. 2375
Bukavu
Zaire
a/s B.P. 257
Cyangugu
Rwanda

Programme Régional de Formation et d'Echanges pour le Développement

B.P. 1897
Kigali
Rwanda
ou
B.P. 61
Kinshasa I
Zaire

Union des Jeunes Démocrates pour la Réconstruction

Buholo III
Zone de Kadutu
Bukavu
Zaire
a/s B.P. 285
Cyangugu
Rwanda

Kivi du Nord (Zaire)

Association Muungano-Solidarité

B.P. 50
Goma
Zaire
a/s B.P. 12
Gisenyi
Rwanda
Tél: (250) 40 804 (Rwanda--Mardi 8 -10 du
matin et Samedi matin)

**Centre de Formation pour la Promotion des
Droits de l'Homme**

111 ave. Président Mobutu
Zone de Goma
B.P. 44 and 303
Goma
Zaire
a/s B.P. 528
Gisenyi
Rwanda

Commission Justice et Paix-Nord-Kivu

Diocèse de Goma, Bureau Justice et Paix
B.P. 50
Goma
Zaire
a/s B.P. 12
Gisenyi
Rwanda

**Groupe d'Appui-Conseils aux Réalisations
pour le Développement Endogène**

B.P. 806
Goma
Zaire
Mobilophone: Joseph Mudumbi (243) (88)
49115

**Groupe d'Etudes et d'Action pour un
Développement Bien Défini**

B.P. 30
Goma
Zaire
a/s B.P. 280
Gisenyi
Rwanda

**Promotion et Appui aux Initiatives
Féminines B.P. 118**

Goma
Zaire
a/s B.P. 492
Gisenyi
Rwanda

**Syndicat des Consommateurs de l'Eau et de
l'Electricité**

B.P. 20
Goma
Zaire

Haut Zaire

Justice et Libération

B.P. 505
Kisangani
Zaire

**Les Amis de Nelson Mandela pour la
Défense des Droits de l'Homme**

B.P. 93
Paroisse Christ-Roi
Kisangani
Zaire

Lotus

St. Joseph Parish
Kisangani
Zaire

Horeb

Zone de Kabundu
Kisangani
Zaire

Shaba (Zaire)

**Centre des Droits de l'Homme et du Droit
Humanitaire**
B.P. 1583
Lubumbashi
Zaire
Tél: (243)(222) 4300

Commission Justice et Paix-Shaba
B.P. 72
Lubumbashi
Zaire

ZAMBIE

Centre for Human Rights and Democracy
c/o R.M.A. Chongwe & Co.
Plot No. 1653 Pangani Road
P.O. 33053
Lusaka
Zambia
Tél: (260)(1) 223 183/224 624

Parcelle No. 1653 Pangani Road
Lusaka
Zambia
Tél: (260)(1) 223 183/224 624

Christian Council of Zambia
Church House
Cairo Road
P.O. 30315
Lusaka, Zambia
Tél: (260) 229 551
Télex: 45160

National Women's Lobby Group
2nd Floor, Fintex House
Cairo Road
P.O. 37879
Lusaka
Zambia
Tél: (260)(1)221 236

Foundation for Democratic Process
2nd Floor, Fintex House
Cairo Road
Lusaka
Zambia

**Office of Social Education of the Zambian
Episcopal Conference**
St. Ignatius Cathedral
B.P. 31965
Lusaka
Zambia
Tél: (260)(1) 212 070/212 239

**Human Rights Committee of the Law
Association of Zambia**
Permanent Chambers
MEMACO House, Ground Floor, Room # 113
P.O. 35702
Lusaka
Zambia
Tél: (260)(1) 225 884
Fax: (260)(1) 225 049

**Women's Rights Committee of the Law
Association of Zambia**
c/o Law Association of Zambia
P.O. 35702
Lusaka
Zambia

Interafrican Network for Human Rights
Room 12, 2nd floor
Carousal Complex
P.O. 32569
Lusaka
Zambia
Tél: (260)(1) 224 231

Zambia Civic Education Association
P.O. 35965
Lusaka
Zambia

Legal Resources Foundation
c/o R.M.A. Chongwe & Co.

ZIMBABWE

Bulawayo Legal Projects Centre

94 Fort Street
Between L. Takawira & Eight Avenues
P.O. 1131
Bulawayo
Zimbabwe
Tél: (263)(9) 68926
Fax: (263)(9) 77569

Catholic Commission for Justice and Peace

31, Selous Avenue
Corner 4th Street
P.O. 8493
Causeway, Harare
Zimbabwe
Tél: (263)(4) 791 053
Fax: (263)(4) 724 971

Legal Aid and Advice Centre

Faculty of Law
University of Zimbabwe
P.O. 167
Mount Pleasant
Harare
Zimbabwe
Fax: (263)(4) 732 828

Legal Resources Foundation

P.O. 918
Harare
Zimbabwe
Tél: (263)(4) 728 212
Fax: (263)(4) 728 213

Women and Law in Southern Africa

205 Stemar House, 132 Harare Street
Cnr. Kaguvi Street and Speke Avenue
P.O. UA 171
Harare
Zimbabwe
Tél./Fax: (263)(4) 729 512

***Women in Law and Development in Africa
(WILDAF)***

Stenar House, Suite #204
Kaguvi/Speke Ave.
P.O. 4622
Harare
Zimbabwe
Tél: (263)(4) 729 151
Fax: (263)(4) 731 901/2

Zimrights

P.O. 4111
Harare
Zimbabwe
Tél: (263)(4) 796 586/7
Fax: (263)(4) 796 589

Annexe 3

LISTE DES INDIVIDUS INTERVIEWES

AFRIQUE DU SUD

Geoff Budlender, Shehnaz Meer, *Legal Resources Centre* (Johannesburg), Angela Andrews, *Legal Resources Centre* (Cape Town), Mzo Mdhladhla, Peter Rutsch, *Legal Resources Centre* (Durban)

Thisbe Clegg, Annemarie Hendrikz, *Black Sash* (Mowbray), Seema Rumburuth, *Black Sash* (Durban)

Lara Kantor, *Media Monitoring Project*

Paddy Kearney, *Diakonia Ecumenical Agency*

Bongani Khumalo, Lynn Oldacre, *Community Law Centre*

David McQuoid-Mason, Louise Oliver, *Street Law*

Jeanette Minnie, Jane Duncan, *Freedom of Expression Institute*

Russell Moletsane, Abbey Mothokoa, Pansy Tlakula, *Black Lawyers Association/Legal Education Centre*

Ahmed Motala, *Lawyers for Human Rights*

Antoinette Richardson, *Peace Action*

Safoora Sadek, *Human Rights Commission* (Braamfontein), Jane Connolly, *Human Rights Commission* (Cape Town)

Lalaine Sadiwa, *Institute for the Study of Public Violence*

Sally Sealey, *Independent Board of Inquiry into Informal Repression*

BENIN

Saidou Agbantou, Commission Béninoise des Droits de l'Homme

Mme. Ahtoundogbo, Défense des Enfants International

Grace d'Almeida Adamon, Association des Femmes Juristes du Bénin

Professeur Dossoumon, AHAVA

Etienne Hougni, Association pour le Développement Des Initiatives Villageoises

Maître Kakoua, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Bénin

Koubourath K. Ossen, Fédération Nationale des Associations des Femmes Béninoises

Albert Tevoedjere, Centre Panafricain de Perspective Social

Magloire Yansunnu, Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme au Bénin

BURKINA FASO

Maître Bernadin Dabire, Association Burkinabè pour la Promotion d'un Etat de Droit et la Défense des Libertés

Professor Halidou Ouedraogo, Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples et l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme

Bernadette Palle, Réseau Sous-Régional Femmes Africaines et Droits Humains

202 LISTE DES INDIVIDUS INTERVIEWES

COTE D'IVOIRE

Association Chrétienne pour l'Abolition des Tortures et pour le Respect des Droits de l'Homme
Koudou Romain Djedje, Groupe d'Etude et de Recherche sur la Démocratisation et le Développement
en Afrique-Branche de Côte d'Ivoire
Angèle Kouassi, Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
Maître Françoise Kandjhis Offoumou, Association Internationale pour la Démocratie en Afrique
Professeur René Degny Segui, Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme
Professeur Komenan Zakpa, Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Juridiques

ERYTREE

Paulos Tesfagiorgis, *Regional Centre for Human Rights and Development*

ETHIOPIE

Abraham Abebe, *A-Bu-Gi-Da--Ethiopian Congress for Democracy*
Teshome Asrat, *Forum-84*
Yacob Haile-Mariam, Yusuf Hassen, *Ad-Hoc Committee on Peace*
Prof. Ibrahim Idris, Daniel Wuobishete, *Human Rights and Peace Center*
Abdul Mohammed, Jalal Abdel Latif, *Inter-Africa Group--Centre for Dialogue on Humanitarian Peace
and Development Issues in the Horn of Africa*
Tsion Tekkie, Fantahone, *Centre for Human Rights and Democracy*
Professor Mesfin Wolde-Mariam, Melaku Wolde-Mariam, *Ethiopian Human Rights Council*

GAMBIE

Davies Iber, membres du personnel et de l'administration, *International Society for Human Rights-
Gambia*
Donata Rugarabamu, *African Society of International and Comparative Law*
Safiatou Kassim Singhateh, *Foundation for Research on Women's Health, Productivity and the
Environment*
Raymond Sock et professionnels, Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de
l'Homme

GHANA

Nana Akufo-Addo, Joe Baidoe-Ansah, Joe Nana Ghartey, *Ghana Committee on Human and Peoples'
Rights*
J. Kobina Andrews, *Human Rights Forum*
Baffour Anning, *African Human Rights Heritage*
Kabral Blay-Amihere, *Ghana Journalists Association*
Dr. Edmund Delle et membres du personnel, *African Commission of Health and Human Rights
Promoters-Ghana*

GUINEE

Sidiki Diakite, Commission Africaine des Promoteurs de la Santé et des Droits de l'Homme-Guinée
 Jean Alfred Mathos, Association Guinéene des Enfants
 Maître Christian Sow, Association Guinéene des Droits de l'Homme
 Thierno M. Sow, Organisation Guinéene de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen

GUINEE-BISSAU

Augusto Silva Dias, Faculté de Droit Guinée-Bissau
 Fernando Gomes, *Liga Guineense dos Direitos do Homem*
 Adelino Handem, *Associação Guineense de Estudos e Alternativas*
 Alfredo Handem, SOLEDAMI
 Vera Cabral Handem, Macário Perdigão, Vera Paquete Perdigão, Aduzinda Rodrigues, *Centro de Informação e Orientação Jurídica*
 Eduardo Lobão, délégué de LUSA
 Peter Mendy, *Instituto Nacional de Estudos e Pesquisa*
 Amine Saad, *Partido Popular Democrático*

KENYA

Fatma Anyonzwa, *Kenya Anti-Rape Organization*
 Murtaza Jaffer, *Kituo Cha Sheria*
 Maina Kiai, *Kenya Human Rights Commission*
 Jean Kamau, *International Federation of Women Lawyers-Kenya*
 Christopher Mulei, *International Commission of Jurists-Kenya*
 Dr. Willy Mutunga, P.M. Nwangi, *Law Society of Kenya*
 Reverend Dr. Benjamin Mwangi, *Peace Foundation (Africa)*
 Chiuri Ngugi, *Legal Education and Aid Programme*
 Oki Ooko-Ombaka, *Public Law Institute*

LIBERIA

Harry Sie Brooks, *Liberia Human Rights Chapter*
 Thomas Bureh, T. Thompson Ade-Bayor, *Liberia Watch for Human Rights*
 Ruth Caesar, *My Sister's Place*
 Jesse Karnley, *Association of Human Rights Promoters*
 Benedict Sannoh et membres du personnel, *Center for Law and Human Rights Education*
 Steve Wilson, *Justice and Peace Commission*

MALAWI

Vera Chirwa, *Legal Resources Centre*
 Edger Hielema, *Blantyre Synod of the Church of Central Africa Presbyterian*
 Edge Kanyongolo, Faculté de Droit, Université de Malawi
 Shadrach Maziya, *Christian Service Committee*
 Rev. Chande Mhone, *Human Rights Movement of the Christian Council of Malawi*
 Mordecai Msiska, *Law Society of Malawi*
 Sheila Stevens, *Evangelical Alliance for Relief and Development*

204 LISTE DES INDIVIDUS INTERVIEWES

MALI

Mazga Sima Damba, Association *Muso Yiriwa* (Femme Promotion)
Fatoumata Sire Diakite, Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes
Hadja Aissa Diallo, Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme
N'Doure M'Bam Diarra, Association Malienne des Droits de l'Homme
Bakary Sogoba, Conseiller Juridique--Association Malienne pour le Développement
Maître Rakia Ba Toure, Collectif des Femmes du Mali

MAURITANIE

Maître Mohamedy O. Batah, Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme
Maroufa Diabira, Association Mauritanienne des Droits de l'Homme
Dr. Dia Housseynou, Centre Neuropsychiatrique
Ba Mariam Ly, GAVD
Mamoudou Ly, L'Eveil Hebdo
Fatimata Sy, FAO
Kane Raky Ibra Wane, Comité de Solidarité avec les Victimes de la Répression en Mauritanie

MOZAMBIQUE

Alcinda Abreu, *Mulher, Lei e Desenvolvimento*
Padre José Angel, *Comissão Católica de Justiça e Paz*
Jose Luis Cabaço, Ébano Productions
Abdul Carimo, Ministère de la Justice
José Norberto Carrilho, *Tribunal Supremo*
Iraê Baptista Lundin de Coloane, *Centro de Estudos Estratégicos*
Fernando de Lima and Solomão Moiane, MediaFax
Maria Alice Mabota, *Liga Moçambicana dos Direitos do Homem*
Graça Machel, *Associação para o Desenvolvimento da Comunidade*
Machatine Munguambe, Faculté de Droit, *Universidade Eduardo Mondlane*
Ana Pessoa, Département de la Recherche et de la législation, Ministère de la Justice
Judith Santos, avocat
Elizabeth Sequeira, *Associação Progresso*
Manuela Sueiro, *Mutumbela Gogo*
Jamisse Taimo, *Conselho Cristão de Moçambique*
Teodósio Uate, *Network of African Researchers and Intellectuals on Integrated Human Rights in Africa*

NAMIBIE

Michaela Figuera, *Legal Assistance Centre*
M.O. Hinz, Faculté de Droit, Université de Namibie
Riundja (Othy) A. Kaakunga, *Human Rights and Documentation Centre*, Université de Namibie
Anneli Lindehl Kenny, Première Secrétaire, Ambassade de Suède
Phil ya Nangoloh, *National Society for Human Rights*
David Smuts, avocat et membre du Conseil, *Legal Assistance Centre*

NIGERIA

Tunji Abayomi, *Human Rights Africa*
 Claude Ake, *Center for Advanced Social Sciences*
 Adesua Akhigbe, Olumide Lewis, *Legal Research and Resource Development Center*
 Femi Falana, Luke Aghenenu, *National Association of Democratic Lawyers*
 Glory Afi Kilanko, *Women in Nigéria*
 John Mathew, *Civil Liberties Organisation, North Zonal Branch*
 John Mathew, *Human Rights Monitor*
 Anyakwee Nsirimovu, *Institute of Human Rights and Humanitarian Law*
 Clement Nwankwo et membres du personnel, *Constitutional Rights Project*
 Isabella Okagbue, *National Institute of Advanced Legal Studies*
Society for the Defence of Human Rights
 Abdul Oroh, personnel et membres de l'administration, *Civil Liberties Organisation*
 Dr. Beko Ransome-Kuti, *Committee for the Defence of Human Rights*
 Ken Saro-Wiwa, *Ethnic Minority Rights Organization of Africa*

RWANDA

Celcius Bamahinenka, Iteka
 Bernadette Kanzayire, Association des Volontaires de la Paix
 Joseph Matata, Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme
 Charles Mbabajende, Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme
 Rosalie Mukarukaka, Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la Personne et des
 Libertés Publiques
 Alphonse Marie Nkubito, Jean-Paul Biramvu, Collectif des Ligues et Associations de Défense des
 Droits de l'Homme au Rwanda

SENEGAL

Maître Landing Badji, Ligue Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Section du Sénégal)
 Pierre Bassine, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Sénégal
 Melle Aminata Cisse, Association Sénégalaise de Droit du Travail et de la Sécurité Social
 Maître Seny Diagne, Femmes, Droits et Développement en Afrique
 Kathy Diop, *Gorée Institute Centre for Democracy, Development and Culture in Africa*
 Prof. Waly Coly Faye, Alioune Tine, Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme
 Oulimata Gaye, Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré
 Thandika Mkandawire, *Council for the Development of Economic and Social Research in Africa*
 Moussa Sogo, Comité Africain pour le Droit et le Développement
 Fatoumata Sow, Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement
 Maître Moussa Felix Sow, Association des Jeunes Avocats Sénégalais
 Prof. Bakary Traore, Tasfir Malik Ndiaye, Institut des Droits de l'Homme et de la Paix

TANZANIE

Fatima Alloo, *Tanzania Media Women Association*
 F. Lwoga, *Legal Aid Committee* (Université de Dar es Salaam)
 Salma Maoulidi, activiste
 Evarist Hubert Mbuya, *Tanganyika Law Society*
 Haroub Othman, *Zanzibar Legal Services Centre*
 Dr. Hamida Sheikh, *Welfare Through Law*

206 LISTE DES INDIVIDUS INTERVIEWES

Nakazael Tenga, *SUWATA Legal Aid Project*

TOGO

M. Degli, Aboli Komlan, Association Togolaise de Lutte contre la Torture
Jonah Fokbho, Marcel Adjala, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Roger Agode Kodjo, Quade Sena, Ligue Togolaise pour la Défense des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques
Agbessi Kokou, Ligue Togolaise des Droits de l'Homme
Guillaume Kolor, Kpandja Tchafo, Ligue Internationale pour les Droits de l'Enfant
Maître Kiad Kassah Traore, Ligue pour la Promotion des Droits de l'Homme au Togo
Maître Yawa Sika Yovo, *Young Women's Christian Association*
Membres du personnel, Ligue Togolaise des Droits et du Bien-Être de l'Enfant

UGANDA

Theodora Bitature, Deodatha Namusoke, *Uganda Association of Women Lawyers*
Solomy Balungi Bossa, *Uganda Law Society*
Enid Byaburakirya, Nathan Twinomogisha, *Legal Aid Project*
J. R. M. Kasibante, *Uganda Human Rights Activists*
Margaret Mugenyi, *Action for Development*
Hope Mwesigye, Yeri Wakabi, *Uganda Gender Resource Centre*
Joe Oloka-Onyango, *Human Rights and Peace Centre*
Livingstone Sewanyana, *Foundation for Human Rights Initiative*

ZAIRE

Ngefa Atondoko, Nujemoto José, Lukhanda Mulambu, Maître Lukamba, Association Zaïroise de Défense des Droits de l'Homme
Abbé Jean Pierre Badidike, Dr. Jean-Paul Simbizi, Justice et Libération
Floribert Chebeya Bahizire, Kalume Lualaba "Williams", Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme
Jean-Pascal Bukengwa Bahizire, L'Eveil du Patriote
Jean-René Mputu Biduaya, Association pour la Promotion d'un Audiovisuel Responsable et Démocratique
Immaculée Birhaheka, Promotion et Appui aux Initiatives Féminines
Abbé Ndejeje Sebatare Dieudonné, Maître Claude Bagaya Mukue, Commission Justice et Paix-Sud-Kivu
Kitenge Senga Dismans et membres du personnel, Lotus
Maître Jean-Marie Emungu Ehumba, Maître Flavien Misoni Mbuyahe, Déogratias Karulanya Isu, Centre de Formation pour la Promotion des Droits de l'Homme
Père Didier de Faily
Kathleen Glancey, Cirume Munande Mariette, Oxfam-UK
Père Alvaro Gutierrez, Paroisse Christ Roi, Kisangani
Le personnel de Horeb
Soeur Ifa-Petronelle, Paroisse Christ Roi, Kisangani
Buana Kabue, Frank Citende Tamina, Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre
Maître Marie André Muila Kayembe, Roger Cimanga, Toges Noires
Anne Mujinca Kalonji, Organisation des Femmes Chrétiennes Démocrates pour le Développement Juakale Kambale, Graben
Valentin Kibishingo, Jérémie Nkanika, Union des Jeunes Démocrates pour la Réconstruction
Maître Modeste Kimengele, Modeste Wasso Mbilizi, Association pour la Promotion des Droits de

l'Homme

Tharcisse Loseke, Iteka (Bujumbura)
 Maître Emmanuel Lubala, Héritiers de la Justice
 Jean Mbuyu Luyongola, Centre des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire
 Mutombo Mulami (Nairobi), Kabirigi Lindiro (Bujumbura), Programme Régional de Formation et
 d'Education pour le Développement
 Abbé Babikanga Marcién, Centre de Pastorale, Kisangani
 Dieudonné Binza Masumbuko, Gaudens Kahindo They They, Albert Lumamba, Benoît Kambale,

Syndicat des Consommateurs de l'Eau et d'Electricité

Jose Montabes, CECI (Bujumbura)
 Joseph Mudumbi, Denis Basheka, Joseph Sinzi, Kati Kati, Groupe d'Appui-Conseils aux Réalisations
 pour le Développement Endogène
 Abbé José Mpundu, Thierry Nlandu, Amos
 Justice Capitaine Mwamba, Lambert Rusingiza Mutijima, Solidarité Paysanne
 Laurent Kantu Lumpungu wa Mwamba, Association des Cadres Penitentiaires
 Professeur Ngandu, Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre, Kisangani
 Zibindula Ngome-Ya-Mwami, Innovations et Réseaux pour le Développement
 Louis Marie Nindorora, Association pour la Production et la Protection de la Liberté d'Expression
 (Bujumbura)
 Révérend Paul Nsapu, Xavier Bahaya Cimole, Jerome M. Bonso, Ligue Zaïroise des Electeurs
 Robert Ilunga Numbi, François Lemba, Muzinga Jacques, Ntomba Jean Pierre, Louis Botimbili
 Kalome, Lievim Vyo Mumpini, Les Amis de Nelson Mandela pour la Défense des Droits de l'Homme
 Mme. Nur, Foleza
 Jean François Ploquin, Centre Zaire Information (Paris)
 Père Minani Rigobert, Père Francesco, Groupe Jeremie, Bukavu
 Marie-Christine Sedua, Service Chrétien des Droits de la Femme
 Abbé Désiré Seruhungo, Maître Bwino Nzobe, Commission Justice et Paix-Nord-Kivu
 Valentin Tabu-Lubanda, Jules Ngango Luutu, Association Muungano-Solidarité
 Kalemba Tsongo, Musamba Mathe, CRONGD-Nord-Kivu
 Père Guy Verhaegen

ZAMBIE

Chris Chitanda, *Weekly Post*
 Peter Henrist, *Office of Social Education of the Zambien Episcopal Conference*
 Mumba Malila, Conférencier, Université de Zambie
 Willie A. Mubanga, *Human Rights Committee of the Law Association of Zambia*
 Rosemary N. Mulumo, *National Women's Lobby Group*
 Elizabeth Muyovwe, *Women's Rights Committee of the Law Association of Zambia*
 Ngande Mwanajiti, *Interafrican Network for Human Rights*
 Christine Y. Ngambi, *Foundation for Democratic Process*
 John Sangwa, *Legal Resources Foundation*
 Lucy Sichone, *Zambia Civic Education Association*
 Ian Zulu, *Centre for Human Rights and Democracy*

ZIMBABWE

Alice Armstrong, *Women and Law in Southern Africa*
 Michael Auret, *Catholic Commission for Justice and Peace*
 David Coltart, Deborah Barron, Paul Chiztuze, Barney Greenland, Patricia Majoka, *Bulawayo Legal*

208 LISTE DES INDIVIDUS INTERVIEWES

Projects Centre

Brian Eliot, avocat et activiste pour les droits de l'homme

Geofrey Feltoe, Faculté de Droit, Université de Zimbabwe

Petronella Maramba, *WILDAF*

Reginald Matchaba-Hove, Ozias Tungwarara, Mary Malloy, *Zimrights*

Derek Matyszak, *Legal Aid and Advice Scheme*

Andrew Moyse, Editor, *Horison Magazine*

Victor Nkiwane, Faculté de Droit, Université de Zimbabwe

John Reid Rowland, *Legal Resources Foundation*

INDEX

- A-Bu-Gi-Da--Ethiopian Congress for Democracy* 21, 22, 192
Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Bénin 106, 190
Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Sénégal 164, 200
Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Togo 176, 202
Action for Development 47, 203
Ad-Hoc Committee on Peace 23, 192
African Commission of Health and Human Rights Promoters (Ghana) 125-126, 193
African Human Rights Heritage 126, 193
African Society of International and Comparative Law 122, 193
- Afrique du Sud**
Black Lawyers Association/Legal Education Centre 71, 74-75, 189
Black Sash 15, 16, 75, 189
Community Law Centre 16, 75-76, 189
Diakonia 14, 16, 76, 189
Freedom of Expression Institute 76, 189
Human Rights Commission 76-77, 189
Independent Board of Inquiry into Informal Repression 14, 73, 77, 189
Institute for the Study of Public Violence (Goldstone Institute) 77-78, 189
Lawyers for Human Rights 14, 15, 16, 69, 78, 189
Legal Education Action Project 16, 189
Legal Resources Centre 15, 16, 69, 78, 190
Media Monitoring Project 78-79, 190
Peace Action 14, 79, 190
Street Law 16, 79, 190
- AHAVA 16, 106-107, 190
- Aide Médicale**
African Commission of Health and Human Rights Promoters (Ghana) 125-126, 193
AMANI: The Consequences of Organized Violence in Southern Africa 99
Anti-Red Terror Committee 21, 23, 192
Association Mauritanienne des Droits de l'Homme 151, 197
Commission Africaine des Promoteurs de la Santé et des Droits de l'Homme-Guinée 132, 194
Inter-Africa Group 21, 26, 192
Kenya Anti-Rape Organization 29, 194
My Sister's Place 142-143, 195
- AMANI: The Consequences of Organized Violence in Southern Africa* 99
- Amos 55, 204
Anti-Red Terror Committee 21, 23, 192
Association Burkinabè pour la Promotion d'un Etat de Droit et la Défense des Libertés 112, 191
Association Chrétienne pour l'Abolition des Tortures et pour le Respect des Droits de l'Homme 117, 191
Association des Cadres Pénitentiaires 57, 204
Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire 117-118, 191
Association des Femmes Juristes du Bénin 107, 190
Association des Jeunes Avocats Sénégalais 165, 200
Association des Juristes Sénégalais 165-166
Association des Volontaires de la Paix 35, 36, 37, 38, 199
Association Guinéenne des Droits de l'Homme 131, 194
Association Guinéenne des Enfants 131-132, 194
Association "Haguruka" pour la Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant 38, 199
Association Malienne des Droits de l'Homme 145, 196
Association Mauritanienne des Droits de l'Homme 151, 197
Association Muso Yiriwa (Femme Promotion) 146, 196

210 INDEX

Association Muungano-Solidarité 63, 206
Association of Human Rights Promoters 140, 195
Association pour le Développement des Initiatives Villageoises 16, 108, 190
Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes 146-147, 196
Association pour la Promotion des Droits de l'Homme 60, 205
Association pour la Promotion d'un Audiovisuel Responsable et Démocratique 57, 204
Association pour la Promotion Féminine 112-113, 191
Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme 35, 36, 39, 199
Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la Personne et des Libertés Publiques 35, 36, 37, 39, 199
Association Sénégalaise de Droit du Travail et de la Sécurité Social 166, 200
Association Togolaise de Lutte contre la Torture 177, 202
Association Zaïroise de Défense des Droits de l'Homme 55, 204

Bénin

AHAVA 16, 106-107, 190
Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Bénin 102, 185
Association des Femmes Juristes du Bénin 107, 190
Association pour le Développement des Initiatives Villageoises 16, 108, 190
Commission Béninoise des Droits de l'Homme 108-109, 190
Institut des Droits de l'Homme et de Promotion de la Démocratie 109, 190
Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme au Bénin 110, 191
Black Lawyers Association/Legal Education Centre 71, 74-75, 189
Black Sash 15, 16, 75, 189
Bulawayo Legal Projects Centre 14, 15, 16, 99, 208
Bureau d'Assistance Juridique 60, 205

Burkina Faso

Association Burkinabè pour la Promotion d'un Etat de Droit et la Défense des Libertés 112, 191
Association pour la Promotion Féminine 112-113, 191
Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples 14, 111, 113, 191
Réseau Sous-Régional Femmes Africaines et Droits Humains 14, 15, 173-174, 201
Union Interafricaine des Droits de l'Homme 6, 114-115, 136, 191

Campagnes/lobbys

Anti-Red Terror Committee 21, 23, 192
Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Togo 176, 202
Action for Development 47, 203
Association Mauritanienne des Droits de l'Homme 151, 197
Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes 146-147, 196
Association Togolaise de Lutte contre la Torture 177, 202
Black Sash 15, 16, 75, 189
Civil Liberties Organisation 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
Comité de Solidarité avec les Victimes de la Répression en Mauritanie 152, 197
Committee for the Defence of Human Rights 15, 154, 155, 157, 198
Community Law Centre 16, 75-76, 189
Constitutional Rights Project 14, 15, 16, 154, 155, 157-158, 198
Diakonia 14, 16, 76, 189
Ethnic Minority Rights Organization of Africa 155, 158, 198
Freedom of Expression Institute 76, 189
Human Rights Monitor 159, 198
Institute of Human Rights and Humanitarian Law 155, 160, 199
International Society for Human Rights-Gambia 122, 124, 193
Lawyers for Human Rights 14, 15, 16, 69, 78, 189

- Liga Guineense dos Direitos do Homem* 14, 135, 137-138, 194
Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre 14, 38, 55, 56, 204
Ligue Internationale pour les Droits de l'Enfant 177-178, 202
Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme au Bénin 110, 191
Ligue Togolaise des Droits de l'Homme 179, 202
National Association of Democratic Lawyers 14, 15, 155, 161, 199
National Society for Human Rights 93, 198
National Women's Lobby Group 96, 207
Peace Action 12, 88, 197
Women in Law and Development in Africa 15, 16, 102, 208
Women in Nigeria 155, 162, 199
Catholic Commission for Justice and Peace (Zimbabwe) 14, 16, 98, 100, 208
Catholic Justice and Peace Commission (Liberia) 140-141, 195
Center for Law and Human Rights Education 141, 195
Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme 14, 123, 193
Centre de Formation pour la Promotion des Droits de l'Homme 63, 206
Centre des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire 66, 207
Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré 16, 166-167, 200
Centre for Advanced Social Sciences 155-156, 198
Centre for Human Rights and Democracy (Ethiopie) 21, 24, 192
Centre for Human Rights and Democracy (Zambie) 94, 207
Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Juridiques 118, 191
Centro de Informação e Orientação Jurídica 136, 137, 194
Christian Council of Zambia 94-95, 207
Church and Society Department of the Blantyre Synod of the Church of Central Africa Presbyterian 80, 196
Civil Liberties Commission 81, 196
Civil Liberties Organisation 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
Collectif des Femmes du Mali 147, 196
Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda 35, 36, 37, 39-40, 200
Comité Africain pour le Droit et le Développement 16, 167-168, 200
Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme 148, 196
Comité de Solidarité avec les Victimes de la Répression en Mauritanie 152, 197
Comissão Católica de Justiça e Paz 16, 89, 197
Commission Africaine des Promoteurs de la Santé et des Droits de l'Homme-Guinée 132, 194
Commission Béninoise des Droits de l'Homme 108-109, 190
Commission Justice et Paix-Nord-Kivu 63, 206
Commission Justice et Paix-Shaba 66, 207
Commission Justice et Paix-Sud-Kivu 60, 61, 205
Committee for the Defence of Human Rights 15, 154, 155, 157, 198
Community Law Centre 16, 75-76, 189
Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement 168-169, 200
Conseiller Juridique--Association Malienne pour le Développement 148-149, 196
Conselho Cristão de Moçambique 16, 89, 90, 197
Constitutional Rights Project 14, 15, 16, 154, 155, 157-158, 198
- Contrôle des élections**
- Forum-84* 21, 25, 192
Groupe d'Etude et de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique 118-119, 191
Inter-Africa Group 21, 26, 192
International Commission of Jurists-Kenya 28, 194

Ligue Zaïroise des Electeurs 57, 204
Peace Foundation (Africa) 32, 195
Regional Centre for Human Rights and Development 19-20, 192
Uganda Law Society 46, 52, 203
Union Inter africaine des Droits de l'Homme 6, 114-115, 136, 191

Côte d'Ivoire

Association Chrétienne pour l'Abolition des Tortures et pour le Respect des Droits de l'Homme 117, 191
Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire 117-118, 191
Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Juridiques 118, 191
Groupe d'Etude et de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique 118-119, 191
Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme 116, 119-120, 192
Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates 120-121, 192
Council for the Development of Economic and Social Research in Africa 169, 200

Decade of Human Rights Education 127, 193

Diakonia 14, 16, 76, 189

Documentation/bibliothèques

African Society of International and Comparative Law 122, 193
Center for Law and Human Rights Education 141, 195
Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme 14, 123, 193
Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Juridiques 118, 191
Human Rights and Documentation Centre 91-92, 197
Human Rights and Peace Center (Ethiopie) 21, 25-26, 192
Human Rights and Peace Centre (Uganda) 48-49, 203
Institute for the Study of Public Violence (Goldstone Institute) 77-78, 189
Legal Research and Resource Development Centre 16, 155, 160-161, 199
Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre 14, 38, 55, 56, 204

Droits de l'enfant

Association Guinéenne des Enfants 131-132, 194
Centro de Informação e Orientação Jurídica 136, 137, 194
Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme 148, 196
Legal Assistance Centre 15, 16, 92, 197
Ligue Internationale pour les Droits de l'Enfant 177-178, 202
National Institute for Advanced Legal Studies 155, 161-162, 199
National Women's Lobby Group 96, 207
Tanzania Media Women Association 41, 43-44, 202

Droits de l'Homme, Maintenant 56, 204

Droits des femmes

Action for Development 47, 203
Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire 117-118, 191
Association des Femmes Juristes du Bénin 107, 190
Association des Juristes Sénégalais 165-166
Association "Haguruka" pour la Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant 38, 199
Association *Muso Yiriwa* (Femme Promotion) 146, 196
Association pour la Promotion Féminine 112-113, 191
Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes 146-147, 196
Black Sash 15, 16, 75, 189
Centro de Informação e Orientação Jurídica 136, 137, 194
Civil Liberties Organisation 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
Collectif des Femmes du Mali 147, 196
Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme 148, 196
Comité de Solidarité avec les Victimes de la Répression en Mauritanie 152, 197

Foundation for Research on Women's Health, Productivity and the Environment 122, 123-124, 193
International Association of Women Lawyers-Ghana 15, 129, 193
International Federation of Women Lawyers-Kenya 29, 194
Kenya Anti-Rape Organization 29, 194
Kituo Cha Sheria 15, 16, 28, 30-31, 194
Legal Assistance Centre 15, 16, 92, 197
Legal Research and Resource Development Centre 16, 155, 160-161, 199
My Sister's Place 142-143, 195
National Institute for Advanced Legal Studies 155, 161-162, 199
National Women's Lobby Group 96, 207
Organisation des Femmes Chrétiennes Démocrates pour le Développement 57-58, 204
Promotion et Appui aux Initiatives Féminines 64, 206
Réseau Sous-Régional Femmes Africaines et Droits Humains 14, 15, 173-174, 201
Service Chrétien des Droits de la Femme 58, 204
SUWATA Legal Aid Project 42-43, 202
Tanzania Media Women Association 41, 43-44, 202
Uganda Association of Women Lawyers 46, 50 203
Uganda Gender Resource Centre 46, 51, 203
Women and Law in Southern Africa 102, 208
Women in Law and Development in Africa 15, 16, 102, 208
Women in Nigeria 155, 162, 199
Women's Rights Committee of the Law Association of Zambia 97, 207

Droits des prisonniers/conditions des prisons

Association Burkinabè pour la Promotion d'un Etat de Droit et la Défense des Libertés 112, 191
Association des Cadres Pénitentiaires 57, 204
Association Guinéenne des Droits de l'Homme 131, 194
Association Muungano-Solidarité 63, 206
Catholic Justice and Peace Commission (Liberia) 140-141, 195
Civil Liberties Organisation 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
Commission Justice et Paix-Nord-Kivu 63, 206
Commission Justice et Paix-Sud-Kivu 60, 61, 205
Committee for the Defence of Human Rights 15, 154, 155, 157, 198
Constitutional Rights Project 14, 15, 16, 154, 155, 157-158, 198
Foundation for Human Rights Initiative 46, 48, 203
International Society for Human Rights-Gambia 122, 124, 193
Lawyers for Human Rights 14, 15, 16, 69, 78, 189
Legal Research and Resource Development Centre 16, 155, 160-161, 199
Ligue Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Section du Sénégal) 172-173, 201
Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme 116, 119-120, 192
Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme 14, 15, 173-174, 201
Toges Noires 58, 205

Droits économiques et sociaux

Association pour le Développement des Initiatives Villageoises 16, 108, 190
Association Sénégalaise de Droit du Travail et de la Sécurité Social 166, 200
Black Sash 15, 16, 75, 189
Catholic Commission for Justice and Peace (Zimbabwe) 14, 16, 98, 100, 208
Civil Liberties Organisation 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
Comissão Católica de Justiça e Paz 16, 89, 197
Committee for the Defence of Human Rights 15, 154, 155, 157, 198
Community Law Centre 16, 75-76, 189
Conselho Cristão de Moçambique 16, 89, 90, 197
Ethnic Minority Rights Organization of Africa 155, 158, 198
Kituo Cha Sheria 15, 16, 28, 30-31, 194

Legal Resources Centre (Afrique du Sud) 15, 16, 69, 78, 190

Education des droits de l'homme

- A-Bu-Gi-Da--Ethiopian Congress for Democracy* 21, 22, 192
 Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Sénégal 164, 200
 AHAVA 16, 106-107, 190
 Amos 55, 204
 Association Burkinabè pour la Promotion d'un Etat de Droit et la Défense des Libertés 112, 191
 Association Chrétienne pour l'Abolition des Tortures et pour le Respect des Droits de l'Homme 117, 191
 Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire 117-118, 191
 Association des Femmes Juristes du Bénin 107, 190
 Association Guinéenne des Droits de l'Homme 131, 194
 Association Malienne des Droits de l'Homme 145, 196
Association of Human Rights Promoters 140, 195
 Association pour le Développement des Initiatives Villageoises 16, 108, 190
 Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes 146-147, 196
 Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme 35, 36, 39, 199
 Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la Personne et des Libertés Publiques 35, 36, 37, 39, 199
 Association Zaïroise de Défense des Droits de l'Homme 55, 204
Catholic Commission for Justice and Peace (Zimbabwe) 14, 16, 98, 100, 208
Catholic Justice and Peace Commission (Liberia) 140-141, 195
Center for Law and Human Rights Education 141, 195
 Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme 14, 123, 193
 Centre de Formation pour la Promotion des Droits de l'Homme 63, 206
 Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Juridiques 118, 191
Church and Society Department of the Blantyre Synod of the Church of Central Africa Presbyterian 80, 196
Civil Liberties Organisation 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
 Collectif des Femmes du Mali 147, 196
Comissão Católica de Justiça e Paz 16, 89, 197
 Commission Béninoise des Droits de l'Homme 108-109, 190
 Commission Justice et Paix-Sud-Kivu 60, 61, 205
Community Law Centre 16, 75-76, 189
Conselho Cristão de Moçambique 16, 89, 90, 197
Council for the Development of Economic and Social Research in Africa 169, 200
Decade of Human Rights Education 127, 193
 Diakonia 14, 16, 76, 189
Forum-84 21, 25, 192
Foundation for Research on Women's Health, Productivity and the Environment 122, 123-124, 193
Ghana Committee on Human and Peoples' Rights 125, 127-128, 193
Ghana Journalists Association 128, 193
 Groupe d'Etude et de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique 118-119, 191
Human Rights Africa 14, 155, 158-159, 198
Human Rights and Peace Center (Ethiopie) 21, 25-26, 192
Human Rights Committee of the Law Association of Zambia 95, 207
Human Rights Forum 128-129, 193
Independent Board of Inquiry into Informal Repression 14, 73, 77, 189
 Institut des Droits de l'Homme et de Promotion de la Démocratie 109, 190
 Institut des Droits de l'Homme et de la Paix 172, 201
Institute of Human Rights and Humanitarian Law 155, 160, 199
Inter-Africa Group 21, 26, 192

- International Society for Human Rights-Gambia* 122, 124, 193
Justice et Libération 65, 206
Lawyers for Human Rights 14, 15, 16, 69, 78, 189
Legal Research and Resource Development Centre 16, 155, 160-161, 199
Legal Resources Centre (Malawi) 82, 196
Liberia Human Rights Chapter 141-142, 195
Liga Guineense dos Direitos do Homem 14, 135, 137-138, 194
Ligue Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Section du Sénégal) 172-173, 201
Ligue Internationale pour les Droits de l'Enfant 177-178, 202
Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme 116, 119-120, 192
Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme au Bénin 110, 191
Ligue pour la Promotion des Droits de l'Homme au Togo 178, 202
Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme 35, 36, 37, 40, 200
Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples 14, 111, 113, 191
Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates 120-121, 192
Office of Social Education of the Zambian Episcopal Conference 96, 207
Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen 130, 131, 132-133, 194
Peace Action 14, 79, 190
Peace Foundation (Africa) 32, 195
Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme 14, 15, 173-174, 201
Réseau Sous-Régional Femmes Africaines et Droits Humains 14, 15, 173-174, 201
Street Law 16, 79, 190
Uganda Human Rights Activists 46, 51-52, 203
Union Interafricaine des Droits de l'Homme 6, 114-115, 136, 191
Universidade Eduardo Mondlane 89, 197
Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme 14, 38, 55, 56-57, 205
Welfare Through Law 44, 202
Zambia Civic Education Association 97, 207
Zimbabwe Human Rights Association 98, 101, 208
- Education juridique de la communauté**
- AHAVA 16, 106-107, 190
Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire 117-118, 191
Association des Femmes Juristes du Bénin 107, 190
Association des Jeunes Avocats Sénégalais 165, 200
Association des Juristes Sénégalais 165-166
Association pour le Développement des Initiatives Villageoises 16, 108, 190
Black Sash 15, 16, 75, 189
Bulawayo Legal Projects Centre 14, 15, 16, 99, 208
Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré 16, 166-167, 200
Comité Africain pour le Droit et le Développement 16, 167-168, 200
Community Law Centre 16, 75-76, 189
Diakonia 14, 16, 76, 189
Groupe d'Appui-Conseils aux Réalisations pour le Développement Endogène 37, 63-64, 206
Héritiers de la Justice 60, 61-62, 205
Institute of Human Rights and Humanitarian Law 155, 160, 199
International Association of Women Lawyers-Ghana 15, 129, 193
Kituo Cha Sheria 15, 16, 28, 30-31, 194
Lawyers for Human Rights 14, 15, 16, 69, 78, 189
Legal Aid Committee 42, 202
Legal Aid Project 49-50, 203
Legal Assistance Centre 15, 16, 92, 197
Legal Education and Aid Programme 31-32, 195

Legal Research and Resource Development Centre 16, 155, 160-161, 199
Legal Resources Centre (Afrique du Sud) 15, 16, 69, 78, 190
 Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates 120-121, 192
Namibia Institute for Democracy 92
National Association of Democratic Lawyers 14, 15, 155, 161, 199
National Institute for Advanced Legal Studies 155, 161-162, 199
Public Law Institute 33, 195
Street Law 16, 79, 190
SUWATA Legal Aid Project 42-43, 202
Tanzania Media Women Association 41, 43-44, 202
Uganda Association of Women Lawyers 46, 50 203
Uganda Gender Resource Centre 46, 51, 203
Women in Law and Development in Africa 15, 16, 102, 208
Women in Nigeria 155, 162, 199

Enquêtes/contrôle/investigation

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Togo 176, 202
Anti-Red Terror Committee 21, 23, 192
 Association des Cadres Pénitentiaires 57, 204
 Association Mauritanienne des Droits de l'Homme 151, 197
 Association pour le Développement des Initiatives Villageoises 16, 108, 190
 Association Togolaise de Lutte contre la Torture 177, 202
Black Sash 15, 16, 75, 189
Bulawayo Legal Projects Centre 14, 15, 16, 99, 208
Catholic Commission for Justice and Peace (Zimbabwe) 14, 16, 98, 100, 208
Catholic Justice and Peace Commission (Liberia) 140-141, 195
Centre for Human Rights and Democracy (Ethiopie) 21, 24, 192
Civil Liberties Organisation 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
 Comité de Solidarité avec les Victimes de la Répression en Mauritanie 152, 197
 Commission Béninoise des Droits de l'Homme 108-109, 190
Committee for the Defence of Human Rights 15, 154, 155, 157, 198
Constitutional Rights Project 14, 15, 16, 154, 155, 157-158, 198
 Diakonia 14, 16, 76, 189
Ethiopian Human Rights Council 21, 24-25, 192
Ethnic Minority Rights Organization of Africa 155, 158, 198
Foundation for Research on Women's Health, Productivity and the Environment 122, 123-124, 193
Human Rights Africa 14, 155, 158-159, 198
Human Rights Commission 76-77, 189
Independent Board of Inquiry into Informal Repression 14, 73, 77, 189
International Society for Human Rights-Gambia 122, 124, 193
Kenya Human Rights Commission 27, 30, 194
Lawyers for Human Rights 14, 15, 16, 69, 78, 189
Liga Guineense dos Direitos do Homem 14, 135, 137-138, 194
 Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre 14, 38, 55, 56, 204
 Ligue Internationale pour les Droits de l'Enfant 177-178, 202
 Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme 116, 119-120, 192
 Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme au Bénin 110, 191
 Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme 35, 36, 37, 40, 200
 Ligue Togolaise des Droits de l'Homme 179, 202
Media Monitoring Project 78-79, 190
 Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples 14, 111, 113, 191
National Society for Human Rights 93, 198
Peace Action 12, 88, 197
 Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme 14, 15, 173-174, 201

Tanganyika Law Society 43, 202
Union Inter africaine des Droits de l'Homme 6, 114-115, 136, 191
Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme 14, 38, 55, 56-57, 205
Zimbabwe Human Rights Association 98, 101, 208

Erytrée

Regional Centre for Human Rights and Development 19-20, 192

Ethiopie

A-Bu-Gi-Da--Ethiopian Congress for Democracy 21, 22, 192
Ad-Hoc Committee on Peace 23, 192
Anti-Red Terror Committee 21, 23, 192
Centre for Human Rights and Democracy 21, 24, 192
Ethiopian Human Rights Council 21, 24-25, 192
Forum-84 21, 25, 192
Human Rights and Peace Center 21, 25-26, 192
Inter-Africa Group 21, 26, 192
Ethiopian Human Rights Council 21, 24-25, 192
Ethnic Minority Rights Organization of Africa 155, 158, 198
Evangelical Alliance for Rights and Development 81, 196

Femmes, Droits et Développement en Afrique 170, 200
Forum-84 21, 25, 192
Foundation for Democratic Process 95, 207
Foundation for Human Rights Initiative 46, 48, 203
Foundation for Research on Women's Health, Productivity and the Environment 122, 123-124, 193
Freedom of Expression Institute 76, 189

Gambie

African Society of International and Comparative Law 122, 193
Centre Africain pour la Démocratie et les Etudes des Droits de l'Homme 14, 123, 193
Foundation for Research on Women's Health, Productivity and the Environment 122, 123-124, 193
International Society for Human Rights-Gambia 122, 124, 193

Gestion et administration des organisations

A-Bu-Gi-Da--Ethiopian Congress for Human Rights 21, 22, 192
Gorée Institute Centre for Democracy, Development and Culture in Africa 16, 171, 201
Regional Centre for Human Rights and Development 19-20, 192
Women in Law and Development in Africa 15, 16, 102, 208

Ghana

African Commission of Health and Human Rights Promoters (Ghana) 125-126, 193
African Human Rights Heritage 126, 193
Decade of Human Rights Education 127, 193
Ghana Committee on Human and Peoples' Rights 125, 127-128, 193
Ghana Journalists Association 128, 193
Human Rights Forum 128-129, 193
International Association of Women Lawyers-Ghana 15, 129, 193
Ghana Committee on Human and Peoples' Rights 125, 127-128, 193
Ghana Journalists Association 128, 193
Gorée Institute Centre for Democracy, Development and Culture in Africa 16, 171, 201
Groupe d'Appui-Conseils aux Réalisations pour le Développement Endogène 37, 63-64, 206
Groupe d'Etude et de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique 118-119, 191
Groupe d'Etudes et d'Action pour un Développement Bien Défini 64, 206

Guinée

Association Guinéenne des Droits de l'Homme 131, 194
Association Guinéenne des Enfants 131-132, 194

Commission Africaine des Promoteurs de la Santé et des Droits de l'Homme-Guinée 132, 194
Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen 130, 131, 132-133, 194

Guinée-Bissau

Centro de Informação e Orientação Jurídica 136, 137, 194
Liga Guineense dos Direitos do Homem 14, 135, 137-138, 194

Héritiers de la Justice 60, 61-62, 205
Human Rights Africa 14, 155, 158-159, 198
Human Rights and Documentation Centre 91-92, 197
Human Rights and Peace Center (Ethiopie) 21, 25-26, 192
Human Rights and Peace Centre (Uganda) 48-49, 203
Human Rights Commission 76-77, 189
Human Rights Committee of the Law Association of Zambia 95, 207
Human Rights Forum 128-129, 193
Human Rights Monitor 159, 198
Human Rights Movement of the Christian Council of Malawi 81, 196

Independent Board of Inquiry into Informal Repression 14, 73, 77, 189
Innovations et Réseaux pour le Développement 38, 59, 62, 205
Institut Africain pour la Démocratie 171-172, 201
Institut des Droits de l'Homme et de la Paix 172, 201
Institut des Droits de l'Homme et de Promotion de la Démocratie 109, 190
Institute for the Study of Public Violence (Goldstone Institute) 77-78, 189
Institute of Human Rights and Humanitarian Law 155, 160, 199
Inter-Africa Group 21, 26, 192
Interafrican Network for Human Rights 95, 207
International Association of Women Lawyers-Ghana 15, 129, 193
International Commission of Jurists-Kenya 28, 194
International Federation of Women Lawyers-Kenya 29, 194
International Society for Human Rights-Gambia 122, 124, 193

Justice et Libération 65, 206

Kenya

International Commission of Jurists-Kenya 28, 194
International Federation of Women Lawyers-Kenya 29, 194
Kenya Anti-Rape Organization 29, 194
Kenya Human Rights Commission 27, 30, 194
Kituo Cha Sheria 15, 16, 28, 30-31, 194
Law Society of Kenya 15, 31, 194
Legal Education and Aid Programme 31-32, 195
Peace Foundation (Africa) 32, 195
Public Law Institute 33, 195
Kenya Anti-Rape Organization 29, 194
Kenya Human Rights Commission 27, 30, 194
Kituo Cha Sheria 15, 16, 28, 30-31, 194

Law Society of Kenya 15, 31, 194
Lawyers for Human Rights 14, 15, 16, 69, 78, 189
Legal Aid and Advice Centre 100, 208
Legal Aid Committee 42, 202
Legal Aid Project 49-50, 203
Legal Assistance Centre 15, 16, 92, 197

Legal Education Action Project 16, 189
Legal Education and Aid Programme 31-32, 195
Legal Research and Resource Development Centre 16, 155, 160-161, 199
Legal Resources Centre (Malawi) 82, 196
Legal Resources Centre (Afrique du Sud) 15, 16, 69, 78, 190
Legal Resources Foundation (Zambie) 96, 207
Legal Resources Foundation (Zimbabwe) 14, 15, 16, 100-101, 208

Libéria

Association of Human Rights Promoters 140, 195
Catholic Justice and Peace Commission 140-141, 195
Center for Law and Human Rights Education 141, 195
Liberia Human Rights Chapter 141-142, 195
Liberia Watch for Human Rights 142, 195
My Sister's Place 142-143, 195
Liberia Human Rights Chapter 141-142, 195
Liberia Watch for Human Rights 142, 195
Liga Guineense dos Direitos do Homem 14, 135, 137-138, 194
Liga Moçambicana dos Direitos do Homem 87, 88, 197
Ligue Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Section du Sénégal) 172-173, 201
Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs 36, 37-38, 200
Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre 14, 38, 55, 56, 204
Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre (Shaba) 65
Ligue Internationale pour les Droits de l'Enfant 177-178, 202
Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme 116, 119-120, 192
Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme 152-153, 197
Ligue pour la Défense des Droits de l'Homme au Bénin 110, 191
Ligue pour la Promotion des Droits de l'Homme au Togo 178, 202
Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme 35, 36, 37, 40, 200
Ligue Togolaise des Droits de l'Homme 179, 202
Ligue Togolaise pour la Défense des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques 179-180, 202
Ligue Zaïroise des Electeurs 57, 204

Malawi

Church and Society Department of the Blantyre Synod of the Church of Central Africa Presbyterian 80, 196
Civil Liberties Commission 81, 196
Evangelical Alliance for Rights and Development 81, 196
Human Rights Movement of the Christian Council of Malawi 81, 196
Legal Resources Centre 82, 196

Mali

Association Malienne des Droits de l'Homme 145, 196
Association *Muso Yiriwa* (Femme Promotion) 146, 196
Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes 146-147, 196
Collectif des Femmes du Mali 147, 196
Comité d'Action pour les Droits de l'Enfant et de la Femme 148, 196
Conseiller Juridique-Association Malienne pour le Développement 148-149, 196

Mauritanie

Association Mauritanienne des Droits de l'Homme 151, 197
Comité de Solidarité avec les Victimes de la Répression en Mauritanie 152, 197
Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme 152-153, 197
Media Monitoring Project 78-79, 190
Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples 14, 111, 113, 191
Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates 120-121, 192

Mozambique

- Comissão Católica de Justiça e Paz* 16, 89, 197
- Conselho Cristão de Moçambique* 16, 89, 90, 197
- Liga Moçambicana dos Direitos do Homem* 87, 88, 197
- Network of African Researchers and Intellectuals on Integrated Human Rights in Africa* 87, 88, 197
- Universidade Eduardo Mondlane* 89, 197
- My Sister's Place* 142-143, 195

Namibia Institute for Democracy 92

Namibie

- Human Rights and Documentation Centre* 91-92, 197
 - Legal Assistance Centre* 15, 16, 92, 197
 - Namibia Institute for Democracy* 92
 - National Society for Human Rights* 93, 198
 - National Association of Democratic Lawyers* 14, 15, 155, 161, 199
 - National Institute for Advanced Legal Studies* 155, 161-162, 199
 - National Society for Human Rights* 93, 198
 - National Women's Lobby Group* 96, 207
 - Network of African Researchers and Intellectuals on Integrated Human Rights in Africa* 87, 88, 197
 - Nigéria**
 - Centre for Advanced Social Sciences* 155-156, 198
 - Civil Liberties Organisation* 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
 - Committee for the Defence of Human Rights* 15, 154, 155, 157, 198
 - Constitutional Rights Project* 14, 15, 16, 154, 155, 157-158, 198
 - Ethnic Minority Rights Organization of Africa* 155, 158, 198
 - Human Rights Africa* 14, 155, 158-159, 198
 - Human Rights Monitor* 159, 198
 - Institute of Human Rights and Humanitarian Law* 155, 160, 199
 - Legal Research and Resource Development Centre* 16, 155, 160-161, 199
 - National Association of Democratic Lawyers* 14, 15, 155, 161, 199
 - National Institute for Advanced Legal Studies* 155, 161-162, 199
 - Women in Nigeria* 155, 162, 199
- Normes et mécanismes internationaux et régionaux**
- Civil Liberties Organisation* 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
 - Commission Béninoise des Droits de l'Homme* 108-109, 190
 - Committee for the Defence of Human Rights* 15, 154, 155, 157, 198
 - Constitutional Rights Project* 14, 15, 16, 154, 155, 157-158, 198
 - Human Rights Africa* 14, 155, 158-159, 198
 - Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre* 14, 38, 55, 56, 204
 - Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme* 14, 15, 173-174, 201
- Office of Social Education of the Zambian Episcopal Conference* 96, 207
- Organisation des Femmes Chrétien(ne)s Démocrates pour le Développement* 57-58, 204
- Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen* 130, 131, 132-133, 194
- Oxfam-UK* 38, 62, 64

Parajuristes

- AHAVA* 16, 106-107, 190
- Association Muungano-Solidarité* 63, 206
- Association pour le Développement des Initiatives Villageoises* 16, 108, 190
- Black Lawyers Association/Legal Education Centre* 71, 74-75, 189
- Black Sash* 15, 16, 75, 189
- Bulawayo Legal Projects Centre* 14, 15, 16, 99, 208
- Bureau d'Assistance Juridique* 60, 205

- Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré 16, 166-167, 200
- Comité Africain pour le Droit et le Développement 16, 167-168, 200
- Community Law Centre* 16, 75-76, 189
- Diakonia 14, 16, 76, 189
- Foundation for Human Rights Initiative* 46, 48, 203
- Héritiers de la Justice 60, 61-62, 205
- International Commission of Jurists-Kenya* 28, 194
- Kituo Cha Sheria* 15, 16, 28, 30-31, 194
- Lawyers for Human Rights* 14, 15, 16, 69, 78, 189
- Legal Education Action Project* 16, 189
- Legal Education and Aid Programme* 31-32, 195
- Legal Research and Resource Development Centre* 16, 155, 160-161, 199
- Legal Resources Centre (Afrique du Sud)* 15, 16, 69, 78, 190
- Legal Resources Foundation (Zimbabwe)* 14, 15, 16, 100-101, 208
- Public Law Institute* 33, 195
- Réseau Sous-Régional Femmes Africaines et Droits Humains 14, 15, 173-174, 201
- SUWATA Legal Aid Project* 42-43, 202
- Tanzania Media Women Association* 41, 43-44, 202
- Uganda Gender Resource Centre* 46, 51, 203
- Uganda Human Rights Activists* 46, 51-52, 203
- Women in Law and Development in Africa* 15, 16, 102, 208
- Zanzibar Legal Services Centre* 45, 202
- Peace Action* 14, 79, 190
- Peace Foundation (Africa)* 32, 195
- Programme Régional de Formation et d'Echanges pour le Développement 38, 59, 62, 205
- Promotion et Appui aux Initiatives Féminines 64, 206
- Public Law Institute* 33, 195

Réforme constitutionnelle

- Black Sash* 15, 16, 75, 189
- Civil Liberties Organisation* 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
- Committee for the Defence of Human Rights* 15, 154, 155, 157, 198
- Constitutional Rights Project* 14, 15, 16, 154, 155, 157-158, 198
- Foundation for Human Rights Initiative* 46, 48, 203
- Law Society of Kenya* 15, 31, 194
- Lawyers for Human Rights* 14, 15, 16, 69, 78, 189
- Legal Resources Centre (Afrique du Sud)* 15, 16, 69, 78, 190
- National Association of Democratic Lawyers* 14, 15, 155, 161, 199
- Regional Centre for Human Rights and Development 19-20, 192
- Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme 14, 15, 173-174, 201
- Réseau Sous-Régional Femmes Africaines et Droits Humains 14, 15, 173-174, 201
- ### Rwanda
- Association des Volontaires de la Paix 35, 36, 37, 38, 199
- Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme 35, 36, 39, 199
- Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la Personne et des Libertés Publiques 35, 36, 37, 39, 199
- Association "Haguruka" pour la Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant 38, 199
- Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda 35, 36, 37, 39-40, 200
- Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs 36, 37-38, 200
- Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme 35, 36, 37, 40, 200

Sénégal

- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Sénégal 164, 200
- Association des Jeunes Avocats Sénégalais 165, 200
- Association des Juristes Sénégalais 165-166
- Association Sénégalaise de Droit du Travail et de la Sécurité Social 166, 200
- Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré 16, 166-167, 200
- Comité Africain pour le Droit et le Développement 16, 167-168, 200
- Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement 168-169, 200
- Council for the Development of Economic and Social Research in Africa* 169, 200
- Femmes, Droits et Développement en Afrique 170, 200
- Gorée Institute Centre for Democracy, Development and Culture in Africa* 16, 171, 201
- Institut Africain pour la Démocratie 171-172, 201
- Institut des Droits de l'Homme et de la Paix 172, 201
- Ligue Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (Section du Sénégal) 172-173, 201
- Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme 14, 15, 173-174, 201
- Service Chrétien des Droits de la Femme 58, 204

Services juridiques

- AHAVA 16, 106-107, 190
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire 117-118, 191
- Association des Femmes Juristes du Bénin 107, 190
- Association des Jeunes Avocats Sénégalais 165, 200
- Association des Juristes Sénégalais 165-166
- Association des Volontaires de la Paix 35, 36, 37, 38, 199
- Association "Haguruka" pour la Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant 38, 199
- Association Mauritanienne des Droits de l'Homme 151, 197
- Association pour le Développement des Initiatives Villageoises 16, 108, 190
- Black Lawyers Association/Legal Education Centre* 71, 74-75, 189
- Black Sash* 15, 16, 75, 189
- Bulawayo Legal Projects Centre* 14, 15, 16, 99, 208
- Catholic Justice and Peace Commission* (Liberia) 140-141, 195
- Center for Law and Human Rights Education* 141, 195
- Centre d'Informations Juridiques du Réseau Africain pour le Développement Intégré 16, 166-167, 200
- Centre for Human Rights and Democracy* (Zambie) 94, 207
- Civil Liberties Commission* 81, 196
- Civil Liberties Organisation* 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
- Commission Justice et Paix-Nord-Kivu 63, 206
- Commission Justice et Paix-Shaba 66, 207
- Committee for the Defence of Human Rights* 15, 154, 155, 157, 198
- Community Law Centre* 16, 75-76, 189
- Conseil des Organisations Non-Gouvernementales d'Appui au Développement 168-169, 200
- Constitutional Rights Project* 14, 15, 16, 154, 155, 157-158, 198
- Diakonia 14, 16, 76, 189
- Ethiopian Human Rights Council* 21, 24-25, 192
- Femmes, Droits et Développement en Afrique 170, 200
- Foundation for Human Rights Initiative* 46, 48, 203
- Human Rights Monitor* 159, 198
- Institute of Human Rights and Humanitarian Law* 155, 160, 199
- International Association of Women Lawyers-Ghana* 15, 129, 193
- International Federation of Women Lawyers-Kenya* 29, 194
- Kituo Cha Sheria* 15, 16, 28, 30-31, 194
- Lawyers for Human Rights* 14, 15, 16, 69, 78, 189

- Legal Aid and Advice Centre* 100, 208
Legal Aid Committee 42, 202
Legal Aid Project 49-50, 203
Legal Assistance Centre 15, 16, 92, 197
Legal Education Action Project 16, 189
Legal Education and Aid Programme 31-32, 195
Legal Resources Centre (Malawi) 82, 196
Legal Resources Centre (Afrique du Sud) 15, 16, 69, 78, 190
Legal Resources Foundation (Zimbabwe) 14, 15, 16, 100-101, 208
Liga Guineense dos Direitos do Homem 14, 135, 137-138, 194
Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme 116, 119-120, 192
Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates 120-121, 192
My Sister's Place 142-143, 195
National Association of Democratic Lawyers 14, 15, 155, 161, 199
National Society for Human Rights 93, 198
Public Law Institute 33, 195
SUWATA Legal Aid Project 42-43, 202
Tanganyika Law Society 43, 202
Tanzania Media Women Association 41, 43-44, 202
Uganda Association of Women Lawyers 46, 50 203
Uganda Human Rights Activists 46, 51-52, 203
Women in Nigeria 155, 162, 199
Women's Rights Committee of the Law Association of Zambia 97, 207
Zimbabwe Human Rights Association 98, 101, 208
- Solidarité Paysanne* 62, 205
Street Law 16, 79, 190
SUWATA Legal Aid Project 42-43, 202
Syndicat des Consommateurs de l'Eau et de l'Electricité 64, 206
- Tanganyika Law Society* 43, 202
Tanzania Media Women Association 41, 43-44, 202
- Tanzanie**
- Legal Aid Committee* 42, 202
SUWATA Legal Aid Project 42-43, 202
Tanganyika Law Society 43, 202
Tanzania Media Women Association 41, 43-44, 202
Welfare Through Law 44, 202
Zanzibar Legal Services Centre 45, 202
- Toges Noires* 58, 205
- Togo**
- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture-Togo* 176, 202
Association Togolaise de Lutte contre la Torture 177, 202
Ligue International pour les Droits de l'Enfant 177-178, 202
Ligue pour la Promotion des Droits de l'Homme au Togo 178, 202
Ligue Togolaise des Droits de l'Homme 179, 202
Ligue Togolaise pour la Défense des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques 179-180, 202
- Uganda**
- Action for Development* 47, 203
Foundation for Human Rights Initiative 46, 48, 203
Human Rights and Peace Centre 48-49, 203
Legal Aid Project 49-50, 203
Uganda Association of Women Lawyers 46, 50 203

Uganda Gender Resource Centre 46, 51, 203
Uganda Human Rights Activists 46, 51-52, 203
Uganda Law Society 46, 52, 203
Uganda Association of Women Lawyers 46, 50 203
Uganda Gender Resource Centre 46, 51, 203
Uganda Human Rights Activists 46, 51-52, 203
Uganda Law Society 46, 52, 203
Union des Jeunes Démocrates pour la Réconstruction 60-61, 205
Union Interafricaine des Droits de l'Homme 6, 114-115, 136, 191
Universidade Eduardo Mondlane 89, 197

Voies de droit

Général

Black Lawyers Association/Legal Education Centre 71, 74-75, 189
Committee for the Defence of Human Rights 15, 154, 155, 157, 198
Human Rights Monitor 159, 198
Institute of Human Rights and Humanitarian Law 155, 160, 199
Lawyers for Human Rights 14, 15, 16, 69, 78, 189
Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples 14, 111, 113, 191
Union Interafricaine des Droits de l'Homme 6, 114-115, 136, 191

Instances d'essai

Bulawayo Legal Projects Centre 14, 15, 16, 99, 208
Civil Liberties Organisation 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
Constitutional Rights Project 14, 15, 16, 154, 155, 157-158, 198
International Association of Women Lawyers-Ghana 15, 129, 193
Lawyers for Human Rights 14, 15, 16, 69, 78, 189
Legal Assistance Centre 15, 16, 92, 197
Legal Resources Centre (Afrique du Sud) 15, 16, 69, 78, 190
Legal Resources Foundation (Zimbabwe) 14, 15, 16, 100-101, 208
National Association of Democratic Lawyers 14, 15, 155, 161, 199

Pour l'intérêt publique

Public Law Institute 33, 195

Pourvois en droit constitutionnel

Civil Liberties Organisation 14, 15, 16, 154, 155, 156-157, 198
Constitutional Rights Project 14, 15, 16, 154, 155, 157-158, 198
National Association of Democratic Lawyers 14, 15, 155, 161, 199

Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme 14, 38, 55, 56-57, 205

Welfare Through Law 44, 202

Women and Law in Southern Africa 102, 208

Women in Law and Development in Africa 15, 16, 102, 208

Women in Nigeria 155, 162, 199

Women's Rights Committee of the Law Association of Zambia 97, 207

Zaire

Amos 55, 204

Association des Cadres Pénitentiaires 57, 204

Association Muungano-Solidarité 63, 206

Association pour la Promotion des Droits de l'Homme 60, 205

Association pour la Promotion d'un Audiovisuel Responsable et Démocratique 57, 204

Association Zaïroise de Défense des Droits de l'Homme 55, 204

Bureau d'Assistance Juridique 60, 205

Centre de Formation pour la Promotion des Droits de l'Homme 63, 206

Centre des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire 66, 207
 Commission Justice et Paix-Nord-Kivu 63, 206
 Commission Justice et Paix-Shaba 66, 207
 Commission Justice et Paix-Sud-Kivu 60, 61, 205
 Droits de l'Homme, Maintenant 56, 204
 Groupe d'Appui-Conseils aux Réalisations pour le Développement Endogène 37, 63-64, 206
 Groupe d'Etudes et d'Action pour un Développement Bien Défini 64, 206
 Héritiers de la Justice 60, 61-62, 205
 Innovations et Réseaux pour le Développement 38, 59, 62, 205
 Justice et Libération 65, 206
 Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre 14, 38, 55, 56, 204
 Ligue des Droits de l'Homme-Zaïre (Shaba) 65
 Ligue Zaïroise des Electeurs 57, 204
 Organisation des Femmes Chrétiennes Démocrates pour le Développement 57-58, 204
 Oxfam-UK 38, 62, 64
 Programme Régional de Formation et d'Echanges pour le Développement 38, 59, 62, 205
 Promotion et Appui aux Initiatives Féminines 64, 206
 Service Chrétien des Droits de la Femme 58, 204
 Solidarité Paysanne 62, 205
 Syndicat des Consommateurs de l'Eau et de l'Electricité 64, 206
 Toges Noires 58, 205
 Union des Jeunes Démocrates pour la Reconstruction 60-61, 205
 Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme 14, 38, 55, 56-57, 205

Zambie

Centre for Human Rights and Democracy 94, 207
Christian Council of Zambia 94-95, 207
Foundation for Democratic Process 95, 207
Human Rights Committee of the Law Association of Zambia 95, 207
Interafrican Network for Human Rights 95, 207
Legal Resources Foundation 96, 207
National Women's Lobby Group 96, 207
Office of Social Education of the Zambian Episcopal Conference 96, 207
Women's Rights Committee of the Law Association of Zambia 97, 207
Zambia Civic Education Association 97, 207

Zambia Civic Education Association 97, 207

Zanzibar Legal Services Centre 45, 202

Zimbabwe

AMANI: The Consequences of Organized Violence in Southern Africa 99
Bulawayo Legal Projects Centre 14, 15, 16, 99, 208
Catholic Commission for Justice and Peace 14, 16, 98, 100, 208
Legal Aid and Advice Centre 100, 208
Legal Resources Foundation 14, 15, 16, 100-101, 208
Women and Law in Southern Africa 102, 208
Women in Law and Development in Africa 15, 16, 102, 208
Zimbabwe Human Rights Association 98, 101, 208

Zimbabwe Human Rights Association 98, 101, 208